TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 11 007 DERNIÈRE ÉDITION SAMEDI 21 JUIN 1980

En Algérie

LE PRÉSIDENT CHADLI BENDJEDID REÇOIT DES POUVOIRS ACCRUS POUR « REMETTRE DE L'ORDRE DANS LE PAYS »

LIRE PAGE 8



Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; G.-B., 35 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 50 p. ; Italie, 600 l. ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 85 cts ; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 26

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09 C.C.P. 4207-23 PARIS Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Un tournant du Comecon

Une morosité certaine a marqué, du 17 au 19 juin, les trois jours de réunion, à Prague, des chefs de gouvernement des pays membres du Comecon. Au-delà des clauses de style sur « les succès dans la construction du socialisme et du communisme », le ton des débats de cette trente-quatrième session reflète, comme le communiqué final, la gravité des problèmes économiques auxquels doivent faire face les pays socialistes. La crise que le bloc de l'Est connaît lui aussi trouve ainsi en quelque sorte sa confirmation officielle.

Ce sont surtout les conséquences du renchérissement du prix du pétrole qui ont inquiété les participants. Les principaux objectifs définis, notamment par M. Baibakov, ministre soviétique du Plan, en découlent. Il faut économiser les matières premières et la main-d'œuvre, accélérer le programme nucléaire, mettre en œuvre des technologies compétitives et des équipements consommant moins d'énergie. Pour atteindre ces objectifs, un accord de coopération — avec des investissements communs dans l'industrie pétrolière et la production de matériel de forage — a été signé.

Les décisions prises à Prague pourraient bien marquer, dans l'histoire du Comecon, un tournant par rapport à la décennie passée, caractérisée par le développement des relations de chaque État membre avec les pays occidentaux. Fruit de la nécessité — il faut freiner les sorties de devises, — elles impliquent une imbrication plus accentuée des économies des démocraties populaires avec celle de l'U.R.S.S.

Ce processus d'« intégration », vivement souhaité par Moscou, ne suscite pas un enthousiasme unanime. Le communiqué final de la session indique d'ailleurs prudemment que la coordination des plans, pour la période 1981-1985, a pu être assurée « dans le principe ». Les réserves plus ou moins explicites s'expliquent surtout par le besoin qu'ont les pays est-européens (Hongrie et Pologne en premier lieu) de développer leurs exportations vers l'Occident afin de rétablir leurs balances commerciales et de rembourser leurs dettes extérieures.

A court terme, il leur faut continuer d'importer des technologies occidentales, et donc ne pas bouleverser les circuits mis en place. Mais comment pourront-ils à la fois réduire les importations et accroître les exportations ? La définition d'une nouvelle stratégie d'ensemble du Comecon se heurte à ces contradictions.

Plusieurs alliés de Moscou n'entendent pas freiner la modernisation industrielle ni, bien qu'ils soient discrets sur ce chapitre, renoncer à la marge de liberté politique que leur vaut l'accroissement des relations économiques avec l'Ouest. Mais, dans la conjoncture actuelle, ces considérations ont eu peu de poids. De plus, un important accord de spécialisation dans le domaine de l'informatique a été conclu ; c'est un secteur presque aussi vital que l'énergie. M. Kossyguine a donc été entendu. Au premier jour de la session, il souhaitait que, en établissant ses plans nationaux et en fixant les orientations de son commerce, chaque membre de la communauté socialiste tire les « conclusions nécessaires » des mesures d'embargo américaines.

La crise de l'énergie pourrait même être pain bénit pour Moscou. Ayant perdu ses sources d'approvisionnement privilégiées en Iran, la Roumanie, par exemple, se voit maintenant obligée de presser l'U.R.S.S. de lui livrer le brut nécessaire au maintien de l'activité de son industrie pétrochimique. Bucarest est donc amené à resserrer ses liens avec ses alliés traditionnels et souhaite même être associé plus étroitement aux projets industriels du Comecon.

La crise économique s'ajoute aux difficultés qu'éprouve Bucarest à ne pas tenir compte du fait accompli à Kaboul, que M. Ceausescu a publiquement désavoué il y a peu de temps encore.

La crise des Nouvelles-Hébrides

Une compagnie de parachutistes est envoyée à Nouméa

Une compagnie renforcée — cent cinquante à deux cents hommes — des troupes aéroportées de la 11e division parachutiste a quitté la métropole pour la Nouvelle-Calédonie, où elle assistera le bataillon d'infanterie de marine qui stationne en permanence sur ce territoire. Officiellement, cette compagnie doit participer à une manœuvre commune avec le bataillon de marine, mais on note qu'elle ne sera aussi qu'à une heure de vol des Nouvelles-Hébrides (600 kilomètres).

A Paris, M. Paul Dijoud, secrétaire d'État aux territoires d'outre-mer et son homologue anglais, M. Peter Blaker, ministre adjoint au Foreign Office, qui se sont entretenus le jeudi 19 juin pendant près de trois heures de la situation aux Nouvelles-Hébrides, devraient reprendre leurs discussions vendredi. Dans un communiqué antérieur aux entretiens, le secrétariat d'État indiquait que Londres « ayant donné l'assurance qu'aucune intervention militaire unilatérale n'était envisagée de sa part aux Nouvelles-Hébrides, les préoccupations du gouvernement français se trouvaient apaisées ».

De notre envoyé spécial

Luganville. — Ainsi qu'il en avait été convenu la veille, trois délégués du mouvement séparatiste de l'île d'Espiritu-Santo, MM. Alfred Maliu, vice-premier ministre du « gouvernement provisoire », dirigé par M. Jimmy Stevens, Timothee Wells, ministre des ressources nationales, et Denis Paland, se sont entretenus, jeudi 19 juin à la mairie de Luganville, avec l'émissaire désigné par le gouvernement néo-hébridais, M. Sela Molisa, commissaire politique du Vanuaaku Paty (VAP, anglophone), en présence de représentants des deux puissances de tutelle. Le dialogue a été très difficile. Les deux parties en présence ont cependant accepté le principe de négociations, qui pourraient avoir lieu à Luganville, avec la participation, cette fois, de M. Stevens. M. Molisa s'est même rallié à la proposition de ses interlocuteurs, selon lesquels les membres de la délégation du gouvernement néo-hébridais devraient tous être originaires d'Espiritu-Santo. Un accord est également intervenu sur la nécessité d'inscrire à l'ordre du jour d'éventuelles rencontres ultérieures la question de la décentralisation des pouvoirs dans le futur État néo-hébridais.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 12.)

AU JOUR LE JOUR

LA FIN DU CHOMAGE

Miraculeuse nouvelle ! La France ne compte plus que sept cent trente-trois mille chômeurs : les personnes indemnisées par les caisses d'assurance-chômage, à l'exclusion même des bénéficiaires de la garantie de ressources, considérés comme des pré-retraités. Les autres candidats à la recherche d'un travail ne sont que des demandeurs d'emploi, ce qui est évidemment tout autre chose.

En un tournemain et une formule, M. Mattéoli, ministre du travail et de la participation, a réduit de moitié le nombre des chômeurs. Cette performance n'a, bien entendu, aucun lien avec le début d'une approche de campagne présidentielle.

Nos gouvernants n'ont qu'une moitié d'imagination. Suggérons d'aller jusqu'au bout : il faut suprimer toutes les allocations de chômage. On économiserait ainsi 30 milliards de francs, et il n'y aurait plus que des demandeurs d'emploi.

MICHEL CASTAING.

Les réfugiés cambodgiens

Les rapatriements renforceront la résistance antivietnamienne

Le « rapatriement volontaire » des réfugiés cambodgiens qui se trouvent dans des camps en Thaïlande se poursuit sans incidents notables et à un rythme assez lent pour le moment. Ainsi, huit cent soixante-dix-sept personnes ont regagné leur pays jeudi.

Ce programme, organisé par les Thaïlandais sous le contrôle du haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.), a suscité une forte opposition de la part du Vietnam et du régime provietnamien de Phnom-Penh, car ces rapatriements vont profiter essentiellement aux mouvements de résistance.

Volontariat et terreur

De notre envoyé spécial

Khao-I-Dang. — La première phase du programme de *« rapatriement volontaire »* de Cambodgiens temporairement hébergés dans des camps thaïlandais, qui a débuté mardi *17 juin au camp de Khao-I-Dang*, et mercredi dans celui de Sakeo, s'est poursuivie jeudi sans incidents notables et à petite dose. Comme prévu, il n'y a pas eu initialement d'adhésion massive : quelque mille personnes, sur un total supérieur à cent cinquante mille, ont quitté ces deux camps au cours des dernières quarante-huit heures. On s'attend cependant, dans les jours prochains, au départ de plusieurs milliers de soldats, cadres et familles khmers rouges dont le seul choix est celui de l'obéissance inconditionnelle aux ordres de l'Angkar, l'organisation *du parti communiste de M. Pol Pot.*

Cette opération, contre laquelle les radios de Phnom-Penh et de Hanoï s'insurgent quotidiennement, va permettre aux Thaïlandais, avec la caution du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) qui vérifie le caractère volontaire des départs, de dégonfler sensiblement les camps situés sur leur territoire. Le transfert va s'opérer directement au profit des mouvements de la résistance antivietnamienne (Khmers rouges d'une part, Khmers Serei et Sereika anticommunistes de l'autre).

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

(Lire la suite page 3.)

INCERTITUDES EN HAUTE-ÉGYPTE

L'atmosphère s'est alourdie depuis quelques mois en Haute-Égypte. L'inquiétude s'est emparée des Coptes — chrétiens descendant des anciens Égyptiens, — systématiquement attaqués par de jeunes intégristes musulmans adeptes de l'imam Khomeiny.

Nous commençons page 5 une série de deux articles de notre correspondant en Égypte, J.-P. Péroncel-Hugoz.

—POINT—

Service militaire ségrégationniste

Périodiquement, la durée et l'organisation du service militaire sont contestées en France. Aujourd'hui, à l'exception de l'U.D.F., les partis politiques de la majorité et de l'opposition remettent en cause les conditions dans lesquelles de jeunes Français, de moins en moins nombreux — un quart ou un tiers d'entre eux, selon les années, y échappent, — contribuent à ce qu'on appelait, autrefois, l'impôt du sang.

A l'exclusion de la Grande-Bretagne, qui a choisi l'armée de métier, la France est, parmi les principaux pays européens, l'un de ceux où la durée du service militaire est la moins longue. D'ores et déjà, les états-majors ont fait savoir que, si leur religion était faite sur la nécessité de maintenir un service d'un an, ils sauraient s'adapter aux options de la représentation parlementaire en proposant des formules de fractionnement de cette durée.

Simplement, ceux qui critiquent le raccourcissement du service font observer, à juste titre, qu'un temps de quatre mois et une date d'incorporation laissée à l'appréciation de la recrue contribuent à rendre le service, socialement, encore plus ségrégationniste : les étudiants attendront leurs vacances pour servir sous les drapeaux, les ruraux préféreront l'hiver et les jeunes ouvriers les périodes de l'année où la recherche d'un emploi est le plus difficile.

En réalité, il y a un équilibre à respecter entre le temps passé à la formation individuelle de chaque combattant — ce qu'on appelait jadis les classes — et le temps donné ensuite à renforcer la cohésion opérationnelle, le savoir-faire technique et l'entraînement tactique de l'unité (compagnie, régiment, puis division) dans laquelle sert ce même combattant. Toute contraction de la durée consacrée à cette instruction de base du soldat se fait aux dépens du reste. Pour assurer la permanence opérationnelle ou la stabilité des unités, les états-majors seront alors tentés d'en appeler plus fréquemment à du personnel de métier pour compléter les effectifs.

(Lire page 21.)

Point de vue

Défense d'une réforme

par RENÉ HABY (*)

L'enseignement actuel de l'histoire dans le premier et le second degré est l'objet, depuis plusieurs mois, de violentes critiques : hommes politiques désireux de forger ou de capter un courant d'opinion nationaliste ; professeurs qui estiment que leur discipline n'a pas la considération qu'elle mérite ; éditeurs de manuels dénonçant un appauvrissement des contenus dû aux contraintes financières excessives de l'administration ; professionnels du récit historique imprimé ou télévisé ; et aussi tous ceux qui, menant actuellement une campagne réactionnaire active en matière d'éducation, cherchent seulement, au travers du procès de l'enseignement de l'histoire, à présenter un argument supplémentaire en faveur d'un retour à l'organisation pédagogique traditionnelle. Bien entendu, dans un tel contexte, la « réforme Haby » est dénoncée comme responsable de tous les maux...

Je ne m'arrêterai aujourd'hui qu'un court instant sur ce dernier aspect, et seulement pour corriger certaines « erreurs » d'information. Tout d'abord, je rappellerai que c'est depuis 1969 qu'il n'y a plus, à l'école primaire, de programmes spécifiques d'histoire, de géographie ou de sciences (le choix des thèmes de travaux étant laissé à l'instituteur dans le cadre des « activités d'éveil »). *Situation qui n'incombe donc pas à la réforme...* Au niveau des collèges, c'est depuis toujours que l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique est confié à un professeur unique, signe évident de la parenté de ces « sciences humaines ». Peut-on considérer que cet ensemble a été dénaturé parce qu'on y a ajouté des notions concrètes d'économie ?

En revanche, pour permettre l'introduction d'un enseignement des sciences physiques en sixième et en cinquième, l'horaire d'histoire-géographie de ces classes a été aligné sur celui des classes de quatrième et de troisième (trois heures hebdomadaires). L'enseignement de l'histoire a donc perdu trente minutes par semaine dans deux classes ; mais il est juste de reconnaître que l'effectif en a été, dans le même temps, limité à vingt-quatre élèves (au lieu de trente ou trente-deux autrefois) : pour l'efficacité du professeur, ceci ne compense-t-il pas cela ? Quant au second cycle, où naît la véritable culture historique, ses horaires sont restés inchangés ; et je crois déterminante pour la promotion de celle-ci la décision que j'ai prise en 1977 d'inscrire une épreuve d'histoire et de géographie à l'écrit du baccalauréat.

(Lire la suite page 2.)

(*) Ancien ministre de l'éducation nationale, député (U.D.F.).

A NOS LECTEURS

En raison d'un arrêt de travail des porteurs de journaux des N.M.P.P., le jeudi 19 juin 1980, la distribution des dernières éditions du « Monde » n'a pas été effectuée dans un certain nombre de points de vente de la région parisienne. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

UNE RÉÉDITION DU LIVRE DE VICTOR KRAVCHENKO

« J'ai choisi la liberté »

« J'ai choisi la liberté », le livre de Victor Kravchenko publié pour la première fois en France en 1947, vient d'être réédité par Olivier Orban. Cette nouvelle édition est préfacée par Pierre Daix, ancien rédacteur en chef de l'hebdomadaire communiste « les Lettres françaises ». Il explique pourquoi, il y a un tiers de siècle, encore sous le coup de la fascination qu'exerçait l'U.R.S.S., il participa à l'imposture, sans jouer un rôle direct dans cette affaire. Il salue maintenant dans cet ouvrage « un témoignage de premier ordre ». David Rousset, lui, s'étonne de cette appréciation.

Ce n'est point le succès que remporte Kravchenko entre 1947 et 1950 qui étonne, mais que son livre ait pu apparaître comme une révélation sur la société soviétique et que certains le tiennent encore aujourd'hui pour avoir été ce témoignage sans précédent. La conjoncture politique a, certes, porté le succès. Cependant rien d'essentiel dans le récit de Kravchenko n'était alors inédit. Les ravages, en Ukraine et ailleurs, de la collectivisation forcée, la violence des moyens mis en œuvre, la révolte générale des paysans spoliés, le cheptel massacré, les villages désertés et les villes dans la famine, la déportation massive de prétendus koulaks : ce drame inouï des années 1927 à 1933 — véritable deuxième guerre civile, beaucoup plus meurtrière — d'où surgissait sous nos yeux la puissante société bureaucratique, que nous observons aujourd'hui dans son plein déploiement, occupait l'affiche dans la presse mondiale. D'innombrables articles, brochures, essais, thèses, la décrivaient, l'analysaient, en disputaient, y compris en France le très remarquable travail de Souvarine sur Staline.

DAVID ROUSSET.

(Lire la suite page 7.)

Le Monde

idées

HISTOIRE

« La mémoire,
écrit Gabriel Matzneff,
est l'instrument privilégié
de notre combat
contre la mort ».
On ne peut donc vivre
sans l'histoire.
René Haby réplique,
pour sa part,
à ceux qui ont critiqué
la manière dont il a
réformé son enseignement,
en substituant
à l'histoire
« révélée et dogmatique »,
« l'histoire-science ».
Dans ce domaine,
personne n'a été plus loin
que Marx, dont
le matérialisme historique
domine complètement
la philosophie
comme le montre
le livre
de Lucien Sève
dont parle Jean Lacroix.

L'apport de Marx

par JEAN LACROIX

L'OUVRAGE que Lucien Sève vient de publier est une parfaite analyse du développement marxiste, d'après les textes de Marx et d'Engels, voire de Lénine. Fruit de cinq ans de travail, il repose également sur des connaissances qui datent de la jeunesse de l'auteur et se sont sans cesse développées. La philosophie marxiste étant fondée sur une problématique et un mouvement historique, Sève a donné à son livre le « *caractère délibérément personnel d'une œuvre de recherche* » : il éclaire l'itinéraire de Marx. Je m'en tiendrai à quelques points essentiels de ces 700 pages, en invitant les lecteurs à se reporter à la totalité du livre, qui contient des analyses et des comparaisons multiples et précises.

Le marxisme est à la fois matérialiste et dialectique. Il doit beaucoup à Hegel, dont la dialectique repose sur la contradiction, qui dégage une nouvelle conception de la vérité. Celle-ci est fondée sur le processus entier du savoir, ce qui implique l'idéalisme. Pour utiliser cette dialectique, il faut la dépouiller de cet idéalisme, de sa « forme mystique », comme l'appelle Marx. Pour cela, nos idées doivent être considérées comme des reflets des objets, au lieu de faire des objets des reflets de l'Idée absolue, source de toutes les autres. Ainsi, le capital est un rapport de production, l'Etat est le condensé des rapports économiques, l'essence humaine n'a d'autre réalité que l'ensemble des rapports sociaux. La connaissance doit être la reproduction dans la pensée du devenir historique et de la pratique. Or, en fait, il y a aujourd'hui contradiction entre la liberté et l'Etat. « *Tant que l'Etat existe, il n'y a pas de liberté. Quand il y aura liberté, il n'y aura plus d'Etat.* »

Ce qui conduit Marx à cette position, c'est la découverte de l'histoire comme science. Après ses premiers essais, il a remplacé l'analyse de l'aliénation (tout en employant encore ce mot jusque dans *le Capital*) par celle de la division du travail. Le matérialisme historique ainsi se précise. « *Ce n'est pas la conscience qui détermine la vie, c'est la vie qui détermine la conscience.* » Le communisme n'est pas un « idéal » mais le « mouvement réel de l'histoire ». Ce mouvement est conduit par la négation, qui devient négation de la négation précédente. La dialectique progresse par la logique universelle du mouvement. Pour l'expliquer, Marx distingue antagonisme et contradiction. L'antagonisme est une contradiction irréconciliable dans son essence : c'est la contradiction dans laquelle un des contraires est nié par l'autre dans son existence même. Cet antagonisme doit disparaître un jour, tandis que la contradiction subsistera. *Le capitalisme est l'antagonisme radical entre le caractère social de la production et le caractère privé de l'appropriation*, qui se manifeste par l'opposition irréconciliable des intérêts de la classe ouvrière et la bourgeoisie *capitaliste*. Cet antagonisme disparaîtra avec le communisme. Mais le passage du socialisme au communisme sera long, puisqu'il exige la dissolution des rapports anciens, le dépérissement de l'Etat, la transformation des *mentalités*. Dans la Cité communiste, il y aura encore des contradictions et des changements, mais les antagonismes auront disparu. Dans ce *processus* social, l'individu n'est pas oublié : le développement de la formation sociale le libère.

Achever la philosophie classique

Dans cette perspective, la philosophie marxiste s'éclaire. Le matérialisme historique semble mettre fin à toute philosophie de l'histoire et même « à toute philosophie au sens jusqu'ici donné à ce mot ». (Engels). En réalité, Marx et Engels ont voulu « achever » la philosophie classique, au double sens du terme : *la conclure et l'exclure*. Ce qui est achevé, c'est la philosophie comme science des sciences. Ce qui peut et doit subsister, c'est le mode de pensée dialectique et la conception de la nature, de l'histoire et de l'esprit comme un monde mouvant sans fin. La philosophie ne peut plus exister que comme dialectique matérialiste, c'est-à-dire *comme « science des lois* générales du mouvement, tant du monde extérieur que de la pensée ». Si elle n'est plus science des sciences, elle repose dans une large mesure sur les sciences. Celles-ci, en effet, aboutissent à des concepts d'extension universelle, comme matière, structure, mouvement, espace et temps, etc. Ces concepts, ces « catégories », peuvent être étudiés dans leurs rapports mutuels. C'est ce que Marx appelle une connaissance gnoséologique, qui étudie la pensée en tant que reflet de l'être. Cette gnoséologie est la forme philosophiquement indépendante de la conception matérialiste-dialectique du monde immanente à la science théorique. La philosophie cependant n'est pas seulement liée aux sciences mais à toute œuvre de l'homme : à la politique sociale, à l'activité productrice, à la *création artistique*, etc., etc.

Reste un point particulier, où l'analyse de Sève est à la fois précise et ouverte. Le jeune Marx était violent contre le christianisme. Il a vite évolué, et ne s'en est plus guère occupé. Une fois adulte, il a plusieurs fois affirmé que dans la Cité communiste l'athéisme aurait disparu. La difficulté, c'est le sens exact de ce rejet. Sève en déduit que la philosophie marxiste est étrangère à la *lutte* contre la religion. En quoi, il a raison. Mais que signifie l'abandon de l'athéisme en régime communiste ? Marx a plusieurs fois spécifié qu'il serait inutile dans un pays communiste, *puisque la notion de Dieu en aurait disparu*. L'athéisme pour lui est encore un rapport à Dieu — rapport négatif mais rapport. En pays communiste, ce rapport, même négatif, disparaîtrait avec l'idée même de Dieu : tout le monde serait devenu matérialiste. Par son seul développement, le marxisme doit entraîner la disparition de Dieu. Au moins peut-on objecter que toute prévision est contestable. Le sentiment religieux est profond chez l'homme : peut-il disparaître de l'humanité ? C'est pour le moins douteux. Mme Bertrand, dans son livre sur la religion chez Marx et Engels, montre que cette disparition n'est guère vraisemblable. En ce qui concerne le christianisme, je ne crois pas que la seule réalisation du communisme, *s'il laisse chacun libre*, suffirait à l'anéantir.

Cet ouvrage, en tout cas, suit et explique une pensée qui n'a pas encore été aussi éclairée. La philosophie est restée longtemps l'affaire des philosophes traditionnels. Au contraire, le penseur marxiste ne saurait être un créateur isolé, mais un participant d'une entreprise plus vaste, un membre du « travailleur intellectuel collectif ». Le marxisme abolit la séparation du travail intellectuel et du travail matériel. Il n'y a pas proprement de « normativité philosophique marxiste ». Le parti communiste ne prétend pas s'ériger en directeur de conscience. Ses statuts précisent que « l'adhésion au matérialisme n'est pas une condition d'adhésion au parti ». Pour mon compte, j'accepterais volontiers la formule de Brunschvicg suivant laquelle « l'histoire est le laboratoire du philosophe », à condition d'entendre par histoire non seulement l'histoire de l'humanité, mais celle de chaque individu, qui doit vivre comme il pense et penser comme il vit. Ce serait aussi un moyen de rendre la philosophie plus « populaire ».

« Une introduction à la philosophie marxiste », suivie d'un « Vocabulaire philosophique », par Lucien Sève. 1 vol. de 713 pages, aux Editions sociales.

La conversion de Tamerlan

par GABRIEL MATZNEFF

CELUI qui a pour livres de chevet les Hommes illustres *de* Plutarque, l'Histoire de ma vie *de* Casanova *et les* Mémoires *de* Saint-Simon, *vit parmi des morts qui sont plus vivants que bien des vivants. Il mêle le passé au présent, les insomnies de Jules César l'aident à supporter les siennes, la melancolie de Pompée à Pharsale se confond avec le paludisme qu'il a attrapé pendant la guerre d'Algérie, et il ne reçoit jamais une lettre de rupture d'une petite amie sans songer à celle, exemplaire, qu'écrivit Marion Belletti à Casanova, en février 1760.*

Il n'y a pas que les livres d'histoire qui sont pleins de morts qui s'agitent, intriguent, aiment et souffrent. Nos carnets d'adresses, eux aussi, contiennent les noms d'êtres qui furent nos amis et qui ne sont plus que des spectres évanouis. Une lycéenne me disait, avec une naïveté charmante : « Je ne connais aucun mort. » Mais nous, qui n'avons plus quinze ans, nous pouvons faire l'appel de nos disparus. Bientôt, nous basculerons à notre tour dans l'éternité, et peu importera que nous soyons morts depuis un jour ou depuis mille ans. A chaque seconde, le présent se métamorphose en passé, comme la pièce de bois, sous le rabot du menuisier, se volatilise en copeaux vaporeux. L'encre n'est pas encore sèche, mais déjà la phrase que je viens d'écrire est révolue, et il n'y a pas de différence entre ce passé proche et le passé lointain d'une phrase écrite par un écrivain du premier siècle avant Jésus-Christ.

∴

Il existe une unité métaphysique du temps qui s'écoule, et les noms que nous donnons à ses fragments éclatés — le passé, le présent, le futur — désignent une même réalité. Aussi l'oubli est-il une imposture absolue, et la mémoire l'instrument privilégié de notre combat contre la mort. Se souvenir d'un acte, d'une phrase, d'un visage, d'un baiser, d'un paysage, c'est leur donner l'éternité. C'est parce que nous gonflons l'importance de notre destin individuel et faisons de notre ego le point focal de nos passions que nous attachons plus d'importance au présent qu'au passé ; mais ce n'est qu'une illusion, et l'histoire est toujours identique. Dans le livre subtil, profond, captivant, qu'il vient de publier sur notre cher oncle Arthur, Schopenhauer, une philosophie de la tragédie *(1), Alexis Philonenko note à ce propos :* « L'homme a beau s'échiner, l'histoire, lieu magique du divertissement, est un perpétuel recommencement. »

∴

Il n'est pas facile de se vouloir à la fois chrétien et schopenhauérien. Pour l'Eglise, l'histoire a une signification, et une fin, qui est la résurrection des morts. En Christ, Dieu fait irruption dans l'histoire des hommes. L'histoire, *c'est l'histoire du salut. Pour l'oncle Arthur, au* contraire, *l'histoire n'a ni sens ni finalité, et nous n'avons à espérer ni résurrection ni salut.* « L'histoire, *écrit* Schopenhauer, est la répétition du même drame, avec d'autres personnages et sous des costumes différents. » *Au long des siècles, la bêtise, la bassesse, la cruauté et l'horreur se répètent inlassablement. Aujourd'hui comme hier, Tamerlan s'amuse à élever une montagne avec les crânes de ses victimes. Il faut avoir la foi chevillée au corps pour continuer à croire, malgré tout, en la possible* conversion de Tamerlan.

P. S. — *Dans ma* chronique *du 14 juin, au dernier paragraphe, il fallait lire* « la doctrine de la compassion universelle », *et non* « comparaison ».

(1) Editions Vrin, 1980.

Défense d'une réforme

(Suite de la première page.)

L'*interrogation* sur l'*enseignement* de l'histoire ne peut donc raisonnablement entretenir dans le public l'idée de je ne sais quel complot ourdi à l'encontre de cet enseignement par la réforme de 1975. En réalité, *cette interrogation* n'est pas nouvelle, et procède de problèmes fondamentaux sur la solution desquels l'accord est loin d'être fait ; je me limiterai à les traduire en questions. Une première divergence existe quant au contenu *même* de l'histoire. Des voix réclament le retour à une histoire « événementielle », à la description des « grands hommes », voire à « l'histoire-bataille », qui seraient « plus intéressantes pour les jeunes », argument cachant mal un souci de voir refluer l'histoire « sociale » qui a profondément marqué, par les Annales, l'enseignement universitaire français depuis quarante ans. Et effectivement, elle a véhiculé souvent le matérialisme marxiste ; le parti communiste ne s'y trompe pas qui dénonce « l'histoire-divertissement » par quoi on voudrait la remplacer... Mais qui, à part des esprits sectaires, pourrait actuellement refuser de décrire à des adolescents, voire à des enfants, l'évolution des peuples et des techniques en même temps que le rôle des hommes qui ont assumé les décisions essentielles ?

De la même façon ont été rapidement condamnées, pour péché de nouveauté, les études « diachroniques » *introduites pourtant prudemment* dans les programmes des collèges. Présenter aux jeunes élèves par des dessins et des photos la succession des types de bateaux, de la pirogue et du radeau de roseaux aux supertankers modernes, en passant par la trière athénienne et la nef phénicienne, l'invention du gouvernail, de l'hélice, etc., serait ainsi sans intérêt ? En réalité, c'est un excellent procédé d'illustration de cette « frise du temps » que les professeurs se préoccupent de construire dans l'esprit de leurs élèves. Et, incidemment, c'est aussi le moyen d'approcher cette histoire des techniques et du travail humain, si curieusement absente de nos programmes « classiques »... Un département de l'Institut national de recherches pédagogiques s'était livré, des années durant, à des études approfondies sur ces problèmes : doit-on aujourd'hui interpréter son silence comme une renonciation ?

La méthode

La méthode de l'histoire-science, élaborée au siècle dernier, est fondée sur une étude minutieuse, comparée et « objectivisée », des sources d'information, afin que l'historien puisse prendre une certaine distance par rapport au narrateur qui a relaté — et nécessairement interprété — les faits. Méthode particulièrement formatrice des qualités d'observation et de jugement, au point que des pédagogues ont estimé que son exercice en classe était tout aussi *enrichissant* que l'acquisition *même* des connaissances historiques. Et depuis une quinzaine d'années, des « travaux pratiques », sous forme de commentaires, de documents, ont pu remplacer partiellement, dans le second degré, les cours magistraux, au prix, bien entendu, d'une certaine perte de substance. Est-ce une raison suffisante pour défendre à tout prix une histoire *révélée* et dogmatique ?

Doit-on également condamner la méthode des « activités d'éveil » à l'école primaire ? Elle a été considérée pourtant par les maîtres à penser de la pédagogie française — inspecteurs généraux et professeurs d'université — comme un progrès indéniable ; mais comme dans toute œuvre humaine, à partir des meilleures intentions, *des* inconvénients apparaissent à l'usage. Evolution parallèle à celle des mathématiques modernes... La solution n'est certainement pas dans l'éradication des nouvelles techniques, mais dans un rééquilibrage qui peut se faire sans bouleversement. Et, en réalité, il faut aller au-delà de la mise en cause des activités d'éveil dans la recherche des responsabilités concernant l'enseignement de l'histoire à l'école primaire. La question doit être posée *de savoir pourquoi les instituteurs* n'utilisent pas à son profit dans leur enseignement la grande liberté qui leur est laissée par les instructions dans le choix des centres d'intérêt.

Un article récent, se fondant sur des *interviews d'instituteurs, estime* que c'est, de leur part, « volonté d'éliminer ce qui paraît le symbole de l'ancien régime pédagogique » : « *Marie-Antoinette* et *Napoléon, plus question... Mais oui aux vêtements du Moyen Age, aux verreries de Fontainebleau* »... Et encore : « *Le roi, on n'en parle pas : la France a été* faite *par la masse des ouvriers et des paysans.* » Au-delà de la conception scientifique des contenus *de l'histoire, on touche ici* au problème beaucoup plus subjectif des finalités morales et politiques de son enseignement. Personne ne peut en effet nier que la « leçon » d'histoire, notamment avec *de jeunes élèves soit* le véhicule d'idées-forces *et* d'attitudes d'esprit. Certains régimes en font usage abusivement : d'autres l'ont craint au point de l'interdire... Notre démocratie se doit, elle, de procéder avec mesure ; mais c'est bien son devoir que de démontrer aux individus qu'ils appartiennent à une communauté issue progressivement et difficilement du passé ; c'est son devoir aussi que d'associer les jeunes au souvenir et à l'hommage que méritent des dévouements insignes aux grandes causes nationales. Avec de plus grands élèves, l'enseignement de l'histoire peut être un moyen de lutter contre les endoctrinements et les sectarismes.

Tout cela implique de faire certains choix dans les tableaux que nous offre la relation historique, lesquels comportent autant de témoignages d'injustices et de réussites immorales, que d'exemples à retenir, autant de preuves de la valeur de cultures et d'organisations qui nous sont étrangères, que de raisons d'être légitimement fiers de celles que nous avons élaborées.

Or tous ces choix incombent aux maîtres dans leurs classes ; plus que des circulaires, *c'est* de la façon dont ils conçoivent leur action éducative que *dépend* l'usage qu'ils feront de l'enseignement de l'histoire. *Au début de ce siècle,* la « ligne bleue des Vosges » ne figurait probablement pas dans les programmes ; elle était pourtant présente dans tous les cœurs, donc dans toutes les écoles. Nous sommes aujourd'hui à *la recherche* de nouvelles lignes d'horizon ; il est vain de penser que le problème pourra être *traité* au niveau des enfants tant que les adultes ne l'auront pas résolu. Lorsqu'on constate avec indignation, au travers des sondages, la baisse du sentiment patriotique chez les jeunes, on crie haro sur *l'enseignement de l'histoire*... Mais quels films, quelles émissions de *télévision*, quel discours autres que ceux du 11 novembre, et qui *ne s'adressent* guère *qu'à quelques* anciens combattants, soulignent de nos jours la signification de la patrie, et la nécessité de lui consentir des sacrifices ? Il serait puéril de croire qu'on assoiera dans le public l'idée de l'*indépendance de* la France en se limitant à raconter Vercingétorix et Jeanne d'Arc aux enfants des écoles, celle de la nécessité du service militaire en leur décrivant la mort de Barra et de Viala. C'est bien *ici* que s'impose la notion de « consensus national ». Existe-t-il dans la France actuelle ? Comment le fortifier ?

Cette courte étude n'est pas la défense d'idées ou de réalisations pour le *simple motif que j'en ai* la responsabilité, ou qu'on me l'attribue. Elle s'est voulu une analyse sincère des difficultés véritables, et je souhaiterais que ceux qui mettent tant d'ardeur à condamner l'*enseignement actuel* de *l'histoire* veuillent bien abandonner la polémique facile, et prendre une conscience exacte des réalités.

A partir du moment où des réponses précises et positives seront données aux questions *évoquées* ci-dessus, il sera certainement possible d'accroître la part de l'histoire dans notre enseignement. Mais en accroissant l'horaire des élèves ? ou en diminuant celui des autres disciplines ? Qui, aujourd'hui, demanderait moins de langues étrangères, ou même de formation scientifique ? ou moins de sport, ou moins de *musique* ? La critique est aisée, mais l'art — pédagogique — est bien difficile...

RENÉ HABY.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°
1978

Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde

étranger

ASIE

Japon

Les électeurs retournent aux urnes pour la seconde fois en moins d'un an

Les 81 millions d'électeurs japonais sont invités à retourner aux urnes, dimanche 22 juin, pour désigner les cinq cents onze membres de la Chambre basse et cent vingt-six conseillers de la Chambre haute, soit la moitié des membres de cette Assemblée. C'est la première fois que les scrutins pour les deux Chambres du Parlement se déroulent simultanément. Les précédentes élections à la Chambre basse avaient eu lieu en octobre dernier, il y a donc huit mois seulement.

La consultation prend une importance particulière en raison de son caractère anticipé, résultat des divisions au sein du parti gouvernemental, et de la mort subite de Masayoshi Ohira, premier ministre, au milieu de la campagne électorale.

La « bataille de Tokushima »

De notre envoyé spécial

Tokushima. — Au milieu des étalages de fruits, de légumes et de poisson, parmi la foule des paysans au visage buriné par le soleil, venus à la ville vendre leurs produits, et des ménagères matinales qui font leur marché, une femme d'allure respectable, descendue d'une limousine noire, serre des mains, échangeant quelques mots avec les marchands qui s'inclinent profondément, leur large chapeau de paille à la main. La femme de M. Miki, ancien premier ministre, l'un des chefs de clan du parti libéral-démocrate (P.L.D.) fait campagne dès 6 heures du matin en faveur de son mari. Bien que ce dernier soit député de la circonscription de Tokushima depuis quarante-trois ans et passe pour un véritable « *seigneur de la guerre* » du lieu, la bataille pour sa réélection a pris cette fois un caractère très dur.

La campagne électorale dans la préfecture de Tokushima au sud-est de Shikoku, la quatrième île de l'archipel nippon, est significative à plus d'un titre. Encore largement agricole, cette région est un fief du camp conservateur. On n'y aime pas beaucoup les changements brutaux, et les comportements électoraux, plus qu'ailleurs, y demeurent fonction des mécanismes de pouvoir traditionnel fondés sur des relations personnelles qui prennent la forme d'associations de soutien au candidat. Celles-ci regroupent différentes clientèles rassemblées autour de notables. Jusqu'au mois dernier, l'île de Shikoku était dominée par deux grandes figures : au nord, dans la zone très industrialisée donnant sur la mer intérieure, M. Ohira, le premier ministre qui vient de mourir, et au sud, dans la partie la plus retardataire, où les revenus sont parmi les plus bas du Japon, M. Miki.

Cette fois, la circonscription de Tokushima est surtout l'un des fronts où se livre une bataille qui sera décisive pour la nomination du nouveau premier ministre : elle oppose le clan de M. Tanaka, l'allié de M. Ohira, à M. Miki. Le clan de l'ancien premier ministre Tanaka sera, en effet, très vraisemblablement, une nouvelle fois, en position d'arbitre dans le processus du choix du prochain cabinet, qu'il entend bien manipuler en sous-main. En la personne de M. Miki, le clan Tanaka s'attaque non seulement à celui qui contribua au procès de son chef compromis dans l'affaire Loockheed, mais aussi à l'homme qui fut l'un des adversaires les plus acharnés de M. Ohira, s'abstenant de voter contre une motion de censure déposée le 16 mai par le parti socialiste et provoquant ainsi la mise en minorité du gouvernement. Malgré les appels à l'union du camp conservateur depuis la mort de M. Ohira, jamais peut-être la lutte des clans n'a été aussi vive.

Une célébrité due au bleu indigo

Dans la province quelque peu endormie de Tokushima, autrefois célèbre pour sa production de bleu indigo, mais restée quelque peu à l'écart du bouillonnement du Japon moderne, les élections sont une petite fête, elles représentent une rupture dans la quotidienneté de cette préfecture, qui vit encore largement de la pêche, du riz et du bois. *Tokushima* offre un peu en raccourci le tableau de la politique japonaise en province avec ses *intrigues*, ses jeux d'influence, ses petites affaires, ses scandales (de femmes et d'argent) qui *prennent* largement le pas sur les affaires politiques. Sur les cinq sièges à pourvoir dans la *circonscription* de Tokushima, quatre sont revenus en octobre 1979, lors des dernières élections, au parti libéral-démocrate et un au P.S. Cette fois, le candidat socialiste est certain d'être réélu *mais* les bouddhistes et les sociaux-démocrates présentent un candidat commun — ce type d'alliance étant le phénomène nouveau de la vie politique nippone ces deux dernières années — et il est possible que les conservateurs perdent un siège.

Ce n'est pas seulement l'apparition du candidat centriste qui dérange le jeu traditionnel pour le pouvoir. Depuis quatre ans, la suprématie de M. Miki est mise à rude épreuve par l'arrivée d'un nouveau venu, M. Gotoda, le bras droit de M. Tanaka.

Vêtu d'un complet bleu sans recherche, M. Gotoda, âgé de soixante-cinq ans, a l'air, derrière ses épaisses lunettes, d'un petit fonctionnaire comme on en voit par milliers à la sortie des bureaux dans les rues de Tokyo. Intéressant personnage que ce M. Gotoda, né dans un village de trois mille habitants dans la circonscription de Tokushima, aujourd'hui ministre des collectivités locales et ancien chef de la police nationale. C'est quand il assumait ses fonctions qu'il rencontra M. Tanaka. La direction de la police nationale étant un rouage que ce dernier ne pouvait négliger, il ne fut pas long à le *mettre dans son camp*.

En outre, M. Gotoda, qui a lentement gravi les échelons de *l'administration, en connaît parfaitement* tous les mécanismes. Elu député en 1976, il garda son *siège en 1979, faisant régresser* M. Miki de la première à la troisième place dans l'ordre des *candidats par nombre de voix* obtenues. Pour la première fois, celui-ci est mis en difficulté sur son propre terrain.

Le camp de M. Gotoda

La « *bataille de Tokushima* », selon l'expression employée ici, qui dure depuis près de six ans, a été accentuée par la mort de M. Ohira, le camp de M. Gotoda affirmant que M. Miki est indirectement responsable du décès de l'ancien premier ministre. A la tête du Conseil pour la sécurité nationale qui contrôle la police, M. Gotoda, en tant que ministre des collectivités locales, et donc responsable notamment du déroulement des élections, a incontestablement des atouts dans son jeu. Il a, en outre, élargi sa base électorale : son association de soutien compte mille cinq cents patrons d'entreprise et bon *nombre* d'employés de mairie. En quelques années, il a réussi, d'autre part, à pénétrer les fiefs de ses rivaux *libéraux-démocrates* : l'association des médecins et les coopératives agricoles.

Dans chaque village, sur les petites routes serpentant entre les rivières au creux des vallées s'enfonçant vers *la montagnes* de Tsurugi, le cortège de voitures des supporters de M. Gotoda, le front *ceint d'un bandeau* frappé d'un rond rouge sur lequel est inscrit : « *Victoire !* », s'arrête devant les groupes de villageois alignés pour permettre au candidat de serrer des mains. « *Je vous demande du fond du cœur de voter pour moi. Je m'appelle Gotoda. Merci de m'aider. Merci, merci.* » Pointue, une voix féminine amplifiée par un micro reprend cet appel, et le cortège s'ébranle.

Le rituel des élections au Japon — mains gantées de blanc qui s'agitent, appels au micro, distribution de *saké* (alcool de riz) et de cadeaux — prend ici toute sa mesure. L'argent circule, affirment les adversaires de M. Gotoda. « *Les enveloppes de 5 000 yens* (environ 100 F) *à l'intérieur du paquet de gâteaux ne sont pas rares* », disent certains. « *C'est toujours dans les derniers jours que le processus s'accélère* », précise en hochant la tête un vieux notable adversaire de *M. Gotoda*.

On critique l'adversaire pour ses manigances, mais en fait *personne ne s'offusque vraiment du* procédé, qui, pour peu démocratique qu'il soit, n'en est pas *moins passé dans les mœurs* et est d'ailleurs utilisé par la plupart des candidats. « *Je n'ai pas reçu un sou cette fois* », dit, visiblement mécontente, une mégère villageoise, « *Je ne vois pas pourquoi* ».

Cette fois, les élections étant très rapprochées des précédentes, *les caisses* sont moins fournies que d'habitude. Le jeu des relations personnelles cautionnant les promesses n'en fonctionne que davantage.

Aujourd'hui, les petits entrepreneurs de Tokushima, qui en veulent à M. Miki de ne pas avoir fait construire plus tôt un pont reliant Shikoku à l'île principale — le projet officiel retenu est celui de M. Ohira, dans le nord de l'île, — souhaitent des politiciens habiles à faire obéir les bureaucrates — quels que soient les moyens. M. Gotoda étant l'homme de M. Tanaka, le premier ministre qui rêvait de restructurer l'archipel, a de ce point de vue un sérieux avantage aux yeux des affairistes locaux.

PHILIPPE PONS.

Corée du Sud

PLUSIEURS MEMBRES DE L'ENTOURAGE DE L'ANCIEN PRÉSIDENT PARK SONT ACCUSÉS DE CORRUPTION

Séoul (*Reuter*). — Les autorités militaires sud-coréennes ont révélé mercredi 18 juin les charges pesant sur différentes personnalités du précédent régime arrêtées ces dernières semaines et accusées de corruption.

Les accusations les plus graves ont été retenues contre Kim Jong-pil, ancien premier ministre et organisateur du coup d'État de 1961. Il aurait accumulé une fortune évaluée à 36 millions de dollars en détournant des fonds publics.

Parmi les autres personnalités arrêtées figurent le général Lee Sae-ho, ancien chef d'état-major de l'armée et commandant du corps expéditionnaire sud-coréen au Vietnam du Sud. MM. Kim Jong-nak, frère aîné de Kim Jong-pil, Park Chong-kyu, autrefois chef de la garde du président Park, Kim Jin-man, ancien responsable des finances du parti gouvernemental, Kim Chi-yeol, ancien ministre de l'intérieur et de la justice, Ho Won-chol, ancien secrétaire particulier du président Park, Chang Dong-woon, ex-directeur de l'Association des anciens combattants et ex-président de la Société nationale du logement.

Tous seront exemptés de poursuites judiciaires s'ils remettent à l'État leurs biens, dont le produit, précisent les autorités militaires, sera affecté à des projets sociaux en faveur des pauvres.

Cambodge

Les rapatriements renforceront la résistance antivietnamienne

(*Suite de la première page.*)

Il va s'opérer aussi, indirectement en leur faveur en renforçant les concentrations anarchiques de populations établies le long de la frontière *khméro-thaïlandaise*. En effet, les mouvements de guérilla s'efforcent, le plus souvent par des moyens *meurtriers*, et avec la *complicité* des militaires thaïlandais, de créer des abcès de fixation déjà forts de plusieurs dizaines de milliers de personnes sous leur coupe pour en tirer tous les profits possibles.

L'aide humanitaire internationale devrait permettre aux uns et aux autres de subsister aux abords de la frontière, comme cela a été le cas depuis l'automne dernier. A de très rares exceptions près, il ne s'agit donc pas, selon les intéressés eux-mêmes, d'un rapatriement vers leurs villes et villages d'origine, ni d'une soumission aux nouvelles autorités mises en place *par l'armée vietnamienne*. Dans l'esprit des délégués du H.C.R. — qui s'efforcent de résoudre un problème difficile en limitant les dégâts et de manière réaliste compte tenu de l'impatience des Thaïlandais et des limitations d'accueil des pays tiers, — ce mouvement qui vient *d'être commencé* devait s'effectuer en fonction de l'amélioration de la situation au Cambodge. Ce n'est cependant pas le cas actuellement, au contraire, les rapatriés se retrouvent placés, en pleine saison des pluies, au beau milieu ou à proximité de cibles militaires.

Les premiers « éclaireurs »

A Khao-I-Dang mardi, sur une population totale de plus de cent trente mille personnes, seuls cinq cents paysans, hommes, femmes et enfants, se sont portés volontaires. *Quelques milliers* d'autres pourraient suivre au cours des prochains jours. Nombreux parmi les partants sont ceux qui, au cours des mois précédents, ont été séparés d'une partie *de leur famille à la suite des* combats incessants que se sont livrés les groupes et gangs khmers rivaux opérant dans les camps de la frontière. La plupart, ici, ont choisi de regagner Nong-Chan, nouvel accès frontalier en voie de développement incontrôlé et tête de pont des convois de charrettes qui ravitaillent l'ouest du Cambodge en riz et en semences depuis quelque six mois. Leurs motivations sont identiques : *retrouver des membres de* leurs familles dans les camps de la frontière, échapper à la réclusion *des camps en Thaïlande*, reprendre le commerce. Quelques-uns ont la vague intention de profiter d'une charrette pour regagner leur village natal, à condition que le « téléphone bambou » leur en apporte des nouvelles rassurantes.

Plusieurs milliers de *réfugiés* de Khao-I-Dang observaient le déroulement des premiers départs, le chargement des *familles* et de leurs maigres baluchons dans les autocars, l'interview par les représentants du *gouvernement de Bangkok et des* délégués du H.C.R. Hantés par le souvenir du refoulement massif de *juin 1979*, ils sauront très *vite* que le trajet d'une douzaine de kilomètres s'est bien passé et que, munis de quelques vivres, médicaments et outils, ces « éclaireurs » parvenus sans encombre à destination *sont* à nouveau libres de leurs déplacements. Il n'est pas impossible que *cela crée* un *phénomène* d'entraînement, comme le cherchent les promoteurs du rapatriement. L'opération, en effet, n'est pas limitée dans le temps et sera fonction de la demande. Il était clair ces jours-ci, cependant, que la grande majorité des réfugiés resteraient fortement indécis ou tout à fait hostiles à un rapatriement, autant pour des raisons politiques qu'économiques, par peur de représailles et par absence de toutes garanties d'une protection *internationale dans l'éventualité* d'un retour au Cambodge. Ils ont résisté aux pressions exercées sur eux par les Thaïlandais pour les inciter au départ. D'autre part, plusieurs dizaines de milliers d'entre eux, qui ont de la famille à l'étranger, principalement en France et aux États-*Unis, continuent à espérer* qu'ils obtiendront l'asile en pays tiers. Ils ne partent toutefois qu'au compte-gouttes et, souvent, sur interventions de personnalités.

En outre, pour ramener le camp de Khao-I-Dang à des dimensions de nature à en faciliter l'organisation et le contrôle, de cinquante à soixante mille personnes vont être transférées dans de nouveaux camps, sans possibilité de choix. Tous les Sino-Khmers de Khao-I-Dang, quelque *treize mille personnes*, remarquablement organisés et solidaires, doivent être bientôt transférés à Mai-Rood, en bordure du golfe du Siam.

Du fait de l'occupation vietnamienne, d'un côté, et de la survie du régime khmer rouge sous lequel ils ont particulièrement souffert, d'autre part, aucun ne tient à regagner le Cambodge, bien qu'ils y aient parfois vécu depuis des générations. Un responsable de la collectivité nous a *fait* une *réponse* qui *résume parfaitement* leur état d'esprit (et qui est, du même coup, révélatrice des problèmes d'assimilation que vingt-cinq millions de Chinois d'outre-mer posent aux gouvernements des pays du Sud-Est asiatique, dont ils dominent l'économie) : « *Le Cambodge n'est pas notre patrie. Notre patrie, c'est la Chine.* » Aucun n'envisage toutefois de s'y rendre.

Sakeo, l'autre grand camp cambodgien, qui abrite plus de vingt-quatre mille personnes et où les opérations de rapatriement ont débuté mercredi, est divisé entre une minorité de Khmers rouges et des milliers de civils, surtout des paysans, qui cherchent à tout prix à leur échapper. Les premiers, au grand *maximum* un tiers de l'ensemble du camp, sont fiers de leur appartenance à l'Angkar et ne cachaient pas, ces jours-ci, leur impatience de rentrer au Cambodge pour en découdre avec les Vietnamiens. Ils règnent en maîtres sur des milliers de civils angoissés, *dont beaucoup* n'osent guère parler ouvertement aux étrangers. Un groupe de jeunes paysans nous a parlé de l'atmosphère de terreur qui règne la nuit dans le camp, affirmant que, *malgré* leurs discours tendant à prouver le contraire, les exécutants de la politique du parti n'ont changé *ni* d'idées ni de méthodes. Dans la nuit de mardi à mercredi, les autorités militaires thaïlandaises du camp ont même dû procéder à l'arrestation de plusieurs meneurs armés de gourdins. « *Nous préférons mourir ici plutôt* que de *repartir avec* les *Khmers rouges* », ont affirmé plusieurs jeunes gens.

Plusieurs centaines de personnes se *réfugient* chaque *nuit* dans la pagode du camp par peur des menaces et des violences physiques que les *Khmers* rouges font subir aux *récalcitrants*. Contrairement aux réfugiés de Khao-I-Dang, ceux de Sakeo se sentent abandonnés, et non sans raisons. Depuis plusieurs mois, un *grand nombre* de *Sino-Khmers* qui s'y trouvaient ont été transférés ailleurs. De plus, ces milliers de gens *ici* ont été peu informés jusqu'à l'avant-dernière heure de leur possi*bilité de choisir* ou de *refuser* le rapatriement.

Des otages apeurés

Interrogé samedi sur ce point, un délégué du H.C.R. nous a répondu que la tâche d'information avait été *laissée à la responsabilité* du comité cambodgien responsable de l'organisation du camp. Ignorait-on sa composition exclusivement khmère rouge ? Le comité a persuadé la *population qu'il n'existait pas* d'alternative au départ et que le camp allait être fermé. Des militaires thaïlandais ont distribué des tracts affirmant le contraire et informant les *réfugiés* qu'ils seraient protégés en cas de refus de partir. Dimanche, des affiches portant le sceau du H.C.R. et du commandement suprême des forces armées royales ont été apposées dans le camp, confirmant ces principes.

Mais, dans un tel environnement, et malgré les *précautions* de *procédure* établies par les responsables de l'opération pour s'assurer du caractère volontaire des retours, on ne sait pas trop combien, dans les prochains jours, oseront résister à la contrainte des hommes en noir et à vaincre leur peur.

Volontaire à Khao-I-Dang, l'opération paraît singulièrement faussée à Sakeo. Les organisations internationales, qui n'ont aucune autorité sur ce camp, placé sous celle de l'armée thaïlandaise, n'ont jamais été en mesure de faire cesser le règne terroriste de l'Angkar. Elles l'ont *même généralement passé sous* silence. Les professionnels occidentaux de l'aide humanitaire et les fervents bouddhistes ne se sont pas souciés outre mesure de la protection de ceux qui leur adressaient des appels angoissés ou qui cherchaient refuge à la pagode. On a, *a priori, considéré* la quasi-totalité des civils cambodgiens arrivés à Sakeo, en octobre avec les Khmers rouges, comme acquis à leur cause : c'était bien souvent des otages terrorisés. On a honte, lorsque l'on se trouve parmi eux, de constater, après huit mois passés dans *un* camp où *flotte* le drapeau *des Nations* unies, qu'ils restent aussi désespérés qu'au premier jour. Faut-il rappeler que c'est précisément à Sakeo que Mme Carter, entourée d'un essaim de journalistes, était venue s'apitoyer sur leur sort et leur promettre que l'Amérique ne les abandonnerait pas ?

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

ASIE

Inde

Le président Carter a donné son accord à la fourniture d'uranium enrichi à New-Delhi

Passant outre aux objections de la commission de réglementation nucléaire, le président Carter a donné son accord à la livraison à l'Inde de 38 tonnes d'uranium enrichi pour la centrale de Tarapur, près de Bombay. La décision a été annoncée jeudi 19 juin par le secrétaire d'État adjoint, M. Warren Christopher, devant la commission des affaires étrangères du Sénat. Le Congrès dispose toutefois du pouvoir d'annuler, dans les soixante jours après sa signature, le décret présidentiel ; mais le gouvernement américain s'emploie à dissuader les parlementaires d'opposer leur veto.

La décision du président Carter se fonde essentiellement sur des considérations politiques. Le 16 mai, la commission de réglementation nucléaire, s'appuyant sur des arguments juridiques, avait repoussé à l'unanimité de ses cinq membres l'octroi de licences d'exportation pour deux livraisons de 19,8 tonnes chacune, jugeant que, en dépit de l'accord passé dans ce sens entre les deux pays, elles n'étaient plus conformes à la législation américaine limitant la prolifération nucléaire. Elle a estimé que le gouvernement indien n'avait pas fourni de garanties suffisantes sur l'utilisation des combustibles nucléaires aux seules fins pacifiques. L'Inde, était-il avancé par ailleurs, est le seul pays — de surcroît du tiers-monde — à avoir fait exploser une bombe en 1974 à partir d'un programme civil et en faisant de plus usage de déchets atomiques provenant de la centrale de Tarapur installée avec l'aide américaine ; elle n'a pas signé, comme on le sait, le traité sur la non-prolifération nucléaire (le *Monde* du 28 décembre 1979).

La décision de la Maison Blanche constitue donc un précédent ; si, comme l'espère New-Delhi, elle est entérinée par le Congrès, elle risque d'avoir d'importantes répercussions. Elle a été prise non seulement parce que la non-fourniture de combustible compromettait sérieusement le fonctionnement d'une centrale qui alimente en électricité une partie de Bombay, mais surtout parce qu'elle empoisonnait considérablement, depuis plusieurs années, les relations indo-américaines.

Or la situation en Asie occidentale depuis l'invasion de l'Afghanistan par l'U.R.S.S. impose à Washington de ménager un partenaire important qui, à plusieurs occasions, par le passé, lorsque les Etats-Unis n'ont pas répondu à ses demandes, s'est tourné de guerre lasse vers l'Union soviétique. Cette décision a été annoncée peu de temps après l'achat à Moscou, prévu depuis plusieurs mois il est vrai, d'armements par l'Inde, pour un montant de 1,6 milliard de dollars. Mais elle tient compte aussi du fait que les Indiens n'entendent pas mettre tous leurs œufs dans le même panier dans les domaines militaire et économique.

Le régime de Mme Gandhi, par exemple, manifeste de bonnes dispositions à l'égard des multinationales et il paraît vouloir leur offrir certaines perspectives de marchés ou d'investissements. Il est probable que les responsables américains ont eu aussi le sentiment qu'avec ou sans livraison d'uranium enrichi les Indiens continueraient à aller de l'avant en comptant sur leurs propres forces. Mettant fin aux atermoiements de ses prédécesseurs, depuis trois ans, Mme Gandhi n'a-t-elle pas déclaré, peu de temps après son retour au pouvoir, que l'Inde « *n'hésiterait pas à procéder à une nouvelle expérience nucléaire si l'intérêt national l'exige* » (le *Monde* du 15 mars 1980). Or c'est vraisemblablement ce qui se produirait en cas de refus. Les Indiens pourraient alors considérer celui-ci comme une rupture de contrat et se sentir libres d'utiliser comme ils l'entendent pour les retraiter les déchets qui s'accumulent à Tarapur.

Tarapur appartient à la première génération d'usines atomiques indiennes ; la seconde, mise en place par Mme Gandhi, pendant les années 70, emploie le procédé à eau lourde dont l'Inde produit de petites quantités en attendant l'entrée en service de plusieurs usines. Ce procédé permettrait, au stade présent, de fabriquer plus de plutonium qu'à partir de centrales à uranium, et même de mettre au point, semble-t-il, quatre ou cinq engins nucléaires par an.

Depuis plusieurs années, les Soviétiques ont proposé aux Indiens de leur vendre de l'eau lourde et sont venus effectivement se substituer aux Américains après le refus de ceux-ci d'en livrer 200 tonnes. Mais — est-ce pour conserver quelque moyen de pression sur New-Delhi ? — ils n'auraient pas complètement honoré cette commande. Car les Indiens repoussent les propositions de coopération nucléaire, parfois étendues, que leur offrent les Soviétiques. Ils ne veulent pas que celles-ci débouchent sur un contrôle de leur programme. Peut-être est-ce aussi un argument pris en compte par le président Carter.

GÉRARD VIRATELLE.

Appels en faveur du peuple afghan

Plusieurs associations de soutien à l'Afghanistan existant en France viennent de se regrouper (*le Monde* du 7 juin) en une seule association pour créer : l'AFRANE : Amitié franco-afghane, 1, avenue Racine 78600 Maisons-Laffitte.

L'AFRANE est issue d'une rencontre, entre d'une part, des Français qui ont vécu, travaillé, voyagé en Afghanistan et qui sont restés attachés à ce pays et à ses habitants et, d'autre part, des Français de tous horizons politiques et professionnels qui sont choqués par la situation prévalant dorénavant dans ce pays. L'AFRANE publiera un bulletin donnant la parole aux Afghans, notamment à ceux qui ne peuvent s'exprimer dans leur pays actuellement et aux voyageurs revenant de cette région et pouvant témoigner. Elle collectera, acheminera, distribuera, en coopération avec des organismes humanitaires compétents, une aide alimentaire ou médicale destinée aux Afghans.

∴

MM. Jean-Pierre Pierre-Bloch, député de Paris, vice-président de la commission des droits de l'homme de l'U.D.F. et Alain Chalopin, membre de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, nous ont fait parvenir le texte d'un appel pour sauver le peuple afghan (Amis de l'Afghanistan, B.P. 295 75866 Paris Cedex 18) :

« *Pour que le peuple afghan continue de résister durablement et efficacement, il lui faut des armes et des munitions. Or, celles-ci sont en nombre très insuffisant.*

» *Trop d'hommes, de femmes et d'enfants qui refusent la servitude humiliante et pesante de l'occupant soviétique n'ont pas d'armes pour se battre.* (...) *Nous ne pouvons assister en simples spectateurs aux événements d'Afghanistan, car le combat du peuple afghan est celui du monde libre.* (...) *Nous n'avons pas le droit non plus de refuser d'aider le peuple afghan menacé par la famine.* (...) *Il n'est pas plus concevable de laisser le peuple afghan lutter seul pour sa liberté et sa survie qu'il n'est convenable d'abandonner les maquisards érythréens dans leur combat solitaire contre les forces soviéto-cubaines.*

» *La lutte du peuple afghan est le symbole porté à son paroxysme, du combat pour la liberté et la survie de tous les hommes et de toutes les femmes du monde qui veulent vivre dans la dignité. Aidons concrètement la résistance afghane !* »

∴

Le comité français de soutien pour la résistance afghane (M. Huret, 95, boulevard Brune, 75014 Paris. Tél. : 541-36-07 ou 554-97-06) adresse « *un ultime appel au peuple de France pour venir apporter son soutien, par l'envoi massif de lettres et messages et sous la forme d'aide matérielle à la résistance afghane, qui se trouve dans une incommensurable détresse. Il demande aux athlètes français de ne pas participer aux Jeux olympiques* ».

PROCHE-ORIENT

AU COURS DE SA VISITE A WASHINGTON

Le roi Hussein se prononce pour la reconnaissance mutuelle des droits d'Israël et des Palestiniens

Les États-Unis livreront cent chars ultra-modernes à la Jordanie

Le roi Khaled d'Arabie Saoudite a regagné Ryad jeudi soir 19 juin, à l'issue d'une visite officielle de quatre jours en République fédérale allemande et à Berlin-Ouest. Le souverain a rencontré à deux reprises le chancelier Schmidt. Son ministre des affaires étrangères, le prince Saoud al-Fayçal, a souligné l'importance de la déclaration de la C.E.E. sur le Proche-Orient, mais il s'est déclaré « déçu » de son caractère vague en ce qui concerne la représentativité de l'O.L.P. et le retour de la souveraineté arabe sur Jérusalem.

Ces différents points ont été également au centre des conversations du roi Hussein de Jordanie à Washington.

De notre envoyé spécial

Washington. — Le roi de Jordanie n'est pas venu à Washington *pour rien. Le président* Carter a décidé de lui fournir la moitié des deux cents chars ultra-modernes M 60 à repérage thermique et à emploi nocturne qu'il demandait. Le Congrès peut s'opposer à un marché de cette importance (160 millions de dollars, soit 650 millions de francs) par le vote d'une résolution identique par les deux Chambres. Comme dans l'affaire des avions vendus à l'Arabie Saoudite, l'ambassade d'Israël, qui agit ici comme une véritable institution américaine, a aussitôt fait connaître sa « *préoccupation* », bien que l'armée israélienne dispose d'un tel équipement. L'administration, faisant valoir l'importance stratégique de l'armée jordanienne dans la région, estime cependant qu'elle obtiendra l'accord du Congrès et elle se propose de fournir alors à la Jordanie la seconde tranche de cent chars. M. Carter tient en tout cas à montrer sa volonté de soutenir un dirigeant arabe connu pour sa modération, même s'il rejette le processus de Camp David.

La modernisation de l'armée jordanienne n'était cependant pas l'objet principal de la visite du souverain. Si le roi Hussein est venu à Washington, c'est pour convaincre les Américains, les dirigeants comme l'opinion, qu'ils font fausse route. Il a mis les points sur les « i » jeudi 19 juin, au cours du traditionnel déjeuner du National Press Club. On peut penser qu'il n'a pas tenu un autre langage à M. Carter. « *La question décisive*, a-t-il dit, *c'est le droit des Palestiniens à l'autodétermination* ». Dans un discours courtois mais incisif, il a réclamé cinq fois cette « *autodétermination* », mot quasiment banni du vocabulaire diplomatique américain et que les journaux dénoncent comme dissimulant la création d'un Etat palestinien « *inacceptable* ».

Pourquoi, a demandé le roi Hussein, les Palestiniens, qui vivent sous un régime d'occupation ou en exil, n'auraient-ils pas le droit de « *décider de leur sort sur leur sol national* » ? Une paix qui assurerait aux Palestiniens la liberté et le droit à l'autodétermination serait par nature « *sûre et durable* », a-t-il estimé, puisqu'elle ferait disparaître « *les causes de conflit* ». Les Européens, qui ont pourtant leur responsabilité dans la création d'Israël, ont, a-t-il souligné, « *unanimement souscrit à ces principes* », que le reste du monde juge « *raisonnables, naturels et évidents* ».

Sur le plan moral, a poursuivi le souverain, comment justifier l'occupation de millions de personnes, la « *mutilation démographique, la colonisation et la multiplication des annexions* ? » Sur le plan pratique, a ajouté le roi Hussein, les Etats-Unis ont choisi une voie qui conduit « *à la radicalisation des plus modérés et à la rupture possible des échanges dans les domaines les plus importants du commerce, de l'énergie et de la culture. Tout cela à cause d'une interprétation singulière et indéfendable de la sécurité d'Israël qui semble se ramener à la sécurité des conquêtes* ».

Le rôle des Européens

Comme on lui demandait « *pourquoi il appuyait l'O.L.P., dont la charte demande la destruction d'Israël* », le roi a répondu : « *On prend des attitudes plus extrêmes quand l'espoir disparaît.* (...) *Je suis persuadé qu'une majorité de Palestiniens souhaitent* (...) *vivre en paix avec tous leurs voisins.* (...) *Les Palestiniens, c'est certain, devraient reconnaître le droit d'Israël à l'existence.* (...) *Mais Israël ne devrait-il pas aussi reconnaître le droit des Palestiniens sur leur sol et dans leur patrie ? N'est-ce pas ce qu'il faut demander aux deux côtés simultanément ?* » Rappelons que c'est exactement ce que dit la déclaration européenne de Venise.

Ce réquisitoire a-t-il été entendu ? Il a été très applaudi, en tout cas, par un auditoire où étaient représentés tous les grands moyens d'information... qui s'en sont à peine fait l'écho. Il semble cependant que ce que l'on peut appeler les idées euro-arabes (celles des Arabes modérés au moins) fassent leur chemin dans les milieux dirigeants américains. D'après Philip Geyelin, du *Washington Post*, on commence « *à murmurer* » dans l'entourage du président Carter que l'initiative européenne de Venise ne serait peut-être pas un simple « *croc en jambe* » au processus de Camp David et qu'elle pourrait avoir « *des effets utiles et positifs* ».

« *Presque personne, dans les milieux qui élaborent la politique américaine, ne croit sérieusement*, poursuit le *Washington Post*, *que la phase actuelle de Camp David puisse aboutir à une solution sans la participation de l'O.L.P.* » Comme l'O.L.P. ne veut pas négocier avant d'être reconnue par les Etats-Unis et Israël, et comme les Américains ne veulent pas reconnaître l'O.L.P. tant que celle-ci ne reconnaîtra pas Israël, explique l'auteur de l'article, « *la réponse logique paraît être un échange simultané de reconnaissance mutuelle par Israël et l'O.L.P. de leurs droits et intérêts respectifs* ». Pour en arriver là, les Européens, qui ont de bonnes relations avec l'O.L.P. et avec les Américains, ont leur rôle à jouer, conclut Philip Geyelin, en ajoutant que si cette opération ne réussit pas, elle pourrait en tout cas jouer comme une incitation à la relance du processus de Camp David.

MAURICE DELARUE.

Irak

ÉLECTION DU PREMIER PARLEMENT DEPUIS VINGT-DEUX ANS

Bagdad (A.F.P.). — Quelque 6 millions d'Irakiens, sur une population de 12 millions d'habitants, élisent ce vendredi 20 juin leur premier Parlement républicain. Pour la première fois également dans l'histoire de l'Irak, les femmes seront admises à participer au scrutin. Les deux cent cinquante députés du Parlement seront choisis parmi huit cent quarante candidats présentés par les partis autorisés : le parti baas (au pouvoir), le parti démocratique du Kurdistan (P.D.K.) et le parti révolutionnaire kurde (P.R.K.). Le parti communiste irakien, dont les activités sont « gelées », ne présente pas de candidats.

Elus pour quatre ans, l'Assemblée, qui peut être dissoute par le Conseil du commandement de la révolution, devra proposer et voter les lois, ratifier les traités et les accords internationaux, discuter la politique intérieure et extérieure irakienne, éventuellement convoquer tout membre du gouvernement pour des explications, et pourra révoquer les ministres. Par ailleurs, l'anniversaire de la révolution « baasiste » du 17 juillet 1968, qui coïncidera avec le premier anniversaire de l'accession à la présidence de la République de M. Saddam Hussein, sera désormais celui de la fête nationale à la place de l'anniversaire du coup d'Etat du 14 juillet 1958, qui avait renversé la monarchie.

● *Le prix Mahmoud-Hamchari*, décerné en octobre 1979 par l'Association de solidarité franco-arabe (ASFA) à Raymonda Hawa-Tawil pour son livre *Mon pays, ma Prison*, publié aux éditions du Seuil (*le Monde* du 18 septembre 1979), a été remis jeudi à la militante palestinienne par Mme Marie-Claude Hamchari au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à la Maison de l'Amérique latine, en présence de M. Ibrahim Souss, représentant de l'O.L.P. en France.

Réunie à Paris

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE LIBANAIS A CONDAMNÉ LES ACCORDS DE CAMP DAVID

La conférence internationale de solidarité avec le peuple libanais, qui a rassemblé pendant trois jours à Paris près de deux cent cinquante délégations venues de quarante pays, a achevé ses travaux le mercredi 18 juin en adoptant une déclaration politique et un programme d'action de solidarité avec le peuple libanais.

La déclaration politique condamne les accords de Camp David comme étant « *un facteur d'encouragement à l'agression et à l'occupation de plus de territoires* » et affirme que « *le drame que vit le peuple libanais constitue un résultat direct des manœuvres qui ont préparé le terrain à ces accords* ». Elle dénonce en outre l'« *agression permanente d'Israël au Liban et son intervention flagrante dans les affaires intérieures libanaises, en alliance avec les forces confessionnelles et fascistes, ainsi que son occupation d'une partie du Sud-Liban* ». Elle exprime le soutien total de la conférence à l'initiative politique prise par le Mouvement national libanais en février 1980, « *initiative adoptée en grande partie dans le projet présenté par le président Sarkis pour la réconciliation nationale* ».

Le programme d'action de solidarité avec le peuple libanais prévoit la création de « *comités de défense du Liban arabe démocratique uni* » parmi les immigrés libanais aux Etats-Unis, en Amérique latine, au Canada, en Afrique et en Australie. Au cours de la conférence, M. Daniel Goulet, député R.P.R., a annoncé qu'une délégation de cinq députés français, membres de l'association de solidarité franco-arabe et appartenant à l'U.D.F., au R.P.R. et au P.S., se rendra au début de juillet au Liban. Cette délégation, dirigée par M. Alain Mayoud (U.D.F.), aura pour mission de s'informer de la situation au Sud-Liban.

Au cours d'une intervention remarquée devant la conférence, M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P., avait dénoncé tous les projets « *suspects* » prévoyant « *l'implantation des Palestiniens au Sud-Liban* ».

CORRESPONDANCE

La robe des hôtesses d'El Al

Mme Rafidah W. Hamzah, conseillère culturelle de la mission de l'O.L.P. auprès de l'UNESCO, nous écrit :

Le Jerusalem Post *a publié récemment à Jérusalem la photo de la nouvelle tenue dite « nationale » des hôtesses d'El Al, accompagnée du commentaire : « Les hôtesses d'El Al ne seront » pas des objets de sexe. »*

Les hôtesses d'El Al ne seront peut-être pas des objets de sexe mais sûrement des objets de colonisation culturelle, donc parfaite. « *C'est la robe de ma mère* » clame une femme palestinienne en voyant la photo de la robe qu'a choisie Shavit, « *Chairman of the airline's board of director* », pour naturaliser et enraciner l'hôtesse israélienne.

Cette robe, qu'Israël veut nationale, est en fait palestinienne.

Une nation née artificiellement en 1948, fondée par des « étrangers » souvent européens, doit-elle, pour se définir, voler une culture et une existence palestinienne présentes dans la région depuis des millénaires ? Une nation imposée par le colonialisme serait-elle obligée pour survivre de calquer et d'annexer la culture locale, ce qui ne peut conduire qu'à l'anéantissement de cette culture ?

Aujourd'hui, Israël revêt les tenues typiques palestiniennes après avoir fait sienne notre cuisine « Homos, Foul, Falafel ».

Quand Israël se rendra-t-il compte que la Palestine, même dépouillée de sa robe, de sa bouche, de son palais, de ses bras, continue à exister par son peuple ? C'est ce peuple qui vous écrit aujourd'hui.

Libres opinions

« Où est la France ? »

par JEAN-MANUEL BOURGOIS (*)

LE voyageur français rentrant de Beyrouth ne peut pas rester silencieux. Certes il n'a pas à faire partager aux autres ses propres idées sur la situation au Liban. Mais il peut, il doit répéter ce qu'il a entendu tous les jours là-bas, au cours d'un bref séjour, la question posée par tous ceux, bien divers dans leurs fonctions et leurs options, qu'il a rencontrés : « *Où est la France ?* »

Dans ce pays qui s'installe avec courage, mais non sans angoisse, dans ce que certains appellent l'« après-guerre » mais d'autres l'« entre-deux-guerres », tous ceux que l'on rencontre vous demandent avec une courtoisie qui vous glace : « *Alors, que dit la France, que fait la France ?* » Dans les préaux d'école, dans les bureaux des recteurs, dans les couvents, sur les terrasses de cette ville sacrifiée, on vous demande une réponse. Et il ne vous vient à l'esprit que des explications terriblement « raisonnables », odieusement « réalistes », pleines de « crise économique mondiale », de « balance des paiements », qui ont un triste goût de cendre, ou, plutôt, de pétrole.

Tous ces gens se tournent vers nous et nous demandent ce qui ne coûte rien, mais pourrait nous coûter cher : le soutien moral de la France.

Ils n'ont plus besoin de nos armes, dans ce pays transformé en arsenal, où chaque village est une garnison, chaque immeuble un fortin. Ils n'ont pas besoin de notre argent, dans ce pays qui se paye le luxe de sortir de cinq ans de guerre sans avoir déprécié sa monnaie, en ayant gardé une balance des changes excédentaire, en ayant créé des banques, des industries... Ils demandent seulement que d'un mot, d'une phrase, la France leur dise qu'elle existe encore et qu'ils existent encore pour elle.

Et ils nous le demandent en français, dans notre langue dont, ailleurs, de doctes comités se préoccupent tant, dans notre langue qu'ils font encore apprendre à leurs enfants sans aucune intention « pratique et raisonnable », dans notre langue qu'ils aiment et qu'ils défendent mieux, sans doute, qu'aucun autre pays francophone.

La France va à New-York, à Helsinki, à Varsovie, à Venise. Elle ne va pas à Beyrouth et ne répond pas à la question que lui posent les Libanais.

(*) Editeur.

PROCHE-ORIENT

Incertitudes en Haute-Égypte

I. — Musulmans contre coptes

De notre envoyé spécial
J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ

Minieh. — « (...) *Petite ville alors de quatre-vingt mille habitants (...) à 250 kilomètres au sud du Caire, sur la rive occidentale du Nil, l'un des gros marchés du coton, sans aucun monument remarquable, sans aucun bâtiment de plus d'un siècle, alors qu'elle est vieille d'au-moins cinq mille ans.* » Michel Butor décrit ainsi (1) ce chef-lieu de province où il enseigna le français, lorsque, sous le roi Farouk, l'écrivain-ministre Taha Hussein rendit cette langue obligatoire dans les lycées égyptiens. « *Minieh doit avoir bien changé depuis le jour où je l'ai quittée* », écrit l'auteur de *la Modification*.

Le nombre de ses habitants a presque triplé en trente ans et elle a étiré sur le même côté du fleuve ses rues poudreuses toujours bordées d'immeubles jaunâtres négligés. L'aspect de Minieh ne s'est guère modifié. Ce qui, en revanche, étonnerait sans doute Michel Butor dans la paisible cité qu'il a connue, c'est le climat de suspicion qui s'instaure maintenant dans les rapports entre musulmans et chrétiens, lesquels représentent environ 20 % de la population de la ville en 1980.

Au printemps 1979 les jeunes intégristes (ou *fondamentalistes*), membres du Groupement islamique, avaient suscité des désordres à Minieh et à Assiout, autre grosse capitale provinciale de la Haute-Egypte (2), à une centaine de kilomètres plus au sud. Ils entendaient, par l'intimidation, chasser les étudiants coptes (environ 20 % des trente mille étudiants d'Assiout et des dix mille de Minieh) des facultés et des *cités universitaires et imposer la* séparation des sexes aux étudiants musulmans. Si à Assiout la situation s'est un peu calmée après l'intervention personnelle du raïs sur les lieux en avril 1979, elle n'a cessé d'empirer à Minieh, où, un an après, les jeunes chrétiens ne peuvent plus résider à la cité universitaire et ne se rendent à l'université qu'à leurs risques et périls. Certains jours, ceux que la population appelle *Abou Douhoun* « les « barbus » contrôlent les cartes d'identité, sur lesquelles la confession est mentionnée, à l'arrivée des microbus universitaires et empêchent les coptes de pénétrer dans les facultés.

Au moment du *Cham-en-Nessim*, la grande fête d'origine païenne commune à tous les Egyptiens, et *qui est tombée cette* année le 7 avril, les incidents ont gagné les quartiers populaires mixtes de Salah-*Ghana* et de Hard-el-Mouled, au sud de Minieh. Tout semble avoir commencé pour une histoire de jupons. Si la coutume islamique permet à un musulman de briguer la main d'une chrétienne, elle interdit au chrétien d'en faire autant pour une musulmane. En ce soir de fête, dans la rue, un jeune copte se vit reprocher par des musulmans d'avoir tenté de courtiser certaines des leurs. On en vint aux mains. Le père de l'assailli, un militaire, sortit de chez lui et donna une solide correction à deux des attaquants.

Les « magasins du péché »

Aussitôt les « barbus » du Groupement islamique s'emparent de l'affaire : « *Croyants défendez-vous. Les mécréants attaquent l'islam !* » Le lendemain à midi, en pleine rue, un employé chrétien de l'académie, sans différend connu avec quiconque, est tué à coups de poignard par plusieurs *Abou Douhoun*. Dans la nuit qui suit quinze maisons d'ouvriers et d'artisans coptes, qui, la veille, avaient été marquées en rouge, sont envahies par des membres du Groupement. Des habitants s'enfuient par les toits ou les cours chez des voisins *musulmans qui* les cachent, ou se réfugient dans une école chrétienne ; d'autres sont blessés. Les assaillants jettent par les fenêtres les meubles des coptes et en font un autodafé.

Divers drames de ce type ont semé dans Minieh et sa province la méfiance et le doute ; là c'est un menuisier qui, à l'énoncé de son prénom typiquement copte, et en présence de ses deux fillettes, est « marqué » au couteau, et sa bicyclette est détruite. Ailleurs ce sont des prêtres bousculés avec cet avertissement : « *Ne passe jamais plus devant une mosquée !* » Des « *magasins du péché* » — coiffeurs, photographes, liquoristes — ont leurs devantures brisées sans distinction de la religion des propriétaires. Deux touristes européens ont été attaqués par des « barbus » criant de : « *A bas les juifs !* » (adeptes du judo, ils ont mis en déroute leurs agresseurs). Au bourg de Béni-Abed trois tombes chrétiennes ont été profanées, etc.

Résultat : les rues se vident au crépuscule, des jeunes gens *des deux communautés naguère* amis ne se voient plus, les habitants se méfient des visages nouveaux. Certains parlent de déménager ou prennent des précautions. Au village de Karm-Al-Bahri, les coptes, qui, faute d'église, assistaient à la messe dans une cour, ont demandé au *curé de ne plus venir « de peur que les Abou Douhoun ne viennent brûler nos maisons »*.

« *Nous ne craignons personne. La jeunesse est le plus fort pilier de l'islam* », nous dit, après un interrogatoire préalable conduit par quelques « enfants de chœur » islamique, le cheikh à à peine quadragénaire d'une modeste mosquée campagnarde, dont la renommée en milieu intégriste se mesure à ses prônes distribués sur cassettes : « *Les infidèles adorent un mouton et boivent le sang du Messie !* », « *Chenouda* (3) *est un chien !* ». A Minieh, du haut des quatre minarets, à Fikrieh à la mosquée du cheikh Omar ; à Sohag chez M. Mustapha Darwich, chef *de la confrérie la Voie mahométane*, dans un village à majorité copte chez un commerçant musulman, à midi ou à l'aube, de puissants haut-parleurs diffusent *urbi et orbi* de pareils slogans. « *Ne craignez-vous pas, ainsi, de nuire à la coexistence confessionnelle ?* », « *L'Egypte est un pays d'islam !* », nous répond le cheikh villageois en mettant un terme à l'entretien.

La solution Khomeiny

Au Caire, l'action visible des intégristes consiste pour l'essentiel à entretenir un climat de bigoterie dans plusieurs *facultés*, *à faire* du porte-à-porte pour convaincre des musulmanes d'« *au moins se couvrir les cheveux en sortant* », et à imprimer trois mensuels d'une rare indigence de pensée et qui, *sous d'autres cieux*, leur auraient déjà valu maints procès pour incitation à la haine raciale ou religieuse. A Minieh, le Groupement islamique est plus audacieux. Outre des attentats contre les personnes et les biens, des contrôles d'identité et le blocus de bâtiments publics, il rançonne des commerçants et rachète chez les libraires les stocks des livres qui lui déplaisent (tel *les Chrétiens et le nationalisme égyptien*, publié en arabe au Caire à Dar El-Thaqafa en 1970, par un universitaire, M. Zaher *Ryad*) et *diffuse ceux* qui lui conviennent. Les succès de l'édition intégriste sont, à Minieh ce printemps, *Khomeiny : une solution de rechange*, qui montre l'immense encouragement que la seule nouvelle de la révolution islamique en Iran a apporté aux fondamentalistes de la vallée du Nil, et *Ce que doit savoir un musulman sur les chrétiens et l'évangélisation*, forte brochure publiée pour la première fois en 1977 en Arabie Saoudite par un certain Ibrahim Slimane Gabhan.

Dans ce vade-mecum, il est dit que « *les croisades durent depuis huit cents ans* », que « *quatre vingt cinq mille prêtres s'apprêtent à lancer une campagne contre la renaissance islamique, avec la protection des Américains* », que les coptes veulent installer à Assiout un « *Etat croisé, coalisé avec Israël contre les Arabes* ». Ce qui ailleurs ferait sourire atteint facilement *son but chez ceux qui*, depuis Hérodote, n'ont pas cessé d'être « *les plus religieux des hommes* ». Certains musulmans ignorant tout du christianisme, mais jusqu'ici n'éprouvant aucune animosité à l'égard de leurs compatriotes coptes, commencent à les regarder d'un autre œil, tandis que ceux-ci *se* recroquevillent dans un mutisme d'offensés.

Même sans leurs libelles, les intégristes impressionneraient. Il faut voir à la tombée du jour le jeune « *émir* » Mohieddine, fils d'un « *maazoun* » (sorte de notaire s'occupant des mariages et divorces musulmans), ancien étudiant en ingénierie devenu le chef du Groupement islamique de Minieh, faire sa tournée, escorté de jeunes « barbus » en longues galabiehs blanches. C'est là, dit-on, que sont chuchotés les mots d'ordre : « *Boycottez les médecins coptes !* » « *N'envoyez plus vos enfants dans tel centre d'apprentissage ou tel foyer culturel tenus par des religieux !* ». Il faut entendre avec quel respect forcé musulmans ou chrétiens parlent du Dr Kamel Abdel Maoulah et de M. Ali Salah, ces deux hauts fonctionnaires du gouvernorat en qui tout Minieh voit « *les protecteurs des extrémistes* » et dont les positions en vue inclinent certains habitants de l'ancienne cité de la « *nourrice de Chéops* » à penser que « *le gouvernement ne veut pas sévir contre les Abou Douhoun* ».

(1) *Le Génie du lieu*, Grasset, 1958.

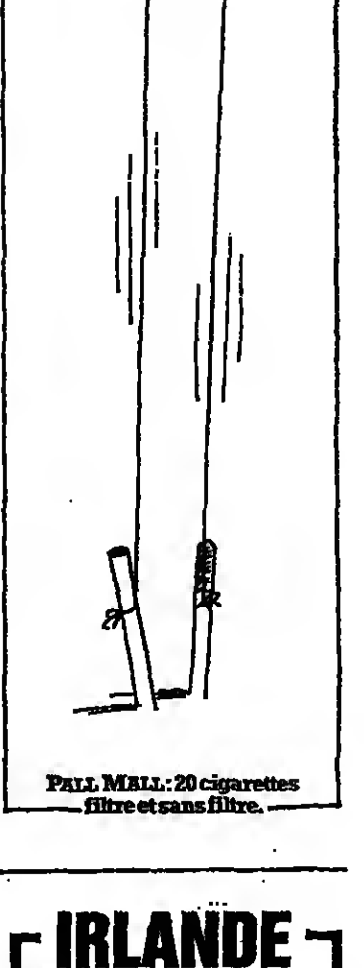
(2) La Haute-Egypte, appelée en arabe *Saïd*, commence aux portes méridionales du Caire et va jusqu'à l'entrée d'Assouan, en Nubie.

(3) *Pape d'Alexandrie et patriarche de la prédication de saint Marc*, Chenouda III, né en 1923, est depuis 1971 le chef de l'Eglise copte-orthodoxe.

Prochain article :

« COMME LES KABYLES... »





PALL MALL : 20 cigarettes filtre et sans filtre.





PROCHE-ORIENT

Iran

Le président Bani Sadr renforce son autorité

Téhéran (A.F.P.). — Le remaniement que M. Bani Sadr vient d'imposer aux forces armées marque la volonté du président iranien d'affirmer son autorité face au Parti de la République islamique (le Monde du 20 juin). En nommant conseiller à la présidence chargé des affaires militaires le général Mohamad Hadi Chadmehr, qui a démissionné de son poste de chef d'état-major général des forces armées, et en désignant à la tête des armées de terre et de l'air de nouveaux officiers supérieurs, M. Bani Sadr, agissant pour l'instant en dehors de tout contrôle du Parlement, qui ne s'est pas encore réuni, prouve qu'il reste seul le chef des forces armées, fonction que lui donne la Constitution iranienne.

Il tient aussi à démontrer à tous ceux qui, au sein du Conseil de la révolution et du Parti de la République islamique, contestent de plus en plus son autorité qu'il conserve l'appui de l'imam Khomeiny : aucune de ces nominations n'aurait pu, en effet, être faite si le « guide de la révolution » ne les avait auparavant avalisées. Le fait que tous les postes de commandant en chef sont maintenant tenus par des officiers choisis et désignés par le seul chef de l'Etat constitue pour ce dernier une importante victoire politique sur son principal adversaire au sein du Conseil de la révolution, l'ayatollah Behechti.

Le Dr Hassan Ayat, idéologue du P.R.I., accusé d'avoir comploté contre le chef de l'Etat, a contre-attaqué jeudi en affirmant que les révélations faites par Révolution islamique organe du président, était une « manœuvre pour l'éliminer » parce qu'il détient des documents pris à l'ambassade des Etats-Unis et compromettant pour M. Bani Sadr. Pour le moment, toutefois, c'est ce dernier qui a marqué des points.

Par ailleurs, M. Ali Akhbar Tabatabaï, président de la Fondation pour la liberté de l'Iran, établie à Washington, a révélé jeudi que l'ancien premier ministre iranien, M. Bakhtiar, et l'ancien commandant en chef de l'armée impériale, le général Gholam Ali Oveissi, disposent tous deux d'unités militaires d'exilés iraniens stationnées en Irak.

Ces informations ont été confirmées à Paris dans l'entourage de M. Bakhtiar. On précise que ces commandos, dont on n'indique pas le nombre, sont répartis le long de la frontière irano-irakienne et sont composés notamment de Kurdes et d'Iraniens d'origine arabe, mènent des opérations de harcèlement en Iran et disposent de facilités en Irak. On précise aussi que les « groupes de partisans » des deux hommes « ne collaborent pratiquement pas sur le terrain », bien que leur objectif soit le même : le renversement du régime de l'imam Khomeiny.

Radio-Téhéran a annoncé ce vendredi 20 juin que trente-cinq « contre-révolutionnaires » ont été tués, jeudi soir, à Qotu, nœud ferroviaire proche de la frontière turque, au nord-ouest du pays, dans un affrontement avec les forces de l'ordre.

Les « contre-révolutionnaires » ont été tués, a précisé la radio, après avoir tenté d'attaquer la gendarmerie de Qotur, chargée de contrôler la région.

● *Trente-cinq « contre-révolutionnaires » ont été tués, jeudi* 19 juin à Qotur, nœud ferroviaire proche de la frontière turque, dans le nord-ouest de l'Iran, au cours d'un affrontement avec les forces de l'ordre, a annoncé vendredi Radio-Téhéran.

Les « contre-révolutionnaires » ont été tués, a précisé la radio, après avoir tenté d'attaquer la gendarmerie de Qotur. — (A.F.P.)

Syrie

LE BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS ET UN JOURNALISTE ONT ÉTÉ ASSASSINÉS

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — Après deux mois de relative accalmie, deux graves attentats, qui ont fait deux morts, ont été commis, jeudi 19 juin, en Syrie, et aussitôt attribués aux Frères musulmans. M. Faëk Mohamed, rédacteur en chef du journal local *Al Ourouba*, a été assassiné à Homs et M. Nazih Jamali, bâtonnier du conseil provisoire de l'ordre des avocats de Damas, a été tué dans la capitale syrienne (le Monde du 20 juin). Une journée de deuil a été décrétée dans tous les tribunaux et services judiciaires de la Syrie et la dépouille mortelle de M. Jamali a été exposée au palais de justice de Damas : membre du parti communiste, il avait été nommé bâtonnier par le gouvernement le 24 mai dernier, après que les conseils des différents ordres des avocats, des médecins et des ingénieurs de Syrie eurent été dissous pour leur opposition larvée au régime.

Après de graves troubles en 1979 et au cours du premier trimestre 1980, les mois d'avril et mai derniers avaient été plutôt calmes en Syrie. On avait néanmoins signalé, dans les tout premiers jours de juin, un incident symptomatique, bien que non sanglant : un groupe de plus de dix Frères musulmans s'était évadé du poste des services secrets syriens, le redoutable Mokhabarat, dans le quartier Halbouni à Damas, avec la complicité d'un gardien qui avait versé des narcotiques dans la nourriture de ses collègues et avait disparu avec les détenus.

Parallèlement, un journaliste syrien, M. Assem Jundi, a été grièvement blessé jeudi également, à Beyrouth, sans qu'il soit possible de déterminer si ce crime est en relation avec la situation en Syrie. Journaliste indépendant et auteur d'une interview demeurée unique du terroriste Carlos, M. Jundi appartient à une famille politiquement active en Syrie ; un de ses parents, M. Sami Jundi, avait été ambassadeur dans les années 60.

LUCIEN GEORGE.

DIPLOMATIE

AVANT LE SOMMET OCCIDENTAL DE VENISE

Le « malentendu » germano-américain ne serait pas entièrement dissipé

Le président Carter, qui est arrivé jeudi 19 juin, en fin de journée, à Rome, s'est entretenu, dans la matinée de vendredi, avec MM. Pertini et Cossiga, respectivement président de la République et président du conseil. Le chef de la Maison Blanche, qui est accompagné, notamment, par M. Muskie, secrétaire d'Etat, M. Brzezinski, conseiller pour les affaires de sécurité nationale, doit rencontrer le pape Jean-Paul II samedi.

Avant de quitter Washington, M. Carter a confirmé implicitement que le sommet des puissances occidentales industrialisées, qui s'ouvrira dimanche à Venise, sera dominé par les problèmes politiques et non économiques. « *Nous ne sommes pas motivés*, a-t-il déclaré, *par l'hostilité ou par un quelconque désir de confrontation téméraire ou de retour à la guerre froide. Mais nous devons maintenir l'opposition mondiale à l'agression soviétique et ne pas autoriser les Soviétiques à tirer des bénéfices permanents de l'invasion de l'Afghanistan, un pays neutre.* » Faisant allusion aux divergences entre Européens et Américains, le président a ajouté : « *Nous ne sommes pas le pacte de Varsovie, unis par les chars d'un seul pays. Notre alliance est basée sur la compréhension, non sur les exigences ; sur l'écoute des autres, non sur les diktats (...). C'est ce qui rend ces rencontres si vitales, et si difficiles parfois.* »

Si l'on ne s'attend à aucune difficulté dans les entretiens américano-italiens, Rome étant considérée par Washington comme l'un des plus fidèles alliés, il n'en va pas de même en ce qui concerne les relations germano-américaines. Ce dossier fera l'objet du tête-à-tête Carter-Schmidt, prévu pour samedi soir à Venise, avant l'ouverture du sommet des Sept (Etats-Unis, Canada, Japon, Grande-Bretagne, R.F.A., France, Italie). C'est dans l'après-midi de samedi que M. Carter doit gagner Venise. Selon certaines informations que l'Elysée se refuse à commenter, M. Giscard d'Estaing pourrait également être dès samedi à Venise, et non dimanche matin, comme prévu initialement.

Un avertissement des syndicats

Du côté américain, on affirmait jeudi soir à Rome que le « malentendu » Carter-Schmidt à propos des euromissiles était dissipé. Ce malentendu tourne autour d'une lettre que le président Carter a envoyée au chancelier ouest-allemand. Le texte de cette lettre n'a jamais été publié, mais on s'interroge sur sa teneur. Ne contenait-elle pas une mise en garde au chancelier Schmidt, soupçonné de vouloir proposer à M. Brejnev, lors de son prochain voyage à Moscou, un moratoire sur les euromissiles ? Selon le quotidien ouest-allemand *Die Welt* de ce vendredi 20 juin, le ton de la lettre de M. Carter était « *brutal jusqu'à la grossièreté* ». Le journal ajoute, citant les déclarations d'un fonctionnaire américain, qui aurait eu connaissance du projet initial de lettre, rédigé par M. Brzezinski, ainsi que de la version finale : « *Bien que le président Carter ait corrigé de sa main certains passages du texte initial (...), la lettre « didactique et méfiante » ne respectait pas le minimum d'« égards » qui s'imposent dans une telle correspondance » et n'avait, assurément, rien d'une lettre d'ami.* »

La mise au premier plan des problèmes diplomatiques — la première journée du sommet leur serait intégralement consacrée — ne sera sans doute pas bien accueillie par les grandes organisations syndicales occidentales. Leurs représentants, qui se sont réunis en début de semaine à Rome, ont annoncé qu'ils étaient prêts à « passer à l'action » si les chefs d'Etat et de gouvernement de leurs pays n'amorcent pas à Venise une mutation de leurs politiques économiques.

Unanimement, les syndicalistes réunis à Rome (D.G.B. pour l'Allemagne de l'Ouest, C.F.D.T. pour la France, TUC pour la Grande-Bretagne, le C.L.C. pour le Canada, les organisations Sohyo et Churitsu pour le Japon et la Fédération unitaire italienne C.G.I.L., C.I.S.L., U.I.L.) ont dressé un constat d'échec des politiques « récessionnistes et prétendument anti-inflationnistes » qui n'ont pas eu d'effet sur l'emploi, les pays de l'O.C.D.E. comptent aujourd'hui une vingtaine de millions de chômeurs. Un changement de politique économique s'impose, estiment les syndicalistes, selon lesquels la réunion de Venise ne devrait pas porter sur les seuls problèmes internationaux.

M. Jacques Chérèque, secrétaire général adjoint de la C.F.D.T., a laissé planer la menace d'une « grève symbolique » à l'échelle mondiale en cas d'issue négative du sommet. Le président du D.G.B., M. Vetter, a confirmé que les participants de la réunion de Rome se retrouveront en septembre à Paris pour évaluer les résultats du sommet de Venise. Il n'a pas exclu que, cette fois, le syndicat américain A.F.L.-C.I.O., absent de Rome sous prétexte de la présence de la C.G.I.L. (communisante), participe à cette rencontre.

En visite à Trèves

M. RAYMOND BARRE S'ADRESSERA AUX MILIEUX D'AFFAIRES OUEST-ALLEMANDS

M. Raymond Barre devait arriver, ce vendredi 20 juin, en fin de matinée, à Trèves, où il est invité à participer à la séance de clôture de l'assemblée plénière annuelle de l'Association des chambres de commerce et d'industrie de la République fédérale d'Allemagne. A cette occasion, M. Barre devait dresser un tableau des grandes orientations de la politique économique française devant les milieux d'affaires ouest-allemands.

L'Association des chambres de commerce et d'industrie (D.I.H.T.), équivalent de l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie françaises, constitue l'une des principales composantes de l'économie ouest-allemande. Ses travaux du 20 juin portent sur l'avenir de la Communauté. Avant d'y prendre part, M. Raymond Barre aura visité le quartier du 9e régiment d'artillerie de marine et se sera entretenu avec les responsables militaires de la garnison française de Trèves.

Ce voyage du premier ministre précède la visite officielle de M. Giscard d'Estaing en R.F.A. et le sommet franco-allemand, qui doivent avoir lieu durant la deuxième semaine de juillet.

● *M. Abdou Diouf*, premier ministre du Sénégal, se rendra à Paris le mois prochain à l'invitation du gouvernement français, a annoncé M. Senghor, président de la République. M. Abdou Diouf avait déjà fait une visite officielle en France en mars 1979. — (A.F.P.)

● RECTIFICATIF. — Un mot mis à la place d'un autre a rendu difficilement compréhensible la dernière phrase du deuxième alinéa de l'article d'André Fontaine : « Le plus « finlandisé » des deux... » (le Monde du 20 juin). C'est évidemment dans les cercles « réactionnaires » (et non « révolutionnaires ») chers aux rédacteurs de la *Pravda* qu'on emploie le mot « finlandisé ».

AMÉRIQUES

Chili

LE GOUVERNEMENT JUGE « INACCEPTABLE » SON ÉVICTION DES MANŒUVRES NAVALES INTERAMÉRICAINES

Santiago-du-Chili (A.F.P.). — La décision des Etats-Unis d'exclure le Chili des prochaines manœuvres navales interaméricaines a suscité de vives réactions à Santiago, où certains observateurs y voient une pression en faveur d'un changement de l'orientation politique du régime chilien. Le ministère des affaires étrangères accuse Washington de « *mettre en danger le système de défense du continent* », alors que la présence navale soviétique s'accroît dans le sud du Pacifique.

Le président Carter avait annoncé le 16 juin sa décision d'exclure le Chili des manœuvres navales et aériennes interaméricaines prévues, pour le mois de septembre prochain, dans le cadre de l'opération Unitas. La décision américaine est liée au refus que Santiago avait opposé, en octobre dernier, à la demande d'extradition de trois officiers chiliens accusés de complicité dans l'assassinat, à Washington, de l'ancien ministre chilien des affaires étrangères, Orlando Letelier.

La démarche des Etats-Unis coïncide avec des indices d'agitation. L'Eglise catholique a demandé que cesse l'état d'urgence instauré depuis la chute du président Salvador Allende, en 1973. D'autre part, des milieux estudiantins et professionnels ont exprimé leur mécontentement, ce qui a provoqué des dizaines d'arrestations.

Enfin, des actes de violence, attribués notamment au Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR, interdit), ont eu lieu ces derniers mois, en particulier des attaques de banques et des affrontements avec les forces de sécurité.

Cuba

Ancien compagnon de Fidel Castro M. Hubert Matos tente d'organiser l'opposition

« *Je suis venu chercher des amis chez ceux qui ont les mêmes préoccupations que moi* », a déclaré M. Hubert Matos, lors d'une conférence de presse tenue à Paris le jeudi 19 juin. Ancien compagnon d'armes de Fidel Castro, condamné à vingt ans de prison pour « trahison », libéré le 21 octobre 1979 après avoir accompli la totalité de sa peine, M. Matos fait en ce moment une tournée des groupes d'exilés cubains. « *Je m'efforce de les unifier au maximum*, a-t-il déclaré, *dans le but de créer une structure qui nous permette d'agir de façon organisée.* »

M. Matos se dit prêt, à l'occasion de son voyage en Europe, à rencontrer toutes les forces démocratiques, mais il craint que les personnalités européennes « *de haut niveau ne prennent pas le risque de parler avec un individu qui dit les vérités nues* ».

Pour l'ancien commandant révolutionnaire, il ne fait aucun doute que « *l'immense majorité du peuple rejette le système castro-soviétique* », dans lequel il ne voit en fait qu'une « *dictature déguisée en révolution* ».

M. Matos avait été « commandante » dans la sierra Maestra. Gouverneur militaire de la province de Camaguey, il devait être arrêté en octobre 1959 dans son quartier général, où il s'était réfugié en compagnie d'un groupe d'officiers amis après avoir publiquement critiqué les nouvelles lois de réforme agraire. « *Fidel Castro s'acharne contre moi*, a-t-il déclaré lors de sa conférence de presse, *car il accuse ceux qui, tout en étant proches de lui refusent de le suivre, de tous les crimes de l'humanité. Pendant vingt ans, il a essayé de me faire le plus de mal possible après avoir tenté de me faire fusiller.* »

Selon M. Matos, il y a encore des centaines de prisonniers politiques à Cuba. « *On ne peut savoir combien Castro en a libérés*, affirme-t-il, *mais parmi ceux qui ont gagné les Etats-Unis un grand nombre n'étaient plus en prison* », a-t-il déclaré, faisant allusion à ceux qui, ayant accepté le plan de réhabilitation de 1971 (*Le Monde* du 23 novembre 1978) étaient déjà en liberté conditionnelle. De la même façon, les milliers d'arrestations opérées en décembre 1979 (*Le Monde* du 20 mai) visaient plus des opposants politiques que des délinquants de droit commun, dans la mesure où « *les lois du pays ont été modifiées pour essayer de prouver qu'il n'y a plus de lutte contre le système* ».

M. Matos a cependant démenti les propos qui lui avaient été prêtés par le *Figaro Magazine*, dans son numéro du 10 mai 1980, selon lesquels une grève de la faim aurait été « *sauvagement réprimée* » — il y aurait eu seize morts — en décembre 1979, à la prison de La Cabana. « *Je n'ai pas parlé de cela*, a-t-il déclaré, *et je n'aime pas que l'on fasse de la propagande à partir de faits inexacts* ».

M. Matos a attiré l'attention sur le sort des « insoumis », des prisonniers politiques enfermés depuis près de vingt ans. Il a fait état d'une lettre signée entre autres par MM. Silvino Rodriguez et Jeorge Valls, selon laquelle ils seraient « *entourés de prisonniers de droit commun qui presque tous les jours se livrent à des rixes mortelles* ».

A l'issue de la conférence, M. Pierre Golendorf, président du Comité pour la libération du poète Armando Valladares, a rappelé les conditions d'isolement auxquelles celui-ci est astreint et lancé un appel à la solidarité en faveur de cet homme qui, au mois de décembre, aura passé vingt ans de sa vie en prison.

Grenade

LE PREMIER MINISTRE M. BISHOP ÉCHAPPE A UN ATTENTAT

Saint-George (A.P., U.P.I.). — Une bombe a explosé, jeudi 19 juin, pendant un meeting auquel participait le premier ministre de Grenade, M. Maurice Bishop, qui devait prendre la parole devant un millier de personnes. Placé sous le podium réservé aux orateurs, l'engin a fait trois morts et une vingtaine de blessés.

M. Bishop, qui n'a pas été atteint, a laissé entendre que cette action pouvait être l'œuvre des Etats-Unis. Il a affirmé que l'île se trouve désormais « en guerre contre l'impérialisme » et a annoncé qu'une milice populaire serait recrutée dans les prochains jours. Des tirs d'armes automatiques ont été entendus près de la capitale dans la soirée.

M. Bishop avait pris le pouvoir à la suite d'un coup d'Etat, en mars 1979. Depuis, il avait resserré les liens de Grenade avec le gouvernement cubain, qui participe à l'entraînement de l'armée de Saint-George et à la construction de plusieurs projets dans l'île. Depuis plusieurs semaines, M. Bishop doit faire face à une agitation politique croissante, qu'il attribue à l'action des partisans de son prédécesseur, M. Eric Gairy, qui s'est réfugié aux Etats-Unis après le coup d'Etat.

La crise Est-Ouest n'implique pas « un effondrement de la détente »

estime l'Institut d'études stratégiques de Londres

De notre correspondant

Londres. — Dans son étude annuelle sur la situation stratégique mondiale (« *Strategic Survey 79* »), l'Institut international des études stratégiques (I.I.S.S.) estime que l'invasion soviétique de l'Afghanistan oblige les Occidentaux à reconsidérer leur conception antérieure selon laquelle les crises du tiers-monde devraient être appréciées dans un contexte spécifique local et non dans celui de la compétition Est-Ouest.

L'intervention soviétique, « *préparée au moins quatre mois à l'avance* », selon l'I.I.S.S., illustre la volonté de l'Union soviétique d'employer sa force pour créer des faits accomplis politiques au-delà de ses frontières. L'ensemble de ses relations avec les autres pays en sera affecté et, même dans l'hypothèse improbable d'un retrait des forces soviétiques, il n'y aura pas de retour au *statu quo ante*.

Selon l'I.I.S.S., l'emploi de la force ou la menace d'y recourir *ne sont pas nécessairement* les meilleurs moyens d'action pour assurer une influence dans le tiers-monde. Certes, en Angola, en Ethiopie, l'Union soviétique, par son action militaire, a soutenu un régime local contre ses adversaires, de même que les interventions françaises au Zaïre ont protégé le gouvernement Mobutu contre des insurrections locales. Mais, note l'I.I.S.S., les combats continuent en Angola et dans la corne de l'Afrique, et le régime de Mobutu reste incertain... « *Quant à l'invasion soviétique de l'Afghanistan, il est encore trop tôt pour la qualifier de succès.* »

L'I.I.S.S. note que la concentration des forces navales américaines n'a pas empêché les divisions soviétiques d'intervenir à Kaboul. Il est préférable, selon lui, que les moyens militaires ne soient pas installés dans la région intéressée et soient tenus en réserve pour être employés, le cas échéant, d'une manière continue. C'est pourquoi l'I.I.S.S. est favorable au projet américain de création d'une force d'intervention rapide. Si l'Union soviétique a recouru à la force militaire, c'est qu'elle n'a pas d'alternative à offrir au tiers-monde, au contraire de l'Occident, qui n'a donc pas à suivre l'exemple soviétique. Au contraire, les Occidentaux doivent chercher à résoudre les problèmes de sécurité régionale. Un compromis sur la question palestinienne assurerait davantage la stabilité dans le golfe Persique que le déploiement de forces militaires, estime l'I.I.S.S. l'Institut ajoute que le règlement satisfaisant du problème rhodésien, réduisant la menace d'intervention extérieure, a illustré le fait que la sécurité et la stabilité ne peuvent être imposées de l'extérieur.

Au sujet des relations Est-Ouest, l'I.I.S.S. note un changement de la politique américaine, qui serait devenue plus assurée en misant sur un renforcement de la force militaire des Etats-Unis. Cela n'implique pas un retour au concept d'une *pax americana*, plutôt une défense plus accentuée des intérêts nationaux. De son côté, l'Union soviétique a de nouvelles préoccupations : le renforcement du potentiel militaire américain, la modernisation des forces de l'OTAN, l'accroissement de la puissance militaire chinoise, la fin prochaine de son autonomie en matière énergétique.

Aussi la crise des relations Est-Ouest n'implique-t-elle pas « *un effondrement total de la détente... Des contacts vont continuer...* » Le contrôle des armements reste un objectif souhaité à la fois par les Américains, conscients que « *l'absence de limites négociées aux programmes militaires soviétiques réduirait plutôt qu'elle ne renforcerait la sécurité des Etats-Unis* » ; par les Soviétiques, que l'accroissement des programmes stratégiques occidentaux doit *pousser à limiter* la compétition nucléaire ; par les Européens, enfin, que les difficultés économiques poussent à réduire ces risques et le prix de nouveaux programmes d'armement.

Dans un chapitre consacré à la marine *soviétique, utilisée de plus en plus comme un « instrument politique* », l'I.I.S.S. estime qu'elle ne peut encore se comparer à la puissance navale de l'Occident, dont la capacité opérationnelle est supérieure. D'autre part, la « *diplomatie navale soviétique* », dans sa recherche de points d'appui à terre, a connu des échecs notamment en Albanie (1961), puis en Egypte (1972 et 1976) et en Somalie (1977).

Enfin, à propos des doctrines stratégiques, l'I.I.S.S. exprime ses doutes sur la thèse d'une guerre nucléaire limitée se substituant à la doctrine des représailles massives. Elle suppose en effet que les commandements nationaux maintiendront un minimum d'informations sur les activités de l'ennemi et ses communications avec leurs propres forces stratégiques. Or, selon l'I.I.S.S., il est douteux que les leaders politiques et militaires soient en mesure de contrôler les événements après « *une escalade qui dépasserait cinquante à cent détonations nucléaires* ». N'étant pas assuré que les systèmes de commandement et de contrôle fonctionneront comme prévu après un tel échange nucléaire, on peut se demander, souligne l'I.I.S.S., si les autorités voudront ou seront en mesure d'appliquer la nouvelle doctrine.

HENRI PIERRE.

A TRAVERS LE MONDE

Pakistan

● PLUS DE QUATRE-VINGTS PERSONNES ONT ETE ARRETEES A LAHORE, jeudi 19 juin, lors d'une manifestation d'avocats opposés au régime militaire du général Zia Ul Haq. Les manifestants, au nombre d'environ quatre mille, entendaient protester contre les récents amendements constitutionnels, dont celui autorisant le gouvernement à procéder à des arrestations sans fournir de motifs. Ils réclamaient aussi l'abolition de la loi martiale, l'organisation d'élections générales et la libération des détenus politiques. — (A.F.P.)

Thaïlande

● VINGT-DEUX MILITAIRES ONT ETE TUES et dix blessés au cours de l'attaque d'un poste de défense par des maquisards communistes dans le sud du pays, a-t-on annoncé ce vendredi 20 juin à Bangkok. — (Reuter.)

Vietnam

● LE PRIX LENINE DE LA PAIX a été remis à M. Le Duan, secrétaire général du P.C. vietnamien, ce vendredi 20 juin à Hanoï au cours d'une cérémonie. — (A.F.P.)

هكذا من الاصل

EUROPE

Une réédition du livre de Victor Kravchenko

« J'ai choisi la liberté »

(Suite de la première page.)

Les déchirements du parti communiste soviétique, portés au plus extrême en ces années-là, ébranlaient, dans ses assises, l'Internationale communiste, précipitaient des scissions, provoquaient d'ardentes polémiques. Rien dans ces affrontements n'était confiné dans des cercles étroits. Tout était porté sur la place publique, dans les syndicats, dans les partis, dans la social-démocratie. La dure répression sociale et politique était largement connue, bien au-delà des cercles de l'opposition. Le livre de Ciliga était un succès de librairie. Les calomnies qui accablèrent Kravchenko étaient déjà usées jusqu'à la corde. Les staliniens en faisaient grand commerce depuis plus de dix ans contre les trotskistes. La guerre civile en Espagne avait révélé à l'Europe les meurtres perpétrés par la Guépéou, contre les anarchistes, contre le POUM. Sur cette action sanglante contre-révolutionnaire et sur l'inquisition tchékiste, témoins et documents « publiés » abondaient. Le meurtre et la calomnie comme méthode de gouvernement avaient été mis en pleine évidence par les célèbres procès de Moscou. Le contre-procès mondial provoqué par Trotski avait établi irréfutablement les faux et mis à jour la technique des aveux, en 1937 et en 1938.

Sans doute on pouvait alors débattre de la vraie nature sociale du système, puisque la « durée » n'avait pu encore apporter sa preuve définitive. En 48 ou 49, les Anglais déposaient devant le conseil économique et social l'exemplaire russe, édité à Moscou du « Code du travail correctif », qui définit et décrit l'administration du Goulag. Si bien que cette pièce officielle, décisive, ajoutée aux centaines de témoignages de détenus déjà publiés, me permettait en novembre 1949 d'ouvrir une enquête internationale. En 1951, la complète vérité sur le système concentrationnaire soviétique était établie par la Commission internationale contre le régime concentrationnaire, réunie à Bruxelles. Il suffit de confronter notre Livre blanc alors publié avec tout ce qui depuis, à Moscou et ailleurs, a été écrit et dit. Il suffit aussi de se reporter à la presse française et internationale pour voir l'extraordinaire impact public de ces débats.

A vrai dire, l'originalité de Kravchenko était ailleurs. Jusqu'alors les témoins étaient des protagonistes de la révolution d'Octobre, des révolutionnaires de tous les pays, des militants. Kravchenko a été le premier d'une longue série de fonctionnaires non politiques, d'administrateurs, d'ingénieurs, de techniciens tirés de l'anonymat par l'événement. De surcroît nés dans le régime et formés par lui. C'était alors neuf.

« L'important, c'est que les moyens de connaître la vérité existaient, qu'ils étaient disponibles, à la portée de tous. » Cela *est si évident que sur les méthodes* de l'administration stalinienne, sur la bureaucratisation de son économie, sur la répression sauvage, sur l'inquisition internationale du N.K.V.D., pratiquement les pièces maîtresses aient été alors publiées. Pas seulement décrites, mais analysées, leur signification discutée. Cela est flagrant dans le système concentrationnaire. Pourquoi ce refus de beaucoup de voir la vérité ? Pourquoi cet oubli qui tous les dix ans oblige à une redécouverte ? Je ne dis pas cela pour en tirer je ne sais quelle nouvelle condamnation rétrospective. Ce serait absurde. Mais uniquement parce qu'il est capital pour nous, pour la jeunesse d'aujourd'hui, de comprendre les motifs de ce long et grave aveuglement. Parce que le péril demeure. Parce qu'il est essentiel de comprendre que la fidélité à la vérité est le seul fondement *possible d'une entreprise* authentiquement révolutionnaire. Que cette fidélité est toujours un acte personnel, une décision personnelle, le résultat d'une critique qui ne peut être lucide que si on la conduit soi-même.

Les vérités dites par les Etats, par les églises, par les partis, ne sont acceptables qu'une fois passées au crible de la critique personnelle. L'opinion générale n'a jamais valeur décisive. Il faut que chacun tranche responsablement, parfois contre ses propres désirs, ses propres passions, ses propres espérances.

DAVID ROUSSET.

★ *J'ai choisi la liberté*, de Victor Kravchenko. Préface de Pierre Daix-Olivier Orban. Nouvelles éditions Baudinière. Environ 74 F.

LE RÉGIME SOVIÉTIQUE EN ACCUSATION

En avril 1944, V.A. Kravchenko, membre de la Commission d'achats soviétique aux Etats-Unis, décidait de rompre avec le régime, et il annonçait qu'il se plaçait « sous la protection de l'opinion publique américaine ». Il expliquait ensuite les raisons de son acte dans un livre qui eut un retentissement extraordinaire : « J'ai choisi la liberté ». S'appuyant sur de multiples faits, il dénonçait le communisme et la terreur stalinienne.

L'ouvrage fut traduit et publié en France, en 1947. En ces années de l'immédiate après-guerre, les révélations de Kravchenko furent, pour beaucoup, objet de scandale. Le parti communiste se déchaîna. Traité tout simplement de « faussaire, menteur, escroc, agent de l'ennemi, suppôt de Washington, ivrogne », par un « correspondant » aux Etats-Unis des « *Lettres françaises* », Kravchenko intenta un procès en diffamation à cet hebdomadaire communiste. L'affaire fut plaidée, à Paris, du 24 janvier au 4 avril 1949.

Au fil des audiences, c'était le régime soviétique qui était en accusation. L'ancien haut fonctionnaire demandait 10 millions, à l'époque, de dommages et intérêts. Il obtint 150 000 francs. Kravchenko repartit ensuite pour les Etats-Unis, où, isolé, il connut une fin de vie dramatique. Il se suicida le 24 février 1966.

L'hebdomadaire « Temps nouveaux » attaque vivement le P.C. italien

De notre correspondant

Moscou. — L'hebdomadaire *Temps nouveaux* critique les propos tenus au magazine *Der Spiegel* par M. Giancarlo Pajetta, membre de la direction du P.C.I. « *Il est difficile de croire que c'est un communiste italien qui parle* », affirme la revue de politique étrangère.

L'article reproche à M. Pajetta ses déclarations sur la conférence de Paris des P.C. européens et ses explications sur la visite à Pékin de la délégation conduite par M. Berlinguer. Il s'élève contre le reproche fait par M. Pajetta à la conférence de Paris (à laquelle le P.C.I. n'a pas participé) selon lequel la réunion aurait mis en présence des « *partenaires inégaux* » parce que « *les partis communistes au pouvoir disposent de fusées alors qu'en Occident les P.C. sont dans l'opposition et n'ont pas de pouvoir sur les missiles* ». A Paris, réplique *Temps Nouveaux*, il y avait « *des communistes égaux et des compagnons d'idées s'étaient rassemblés, ils étaient animés d'un souci unanime pour les destinées de la détente et de la paix, du désir d'exhorter les peuples à la vigilance et aux actions en faveur du droit à la vie, le principal droit de l'homme* ».

Quant au voyage en Chine, il aurait été lié, selon M. Pajetta, à « *la nouvelle stratégie de compréhension mutuelle internationale* ».

« *Après avoir examiné les faits, le lecteur peut se faire une idée de la nouvelle stratégie de Giancarlo Pajetta* », répond l'hebdomadaire, et d'énumérer les prises de position des dirigeants de Pékin hostiles à l'U.R.S.S. avec lesquelles les communistes italiens ont certes marqué leur désaccord, mais qu'ils ont finalement cautionnées par leur présence. *Loin d'amener les Chinois* à changer d'attitude, la visite de la délégation du P.C.I. a constitué un encouragement, laisse entendre le commentateur.

Les Soviétiques donnent une idée de la manière dont ils conçoivent « *l'indépendance et l'autonomie* » des P.C., notions que l'on retrouve dans les communiqués communs entre le P.C.I. et le P.C. soviétique. On ne saurait considérer comme un succès des Italiens, écrit en substance la revue, le fait que la compréhension mutuelle soit fondée exclusivement sur la mise en valeur de l'indépendance et de l'autonomie de chaque parti, sans indication des objectifs auxquels cette indépendance et cette autonomie vont servir.

Temps nouveaux donne cette définition qui réduit à peu de chose la liberté de manœuvre des P.C. : « *Il ne faut pas oublier que l'autonomie et l'indépendance ne se rapportent pas au contenu de la politique d'un parti ni à ses positions politico-idéologiques dans la lutte des classes, mais seulement aux méthodes et à la forme de ses rapports avec les autres partis.* »

DANIEL VERNET.

Le Monde DIMANCHE

Au sommaire du numéro du 22 juin

- **Sports : les fabriques d'enfants-prodiges.**
- **Les brancardiers de l'exode rural.**
- **Les combats antinatalistes de Jeanne Humbert.**

— Les granitiers de l'Ile-Grande.
— Une piscine pour chevaux.
— Les plaisirs râpés de Coney Island.
— Le soleil en orbite, un projet fou.
— Des algues contre la pollution.
— Carl Schorske, Vienne et Freud.
— Rome mutilée par Mussolini.

Les programmes commentés de la télévision et de la radio

L'été du « Monde Dimanche » :

— Une ville, un écrivain : Istanbul, par Juan Goytisolo.
— Jours d'été : Télé-Cordes.
— Trait libre : Philippe Cousin.
— As-tu vu Montezuma ? (chapitre 1), par Balthazar.
— Ce fut une très belle apocalypse (premier épisode), par G. Mathieu.
— Sports de plein air : la planche à voile.
— Une nouvelle d'Alfredo Bryce Echenique.

En vente avec le numéro daté dimanche-lundi : 3 F.

AFRIQUE

Afrique du Sud

Le bilan provisoire des émeutes du Cap varie de vingt-neuf à soixante morts

Alors que la situation paraissait redevenue normale jeudi 19 juin dans les quartiers métis de la périphérie du Cap, on ignore toujours le bilan des quatre journées d'émeutes qui s'y sont déroulées. Selon M. Louis Le Grange, ministre de la police, les désordres auraient fait vingt-neuf morts et cent quarante et un blessés, mais, a-t-il indiqué jeudi, ces chiffres sont provisoires. En revanche, selon les estimations des journaux sud-africains se fondant sur les chiffres donnés par les hôpitaux, les émeutes ont fait quarante-deux, voire soixante morts.

M. Hodding Carter, porte-parole du département d'Etat, a déclaré jeudi que les Etats-*Unis* déplorent l'engrenage de la violence et demandent au gouvernement sud-africain de faire preuve de modération. Les responsables sud-africains ont évoqué en retour les troubles du mois dernier à Miami, faisant observer que les Etats-Unis n'avaient pas non plus résolu leur problème racial. On objecte, de source américaine, que la police de Miami n'a pas tiré sur les manifestants noirs.

A La Haye, le Parlement néerlandais a voté mercredi 18, à une majorité écrasante, un embargo unilatéral sur les livraisons de pétrole à destination de l'Afrique du Sud. Seuls onze des quarante-neuf députés du parti chrétien-démocrate (C.D.A.) au pouvoir se sont prononcés contre un texte visant à sanctionner la politique d'apartheid suivie par Pretoria.

Dans une déclaration rendue publique jeudi soir, le conseil des ministres de l'O.U.A., réuni à Freetown, demande au Conseil de sécurité de l'ONU de « prendre des sanctions obligatoires pour accélérer la liquidation du système d'apartheid et l'établissement d'un Etat démocratique sud-africain ».

La grande frustration de la communauté métisse

De notre correspondante

Johannesburg. — « *Vous aviez une chance avec les modérés, vous voici à présent face aux militants.* » Telles furent les dernières paroles de l'ancien rédacteur en chef adjoint du journal destiné au public métis, le *Cape Herald*, M. Jimmy Atkins, avant d'émigrer au Canada la semaine dernière. Cette réflexion de M. Atkins, lui-même considéré comme un Métis « modéré », témoigne du dilemme devant lequel se trouvent actuellement les Blancs sud-africains.

Alors qu'hier ils vivaient paisiblement près d'une communauté dont le vœu le plus profond était une assimilation à la société blanche, ils se réveillent aujourd'hui devant des Métis frustrés se disant « *Noirs* » et solidaires de leurs « *frères africains* ». Cette évolution s'est faite progressivement, au fur et à mesure que l'injustice née des lois ségrégationnistes adoptées par le gouvernement nationaliste pendant trente-deux années d'exercice du pouvoir s'est faite ressentir.

Ils sont environ trois millions de Sud-Africains à être classés « *coloured* », Métis. Ils regroupaient au début les enfants de colons blancs et de Hottentots vivant déjà dans la région du Cap au dix-septième siècle, ainsi que ceux de Blancs et d'esclaves amenés d'autres régions africaines ou de Malaisie.

Progressivement ont été classés Métis tous ceux que l'administration ne parvenait pas à placer dans les groupes blanc, africain ou indien. Beaucoup d'éléments les poussent à s'identifier aux Blancs. Après tout, ne parlent-ils pas comme eux l'afrikaans et leur principale église n'est-elle pas l'Eglise réformée hollandaise...

Pendant longtemps, ils bénéficièrent de certains privilèges par rapport aux autres communautés. Certains d'entre eux pouvaient, en effet, voter pour élire des Blancs qui les représentaient au Parlement. Il y eut même une époque où ils étaient représentés directement au conseil provincial du Cap. Mais, progressivement, même cela leur fut refusé. Après l'arrivée au pouvoir du parti national, en 1948, ils virent progressivement leurs libertés diminuer. Comme les Indiens et les Noirs, ils furent touchés par le « Group Areas Act » qui délimite les zones à l'intérieur desquelles ils peuvent vivre.

La radicalisation du parti travailliste

Avec les Indiens, ils restent cependant privilégiés par rapport aux Noirs, dans la mesure où ils ne sont pas astreints à un contrôle de leurs mouvements et peuvent aller d'une région à l'autre, pour peu qu'ils logent dans les zones qui leurs sont assignées.

Ce « Group Areas Act » fut très vivement ressenti au Cap, première région de colonisation, où l'exiguïté de la péninsule permit une promiscuité entre Blancs et Métis, et les quartiers des uns et des autres s'imbriquèrent naturellement.

Cette loi sur l'habitat selon les races força les familles métisses à quitter, comme au fameux « district six » en plein centre du Cap, des maisons qui leur appartenaient depuis plusieurs générations, pour être relogés dans des cités impersonnelles dans la grande banlieue de la ville désormais blanche.

En supprimant leur représentation au Parlement en 1969, les nationalistes créèrent un conseil représentatif métis, aux pouvoirs uniquement gestionnaires et consultatifs. Régulièrement, le parti travailliste obtint la majorité aux élections à ce conseil. Le parti travailliste, dirigé pendant longtemps par M. Sonny Leon et à présent par le révérend Abel Hendrickse, pour protester contre les faibles pouvoirs accordés au conseil, empêcha, chaque année, celui-ci de fonctionner en refusant d'adopter le budget accordé par le Parlement blanc du Cap. La position du parti travailliste s'est de plus en plus radicalisée au fil des ans, et lorsque, en novembre 1979, M. Pieter Botha, premier ministre, demanda sa coopération pour une nouvelle Constitution, celui-ci s'entendit répondre « oui », à condition que le projet inclue toutes les communautés et que le vote pour tous dans une Afrique du Sud unie soit envisagé. Le premier ministre, conformément à sa réputation, entra dans une terrible colère, et, *en avril dernier, le conseil représentatif des Métis fut dissous*. Le gouvernement fit adopter par le Parlement un changement constitutionnel pour la création d'un conseil présidentiel consultatif dont les membres, blancs, métis, indiens et chinois, sont choisis par le président de la République. Le parti travailliste et de très nombreuses personnalités métisses rejetèrent aussitôt le projet invoquant, entre autres, le fait que les Noirs en étaient exclus.

Parmi les jeunes Métis, ce changement constitutionnel fut qualifié de « *farce* ». Ce qu'ils veulent, en effet, c'est tout, tout de suite. Et les projets de M. Botha ne les ont pas convaincus d'interrompre une grève commencée à la fin du mois d'avril pour protester, à l'origine, contre la discrimination dont ils sont victimes dans la vie en général. On pourrait aligner des colonnes de chiffres. Voici deux exemples : alors que le gouvernement a dépensé en 1978-1979 626 rands par enfant blanc, il a dépensé 226 rands pour chaque enfant métis, 357 pour les indiens et 72 pour les africains. Si, en 1979, on pouvait compter 19,6 enfants blancs par professeur, on dénombrait 29,6 élèves métis, 26,2 indiens et 47,6 africains.

Cette discrimination se reflète à chaque heure du jour dans tout acte de la vie quotidienne. A travail égal, salaire inégal, promotion extrêmement difficile, lutte permanente pour pouvoir obtenir une véritable qualification, etc.

Les révoltes de 1976 auraient dû servir d'avertissement au gouvernement. Les Métis entrèrent en effet eux aussi dans la lutte, particulièrement vers la fin de 1976, et plus précisément dans la province du Cap.

Il n'est pas surprenant que les révoltes soient plus vives parmi les Métis de la péninsule que ceux des autres régions. C'est tout d'abord au Cap que se trouve la plus forte concentration, avec près du tiers de la communauté rassemblée à cet endroit. Là, ils se sentent peut-être plus chez eux que n'importe où ailleurs, car c'est une des plus vieilles régions de peuplement.

Ailleurs, étant moins nombreux, plus isolés, ils cherchent le plus possible à éviter les conflits, mais cela aussi n'est déjà plus exact. On a enfin vu d'autres cités métisses, notamment dans la banlieue de Johannesburg, protester contre le système d'éducation inférieure qui leur est imposé. Et, autre fait significatif, on a constaté le nombre important de parents qui, pour la première fois, se sont dressés aux côtés des lycéens.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

● *Trois hommes ont été pendus* jeudi à la prison centrale de Pretoria, portant à 68 le nombre d'exécutions capitales cette année. Les trois hommes exécutés, tous Africains, avaient été condamnés à mort pour meurtre. L'an dernier, 133 personnes avaient été exécutées en Afrique du Sud, le chiffre le plus élevé depuis 1910. Il s'agissait de 98 Africains, 33 métis, et 2 Blancs. — *(A.F.P.)*.

● *M. Kurt Waldheim*, secrétaire général de l'ONU, a lancé mercredi 18 juin un nouvel appel au gouvernement sud-africain pour qu'il abandonne la ségrégation raciale et qu'il assure des droits égaux à tous ses citoyens. — *(A.F.P., Reuter.)*

● *A Paris, plusieurs dizaines* de personnes ont manifesté jeudi soir 19 juin devant l'ambassade d'Afrique du Sud pour protester contre l'apartheid et exiger la libération de James Mange, condamné à mort en novembre par le régime de Pretoria. A cette manifestation, organisée le troisième jeudi de chaque mois par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (M.R.A.P.), participait notamment M. Alexandre Moumbaris, membre du Congrès national africain (A.N.C., interdit en Afrique du Sud), qui s'est évadé en décembre dernier de la prison de Pretoria, où ils purgeait une peine de douze ans de prison pour « terrorisme ».

Algérie

LA FIN DU CONGRÈS DU F.L.N.

Le président Chadli Bendjedid reçoit des pouvoirs accrus pour « remettre de l'ordre dans le pays »

De notre correspondant

Alger. — Le suspense continue. Ceux qui espéraient connaître dès jeudi soir 19 juin la nouvelle composition du bureau politique du F.L.N. sont restés sur leur faim. Le congrès extraordinaire du parti, réuni depuis cinq jours, s'est séparé après avoir seulement modifié certaines dispositions de ses statuts et adopté les grandes orientations du prochain plan quinquennal présenté par le ministre du plan, M. Brahimi. Il faudra donc attendre la réunion du comité central dans quelques jours pour être fixé sur les noms des nouveaux dirigeants : il reviendra au chef de l'Etat de les « choisir » et non plus seulement de les « proposer », et de répartir entre eux les tâches, prérogative qui revenait avant au comité central.

L'autorité du président Chadli Bendjedid sort considérablement renforcée de ces assises en vertu des pouvoirs nouveaux que lui confèrent les textes et du soutien sans réserve des congressistes et de l'armée, dont il est issu.

Le président s'est vu assigner la mission de « *remettre de l'ordre dans le pays* » et il en a reçu les moyens. Le précédent bureau politique était né d'un compromis entre les « barons » du Conseil de la révolution mis en place par Boumediène en 1965. Celui qui va être mis en place, et qui ne se réunira plus en principe qu'une fois par mois au lieu de deux, sera un simple organe d'exécution et ne fera pas écran entre le comité central et le chef de l'Etat, devant lequel il sera responsable. On s'attend de même que le poste de coordonnateur du parti, occupé jusqu'à ces dernières semaines par M. Yahiaoui, soit supprimé.

Le président, qui est aussi secrétaire général du parti, pourra ainsi exercer directement les responsabilités qui découlent de ce titre et contrôler lui-même, avec l'aide éventuelle d'un conseiller ou d'un adjoint, l'appareil central du F.L.N. Nombreux sont ceux qui avancent pour cette fonction le nom de M. Boualem Baki, ministre des affaires religieuses, qui a dirigé les travaux de la commission de réforme des statuts du parti et qui a présidé les assises.

Les valeurs arabo-musulmanes

Les décisions du congrès ont reflété, d'autre part, le contenu des interventions de nombreux orateurs qui ont fait référence aux valeurs arabo-musulmanes. C'est ainsi que l'article 7 des statuts du parti déclare désormais que « *le F.L.N. s'assigne comme mission*, ou *plan interne, l'édification du socialisme dans le cadre des valeurs nationales et islamiques* ».

Dans son discours de clôture, le président Chadli Bendjedid se serait également étendu sur ce thème. Selon une synthèse de son allocution, rédigée par l'agence A.P.S. — les journalistes étrangers n'ont pas été autorisés à assister à la séance finale, — il aurait déclaré : « *La foi en l'Algérie, après la foi en Dieu, la foi en la charte nationale après la foi musulmane sont à même de faire renaître l'âme nationaliste qui n'a cessé d'alimenter la lutte armée contre le colonisateur.* »

La question de l'émigration a constitué l'un des autres points forts de son discours, et il a affirmé « *au nom du peuple algérien, la détermination de la direction politique de déployer tous les efforts et de réunir toutes les conditions en vue de la réinsertion* ». Dans sa résolution de politique générale, le congrès a, quant à lui, exprimé son indignation « *devant la recrudescence des menées racistes dont sont victimes en France les ressortissants algériens* », et a affirmé « *qu'il incombait aux autorités françaises d'assurer la sécurité des immigrés et de châtier les auteurs de crimes racistes* ».

Le congrès, enfin, a approuvé les propositions d'ordre économique présentées par M. Brahimi et a notamment insisté dans plusieurs résolutions sur la nécessité d'associer « *le secteur privé non exploiteur* » au développement du pays. Il s'est aussi prononcé pour un alignement des prix du gaz naturel sur ceux du pétrole, soutenant ainsi sans réserve les thèses de M. Nabi, le ministre de l'énergie, qui doit entamer dans quelques jours avec la société américaine El Paso et avec Gaz de France un nouveau round de négociations sur ce problème.

DANIEL JUNQUA

● *L'ambassadeur du Portugal à Alger*, M. Meneses Cordeiro, s'est rendu le jeudi 19 juin dans la région de Tindouf pour négocier la libération des quinze pêcheurs portugais capturés le 4 juin dans les eaux territoriales du Sahara occidental (*le Monde* du 13 juin). L'ambassadeur devrait rencontrer les pêcheurs samedi. — *(Corresp.)*

Maroc

L'Istiqlal part en guerre contre le Rassemblement des indépendants

De notre correspondant

Rabat. — La position de M. Osman, président du Rassemblement national des indépendants, principal parti de la majorité gouvernementale, est-elle menacée ? Le R.N.I., qui dispose à la Chambre des représentants de la majorité absolue avec 142 sièges sur 264, est l'objet d'attaques renouvelées de la part de son principal concurrent : l'Istiqlal.

Ministre des affaires étrangères et secrétaire général de cette formation, M. Boucetta a rappelé devant le conseil national de son parti, réuni le dimanche 15 juin à Rabat, que « *les institutions actuellement en place ne reflètent pas la carte politique réelle du pays* ». L'Istiqlal, qui dispose seulement de cinquante et un députés, élus en 1977, s'estime gravement défavorisé. La prolongation de deux ans du mandat des députés de l'actuel Parlement, approuvée lors du référendum du 30 mai n'a fait qu'accentuer cette rancœur. Sur ce point, l'Istiqlal partage les sentiments de l'opposition socialiste et communiste sur le Parlement « mal élu ». Par la même occasion, M. Boucetta a rappelé les revendications de son parti « *concernant l'abolition de l'injustice et des pratiques arbitraires, principalement en milieu rural* ».

Rassemblement de notables élus en 1977 avec l'appui de l'administration marocaine, le *R.N.I.* se distingue au Parlement par l'absentéisme de ses députés et est très mal armé pour faire face à cette offensive de l'Istiqlal. Depuis son premier congrès constitutif en 1978, cette formation assez invertébrée n'a pas réussi sous la houlette de son président, M. Osman, ancien premier ministre, à acquérir le minimum de cohésion qui aurait pu lui faire mériter le nom de parti.

Il semble que plusieurs des notables qui composent l'état-major du R.N.I. aient voulu tirer les conséquences de cette situation en remettant en cause la présidence de M. Osman et en suggérant son remplacement par M. Khali Hanna Ould Er-Rachid, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé des affaires sahariennes. *Mais un simple* remplacement de personnes permettrait-il, à supposer qu'il se réalise, de remédier à la faiblesse et au malaise chronique du R.N.I. ? Tout le monde en doute à Rabat.

ROLAND DELCOUR.

UN APPEL EN FAVEUR DU POÈTE ABDELLATIF LAABI DÉTENU DEPUIS PLUS DE HUIT ANS

L'écrivain Serge Rezvani nous a adressé l'appel suivant :

Cela fait huit ans et demi que le poète de langue française Laâbi a été jeté en prison pour avoir osé penser autrement qu'il n'est permis de penser au Maroc — et de l'avoir dit. Huit ans et demi sur dix de privation de vie, de parole, de soleil ; huit ans et demi coupé de sa femme et de ses enfants, de ses amis. Aujourd'hui, le matricule 18611 de la prison de Kenitra est arrivé au bout de ses forces physiques (...).

Au moment où de nombreux Français s'apprêtent à acheter du soleil au Maroc, je lance ce cri ultime : sauvez le poète Laâbi ! Vous le pouvez tant qu'il en est temps encore !

Je lance cet appel aux autorités marocaines et à tous ceux qui ont à faire avec elles et auraient auprès d'elles quelque pouvoir.

Laâbi est un grand poète, il appartient à l'humanité entière ; ses œuvres entreront dans toutes les mémoires ; le Maroc s'honorera de l'avoir vu naître, mais ne se lavera jamais de la honte de l'avoir assassiné.

● PRECISION. — Après le lancement à Rabat par M. Mahjoubi Aherdane, ministre d'Etat, d'une nouvelle revue marocaine d'histoire et de civilisation berbère, intitulée *Amazigh* (*le Monde* du 15 mai), M. Abdelkader Rahmani, d'origine algérienne, nous demande de préciser qu'il avait créé lui-même, à Paris, une revue du même nom dont le titre avait été déposé le 18 octobre 1967 dans le cadre « *de la protection littéraire régie par la Convention de Genève dont le Maroc est membre* ».

Le Monde

LE PROJET DE LOI

face à l'obstination des social...

DEUX RASSEMBLEMENTS A PARIS





LE PROJET DE LOI « SÉCURITÉ ET LIBERTÉ » DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Face à l'obstination des socialistes, le gouvernement demandera un vote bloqué sur chaque article du texte

La course de lenteur dans laquelle s'est engagée l'Assemblée nationale sur le projet « sécurité et liberté » *s'est poursuivie jeudi* 19 juin. M. Forni (P.S.) a indiqué que les socialistes utiliseraient toutes les ressources de la *procédure pour s'opposer à un texte* « néfaste ». Conséquent avec ses intentions annoncées, le groupe socialiste a demandé un *scrutin public sur* chaque amendement soumis au vote des députés et ses membres ont saisi toutes les occasions de prendre la parole. *Le R.P.R.*, a ajouté M. Forni, serait bien mal venu de nous reprocher cette tactique alors qu'il a fait « grève » pendant quarante-huit *heures* en *attendant la mise* au point du premier ministre sur l' « affaire Dominati ».

Le garde des sceaux a lui-même fait la « grève de la parole » au cours du débat en ne répondant que trois fois aux multiples questions des socialistes, considérant que celles-ci n'avaient d'autre objet que d'allonger la discussion. En réponse à M. Forni, qui s'inquiétait de savoir si le gouvernement était prêt à aller « *jusqu'au bout* », *voire à provoquer la convocation* du Parlement en session extraordinaire, M. Peyrefitte a annoncé qu'en effet le gouvernement « *n'hésiterait pas à recourir aux moyens* que la Constitution lui donne ».

Le ministre a mis à exécution, vendredi matin, cette menace déguisée en annonçant que le gouvernement aurait recours à l'article 44 de la Constitution, suivant lequel l'Assemblée se prononce par un seul vote sur tout ou partie d'un texte en discussion, en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le gouvernement. L'épreuve de force a donc eu lieu.

Elle était, à vrai dire, prévisible dès jeudi soir, le gouvernement se heurtant au butoir de la fin de la session de printemps qui se termine — constitutionnellement — le lundi 30 juin à minuit. A moins de retirer provisoirement le texte de l'ordre du jour (mais le garde des sceaux *souhaite* que le projet soit adopté *en première lecture avant les vacances*) ou de convoquer une session extraordinaire en juillet (mais M. Barre avait indiqué — « le Monde » *du 31 mai — qu'il était* défavorable à une telle solution), la logique du système institutionnel conduisait à la procédure de l'article 44, procédure certes contraignante mais sans danger pour le gouvernement.

Au blocage voulu par les socialistes, M. Peyrefitte a opposé « l'arme absolue ». Compte tenu de l'attitude conciliatrice adoptée par le R.P.R. sur ce texte, et du fait que M. Labbé, président du groupe R.P.R., a lui-même conseillé vendredi matin au garde des sceaux d'utiliser cette procédure pour mettre fin à « des manœuvres d'obstruction inadmissibles », M. Peyrefitte a choisi une solution évidemment impopulaire au Parlement. Le ministre de la justice est conscient de la connotation négative que revêt la procédure de l'article 44. Pour cette raison, elle ne sera pas appliquée sur l'ensemble du *texte mais sur chacun de ses articles*. Un pis-aller.

Un précédent est créé. Ainsi que l'indiqua *M. Hautecœur* (P.S.) « *c'est la première fois* dans l'histoire de la République que le vote bloqué est demandé sur un texte qui concerne *les libertés* ». Personne, pas même M. Peyrefitte, ne l'a contesté. Mieux : le garde des sceaux a reconnu que les parlementaires « n'aiment pas beaucoup ça ».

M. Labbé a pris à cet égard, et pour l'avenir, un risque lourd de conséquence en demandant au gouvernement d'*utiliser*, aux dépens des élus, une procédure qui tend à restreindre leurs pouvoirs. M. Labbé a sans doute oublié que tous les groupes, et notamment le R.P.R., se sont, en diverses occasions, insurgés contre l'emploi de l'article 44.

LAURENT ZECCHINI.

M. PEYREFITTE, garde des sceaux, indique que le gouvernement accepte les amendements destinés à supprimer l'article 2 du projet, qui tend à aggraver la peine encourue par toute personne qui, ayant été condamnée pour crime à une peine supérieure à un an d'emprisonnement, est poursuivie postérieurement pour un *crime* ou un délit passible de l'emprisonnement. Cet article est donc supprimé. Le président de la commission des lois, M. FOYER (R.P.R.), demande ensuite la réserve des articles 3 (assimilation des délits graves du point de vue de la récidive), 4 (causes d'aggravation de la peine), 5 (circonstances atténuantes, aggravation des peines), et 6 (dispositions relatives au sursis).

Prenant la parole, M. FORNI (P.S., Territoire de Belfort) indique que le groupe socialiste *demandera* un *scrutin public sur* chaque amendement et s'interroge sur les intentions du gouvernement : « *Entend-il mener l'examen* (du texte) *jusqu'au bout, en dépassant au besoin le terme de la session ?* » Il ajoute : « *Ces arguments de procédure, qui sont donc les seuls dont nous disposons, nous les utiliserons, car nous considérons que ce projet est néfaste et nous ne voyons pas de raison de ne pas user des moyens auxquels recourt le R.P.R. quand il est mécontent d'une déclaration d'un secrétaire d'Etat et qu'il fait, pour cette raison, la grève pendant quarante-huit heures.* »

M. PEYREFITTE déclare : « *Le gouvernement est décidé à aller jusqu'au bout de cette discussion en dépit de tous les subterfuges dont pourra user M. Forni. Il n'hésiterait pas à recourir aux moyens que la Constitution lui donne. Mais je n'en dirai pas plus, puisque je n'ai pas qualité pour engager le président de la République et le gouvernement, qui n'ont pas été consultés. Je réaffirme seulement notre volonté d'aller jusqu'au bout et d'assurer dans des conditions démocratiques le vote de cette loi, qui répond à la volonté de la nation comme à celle de la majorité de la représentation nationale.* »

M. DUCOLONE (P.C., Hauts-de-Seine) estime qu'après avoir fait grève pendant quarante-huit heures le groupe R.P.R. « *se contente d'une déclaration qui, moyennant quelques fioritures, a justifié la présence du secrétaire d'Etat à Toulon* » (voir ci-contre). Assurant que l'Assemblée ne pourra pas — compte tenu de l'ordre du jour chargé de la semaine prochaine — terminer la discussion de ce projet « *scélérat* » avant la fin de la session, il en demande le retrait.

● Punition des menaces.

L'Assemblée commence ensuite l'examen de l'article 7 (modification de l'article 305 du code pénal), qui prévoit de punir la menace d'une atteinte aux personnes ou aux biens, quelle que soit sa forme et indépendamment de tout ordre ou condition, afin de permettre de poursuivre notamment les « *racketteurs* ». Mme CONSTANS (P.C., Haute-Vienne) estime que cet article vise « *à réprimer plus encore les luttes des travailleurs* ». Le garde des sceaux affirme en réponse : « *Les incriminations contenues dans ces articles* (7 et 8) *ne font que reprendre celles proposées par l'avant-projet élaboré par la commission de révision du code pénal, dont on nous reproche de ne pas avoir tenu assez compte.* » « *Il ne s'agit pas de répression sociale* », ajoute-t-il. M. FORNI soutient que l'article 7 contient une nouvelle incrimination par la notion de « *tentative de menace* ». Reprenant la parole, M. PEYREFITTE indique : « *La sécurité ne consiste pas seulement à ne pas être égorgé mais aussi à ne pas vivre dans la hantise de l'être ; il est donc indispensable de traiter le problème de la menace ; le texte actuel est trop limité pour permettre de poursuivre certaines menaces, notamment le racket.* » « *La préparation d'un racket*, affirme-t-il, *est une tentative de menace.* » L'Assemblée repousse, par 271 voix contre 195, un amendement de suppression de l'article 7 présenté par le groupe socialiste.

M. MARCHAND (P.S.) : une épée de Damoclès

M. MARCHAND (P.S., Charente-Maritime) observe que l'article 400 du code pénal prévoit déjà de punir les auteurs de racket et affirme que l'article 7 vise aussi les droits des travailleurs, en particulier le droit de grève. Il donne un exemple pour étayer son argumentation : « *Un comité de grève envisage, comme moyen de pression sur l'employeur, de neutraliser une machine et rédige un tract à cet effet. Même s'il renonçait à distribuer ce tract, l'article 7 permettrait d'engager des poursuites pour tentative de menace. Celle-ci constituerait une véritable épée de Damoclès pour les mouvements ouvriers.* » L'Assemblée adopte par 466 voix contre 5 (avec l'accord du garde des sceaux) deux amendements identiques de la commission des lois et du groupe socialiste supprimant l'incrimination relative à la « *tentative de menace* ».

Reprenant l'argumentation du garde des sceaux, M. Forni conteste que les incriminations prévues aux articles 7 et 8 figurent dans le texte de la commission de réforme du code pénal et met au défi M. Peyrefitte de citer les conclusions de la commission sur lesquelles il se fonde. Le garde des sceaux obtient de M. HAUTECŒUR (P.S., Var) qu'il montre à l'*Assemblée le texte sur* lequel s'appuient les socialistes, et déclare : « *Vous êtes tombé dans mon piège ! Ce que vous brandissez-là, c'est la première partie de l'avant-projet du code pénal, la partie générale. Vous ne pouvez pas y trouver le texte auquel j'ai fait référence, qui figure, lui, dans la deuxième partie, la partie spéciale, qui n'est pas encore imprimée, et que voici !* » (Le garde des sceaux désigne une liasse de feuillets).

Après une suspension de séance de trente minutes demandée par le groupe socialiste, M. HAUTECŒUR indique que la bibliothèque *de l'Assemblée* n'a pas reçu le document dont a fait état le garde des sceaux, et ajoute que M. PIOT (R.P.R.), rapporteur de la commission des lois, lui a dit ne pas en avoir été saisi. Il ajoute : « *Nous avons la preuve que le garde des sceaux s'appuie sur un document qui n'est pas imprimé. L'Assemblée n'a donc pas la possibilité de vérifier si le garde des sceaux dit vrai.* »

M. FORNI demande ensuite les conclusions de la commission et ajoute : « *Il y a une question de loyauté dans le débat.* » M. FOYER lui rétorque : « *Ce que vous faites est un véritable sabotage de la discussion parlementaire.* »

Après que Mme Constans eut également demandé communication de ce *document*, l'*Assemblée* repousse, par 266 voix contre 200, un amendement du groupe socialiste visant à restreindre les formes que doivent revêtir les menaces pour être punissables.

Elle examine ensuite un amendement de M. Marchand visant à supprimer l'incrimination de menace d'atteinte aux biens. Les socialistes estiment que ces dispositions permettront de punir le moindre attentat aux biens commis, par exemple, lors d'une manifestation. M. Foyer estime que c'est « *un argument injurieux pour les syndicalistes, dont l'action ne consiste pas à commettre des infractions* ». L'Assemblée repousse, par 269 voix contre 200, l'amendement de M. Marchand.

Au cours d'un rappel au règlement, M. GAU (P.S., Isère) déclare à l'attention de M. Foyer : « *Nous n'avons pas de leçon à recevoir d'un spécialiste du dévoiement de la procédure législative.* » L'Assemblée repousse par 268 voix contre 198 un amendement de M. Marchand visant à ne faire tomber sous le coup de la loi que les menaces d'atteintes graves (*assassinat, empoisonnement*, meurtre, viol, castration, violences graves).

Evoquant à nouveau les conclusions de la commission de réforme du code pénal, M. PEYREFITTE déclare : « *A aucun moment je n'ai allégué le contenu de ce texte comme un argument essentiel. S'il n'est pas publié, c'est qu'il n'est pas encore achevé. Mais je mets à votre disposition les parties du document concernant les menaces et les destructions.* »

En séance de nuit, l'Assemblée repousse, par 273 voix contre 200, un amendement de M. Marchand tendant à « *rétablir l'exigence de l'accomplissement d'une condition pour que la menace soit punissable de peines élevées* ». Elle adopte, par 272 voix contre 0, un amendement du gouvernement punissant les infractions prévues à l'article 7 d'un an à trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 1 500 à 20 000 francs. Par 268 voix contre 200, elle décide, à l'initiative du gouvernement, que le juge ne pourra pas choisir l'une ou l'autre peine, sauf en cas de circonstances atténuantes.

L'Assemblée examine l'article 8, *qui punit* la menace d'une atteinte aux personnes ou aux biens lorsque l'atteinte est punie d'une peine inférieure à cinq ans d'emprisonnement. Dans ce cas, les menaces seraient punies d'une peine d'emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 5 000 à 8 000 francs ou de l'une de ces deux peines. Après avoir repoussé, par 267 voix contre 198, un amendement de suppression du groupe socialiste, *puis, par 271 voix contre 196, un* amendement de M. MASSOT (appar. P.S., Alpes-de-Haute-*Provence*) *destiné à introduire* l'incrimination de menaces sans condition, l'Assemblée adopte (à main levée) un amendement de M. PIOT limitant la portée de l'article 8 aux « *menaces d'actes qualifiés délits* ». L'article 8 est ensuite adopté, par 271 voix contre 201.

● Coups et blessures volontaires.

L'Assemblée *examine* l'article 9, qui concerne l'incrimination de coups et blessures volontaires. Le *système* d'incrimination prévu distingue entre les infractions, d'abord en fonction de leurs conséquences ; incapacité totale de travail supérieure ou égale à huit jours (article 309 du code pénal), lésions graves ou définitives ou incapacité permanente (article 310), mort de la victime (article 311). Il distingue ensuite suivant qu'existe ou non une circonstance aggravante. Les circonstances aggravantes se divisent, suivant leur gravité, entre celles tenant à la qualité de la victime et celles tenant aux conditions dans lesquelles l'infraction a été commise.

La séance est levée à 0 heure, la suite du débat étant reportée à vendredi matin 20 juin.

DEUX RASSEMBLEMENTS A PARIS

Sur l'initiative de plusieurs organisations professionnelles, le Syndicat de la magistrature, l'Union syndicale des magistrats, et les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et autonome des fonctionnaires des cours et tribunaux, une centaine de personnes ont participé à une réunion d'« *information* » mercredi 18 juin au Palais de justice de Paris sur le projet de loi « sécurité et liberté ».

Le président de l'U.S.M., M. Jean-Marie Desjardins, a protesté, ainsi que tous les orateurs, contre le fait que le texte ait été élaboré « *dans le secret et la clandestinité* ». Mᵉ Daniel Dreyfus a critiqué les dispositions du projet *initial en ce* qu'elles « *réduisent les libertés et accentuent la répression* ».

En fin d'après-midi, trois cents personnes, à l'appel de plusieurs organisations (C.G.T., C.F.D.T., FEN, Ligue des droits de l'homme, Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature, Juristes démocrates, etc.), se sont retrouvées dans la cour du Palais et ont défilé sur quelques centaines de mètres jusqu'à la place du Châtelet pour manifester leur opposition au « projet Peyrefitte », et demander son rejet par les Assemblées, au cri de : « *Les travailleurs ne sont pas des malfaiteurs !* » Les manifestants faisaient ainsi allusion aux incriminations instaurées par le projet et s'appliquant aux mouvements sociaux.

Plusieurs élus étaient venus se joindre aux manifestants : MM. Lucien Villa, député de Paris et vice-président de l'Assemblée nationale ; Charles Lederman, sénateur du Val-de-Marne, et *Mmes Hélène Constans* (Haute-Vienne), Myriam Barbera (Hérault) et Colette Gœuriot (Meurthe-et-Moselle), députés, pour le P.C. M. Philippe Marchand, député de Charente-Maritime, accompagné de M. Daniel Vaillant et de Mme Hélène Alessandrini, conseillers municipaux de Paris, représentaient le P.S.

● *Une manifestation à Toulouse.* — Environ quatre-vingts avocats ont manifesté, jeudi 19 juin, revêtus de leur robe, entre le palais de justice de Toulouse et la préfecture de la Haute-Garonne, contre le projet de loi « sécurité et liberté ». Une quinzaine de magistrats, en tenue civile, se sont joints à eux. Une délégation de quatre représentants a été reçue par un simple agent du cabinet du préfet, la préfecture estimant cette manifestation « *peu nombreuse et peu représentative* ».

CORRESPONDANCE

Le mépris de l'opinion

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Philippe Ansault, avocat, et de Mme Chantal Bockel-Delpal, *qui collabore au comité* de probation du tribunal de Paris :

Le discours employé pour justifier le projet de loi « sécurité et liberté » est empreint d'un certain mépris envers les Français, déjà prompts à la caricature en matière de délinquance, et que l'on prétend informer.

Il est aussi attristant qu'inquiétant d'entendre des voix autorisées grossir les craintes d'une population dans son ensemble peu familiarisée avec les pratiques judiciaires et énoncer, paisiblement au moins, d'assez peu sérieuses vérités : exécution des peines qui se seraient tellement éloignées des peines prononcées que nos prisons ne seraient que de déconcertants tonneaux des Danaïdes, récidives quasi obligatoires au cours de permissions de sortir ou de libérations conditionnelles, vanité de la plupart des tentatives de (ré-) insertion, extraordinaire laxisme des magistrats, parmi lesquels les malheureux juges de l'application des peines, soupçonnés sans relâche des comportements les plus aberrants dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous regrettons le peu de sérieux avec lequel le sujet a été évoqué en direction d'une opinion publique dont on a tout lieu de craindre en effet qu'elle ne se crispe sur ces réactions de peur parfois constatées et qui, constituant le seul réflexe qui soit suggéré et accordé, ne sont certainement pas de nature à façonner une réflexion qui pourrait évoluer vers une sorte de progrès moral.





POLITIQUE

LE QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'APPEL DU 18 JUIN

Un témoignage de Christian Fouchet

La vieille garde (*)

Dieu me garde de faire une discrimination entre les ouvriers de la première, de la sixième, ou de la huitième heure ! Je lui laisse le soin de sonder les cœurs et les reins. Pour le reste, tous égaux devant l'ennemi !

Mais quand, avec quelques poignées de camarades, on en a été, de cette première heure, on n'a pas de raison de s'en cacher comme d'une tare, on n'a pas de raison de le dissimuler par crainte d'égratigner certains épidermes, on n'a pas de raison de s'en excuser. Et quand on a connu cette ardeur, cette soif de bataille, qu'ils avaient, que nous avions, on doute fort qu'on puisse les retrouver un jour, chez d'autres, avec une telle surabondance, avec un tel gaspillage.

Ils étaient venus de Paris comme de Marseille, de Brest comme de Strasbourg. Ils étaient peu nombreux, mais, quand même, presque toutes les villes comme presque toutes les campagnes de France avaient délégué un de leurs fils pour prendre place parmi eux.

Ils ne demandaient qu'une chose

Ils ne demandaient qu'une chose : la bataille ; ils n'avaient qu'un but : la libération du pays : ils n'avaient qu'une politique : la victoire. Ils ne s'occupaient pas de politique au sens étroit des luttes de partis. Ils ne voulaient être que l'avant-garde des masses profondes de la nation qui voulait vivre. Ils allèrent à la rencontre d'un chef, et ils le trouvèrent à leur goût. Ils lui firent confiance, ils le suivirent, ils l'aimèrent. Certains, dont je suis, se rappellent l'avoir vu dans la simple chambre d'un appartement londonien, avec à côté de lui un grand lieutenant de cavalerie qui inscrivait les noms des visiteurs sur un bloc de papier. Il n'avait rien. Il n'était rien qu'un soldat qui attendait d'autres soldats, brûlés de la même fièvre. Non, il n'était rien, à ce moment admirable, que l'incarnation à la fois de l'âme de la patrie et de celle de la guerre. La France n'avait plus d'armée, elle n'avait plus ce sol sur lequel elle était née et s'était imposée depuis des siècles. Mais, pour moi qui ai vécu ces jours, pour moi qui ignorais encore Bordeaux, Vichy, Laval, jamais je n'avais connu à la France un aussi pur visage !

Il n'y avait pas, en ce temps-là, d'état-major d'administrations à plusieurs tiroirs, mais il y avait dans l'air les grands souffles guerriers des épopées à venir. A ces quelques hommes qui, l'un après l'autre, venaient offrir leur vie, à ces quelques patriotes au cœur gonflé à en éclater du désir de se battre, on sentait déjà qu'on pouvait tout demander. On leur a d'ailleurs demandé beaucoup : Koufra et le Fezzan, Bir-Hakeim et la Syrie, et les mers hostiles et les ciels de combat. Ils n'ont cessé de trouver, cependant, qu'on ne leur demandait pas assez.

Jamais sans doute, depuis qu'il y a une France, fils plus ardents et plus forts ne s'étaient levés pour la défendre !

Depuis trois ans bientôt, ils se battent ; depuis trois ans, évidemment, ils meurent.

On a généralement scrupule à parler de la mort des combattants, autrement qu'entre camarades. Un mot, une pensée qui vagabonde, une photo qui passe de main en main, et voici que se dessine devant les yeux une silhouette un peu estompée mais cependant reconnaissable, que sont évoqués tel geste, tel regard souriant ou mélancolique, telle confidence murmurée un soir entre deux cigarettes, telle aventure partagée... On ne s'apitoie jamais. Mieux vaut mourir ainsi que dans son lit, et ni la France, ni l'Allemagne, ni l'Angleterre n'en sont plus à un homme près, depuis cette habitude que l'Europe a prise, il y a quelque temps, de faire tomber sa jeunesse comme des épis de blé sous la faux d'un moissonneur dément. Demain, c'est toi peut-être, qui ris doucement en ce moment, ton verre en main, ou c'est moi, qui répondrons à l'appel. Pourquoi s'attrister sur les morts ? Ceux qui le méritent — écoute ! — on parle d'eux, et la chambre est toute pleine de leur présence fraternelle et désormais tellement sereine. Ceux qui ne le méritent pas, qu'on les laisse dormir en paix dans leurs tombes de sable, de terre, de mer ou de rochers.

Lorsque les hommes se révèlent

Je dis qu'on est tenté d'aspirer à cette simplicité dépouillée, à ce simple carré de soldats silencieux, à ce « garde-à-vous » de quelques secondes. Mais, pour les premiers compagnons du général de Gaulle, il y avait plus que la mort acceptée ; il y avait un sacrifice volontaire, une aspiration de bataille, d'une telle force, d'une telle ampleur et d'une telle pureté qu'il faut bien leur livrer passage, qu'il faut bien que tout le monde le sache, qu'il faut bien que quelqu'un le dise !

C'est au jour aveuglant de la guerre que les hommes se révèlent, dans leur grandeur comme dans leur faiblesse. C'est parce qu'il exaltait la grandeur, c'est parce qu'il était le seul chef qui, sans aucune solution de continuité, incarnait la guerre, leur guerre, celle de libération et celle de rénovation, que ses premiers compagnons rallièrent le général de Gaulle. Ils ne représentaient pas un parti ; ils s'en seraient bien gardés. Ils étaient la vraie France, celle qui n'abdiquait pas. Ceux qui restent d'entre eux représentent toujours l'avant-garde de la nation qui jamais n'abdiqua, qui jamais n'accepta le régime déshonoré du malheur.

Au-dessus des luttes politiques, des préoccupations personnelles, sans sectarisme et sans pitié, n'ayant devant leurs yeux que le visage douloureux, le visage guerrier et terrible de la France, ils se tournent vers le chef qu'ils ont choisi, dont la foi inspira leur ardeur et disent, comme le poète : *« Tant que vous voudrez, mon général ; O France, tant que tu voudras ! »*

(*) Ce texte a été écrit à Londres par Christian Fouchet. Ancien collaborateur et ancien ministre du général de Gaulle, décédé en 1974, Christian Fouchet s'était évadé de France le 17 juin 1940 et avait rejoint le général de Gaulle à Londres. Ses états de service militaire relatent administrativement et très exactement les faits en deux lignes : 17 juin 1940 : parti pour une destination inconnue ; 18 juin 1940 : rallie la France libre à Londres.

Une suggestion d'historien

Le moment est opportun : occasion pour une suggestion d'historien. L'hommage qui entoure aujourd'hui le souvenir de Charles de Gaulle a toutes les vertus de la constance. Veut-on qu'il porte plus loin ? Prenons donc cet anniversaire comme départ d'un grand effort collectif.

L'heure est venue de lancer l'œuvre majeure qu'appella sa mémoire : une édition scientifique de la documentation qui le touche.

Il s'agirait qu'un comité savant s'attache à publier l'essentiel des papiers qu'a laissés derrière elle l'action du général de Gaulle — à la fois les écrits inédits qu'il a pu rédiger ou inspirer et les témoignages contemporains, notes, rapports, journaux, conservés par ceux qui l'ont approché. Les périodes de temps couvertes par chaque volume seraient inégales selon la richesse des événements : une année, un trimestre, un mois parfois, le tout organisé dans l'ordre chronologique, le seul ici qui soit simple, clair et commode. Ce grand travail, même conduit à un rythme soutenu, ne pourrait probablement pas s'achever avant dix ou quinze ans, en un temps où, les passions apaisées, les dernières années de la République gaullienne auraient rejoint les eaux calmes d'une suffisante sérénité.

Il faudrait quelque argent d'Etat, à dépenser par le canal d'institutions scientifiques — mais y aurait-il un responsable de nos budgets pour refuser que soit assumée une tâche dont la nécessité, dans d'autres pays, apparaîtrait à la fois limpide et pressante ?

Il faudrait qu'une large équipe d'historiens, d'affinités politiques variées, mais formés tous aux règles strictes du métier, se consacre à ce labeur : assurés que ce serait, pour la connaissance de notre époque, un apport essentiel. Eux savent assez combien l'édition en sept gros volumes des papiers de Vincent Auriol, président de la République entre 1947 et 1954 (édition lancée en 1970 par Pierre Nora et Jacques Ozouf et qui s'achève actuellement) a renouvelé déjà l'histoire de la période et continuera de le faire. Ce qu'on a accompli pour Auriol, de Gaulle le mérite peut-être...

Il faudrait enfin que les détenteurs des documents concernés, et d'abord les collaborateurs du général, ses proches, sa famille, se convainquent qu'il y aurait là le plus grand des services à rendre à la mémoire de de Gaulle, un service qui aurait une portée autrement profonde et durable que les plus pieuses cérémonies. Ces gros livres à naître, austères et exhaustifs, chargés d'un lourd apparat critique, de multiples éclaircissements, rapprochements, notes et index, irrigueraient par osmose, ensuite, et rendraient plus vraie l'historiographie entière de cet homme et de son temps.

Toute publication partielle d'archives est désormais irritante et peut-être néfaste — car elle use la curiosité publique sans y répondre vraiment, et fait douter de la vérité de ce que l'on montre, par incertitude sur ce que l'on cache.

Osons cet espoir : que tous fassent assez grande confiance à la stature de Charles de Gaulle pour renoncer désormais aux pudeurs et aux censures d'une fidélité trop inquiète.

JEAN-NOEL JEANNENEY.

professeur d'histoire contemporaine à l'Institut d'études politiques de Paris.

Au Centre Georges-Pompidou

« Il y a quarante ans, la Résistance »

Deux expositions consacrées à la Résistance et à la déportation ont lieu actuellement à Paris. l'une a pour cadre les salles de la chancellerie de l'ordre de la Libération aux Invalides (*le Monde* des 5 et 6 mai), l'autre, plus modeste mais combien émouvante, est présentée au rez-de-chaussée du Centre Georges-Pompidou, où elle attire beaucoup de monde et particulièrement de jeunes visiteurs.

Organisée avec l'aide du maire de Paris et du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, elle a été entièrement montée et réalisée par les associations d'anciens résistants et déportés.

Quarante panneaux et quelques vitrines permettent au public de reconstituer à l'aide de nombreux documents originaux ce qui fut l'histoire de ceux qui pendant quatre ans s'engagèrent à l'appel du général de Gaulle dans « *l'armée des ombres* ». Ils rappellent la montée du nazisme et, en 1933, la prise du pouvoir par Hitler avec les annexions de divers pays européens. La ruée des panzers à travers la France jusqu'au panneau dit de la « *solution finale* », selon l'expression dont se servait la Gestapo lorsqu'elle procédait à des arrestations qui menaient les résistants vers les camps allemands et polonais d'extermination — quand ce n'était pas au peloton d'exécution ou à la décapitation à la hache — sont évoqués grâce à de nombreux documents, ainsi que la vie quotidienne des clandestins et de leur presse faite de dérisoires mais combien précieux « petits formats » plus souvent ronéotypés qu'imprimés. C'est tout le combat tragique et passionnant mené par quelques poignées d'hommes et de femmes qui est évoqué à l'exposition « Il y a quarante ans... la Résistance ».

Les moyens dont disposaient les organisateurs ne leur ont pas permis d'éditer un catalogue, mais les visiteurs n'y perdront rien, car ils auront pour les guider à travers l'exposition deux anciens déportés résistants : M. Migdal, rescapé de Neuengame, et Mme Jacqueline Souchère, une « ancienne » de Ravensbruck, qui se sont mis généreusement à la disposition de tous ceux qui voudraient en savoir plus sur cette période de notre histoire.

A. J.

★ Jusqu'à la fin de juillet, aux heures et jours d'ouverture du Centre Georges-Pompidou.

DES ARMES LÉGÈRES CONTRE DES CHARS ALLEMANDS

LE SACRIFICE DES CADETS DE SAUMUR

Les 21 et 22 juin, sous le patronage du président de la République, diverses cérémonies marqueront l'héroïque résistance opposée à l'armée allemande, du 18 au 21 juin 1940, par les élèves officiers de l'École de cavalerie et du train installée à Saumur.

Le dimanche 22 juin, un office religieux concélébré par deux anciens « Cadets de Saumur » dans la chapelle St-Eusèbe, rappellera les « lourdes pertes » dont parlait le général Weygand, le 24 août 1940, dans sa citation à l'ordre de l'armée.

Le colonel Michon, qui commandait l'école en 1949, et ses officiers ne pouvaient se faire d'illusions sur la capacité de leurs faibles effectifs armés d'un matériel léger, d'arrêter un ennemi qui avait franchi la Somme, la Marne et la Seine... Paris tombé le 14 juin, l'armistice demandé le 17 juin, l'école avait reçu pour instruction de se replier sur Montauban. A l'insistance du colonel Michon faisant valoir qu'un repli créerait un large vide dans le dispositif de défense que le commandement essayait d'établir, l'autorisation de combattre fut donnée à l'école. Mais que pouvaient espérer les quelque deux mille jeunes défenseurs de Saumur — la plupart n'ayant jamais été au feu — mis en place à la hâte sur un front de plus de 30 kilomètres allant de Gennes à Montsoreau ?

A l'exception de quelques chars et automitrailleuses, ils disposaient d'armes légères d'instruction dont certaines passablement démodées, comme la mitrailleuse Saint-Etienne ou le fusil mitrailleur 1915. Pendant trois jours cependant, ceux qu'on appela par la suite les « Cadets de Saumur » (aux élèves officiers et instructeurs de l'école s'étaient adjoints d'autres éléments dont notamment un bataillon de marche des élèves officiers d'infanterie de Saint-Maixent) tinrent tête à la machine de guerre la plus puissante de l'époque. Le 21 juin seulement, submergés par le nombre, ayant épuisé leurs munitions et subi de sévères pertes, ils cessèrent le feu. Les Allemands leur rendirent hommage en libérant ceux qu'ils avaient capturés.

Qu'avaient en commun les officiers d'active élevés dans la grande tradition militaire, prêts au sacrifice suprême, les Buffevent, Desplats, Roimarnier et autres héros de légende, et leurs jeunes élèves, civils appelés en 1939 sans véritable vocation ni expérience des armes ? Simplement le refus d'accepter la défaite, de céder à la panique, de faire retraite sans avoir même tenté de s'opposer à l'ennemi. Inspirés par l'exemple de leurs instructeurs, les obscurs et les sans-grade se montrèrent à la hauteur des circonstances... Ils firent plus qu'accomplir leur devoir, témoignant dans ces jours de débâcle de leur volonté de résister.

Pour ce geste qu'il considéra comme une des premiers actes de la Résistance, le général de Gaulle demanda qu'une seconde plaque commémorant le sacrifice des Cadets de Saumur soit apposée dans la crypte du Mont-Valérien. La première plaque, qui reprenait la citation à l'ordre de l'armée décernée par le général Weygand en août 1940 à l'école, est aux Invalides.

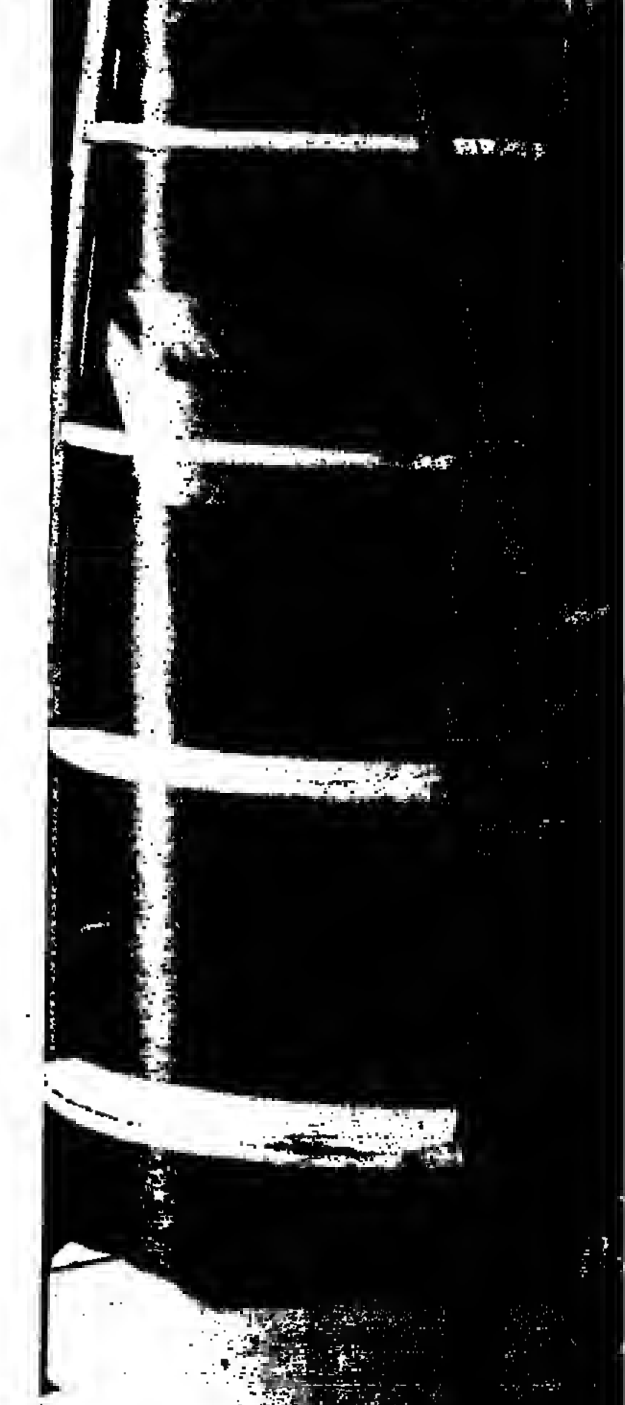
HENRI PIERRE.

M. GISCARD D'ESTAING AU CAMP DU STRUTHOF LE 29 JUIN

M. Giscard d'Estaing se rendra au camp de concentration du Struthof (Bas-Rhin), le 29 juin à 10 h., à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la libération de ce camp.

Le chef de l'Etat sera accueilli au camp par M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, ainsi que par les représentants du comité national du Struthof.

● *La revue gaulliste* l'Appel, publie dans son numéro de juin, les réponses qu'elle a reçues de trente-six personnalités de toutes tendances politiques à la question suivante : *« Comment l'esprit du 18 juin 1940 pourrait-il se manifester aujourd'hui ? » L'Appel*, 89, rue de Lille, 75007 Paris.



APRÈS LES EXPLICATIONS DE M. BARRE SUR L'« AFFAIRE DOMINATI »

Pour le R.P.R., l'incident est clos

Le R.P.R. se satisfait d'un rien. Après avoir déclenché une tempête da conloir à l'Assemblée nationale, ses députés ont mis fin à leur grève des débats, jeudi 19 juin, apparemment heureux d'avoir abtenu de M. Raymond Barre one réponse jugée convenable à la questian posée mardi 17 juin par M. Pierre Messmer. L'ancien premier ministre s'était indigné de la présence, le 14 juin à Toulon, de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat chargé des rapatriés, à une cérémonie à la « mémoire des martyrs de l'Algérie française », cérémonie attentatoire, selan lui, à la mémoire dn général da Gaulle. Scandalisés par la réponse « misérable » du secrétaire d'État, les dépntés R.P.R. avaient quitté la séance, décidés à ne reprendre le travail qu'à condition que le premier ministre consente à s'expliquer devant l'Assemblée nationale.

Que leur a dit M. Raymond Barre ? Que M. Jacques Dominati, arrivé à Toulon le 14 juin à 10 beures, en était reparti à 11 beures et qu'antre-temps il ne e'était rien passé d'extraordinaire. Rien en tout cas qui justifie la colère de eeux qui se réclament du gaullisme. M. Dominati n'avait pas dit autre chose.

Qu'il fallait distinguer les rapatriés « frappés de plein fouet par le vent de l'histoire » — et dant il comprend personnellement le « déchirement » — des « anciens fauteurs de troubles ». Nul, jamais, n'a cru M. Barre capable d'entretenir la confusion.

Que le premier ministre n'acceptera « jamais de justifier ni de laisser justifier par un membre du gouvernement les actes de ceux qui, naguère, se sont dressés en toute consience, avee leurs armes, contre l'Etat et contre son cbef ». Qui en dantait ?

Les députés R.P.R. n'ont retenu que deux évidenees — les daux dernières affirmations du premier ministre — et s'en sont contentés. Ils avaient éprouvé le besoin de les entendre de la bouche même de M. Raymond Barre. C'est fait. « Nous sommes satisfaits parce qu'il est venu pour répondre lui-même. Dont acte. C'est terminé », déclare le président de leur groupe, M. Claude Labbé. Qu'imparte le fond ! Qu'importe que le premier ministre n'ait pas désavoué son secrétaire d'Etat, ainsi que M. Labbé l'exigeait quarante-huit heures plus tôt ! « Sur le fond de l'affaire, il y aurait beaucaup trop à dire », ajoute M. Labbé. Pourquoi ne le dit-il pas ? On ne savait pas que le devoir d'« exigenee » et de « vigilance » que la R.P.R. entend accomplir à tout moment s'accommode anssi bien de l'abandon par le silence après qu'il a permis de déclencher le tumulte.

En séanre publique, M. Pierre Messmer a regretté que M. Barre n'ait pas mis fin plus tôt à l'incident ouvert par son « malencontreux secrétaire d'Etat », qui a « blessé » les sentiments de « fidélité » et d'« honneur » de ses amis. Quelques bonnes paroles auraient danc suffi à refermer la plaie ? Selan les apparences, oui. Seul M. Messmer a émis — hors séance, dans les couloirs du Palais-Bourbon — quelques réserves sur les propos tenus par le premier ministre. Le récit de l'inauguration du monument de Toulon lui a paru incomplet, et M. Barre, en ménageant « la rhèvre et le chou » — les rapatriés et les gaullistes, — n'a satisfait, selon lui, ni les uns ni les autres. Il n'était peut-être pas le seul à la penser, mais lui seul le disait.

Les communistes ne se sont pas embarrassés d'une telle nuanee. Pour eux, le R.P.R. s'est « couché lamentablement ». L'incident se réduit, selon M. André Lajoinie, à une « petite opération électorale ». M. Lajoinie n'a pas dit s'il vise aussi M. Raymond Barre, qui a manifesté à l'égard des rapatriés une remarquable prévenance, tout en ironisant sur l'attention que leur portent les dirigeants des partis politiques.

M. François Mitterrand, pour sa part, a feint de ne pas comprendre : « Ou bien la rupture d'il y a quarante-huit beures n'était pas sérieusr, ou bien la réconciliation d'aujourd'hui ne l'est pas. » A moins que les « ou bien » ne soient de trop.

JEAN-YVES LHOMEAU.

Le premier ministre, M. Raymond Barre, a répondu, jeudi 19 juin à l'Assemblée natianale, à l'interpellation de M. Messmer (R.P.R.) sur la présence de M. Dominati, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, à Toulon le 14 juin, lors de l'inauguration du monument à la mémoire des martyrs de l'Algérie française. M. Barre a notamment déclaré qu'il avait « *accepté de revenir* » sur la question de M. Messmer pour « *élever le débat* » et « *en tirer la philosophie, afin de mettre un terme à tout malentendu* ».

Après avoir évoqué les circonstances de cette inauguration, le premier ministre a rappelé que le 11 juin, à l'Assemblée nationale, il avait déjà exposé cette affaire et, a-t-il ajouté « *cette réponse ne provoqua alors aucune protestatian* ». M. Barre a ajouté : « *L'allocution de M. Dominati* (à Toulon) *a été interrompue por des cris déplaisants, ce qui l'a conduit à abréger son discours. Le général Jouhaud a tenu à reprendre la parole pour demander aux petits groupes qui manifestoient de faire silence. Il a fait part de sa réprobation devant ces manifestations et il a présenté publiquement les excuses des rapatriés au secrétaire d'Etat et aux autres personnalités invitées. On a rapporté que, dans l'oprès-midi du même jour, au cours du congrès du Cercle algérianiste, certains orateurs, et notamment le général Jouhaud, s'étaient livrés à des attaques personnelles contre le général de Gaulle et au panégyrique d'anciens membres de l'O.A.S. Le gouvernement n'a été informé qu'ultérieurement de ees propos. Il n'était pas représenté lars de la réunion au cours de laquelle ils ont été prononcés. Ai-je besoin de dire qu'il les condamne sévèrement !* »

« *Quant à la statue de pierre figurant sur la stèle*, a ajouté M. Barre, *le secrétaire d'Etat chorgé des rapatriés m'a affirmé qu'il n'avait jomais été informé ovant la cérémonie du 14 juin que la statue détruite ait pu représenter un ancien membre des commandos Della de l'O.A.S., condamné à mort par la Cour militaire de justice et fusillé en 1962 (...). Je comprends personnellement le déchirement de ceux qui dans des conditions humainement et moralement douloureuses ant été frappés de plein fouet par le vent de l'histoire, qui ont perdu leurs maisons, leurs activités, des êtres chers, qui ont dû quitter une terre à laquelle ils étaient profondément attachés (...). Je souhaite profondément que tout ce qui a pu diviser les Français à l'occasion de ce drame national disparaisse (...). Mais je mets en garde contre toute action qui tendrait à raviver les haines et à remettre en cause la politique fraternelle approuvée par l'immense majorité des Français ou à glorifier abusivement d'anciens fauteurs de trouble (...). Je n'accepterai jamais de justifier ni de laisser justifier par un membre du gouvernement que j'ai l'honneur de diriger les actes de ceux qui naguère se sont dressés en toute conscience avec leurs armes contre l'Etat et contre son chef.* »

M. Pierre Messmer (R.P.R., Moselle) a répondu : « *Si, avant-hier, vous aviez prononcé ces paroles, l'émotion provoquée par votre malencontreux secrétaire d'Etat se serait plus vite apaisée.* »

L'ancien premier ministre a tiré deux enseignements de cet incident. « *La paix civile de notre pays*, a-t-il dit, *est fragile, et comme vous je pense que tel ou tel membre du gouvernement doit y songer avant de se placer dans une situation délicate.* » M. Messmer a ajouté : « *Souvent les Français — et les gaullistes sont des Français comme les autres — agissent plus par passion que par raison. Et c'est toujours une faute, parfois lourde de conséquences, que de blesser leurs sentiments lorsqu'ils sont aussi respectables — et je parle au lendemain du 18 juin — que la fidélité et l'honneur.* »

M. Messmer a été très applaudi par les seuls membres du R.P.R.

● L'Association des rapatriés le RECOURS « *prend acte* » des déclarations de M. Barre et estime que celui-ci « *devrait permettre à son secrétaire d'Etat, M. Jacques Dominati, de rendre justice aux Français rapatriés en mettant en harmonie ses paroles avec ses actes, donc en complétant équitablement la loi du 2 janvier 1978, notamment au plan moral avec une amnistie définitive et une complète intégration des Français musulmans et au plan matériel en sécurisant les trente mille familles de rapatriés réinstallées et en assurant une juste protection des titres d'indemnisation réglables sur quinze ans contre l'inflation* ».

LE GÉNÉRAL JOUHAUD DÉMENT M. BARRE

Nous avons interrogé le général Jouhaud vendredi matin 20 juin sur la relation faite par M. Raymond Barre du déroulement de la cérémonie de Toulon. Contrairement à ce qu'a indiqué le premier ministre à la tribune de l'Assemblée nationale, le général Jouhaud nous a confirmé que, dans son allocution au monument, en présence de M. Jacques Dominati, il avait évoqué le sort de « ses trois camarades de prison exécutés sur ordre du gouvernements français, Piegts, Dovecar et Degueldre (...), tombés au champ d'honneur », ainsi que celui du colonel Bastien-Thiry, « qui fit le sacrifice de sa vie » (le Monde du 19 juin).

Le général Jouhaud insiste sur le fait que dans son discours de quarante minutes, il a évoque toute l'histoire de la présence française en Algérie et décrit notamment « le retour en France des rapatriés dans des conditions épouvantables ». Il confirme qu'il a présenté à M. Dominati, comme l'a indiqué M. Barre, les excuses des rapatriés après que certains manifestants eurent proféré des cris hostiles. Quant à la réunion du congrès du Cercle algérianiste qui a suivi, le général Jouhaud assure ne s'être adressé aux congressistes que pendant quelques minutes et ajoute qu'il s'agissait d'une « réunion privée et que ce qui s'est passé ne regarde pas M. Barre ».

● *Le Cercle algérianiste* publie la motion finale de son septième congrès national tenu à Toulon dans laquelle on peut lire qu'il « *appelle les Algériens français* (« *pieds-noirs* » *et Français musulmans*) *à faire preuve de la plus grande vigilance à la veille des élections présidentielles de 1981 et à ne pas se laisser détourner de leurs objectifs réels par ceux qui se prétendent soudain leurs amis mais ne recherchent en réalité que leurs suffrages.*

» *Il constate avec amertume que le racisme anti « pied-noir », qui a atteint un nouveau sommet avec le plasticage de la stèle aux martyrs de l'Algérie française, demeure toujour aussi virulent sous le couvert de la passivité bienveillante de ceux qui font et contrôlent l'opinion française.* »

M. CHARBONNEL : ce n'est pas nous qui avons changé.

M. Jean Charbonnel, délégué général du R.P.R. a déclaré le 19 juin à Brive :

« *Quand j'entends M. Lecanuet parler de participation, M. Mitterrand louer la force de dissuasion et M. Marchais tonitruer sa fidélité à l'indépendance nationale, je constate que ce n'est pas nous qui nous sommes reniés, ce n'est pas nous qui avons changé, c'est eux. Ce n'est pas nous les vaincus de l'avenir, c'est eux. Et c'est nous qui avons raison de militer pour le triomphe de ces idées. Mais quelle garantie avons-nous que demain après les élections présidentielles cette belle unanimité se prolongera ? Je crois qu'il est nécessaire, si l'on veut que l'héritage soit vraiment transmis à nos enfants, qu'il y ait encore des gaullistes pour le faire. Plus que jamais le gaullisme doit rester ouvert aux hommes de toutes conditions sociales, de toutes confessions, de toutes origines politiques ou syndicales. Mais s'il est un moment où la diversité doit s'incliner devant les impératifs de la discipline, indispensable pour la cohérence et l'efficacité de l'action.* »

POLITIQUE

AU SÉNAT

Extension de l'aide aux familles nombreuses
Élection des présidents d'université : vote reporté à lundi

Le Sénat a adopté, jeudi 19 juin en première lecture, le projet de loi « portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles nombreuses ». Mais le texte voté à main levée n'est pas exactement celui que souhaitait Mme MONIQUE PELLETIER, ministre chargée de la condition féminine. En effet, au terme de la discussion, les sénateurs, par 234 voix contre 49, lui ont refusé une seconde délibération qui visait à remettre en cause plusieurs dispositions adoptées au cours de la séance de l'après-midi et de celle de la veille.

« Si j'avais demandé une seconde délibération, a déclaré Mme PELLETIER, après le refus du Sénat, *c'était pour gagner du temps. »*

Une « navette » va maintenant s'ouvrir entre les deux assemblées. Mais l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, quelque peu bloqué par l'examen du « projet Peyrefitte », risque de compromettre le vote définitif (dans les délais voulus) de ce texte dont le gouvernement souhaitait qu'il fût mis en vigueur dès le 1er juillet.

Les principales modifications apportées par le Sénat (dont le ministre avait souhaité la remise en cause) portaient sur :

— La protection de la femme en état de grossesse contre la résiliation de son contrat de travail : le Sénat a uniformisé les règles de protection du contrat de travail.

— Le fractionnement des allocations postnatales, que le Sénat a voulu préserver.

— L'extension de l'allocation différentielle aux plus défavorisés (malades, chômeurs, handicapés, femmes seules chargées de famille nombreuse).

— La définition du supplément forfaitaire du revenu familial : le sénat a établi un mécanisme plus avantageux pour l'octroi de ce « surcomplément familial ».

Les sénateurs ont aussi supprimé toute discrimination de nationalité pour l'attribution de la carte de priorité des mères de famille.

Contre l'égalité de représentation entre professeurs et étudiants

En séance de nuit, le Sénat a commencé la discussion générale du projet de loi « relatif aux conditions d'éligibilité aux fonctions de président d'université » (voir *le Monde* du 19 juin). Il a d'abord repoussé, par 188 voix contre 99 (P.C., P.S., rad. g.) une motion préalable déposée par le groupe communiste et défendue par sa présidente, Mme Hélène LUC. S'élevant contre le « compromis » proposé par la commission des affaires culturelles, Mme Luc avait notamment déclaré : « *Notre commission propose des amendements qu'elle dit de compromis. C'est inexact. Les enseignants de rang magistral, qui représentent 25 % seulement des enseignants du supérieur, auraient la majorité absolue au conseil et ils seraient seuls à pouvoir être élus présidents.* (...) *Il eût fallu consulter toutes les parties intéressées. Or notre commission n'a pu recevoir que le bureau de la conférence des présidents d'université. L'Université relève le défi. Elle ne se couchera pas ! Les messages reçus de vingt-cinq universités le prouvent. Aucun président d'université ne se déclare officiellement favorable à votre projet.* »

M. JEAN SAUVAGE (Un. cen., Maine-et-Loire), rapporteur de la commission des affaires culturelles, a souligné que, si la conférence des présidents d'université avait souhaité que toutes les catégories d'usagers et de personnel participent à l'élection des présidents, cela n'excluait pas une certaine pondération dans la représentation de ces diverses catégories. Quant aux conditions d'éligibilité au poste de président, nous voulons, a-t-il dit, imposer le principe de la qualité de professeur ou directeur de recherche titulaire.

Après avoir rendu hommage au travail du rapporteur, Mme ALICE SAUNIER-SEITÉ, ministre des universités, a estimé que « *le pourcentage de représentation des enseignants de rang magistral est justement renforcé, en raison de l'importance des charges qu'ils assument. La plupart des assistants et maîtres-assistants, en même temps qu'ils enseignent*, précise-t-elle, *sont les élèves des professeurs* (...).

» *Les étudiants, qui disposaient de mille cinq cent trente sièges dans les conseils d'université, n'en occupent effectivement que six cent trente-six. La proposition de la commission d'abaisser le quorum à 25 % maintient en fait leur taux de représentation* (...) *L'exigence du rang magistral pour remplir les fonctions de président d'université et de directeur d'U.E.R. de troisième cycle est justifiée par les tâches de représentation de recherche et de formation de très haut niveau qu'elles comportent...* »

Dernier orateur de la nuit, M. MIROUDOT (R.I., Haute-Saône) se prononce, lui aussi, *contre l'égalité de représentation* entre enseignants et étudiants, et pour la présence de professeurs titulaires à la tête des universités.

A. G.

« Maîtres-assistants et assistants sont inscrits comme étudiants »

Mme Alice Saunier-Seïté a bien peu de respect pour ses prédécesseurs. Il est compréhensible qu'un ministre félicite le rapporteur d'une commission lorsqu'il rédige un texte très proche — c'est le moins qu'on puisse dire — des orientations du gouvernement. Mais de là à lui dire que « *jamais auparavant une étude aussi complète des instances de responsabilité des universités n'avait été entreprise* ». Il y a plus que de la flatterie. C'est vraiment sous-estimer la loi d'orientation et c'est même critiquer son inspirateur, M. Edgar Faure, de dire, comme l'a fait Mme Saunier-Seïté, qu'une telle étude n'avait pas été faite, « *hélas, même pas en 1968* ».

Il est vrai que, au sujet de la loi d'orientation, l'actuel ministre des universités est prêt à tous les retournements. En décembre 1979, elle avait déclaré l'amendement de M. Ruienacht supprimant la participation dans les conseils d'université « *tout à fait raisonnable* ». Jeudi 19 juin, elle a expliqué au Sénat que les textes proposés par M. Sauvage maintiennent *dans les enseignements supérieurs une participation sans égale dans les autres pays...* »

Dans son rapport, M. Sauvage a vanté la « *compétence* » des professeurs et a défendu l'idée qu'il fallait faire coïncider « *compétence et pouvoir* » (*le Monde* du 19 juin). Il a en revanche passé sous silence quelques passages de son texte écrit où il affirmait que « *la responsabilité des maîtres assistants est seconde* ». On pouvait penser, à l'écouter, que la position de la commission avait peut-être évolué sur la place et le rôle des maîtres assistants. Hélas, Mme Saunier-Seïté, dans son intervention, a montré que le gouvernement privilégie toujours les professeurs de rang magistral au dépens des autres enseignants. Pour le ministre des universités, « *la plupart des maîtres assistants et des assistants sont en même temps les élèves des professeurs et d'ailleurs inscrits comme étudiants* ». Pour elle, les assistants sont « *d'abord des étudiants de troisième cycle* » et, ajoute-t-elle, « *ils peuvent même, à ce titre, participer aux élections étudiantes* ».

Mme Saunier-Seïté a répondu par une boutade à Mme Hélène Luc, présidente du groupe communiste, *qui citait* un texte voté, mercredi 18 juin, par la conférence des présidents d'université. Et pourtant ces présidents, de sensibilités différentes, représentant un grand nombre de conseils et donc d'universitaires, considéraient « *qu'il n'était pas normal qu'un corps ait la majorité absolue dans une instance universitaire et qu'il ait le pas sur toutes les autres catégories réunies* ».

Les présidents proposaient aussi d'augmenter la représentation des maîtres-assistants dans les conseils, eu égard à leur rôle. Ils suggéraient de modifier ainsi les propositions de M. Sauvage : aux professeurs 40 % des sièges au lieu de 50 % et aux maîtres-assistants 20 % au lieu de 15 %. Ils souhaitaient aussi que les personnels non-enseignants disposent de 7,5 % des sièges au lieu de 5 % et les étudiants 17,5 % au lieu de 15 %.

Ces propositions qui seront vraisemblablement reprises par d'autres sénateurs, lundi 23 juin, lors de la suite du débat, obligeront peut-être le gouvernement à reconnaître les maîtres-assistants comme des enseignants à part entière en leur accordant une représentation conséquente et en les autorisant à être directeur d'U.E.R.

SERGE BOLLOCH.

Libres opinions

Les écologistes et les partis

par JEAN-CLAUDE DELARUE (*)

NEUF cent mille Français avaient voté, en juin 1979, pour la liste Europe-écologie. Neuf cent trente — soit 0,1 % — d'entre eux viennent de décider que M. Lalonde serait leur candidat à l'élection présidentielle. Voilà qui permet de mesurer la représentativité exacte des « primaires » organisée le 15 juin 1980 par plusieurs groupes d'écologie politique.

Ce simulacre de consultation (vingt votants dans le Limousin, quinze en Bourgogne...) aura eu au moins un mérite : celui de montrer que, si les Français s'intéressent de plus en plus à l'écologie et à la défense de l'environnement, ils n'accordent — *semble-t-il* — qu'une attention réduite à l'« écologisme ». Autrement dit, à cette doctrine — une de plus — qui a l'ambition d'expliquer tous les phénomènes politiques, économiques, sociaux et culturels de notre époque.

Nous avons voulu en avoir le cœur net. Et savoir ce que l'opinion publique attend réellement des écologistes.

C'est pourquoi Ecologie 81 (1), association créée pour préparer *la campagne des écologistes indépendants des partis à l'élection* présidentielle, a demandé à la SOFRES d'interroger les Français.

Entre le 7 et le 13 juin, la SOFRES a donc posé à un « échantillon national de mille personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de dix-huit ans et plus » la question suivante :

« Avec laquelle de ces opinions êtes-vous le plus d'accord :

1) Les écologistes ne doivent pas créer de parti politique ni se présenter aux élections, car les partis actuels sont capables de prendre en compte les revendications écologistes ; 2) Les écologistes ne doivent pas créer de parti politique, mais ils ont raison de présenter des candidats aux élections, car c'est le meilleur moyen de faire pression sur les partis actuels pour qu'ils prennent en compte les revendications des écologistes ; 3) Les écologistes ont raison de présenter des candidats aux élections, et ils doivent créer leur propre parti politique, car les partis actuels ne sont pas capables de prendre en compte les revendications des écologistes. »

Des Français interrogés, 18 % ont choisi la première réponse, 45 % la deuxième, 20 % la troisième ; 16 % d'entre eux étaient sans opinion.

Parmi les sympathisants du mouvement écologiste, les pourcentages sont les suivants : 4 % pour la première réponse, 55 % pour la deuxième, 37 % pour la troisième, 4 % n'ayant pas d'opinion.

Il apparaît donc clairement que de nombreux Français — et une nette majorité des sympathisants écologistes — estiment que nous avons raison d'utiliser les élections pour faire pression sur les partis politiques et les contraindre à se préoccuper des conséquences de leurs décisions sur l'homme et sur la nature.

Le risque nucléaire, les marées noires à répétition, la montée du bruit, le saccage des villes et des espaces naturels par le béton des promoteurs et les autoroutes, les pollutions industrielles et agricoles, la baisse de la qualité de notre alimentation, voilà ce qui inquiète une partie croissante de l'opinion.

Pour exprimer leur inquiétude, ces Français disposent d'un moyen : voter écologiste. Ainsi s'explique la progression lente, mais régulière, des voix écologistes : 1 % à la « présidentielle » de 1974, 2 % aux législatives de 1978, près de 5 % aux « européennes ». Entre 7 et 8 % à la « présidentielle » de 1981, si l'on en croit les sondages.

De là à créer un parti politique, il y a un pas que l'opinion et la majorité des écologistes se refusent à franchir.

L'arme électorale est utile pour révéler l'inquiétude des Français face à des hommes politiques qui confondent la survie et la qualité de la vie avec les courbes économiques et celles de leur popularité. Mais elle ne doit pas devenir une fin en soi pour les écologistes. Voilà ce que pense l'opinion, en accord avec les animateurs d'Ecologie 81.

Au moment où les polémiques entre écologistes risquent de prendre le pas sur le débat concernant l'écologie, il n'était sans doute pas inutile de réfléchir sur les raisons — mais aussi sur les limites — de notre engagement électoral.

(*) *Président de S.O.S. Environnement, candidat écologiste à l'élection présidentielle.*

(1) Ecologie 81, 31, rue d'Enghien, 75010 Paris.

AU BOURGET

L'U.D.F. attend trente mille à quarante mille participants à la Fête de la liberté

Les formations de l'U.D.F. organisent samedi 21 et dimanche 22 juin, sur l'aéroport du Bourget, *la première Fête de la liberté*. Les spectacles, forums, débats et expositions auront lieu sans discontinuer à partir de 10 heures du matin, samedi, jusqu'à dimanche 21 heures.

Stands, chapiteaux et espaces spécialisés occuperont 10 hectares. Ont été installés, en outre : une scène — devant laquelle pourront s'installer 25 000 spectateurs, un court de tennis — où aura lieu en particulier un match Nastase-Orantes et un double Nastase-Michel Pinton contre Orantes-Jacques Blanc, un circuit pour motos, un terrain de football, huit salles de cinéma, etc.

La partie spectacle sera animée par des artistes comme Johnny Hallyday, Dave, Diane Dufresne (samedi après-midi et soir), *Thierry Le Luron, Annie Cordy* et Santana (dimanche). Plusieurs groupes de rock ou de jazz, ainsi que d'autres chanteurs se produiront. Des concerts de musique classique seront donnés, notamment par le pianiste Jean-Philippe Collard et le violonniste Augustin Dumay, etc.

La partie politique sera centrée autour de trois forums : oppression et résistance dans le monde, l'État et la liberté, la liberté à l'épreuve des tensions internationales. Pour le premier forum, les organisateurs comptent sur la présence d'un certain nombre de dissidents ou résistants de divers pays, et notamment sur celle de Léonid Pliouchtch et d'Huber Matos (ancien collaborateur de Fidel Castro). Les débats seront animés par des journalistes et des *responsables politiques comme* MM. Jean-Pierre Fourcade ou Michel Poniatowski. M. Michel Pinton accueillera les participants samedi matin et M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., prononcera une allocution dimanche à 12 heures.

Les organisateurs font état d'un budget de 5 millions de francs. Ils estiment pouvoir équilibrer ce budget à partir de 40 000 ou 45 000 entrées. Ils attendent la venue de 30 000 à 50 000 personnes, le droit d'entrée étant fixé à 30 F et tous les spectacles étant gratuits.

La crise des Nouvelles-Hébrides

(Suite de la première page.)

En revanche, ni les insurgés ni l'émissaire gouvernemental n'ont reculé d'un pouce quand ils ont discuté de leurs exigences respectives. M. Molisa a souligné que *le gouvernement néo-hébridais* maintiendra le blocus de l'île rebelle tant qu'il n'aura pas obtenu le retour à Luganville de ses représentants.

La délégation du Vemarana (mouvement coutumier que dirige M. Stevens), s'y est refusée. Elle a réaffirmé qu'elle n'engagera aucune négociation tant que le blocus ne sera pas levé. En outre, dans une déclaration liminaire, M. Maliu a demandé aux représentants des deux puissances tutélaires de respecter la coutume mélanésienne (selon laquelle le dialogue est impossible sous la menace des fusils) « *en ordonnant le départ immédiat de la force et des experts militaires britanniques qui se trouvent à Port-Vila* ». En fait, la position des insurgés est extrêmement claire : si le gouvernement néo-hébridais ne leur accorde pas le statut d'autonomie qu'ils réclament, dans le cadre d'une structure politique confédérale, ils feront sécession.

Toutefois, la déclaration commune adoptée au terme de ces échanges de vues laisse la porte ouverte à de nouveaux contacts. Il est notamment convenu que MM. Maliu et Molisa resteront en contact par radio pour continuer « *d'explorer la possibilité de rechercher un accord sur les conditions préalables posées de part et d'autre afin de parvenir à l'ouverture de négociations* ». Compte tenu de l'ampleur des divergences séparant les insurgés de Santo du gouvernement néo-hébridais, cette mince conclusion apparaissait jeudi quasiment inespérée.

ALAIN ROLLAT.

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

DIX ANS D'AMÉNAGEMENT

Pas de Côte d'Azur en Aquitaine

M. EMILE BIASINI, président de la Mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine, la MIACA en jargon administratif, a connu la semaine passée son heure de gloire. Dans les Landes et en Gironde, les premiers centres de loisirs et de vacances sortent de terre. Ou plutôt Emile Biasini a fait coïncider le dixième anniversaire de son arrivée à la tête de la Mission d'aménagement avec une série d'inaugurations officielles *en grande pompe*.

Vieux-Boucau et Soustons vont accueillir courant juillet les premiers vacanciers de leurs nouveaux quartiers construits autour d'un étang d'eau salée de 50 hectares, dont la moitié est déjà réalisée, que l'homme vient de créer à l'endroit même d'où son lointain ancêtre de 1578 avait chassé l'Adour pour le faire se jeter plus au sud à Bayonne. Déjà le pouvoir central aménageait la côte aquitaine... Sept cent cinquante logements et neuf cents lits pour le tourisme social vont ouvrir dans les prochains mois. Cette station, qui retrouvera le nom d'antan de « Port-d'Albret », offrira en 1990 — si tout se passe bien — douze mille lits, dont un tiers pour les associations.

A Lacanau, le golf de dix-huit trous est prêt comme les douze courts de *tennis* qui formeront l'ossature sportive d'un ensemble de vingt-deux mille lits entre mer *et lac au milieu de la forêt. Mais* pour l'instant seuls quelque trois cents appartements peuvent *accueillir leurs premiers occupants*, et le tiers des hébergements prévus sont en cours de *réalisation*.

A Carcans, 16 % des programmes seulement sont réellement engagés, mais deux villages de vacances de cinq cents lits sont terminés ; ils sont entièrement *en bois, comme les quelques villas* pour résidents secondaires qui doivent être mises en service au *cours* de la *saison*.

L'écologie de M. Biasini

En présentant ces réalisations aux élus et aux journalistes, le président de la MIACA avait le sourire de la victoire. D'autant que M. Chaban-Delmas est venu lui rendre un hommage appuyé : « *Emile Biasini a su ne jamais se laisser dévier de la voie heureuse qu'il fallait suivre : l'Aquitaine est sauvée, elle ne sera jamais — heureusement, — la Côte d'Azur* », et qu'André Chadeau, le délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, s'est déplacé pour annoncer que la Mission, dont le mandat *prenait fin* le 31 décembre 1980, serait prolongée autant de temps qu'il le faudra. Cela veut-il dire que M. Biasini en sera toujours le responsable ? Pourtant cet ancien administrateur colonial passé aux maisons de la culture sous le patronage d'André Malraux et à la télévision avant que les vents de 1968 ne l'en chassent, a fait de l'aménagement de la côte aquitaine sa « chose ». Manifestement, il est satisfait de l'œuvre accomplie.

Pour bâtir un *schéma* original, il a suffi à Emile Biasini de redécouvrir l'œuf de Christophe *Colomb* ; le *touriste vient pour* profiter du charme d'une région ; il ne faut pas, pour pouvoir l'accueillir dans de bonnes conditions, détruire ce qui l'attire. Pas question donc de porter atteinte à « la qualité de la vie » des Aquitains. Ni de les transformer « en servants, en voyeurs, en complices » d'une vie *touristique* qui se ferait en dehors d'eux. Au contraire, elle doit se développer « par eux, avec eux », comme à Lacanau où la fédération régionale du bâtiment s'est fait promoteur, comme à Cap-*Breton, où les artisans*, regroupés, ont pu profiter de l'opération.

D'où la décision de rassembler les constructions neuves en neuf « *unités principales d'aménagement* » séparées par de vastes « secteurs d'équilibre naturel ». D'où la volonté de ne pas envahir la côte mais de construire en arrière des dunes. Pari difficile mais gagné *malgré* la pression des promoteurs. D'où le souci de laisser la responsabilité des réalisations aux élus locaux.

THIERRY BRÉHIER.

(Lire la suite page 14.)

« CROISIÈRE » A PARTIR DE BORDEAUX

Une péniche dans le vignoble

UNE péniche sur le quai Sainte-Croix à Bordeaux. Insolente de blancheur au milieu des sabliers et autres chalands qui attendent paresseusement au fil de la Garonne. Quand elle quitte le quai, elle n'est pas, comme ses consœurs, chargée au point de paraître ne surnager que de justesse. Quatre cabines, huit couchettes, un salon ne pèsent guère. Elle peut donc remonter le courant sans fatigue. Elle entame sa première « croisière du vin » (1).

Il y a belle lurette qu'elle a oublié les obus qu'elle transportait entre l'Angleterre et la France en 1918. Caboteur devenu péniche, elle renoue maintenant une vieille alliance entre le fleuve et la vigne. Elle retrouve les escales des gabares chargées de vins de Cahors, de Dordogne ou de Saint-Emilion. Elle accoste là où les bateliers venaient charger les tonneaux de côtes-de-bourg, de castillon, les clairets de Quinsac, les graves de Barsac ou les sauternes.

Tout le vin passait par le fleuve, et si l'on dit encore en Médoc qu'il faut qu'une vigne regarde couler la Garonne pour être bonne, cela semble s'appliquer à tout le vignoble bordelais...

Jusqu'à la porte marine

C'est le fleuve qui a fait le vignoble, et il reste peut-être encore le meilleur moyen de le découvrir... De Pauillac, à la porte marine du Médoc, à Blaye, la cité de Roland de Roncevaux, il n'y a que la rivière à traverser. Là c'est l'orgueilleux médoc, celui des aristocrates et des grands négociants. Sur les coteaux d'en face on dit la vigne plus ancienne, on affirme qu'elle est à l'origine de la réputation de Bordeaux avec tous les rangs de ceps qui ont couronné les falaises calcaires des rives de la Garonne et de la Dordogne.

Rive gauche, en Médoc, c'est la quintessence de la morgue bordelaise qui reçoit le visiteur. En face, des vignerons gascons mâtinés de charentais, à moins que ce ne soit l'inverse. L'un vous délègue son maître de chais. L'autre vous reçoit en pantoufles. Le premier range ses barriques dans des catacombes... Il faut se signer avant de rentrer. Les autres tapent sur les flancs de leurs barriques ou de leurs cuves comme s'il s'agissait de bœufs charollais.

A Bourg, la péniche vous dépose au pied de la vieille cité, où les capitaines au long cours de la marine à voile venaient construire la maison de leur retraite. Le vieux port est cerné par le vignoble. La vigne pousse aussi jusque dans l'enceinte de la cité de Blaye, qui gardait le fleuve bien avant que Vauban n'ait songé à l'agrandir. La vigne assiège aussi Saint-Emilion depuis des siècles, à croire que c'est elle qui a réussi à ébranler ses remparts.

Libourne était un peu le port de Pomerol et de Saint-Emilion. Celui aussi des côtes de Castillon et de Francs, de terroirs qui ont mis bien du temps à se remettre de la perte de l'appellation saint-émilion, au début du siècle.

Les Graves s'étalent de Bordeaux à Langon, face aux premières côtes de Bordeaux, et le fleuve les sépare comme il coupe Sauternes de Sainte-Croix-du-Mont, d'Arsac, et Cerons de Loupiac...

Et la bonne grosse péniche musarde d'une rive à l'autre... Où qu'elle pose ses flancs, il y a toujours des vignerons pour dire leur amour du vin, expliquer leurs cépages, parler de l'évolution de la vinification, faire goûter le 78, qui est déjà si bon, et le 75, qui sera si bon que c'est un péché que de le boire maintenant. En passant par le fleuve, on ne peut pas manquer de les rencontrer.

PIERRE CHERRUAU.

(1) Les croisières du vin de Bordeaux sont organisées d'avril à novembre sur une péniche qui ne peut accueillir, au maximum, que huit personnes. Renseignements et réservations auprès de l'Office départemental du tourisme de la Gironde : (56) 44-28-41, Bordeaux.

CHEZ JANOS ET ISTVAN

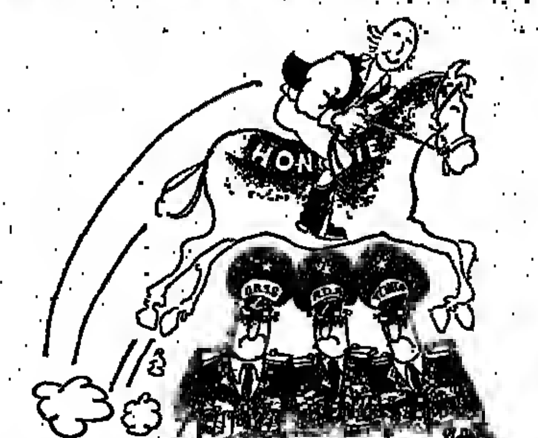
GALOPS HONGROIS

EN deux coups de reins, la longue jument baie se rétablit *au sommet de la* butte. Aux quatre points cardinaux, s'étend la grande plaine hongroise, la *Puszta* — littéralement le « vide », — où le vent du nord soulève des gifles de sable. Ici, jadis, les bouviers magyars élevaient des bœufs blancs à longues cornes. Mais il a fallu stabiliser les dunes avec des forêts odorantes d'acacias et de pins. L'horizon n'est plus visible que du haut des légères éminences. Les bœufs ont cédé, dans les *marais*, la *place aux moutons*. A l'ouest de Kecskemet, au centre géométrique de la Hongrie, le parc national de la petite Cumanie protège les dernières steppes où Janos et Istvan organisent des randonnées équestres.

La Hongrie profonde à cheval. Pas spectaculaire dans sa platitude, mais si prenante ! Galops en zigzag au milieu des genévriers, galops éperdus sur la prairie rase derrière un lièvre, galops lents dans les roseaux où veillent le héron et la cigogne, trots endiablés dans les eaux du marais, patrie des canards. Et puis le pas qui permet de surprendre le faisan *camouflé dans* l'orge en herbe. Le pas toujours, qui laisse le *temps* d'admirer la ferme (tanya) de la Puszta. Sans étage, celle-ci rappelle le mas du gardian de Camargue avec son soubassement *de goudron*, ses murs chaulés et sa coiffe de roseaux où pendent des chapelets de piments. Deux bâtiments et le grenier à maïs, bordés d'une haie d'acacias ou de genévriers, délimitent une cour intérieure où poussent l'abricotier et le pommier. Aujourd'hui, rares sont les fours à pain encore debout dans la même vêture que les *maisons : jupon noir et surplis* de chaux. En revanche, le puits de bois à balancier étire toujours son sémaphore mal équarri entre ciel et eau.

Il faut, en Hongrie plus qu'ailleurs, quitter les routes touristiques rabâchées. A cheval et même en voiture. D'abord, parce que son histoire a rendu très rares les monuments qui jalonnent habituellement les circuits obligés. Les armées avare, turque, autrichienne et russe sont passées par là, détruisant palais princiers, fortifications et églises romanes ou gothiques dont *bien* peu *datent* d'avant le dix-huitième siècle. Alors, il faut laisser l'énorme cathédrale d'Esztergom et descendre la boucle du Danube jusqu'à Szentendre fondée au quatorzième siècle par des réfugiés serbes. Autour de la colline où s'élève une église orthodoxe baroque, le village a entrelacé venelles et escaliers dérobés jusqu'à la place Marx, *ci-devant Grand-Place*, et *même* jusqu'au fleuve. Peintres et troupes de théâtre ont plébiscité ce calme et cette harmonie.

Il convient aussi d'abandonner aux cohortes de touristes allemands ou tchèques les rives du lac Balaton pour découvrir le lac d'Heviz. Sa température (26 °C - 36 °C), son *soufre* et sa radioactivité garantissent des *propriétés thérapeutiques savamment* dispensées dans des cathédrales thermales où seule l'eau chuchote. Ces eaux venues des entrailles de la terre ont suscité une végétation peu ordinaire par sa taille et sa profusion : le lotus, lui-même, s'y épanouit.


(Dessin de PLANTU.)

Il est d'autres habitudes qu'il vaut *mieux* abandonner pour aborder la patrie de Liszt et de Vasarely : l'*a priori* historique et politique. Ceux qui connaissent à gros traits l'histoire savent que le peuple magyar n'est sorti au dix-septième siècle d'un siècle et demi de domination turque que pour tomber sous la botte autrichienne. Les grandes dates marquent des défaites et le panthéon hongrois rassemble la fine fleur du courage malheureux : Rakoczi, Kossuth, Széchényi, Sandor, Petöfi, Mihaly Karolyi, Béla Kun. Ceux qui ignorent ce chemin de croix se souviennent au moins de sa dernière station : 1956 et les chars russes à Budapest. De là à *imaginer un pays morne, pauvre et* corseté, il n'y a qu'un pas vite et imprudemment franchi.

Car la Hongrie ne fait pas démocratie populaire pour deux sous. Dans tout le pays on bâtit des résidences qui semblent diablement « secondaires ». Non contentes de s'habiller de jeans, des Budapestoises arborent des tissus africains multicolores qui les changent en papillons et des salopettes bien peu ouvrières. L'hôtel Hilton a superbement respecté, restauré et enchâssé les ruines d'un couvent qui dominait le Danube. Le plus bel Hilton à Budapest : qui l'eût cru ? Qui le croit ?

L'esprit d'entreprise semble vivace. Mme Livia Hahn, directrice adjointe de l'agence de voyages d'État Ibusz, parle avec la même fougue des Hongrois auxquels il est temps de montrer les *châteaux de la Loire* et des Français qu'il sera nécessaire d'attirer pour remplir les quatre hôtels en cours de construction dans la capitale avec le concours de capitaux autrichiens. En l'écoutant, le « rideau de fer » devient diaphane.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 15.)





AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRES

La nouvelle côte aquitaine

(Suite de la page 13.)

Pari là encore gagné, quelle que soit l'étiquette partisane de ses élus.

Fidèle au système « Chaban » le président de la MIACA a su se faire des amis chez les socialistes qui n'hésitent pas à monter sur les estrades avec lui. Tant et si bien que le renversement de majorité au conseil régional, quand un député du P.S., M. André Labarrère, a remplacé le maire de Bordeaux, n'a pas mis à mal la collaboration entre les instances régionales et la mission interministérielle.

Mais ce bilan victorieux n'est-il pas prématuré ? Emile Biasini se vante d'avoir empêché « *un dévergondage promotionnel* » sur la côte. Certes, Merlin et les autres ont dû jeter au panier les gigantesques projets qu'ils peaufinaient pour ce bord de mer. Mais n'est-ce pas autant le fruit de la crise que de la tenace volonté de la Mission « La contestation » écologique elle-même y est pour quelque chose, cette « contestation » que le président de la MIACA traîne plus bas que terre quand elle ose s'attaquer à un de ses projets, comme celui qui prévoit d'utiliser le lac d'Hourtin, la Mission a peut-être « *sauvé un lac qui était en train de mourir* », mais est-ce une raison pour laisser entendre qu'« Espace pour demain » ne défend là que des intérêts privés ? Et pourquoi taire que le comité d'experts — « *des écologistes sérieux ceux-là* » — à qui M. Basiani soumet tous ses projets est présidé par M. Jacques Valade, député suppléant de M. Chaban-Delmas ?

Toujours est-il que les réalisations actuelles sont bien loin des prévisions des schémas de 1972 et 1974. La création de 279 000 lits touristiques avait alors été envisagée. Il n'y en a que 6 442 en place, et ils ne sont que 33 000 actuellement en chantiers. Certes, il a fallu d'abord « *balayer devant sa porte* », pour reprendre une expression chère à M. Basiani. En l'occurrence réaliser de gigantesques travaux d'assainissement, qui ont mobilisé le tiers des crédits de la MIACA. Mais fallait-il une mission interministérielle pour cela ? Maintenant, en tout cas, l'Aquitaine semble plus souffrir de manque de promoteurs que de trop plein. Est-ce simplement parce qu'ils ont été « inhibés » par le coup porté à leur projet en 1970 ?

M. Biasini tient un discours d'une intelligence rare, qui transforme l'aménagement en fait culturel, mais un discours qui donne parfois l'impression de se plier à la dure réalité plutôt que d'être un cadre auquel devraient se conformer les multiples projets des uns et des autres. Le pouvoir est laissé aux élus locaux, mais sous la haute surveillance de la mission, « *véritable gardienne des rites* ». Les aménageurs sont venus de Paris expliquer aux Aquitains ce qui était bon pour eux. Des missionnaires qui ont envoyé de nombreuses équipes d'« animateurs » sur le terrain. Pour mieux le comprendre, certes, mais aussi pour faire passer leurs idées, quitte à jouer — si nécessaire — la population contre les élus.

Des itinéraires intérieurs

Là encore, ce fut une victoire. Tant et si bien qu'il est maintenant difficile de retrouver le véritable père d'un projet. Chacun prétend être à l'origine des opérations réussies, comme à Sarre où l'architecte Louis Arretche a su intégrer dans un vieux village basque un petit ensemble H.L.M. et un centre de vacances, où à Sabres, en plein cœur de la forêt landaise, où des locaux de tourisme social ont été entièrement construits en pins des Landes. Ou encore à Vieux-Boucau où la municipalité a su adapter un de ses vieux projets pour obtenir le soutien financier de la MIACA ; et si elle garde la maîtrise d'ouvrage de l'opération, elle a pris comme architecte celui choisi par la Mission...

Ici comme ailleurs, chacun est prêt à rejeter l'aménageur une fois que l'on n'a plus besoin de lui. Quitte à se jeter dans les bras d'un autre, comme la mission pour le grand Sud-Ouest, qui met à son programme le développement du tourisme intérieur. Est-ce pour faire contre-feu que la Mission pour la côte aquitaine vient de présenter des « itinéraires intérieurs de découvertes » qui doivent permettre à chacun de découvrir à son rythme, et selon ses goûts, la Dordogne, les Landes, le vignoble girondin et le Pays basque ?

THIERRY BREHIER.

Les enfants pauvres de la « France des tropiques »

Un groupe présidé par M. Gilbert Trigano, P.-D.G. du Club Méditerranée, et dont le rapporteur est M. Alain Serieyx, ancien directeur du tourisme, vient de proposer, dans le cadre de la préparation du VIIIe Plan, les grandes lignes d'une politique de développement du tourisme dans les départements et territoires d'outre-mer. Ce groupe propose notamment de parvenir, en 1985, à la création de dix-sept mille lits et de vingt mille emplois dans les DOM-TOM.

TROIS seulement de ces départements ou territoires ont atteint un seuil de « décollage touristique », selon le groupe : la Martinique (115 000 touristes en 1978), la Guadeloupe (147 000 touristes) et la Polynésie (94 000 touristes). En effet, l'éloignement de la « France des tropiques », les phénomènes de rejet qui s'y manifestent à l'égard des touristes, les aléas politiques et les prix relativement élevés se conjuguent pour ralentir les évolutions. La méconnaissance statistique des flux touristiques et l'absence de coordination administrative n'ont pas peu contribué à prolonger cette situation.

« *A ces handicaps, s'ajoute la faiblesse de l'organisation commerciale. Conçus en fonction des avantages financiers et fiscaux, les hébergements ne constituent pas de véritables produits organisés en fonction de clientèles et de marchés précis (...). Peu conscients de leur propre carence, les professionnels locaux ont tendance à rendre le transport aérien responsable de leurs difficultés (...). La vérité, ce n'est pas que l'insuffisance de sièges offerts bride le développement des flux touristiques, mais que les carences des produits et de l'action commerciale ne suscitent pas les flux justifiant l'augmentation de l'offre de sièges* », note le groupe de travail.

Vingt mille emplois

Celui-ci plaide pour que le tourisme soit considéré comme l'un des moyens d'une politique économique et sociale de développement. Afin d'optimiser les retombées dans le domaine des emplois et de la consommation de produits et services locaux, il demande une intégration psychologique du tourisme, c'est-à-dire que celui-ci soit maîtrisé par les structures de responsabilité communales ou tribales.

A ces conditions, dix mille emplois pourront être créés aux Antilles, mille en Guyane, trois mille à la Réunion, trois mille en Polynésie et trois mille en Nouvelle-Calédonie. Parmi les moyens souhaités par le groupe, on note la mise en place d'observatoires de l'activité touristique ; la réservation de zones vouées à l'accueil des vacanciers ; la création, dans chaque DOM ou TOM, d'un fonds spécial, géré par les chambres de commerce, de métiers ou d'agriculture, destiné à épauler les petites entreprises locales de ce secteur ; la promotion commerciale de « produits » définis par tous les partenaires et sanctionnés par des contrats. Des accords triennaux prévoiraient un financement égalitaire par l'Etat et les départements, la part de l'Etat étant garantie dans un programme d'action prioritaire. Les recommandations formulées pour chaque département ou territoire sont les suivantes :

● ANTILLES : la diversification de l'offre doit être menée en direction d'une clientèle qui demande des hébergements simplifiés (gîte, para-hôtellerie). Le secteur prioritaire restera le marché nord-américain.

● REUNION : l'aménagement des plages demeure urgent.

● MAYOTTE : elle pourrait devenir une destination complémentaire à la Réunion.

● GUYANE : sa vocation semble se trouver dans un tourisme de découverte et d'exploration (fleuves, forêts, ethnies, centre spatial, vestiges du bagne...).

● SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON : avant toute action, il conviendra d'organiser la profession hôtelière de cette île.

● NOUVELLE-CALEDONIE : la priorité doit être donnée à la construction d'un ensemble hôtelier de grand standing de deux cents chambres.

● POLYNESIE : les marchés américains (côte ouest) et japonais sont les plus prometteurs.

Pour éviter que ces vœux se perdent dans les sables budgétaires, le groupe de travail propose sept opérations ponctuelles et prioritaires : l'organisation des sessions de rencontre de la jeunesse francophone aux Antilles ; la création de petites entreprises intégrées dans le cadre de la zone d'aménagement touristique de Sainte-Rose-Deshaies (Guadeloupe) ; la création d'une réserve foncière à vocation d'aménagement touristique sur la côte sud-est de la Martinique ; le financement de l'aménagement du lagon et de la plage de Saint-Gilles, à la Réunion ; l'étude et le financement de l'hôtel de We, à Lifou, et l'organisation d'une mission d'investisseurs hôteliers à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie ; l'assistance au territoire de Polynésie pour le lancement d'un organisme regroupant les agences de tourisme d'accueil ; enfin, un appui financier et technique à la Guyane pour résoudre le problème du transport aérien intérieur. — Al. F.

BIBLIOGRAPHIE

Routes andalouses

S'IL y a des photographies à déguster, c'est sans conteste celles que Hans Silvester consacre aux *Fêtes et chemins d'Andalousie*. Ce n'est pas tellement le mystère des murs chaulés éclaboussés d'ombre, ou le document des visages du grand-père et de sa niña, qui font revenir et revenir encore sur ses pages de beauté et de passion. Ce qui subjugue dans ces portraits de pèlerins ou de toréadors nains, dans ces groupes de cavaliers ou de communistes, c'est la vie brute qui n'en finit pas de façonner ces hommes d'Andalousie, leur histoire et leurs cités.

Dans la préface de l'ouvrage, Marcel Niedergang rappelle ces « *villes-champs de foire où les taureaux noirs et furieux sont lâchés dans les rues comme à Pampelune, des villes-musées où le silence absolu succède brusquement à la rumeur des foules, des villes-processions où la plainte des saetas déchire les visages crispés des pénitents, des villes-fleurs somnolant au bord des fleuves couleur de plomb (...). Tout est fureur, bruit rumeur, cris, joie, gaieté, mais aussi tout est mélancolie; désespoir, sanglots et mort.* »

Une Andalousie palpitante et savoureuse.

★ Fêtes et chemins d'Andalousie, de Hans W. Silvester. Chêne-Hachette. 300 F.

Saint-Tropez en famille

Des millions de Français et d'étrangers croient connaître Saint-Tropez, qu'ils y soient allés eux-mêmes ou qu'ils en aient entendu parler. La réputation du petit port varois s'est faite par ses plages, son soleil, ses vedettes et ses starlettes, ses folles nuits, ses bateaux luxueux toujours à quai, c'est-à-dire toute une série de clichés. Ceux-ci reflètent effectivement — mais souvent approximativement — la vie mondaine des quelques mois d'été. Mais Saint-Tropez, c'est aussi autre chose que révèle un guide pratique écrit par un architecte, Laurent Gire, et par un journaliste, Frédéric Jaubert, qui ont choisi d'y vivre et d'y travailler. Tout en sacrifiant à la mode et en indiquant avec précision plages, restaurants, boutiques, ils montrent aussi que Saint-Tropez est un lieu secret et magique pour qui se donne le temps de le redécouvrir. Car on trouve tout dans le guide, depuis le numéro de téléphone du capitaine du port jusqu'à l'histoire de la fête locale, la Bravade.

Les traditions et les origines de Saint-Tropez qui se rattachent à la mythologie sont retracées avec amour et attendrissement par Steph Simon dans son *Saint-Tropez l'ancien*. C'est là un véritable album de famille avec ses gravures du siècle dernier, ses cartes postales jaunies d'avant guerre, les photos des boutiques dont beaucoup n'ont même pas changé de nom.

Ces deux petits ouvrages montrent l'un et l'autre que la vie sur cette presqu'île est tour à tour douce et animée autant que simple et dure, mais, semble-t-il, souvent heureuse. — A. P.

(*) Saint-Tropez. Editions Rivages, place Thiers, Marseille. Environ 25 F.

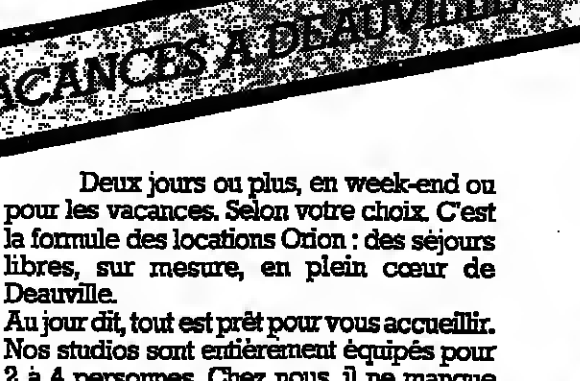
Les « singles » du Club

La solitude existe. Au Club Méditerranée. « *Rompant avec sa tradition* », le Club met à la disposition de ses membres, à partir du 19 juin, deux cent cinquante chambres individuelles à Djerba. Cela sans supplément de prix.

Ce mode d'hébergement est réservé à une nouvelle race de G.M. : les C.E., « célibataires endurcis ». Ils sont regroupés dans l'hôtel Calypso, établissement équipé de sa propre piscine et probablement d'un restaurant. Durant la journée, ils pourront rencontrer au club qui jouxte l'hôtel les G.M. moins endurcis ou venus passer leurs vacances en famille.

« *Nous avons créé ces chambres individuelles afin de répondre à une demande* », explique-t-on au Club Méditerranée. L'histoire ne dit pas si ces nouveaux membres sont des solitaires patentés qui n'aiment pas partager avec d'autres l'oxygène qu'ils respirent ou s'ils entendent choisir leur partenaire de chambrée.

En tout état de cause, les « G.M.C.E. » partis avec une pile d'Agatha Christie et la ferme intention de rattraper leurs nuits blanches pourront toujours changer d'avis : il y a deux lits par chambre. — M.-C. R.





VILLE ÉTAPE

Vienne ou l'or du Rhône

APRÈS Lyon, Vienne, petite ville resserrée entre le Rhône et les contreforts des Alpes, est-elle pour le touriste autre chose qu'une étape sur la route de la neige ou de la Côte d'Azur ? Elle mérite pourtant plus qu'un arrêt de quelques heures l'ancienne cité gallo-romaine qui avait succédé à un important habitat préhistorique dont on a retrouvé les vestiges sur les collines qui dominent le fleuve.

Sa situation privilégiée, au carrefour des routes venues des Alpes et menant vers l'ouest, avec l'axe nord-sud, parallèle au Rhône, était un des atouts majeurs de son futur développement.

D'abord capitale des Allobroges, ces ancêtres des Savoyards, au cinquième siècle avant Jésus-Christ, elle fut ensuite conquise par le Romains. Ceux-ci firent sa fortune en développant sa vocation, à la fois commerciale et administrative ; si bien que, sous le règne de Dioclétien, elle supplantait sa voisine, mais aussi sa rivale, la métropole de Lyon.

Le passé de Vienne est si riche et ses témoins si nombreux qu'on doit se borner à en marquer les jalons et à énumérer les monuments qui les rappellent. Eux sont encore là, après avoir défié les siècles et subi les avatars des invasions et des guerres civiles.

Très tôt christianisée, la vieille cité des Allobroges vit son premier martyr, le diacre Sanctus, livré aux bêtes à Lyon, bien que cette époque et le Bas-Empire aient vu la construction du temple d'Auguste et de Livie. Celui-ci, édifié au centre du forum, en plein centre de la ville, est maintenant dominé par les immeubles que les siècles suivants construisirent autour de lui. Réplique, en plus petit, de la Maison carrée de Nîmes, il n'en est pas moins un beau spécimen de l'architecture gallo-romaine.

Contemporain du temple, le théâtre antique, un des plus vastes du monde romain (dans son état primitif, il pouvait contenir quinze mille spectateurs), s'appuie à l'est sur la colline du Pipet, il n'a été dégagé totalement qu'en 1938. La Vienne moderne l'utilise maintenant pour de grandes manifestations artistiques et culturelles.

Théâtre des mystères

Dans le même quartier, à quelques dizaines de mètres, l'Odéon, auquel les fouilles en cours vont redonner vie, servait à des représentations de chant choral et à des lectures publiques.

Tout près encore, le temple de Cybèle, avec son théâtre des mystères, nous empêche d'oublier que face à un christianisme naissant, ce culte, importé à Rome deux siècles avant Jésus-Christ, manifestait encore sa vitalité durant la période gallo-romaine.

Ajoutons qu'une grandiose enceinte de 7 200 mètres, appuyée sur les flancs des collines, entourait cette ville « officielle » que le poète Martial qualifiait de « Vienne la Belle » et dont on a évalué la population, à cette époque, à près de trente-cinq mille habitants.

De l'autre côté du Rhône, sur sa rive droite, des fouilles récentes, qui se poursuivent d'ailleurs, ont révélé l'existence, à Saint-Romain-en-Gal, d'un quartier résidentiel d'un luxe et d'un confort étonnants avec, en particulier, des mosaïques d'une valeur inestimable, ainsi que des constructions abritant des artisans et des commerçants ; tout cela formant un ensemble qui donne une haute idée du degré de civilisation auquel les Romains avaient amené la Gaule.

En 468, les Burgondes s'emparaient de Vienne et leurs rois feront de la ville une de leurs résidences favorites, tandis que des évêques, aussi grands bâtisseurs que lettrés, doteront la Vienne « païenne » d'une Vienne « sainte » ; son archevêque portera le titre de primat et sa cathédrale, la primatiale Saint-Maurice, sera la plus importante des églises du Sud-Est. On retrouve dans sa construction à la fois le monument roman primitif du onzième siècle, déjà élevé près d'un groupe cathédral du septième siècle, et les éléments des douzième et treizième siècles qui précèdent la magnifique façade ouest des quinzième et seizième siècles, dressée face au Rhône.

Au septième siècle, Vienne possédait seize édifices religieux, monastères compris, la plupart hors des remparts, qui furent détruits par les Sarrasins en 736, puis par les troupes de Charles Martel qui les suivirent.

Le temple d'Auguste, lui-même, doté d'un petit clocher, avait été transformé en église dédiée à Notre-Dame. Devenu temple de la Raison, sous la Révolution, il fut, grâce à Mérimée, restauré dans son état primitif en 1846.

Jusqu'en 1791, et depuis le sixième siècle, un grand monastère occupait le centre de la ville ; il en reste l'église Saint-André-le-Bas, reconstruite au douzième siècle ; avec son cloître, elle forme un ensemble typique de l'art roman de la vallée du Rhône.

Sarcophages et mosaïques

L'église Saint-Pierre, tout près du fleuve, avec sa tour carrée du douzième siècle, la plus ancienne de Vienne, appartenait, au cinquième siècle, à un ensemble abbatial réalisé par saint Léonien ; rebâtie au dixième siècle, tout en conservant certains éléments primitifs, elle subit de nombreuses restaurations, et fut sérieusement abîmée par les protestants, durant les guerres de religion, partageant en cela le sort de la façade de la primatiale. Désaffectée, elle est, depuis 1895, musée lapidaire ; elle abrite les trésors trouvés à Vienne et dans les environs : sarcophages chrétiens, sculptures antiques, et surtout les imposantes mosaïques exhumées à Saint-Romain-en-Gal. Une visite complète de la ville permet, en outre, d'admirer aussi de nombreuses maisons particulières, des vieilles échoppes ouvertes sur les rues étroites des Marchands, des Orfèvres ou de la Table-Ronde, aux élégantes résidences des notables des quinzième et seizième siècles.

Enfin, le jardin de la ville, situé près du Rhône, conserve, avec une borne milliaire, un fragment de la voie romaine dallée qui traversait la ville.

La Vienne moderne, avec ses larges avenues bordées d'arbres, ses nombreux commerçants, a su conserver tous ces témoins du passé, de la Vienne romaine à la Vienne chrétienne, et ce n'est pas son moindre mérite : aux touristes de l'apprécier !

GEORGES MICHEL.

Galops hongrois

(Suite de la page 13.)

Côté entreprise privée, même impression : Janos Magony, agronome de formation, est confiant dans l'avenir du club hippique qu'il a fondé dans la Puszta, non loin de Kecskemet. Il rajoute une dizaine de lits aux vingt-six proposés depuis un an aux randonneurs équestres. Il creuse une piscine. Demain, il construira un tennis.

Les jeunes couples en maillot améliorant leur bronzage sur les pelouses impeccables de l'île Marguerite entre Buda et Pest témoignent d'une décontraction dominicale difficile à imaginer aux Tuileries. Toutefois, il y a plus probant : ainsi ce consommateur nocturne peut-être sorti d'une des nombreuses séances de théâtre ou d'opéra. La serveuse du « *Buffe* » n'a pas voulu lui servir de boisson alcoolisée. Demain, on vote pour les élections locales et la vente d'alcool est interdite sur l'ensemble du territoire. Alors, attablé face à une misérable eau minérale, le buveur a interpellé deux policiers en patrouille. Il leur a proposé de venir boire un verre de gnôle chez lui. Les forces de l'ordre ont ri.

Il s'en est allé le temps où les filles du Sarkös apportaient en dot, dans un grand coffre peint de motifs éclatants, une douzaine de coussins brodés, quatre édredons et huit couvre-lits non moins brodés. Et encore six grandes nappes, plus cent vingt assiettes, bols et cruches de terre cuite décorés de roses. A cette époque, tous étaient parés des couleurs les plus vives : les femmes et les maisons, les hommes et les chevaux. On disait, au pays des Matyo, « *qu'importe que l'on danse devant le buffet, pourvu que ce soit en habit d'apparat* ». Pour sauver son âme face au Turc et à l'Autrichien, le Magyar d'antan avait trouvé la potion magique d'un dicton : « *Sirva Vigad a Magyar* », c'est-à-dire « *le Hongrois pleure et s'amuse* ». Il persévère dans ce sens.

ALAIN FAUJAS.

PRATIQUE

● **Deux livres :**

— Guide Nagel (1979). Environ 144 F.

— Petite Planète (1979). Environ 20 F.

● **Deux prix :**

— Exemple de pension complète par jour : 30 F par personne dans une ferme ranch.

— Une heure de cheval : 20 F par personne.

● **Deux agences de voyages :**

— Ibusz, 27, rue du 4-Septembre (tous séjours et circuits), 75002 Paris. Tél. : 742-58-25.

— Pegasus Tours (agence spécialisée dans l'équitation), 1053 Budapest Karolyi M.U.S. Hongrie.

● **Deux compagnies aériennes :**

Malev, compagnie nationale hongroise et Air France se sont mis d'accord avec l'agence Ibusz pour proposer un week-end à Budapest avec transport aérien et tour de ville pour le prix de 965 F. Les deux compagnies assurent en temps ordinaire un vol quotidien entre Budapest et Paris.

— Malev, tél. : 261-57-90

— Air France, tél. : 720-70-50.

● *Huit visas pour Lhassa.* — Après l'agence Kuöni (*le Monde* du 24 mai), c'est au tour de l'association française des Amis de l'Orient (AFAO) d'annoncer l'organisation d'un circuit touristique séjournant dans la capitale tibétaine de Lhassa. Huit voyageurs auront le privilège de visiter notamment le Potala, l'ancien palais du Dalaï-Lama, et ses dix mille pièces.

★ Du 7 au 28 août. 22 000 F. AFAO, 19, avenue d'Iéna, 75116 Paris, téléph. : 723-64-65.

Hippisme

Jeux d'argent à Chantilly

Troisième semaine du grand mois européen des courses (1).

15 juin, Chantilly

Festival de films sur le thème « Le cheval et le cinéma » : fête foraine ; attraction encore rare — le futur T.G.V. — en gare où, à l'inverse, c'est une locomotive début de siècle qui amène de Paris un train spécial des courses ; navette de minibus, à la descente des wagons, avec l'hippodrome : Chantilly multiplie les efforts pour mieux « vendre » son prix du Jockey-Club et son prix de Diane. Hélas, l'essentiel continue de manquer. On pense à un grand chef qui dresserait une sauce succulente autour d'un mets inexistant. Car la fête foraine, le festival, les sonneries de trompes de chasse et le T.G.V. n'empêchent pas qu'on continue de ne rien voir des courses. Dommage qu'au lieu d'essayer de se donner un faux air d'Epsom, le Jockey-Club et le Diane ne se donnent pas un véritable air de Longchamp et ne s'y transportent pas, abandonnant ces installations d'un autre âge à l'entraînement ou, à la rigueur, à quelques parties de campagne de réunions de milieu de semaine.

Aux cris de « *Go on, Piggott* » d'une colonie britannique réduite par le nombre mais qui s'est montrée singulièrement agissante autour du bar, on croit comprendre que c'est la pouliche britannique *Mrs. Penny* qui se trouve en tête au moment décisif. Effectivement, on aperçoit, une fraction de seconde, entre deux parapluies, la silhouette, curieusement arrondie en point d'interrogation, du « major » Piggott, au premier rang du peloton. Son attitude, dans une arrivée, ne ressemble à celle d'aucun autre jockey. Saint-Martin est quasi horizontal ; Freddy Head est incliné à 45 degrés, le dos exactement parallèle à l'encolure de sa monture ; lui est — comment dire ? — doublement vertical : le dos tendu vers le haut, le cou et les bras vers le bas. Plier, avec le maximum d'efficacité, 1,70 mètre — une taille immense pour un jockey — sur une selle de 15 centimètres de côté, ne doit, il est vrai, pas être aisé.

Tel quel — Valentin le Désossé qui se serait hissé au niveau de Centaure — le « major », quand il est en tête à 100 mètres de l'arrivée d'une grande course, est imbattable. Doleuze, qui est pourtant un merveilleux jockey de pouliches — il l'avait notamment montré dans le prix de Diane 1979, avec *Dunette* — en fait l'expérience, à côté, avec *Aryenne*. Chaque fois que celle-ci gagne 20 centimètres, *Mrs. Penny*, à la foulée suivante, en reprend 19. Dans les 50 derniers mètres, les cravaches se font frénétiques. Celle de Piggott gagne d'une tête.

Mrs. Penny venait d'être troisième des Mille Guinées et des Guinées d'Irlande. Elle avait donc parfaitement le droit de venir battre nos meilleures pouliches.

Aryenne, qui avait un peu déçu dans le prix Saint-Alary — au lendemain duquel, il est vrai, elle avait souffert d'un hématome à un pied, — reprend place au premier rang de celles-ci.

16 juin, Paris

Trois mille destinataires à travers le monde ont reçu un catalogue rose portant la marque de la grande agence de ventes irlando-française Goff's. C'est la première retombée hippique du récent krach de l'argent métal. Seymour Weintraub, animateur de la firme cinématographique Columbia, vend tous ceux de ses chevaux à l'entraînement en France.

Presque tous proviennent de l'élevage de Nelson-Banker Hunt, qui était son fournisseur en pur-sang en même temps que son conseiller financier, hélas faillible.

Les douze poulains et pouliches de deux ans dont il s'agit, qui n'ont jamais couru, avaient réalisé, au total, 5 millions de dollars, voilà un an, aux ventes de Keeneland (Kentucky). Une demi-sœur de *Lyphard* avait été adjugée 1 450 000 dollars ; une demi-sœur de Dahlia, 1 100 000 dollars. Mais c'était comme pour le prix de l'argent jusqu'au krach de janvier : Hunt et ses amis soutenaient les cours d'une marchandise — en l'occurrence des yearlings se rattachant à quelques grands pedigrees — dont ils avaient pratiquement le monopole. Quel krach du pur-sang va succéder à celui de l'argent ? Car Hunt n'étant plus en posture, ici comme à Wall-Street, de jouer à la hausse, il ne fait pas de doute que les prix vont s'effondrer.

La vente est fixée au 23 juin, à 14 h. 30, au champ de courses de Chantilly.

17 juin, Ascot

Le principal intérêt des Princes of Wales Stakes tenait, pour nous, Français, à la performance qu'allait y accomplir *River River*.

Ce fils de *Riverman* avait, à deux ans, en 1978, donné l'impression d'être un futur crack. Mais il avait aussitôt souffert d'une fêlure du métacarpe, et on ne l'avait plus revu pendant un an.

Vainqueur des Princes of Wales, il renouait avec le passé et se posait, d'un coup, comme un prétendant aux grands tournois de l'automne, notamment à l'Arc de Triomphe.

Hélas, il a terminé dernier, après un parcours dans lequel il a toujours paru en difficulté. Son jockey, Paquet, assure qu'il a heurté un montant des boîtes de départ quand celles-ci se sont ouvertes, et que c'est là l'explication de sa mauvaise performance. Voire... Il nous semble, quant à nous, que la perspective du « come back » s'éloigne. Pour avoir une chance dans l'Arc, il aurait fallu que, aujourd'hui, *River River* pût gagné, non seulement après avoir heurté le montant mais, au besoin, en le portant sur son dos.

Le vainqueur a été *Ela Mana Mou*, l'an passé troisième du Derby et second de notre Grand Prix de Saint-Cloud.

22 juin, Auteuil

Grande Course de haies, Grand Steeple-Chase de Paris et Grande Course de Haies des 4 ans, le même jour : c'est un feu d'artifice que va tirer Auteuil.

Le bouquet d'étoiles est réduit : guère plus d'une dizaine de participants dans les deux plus grandes épreuves. Mais le spectacle devrait quand même être exceptionnel, avec, notamment, *Highello* et *Nellio* sur les haies ; *Petit Fontaine*, *Sambristan*, *Echiquier* et *Lugaro* sur le steeple.

LOUIS DÉNIEL.

(1) *Le Monde*, 7 et 14 juin.

Cyclotourisme

Les pédaliers de Sallanches

« CONCILIER *sport et tourisme* », tel est l'objectif de la Semaine internationale du cyclotourisme de Sallanches (Haute-Savoie), du 24 au 31 août.

La tenue dans cette ville des championnats du monde de cyclisme sur route, les 30 et 31, constituait déjà un pôle d'attraction pour nombre de cyclistes et de cyclotouristes. Les responsables du tourisme savoyard ont donc cherché à faire d'une pierre... trois coups : considérant l'essor du cyclisme de loisir, d'une part, la faible fréquentation estivale de certaines stations plutôt réputées pour leurs sports d'hiver, d'autre part, la mise sur pied d'un large programme de randonnées à bicyclette apparaît logique.

Autre raison, et non la moindre, pour organiser une semaine du cyclotourisme en complément des championnats du monde : de nos jours, parmi les spectateurs du bord de la route lors des courses cyclistes, de plus en plus nombreux sont les adeptes du vélo comme sport ou moyen de transport. Pour eux, la Savoie se mettra en quatre durant huit jours. Des « portes » seront ouvertes à Albertville, Annecy, Annemasse, Chamonix, Evian. Les « cyclos » y trouveront un bureau d'information touristique et une assistance technique (dépannage).

Il leur en coûtera 60 F pour être inscrits et recevoir une carte de l'Institut géographique national sur laquelle figureront la quarantaine de circuits proposés, et qui leur permettra d'en découvrir d'autres par eux-mêmes. Les postulants à la médaille souvenir décernée aux lauréats en fin de séjour seront invités à consulter au préalable le kilométrage, l'altitude, la pente des itinéraires. Certains nous sont signalés comme *« assez difficiles »* ou *« très difficiles »*, grâce à la présence de petits cols sortis de derrière les fagots, que nous connaissons bien, et qui feront les délices des amateurs de petits braquets (3 mètres et moins). Ainsi le col de la Croix-Fry, entre Thônes et La Clusaz, dont les lacets sont orientés plein sud... Un détour s'imposera également par un autre col méconnu, celui de Marocaz, au sud-est de Chambéry, où, à l'exception de serpents apeorés, nous n'avons croisé âme qui vive.

Les moins ambitieux, qui ne sont pas forcément les moins entraînés, se contenteront, par exemple, d'une partie de manivelles sur la piste cyclable de 11,3 kilomètres longeant la rive ouest du lac d'Annecy ou de randonnées à flanc de collines aux bords du Léman.

Il n'existe aucune obligation de séjourner une semaine complète, et plusieurs milliers de lits sont « gelés » en prévision de la fin août. Des prix uniques de pension ont été acceptés par de nombreux hôteliers. Les demandes affluent donc, d'Amérique du Nord comme du Japon. Certains pousseront le zèle à venir à vélo jusqu'à Sallanches, tels les sociétaires de « La roue marcquoise » de Marcq-en-Barœul (Nord). Mais, à retourner en tous sens le dépliant remis par la Maison de la Savoie (1), il ne s'agit nullement d'une obligation !

MICHEL DELORE.

(1) 16, boulevard Haussmann, 75009 Paris. Tél. : (1) 246-59-26.

Moto

Cardan à la japonaise

DURANT de nombreuses années, deux marques de moto seulement se vantaient d'utiliser la transmission acatène (sans chaîne) qu'ils avaient adoptée. B.M.W. et Moto Guzzi vantaient les qualités de la transmission par cardan et présentaient toutes deux le type même de motos propres, simples et fiables mais trop « tranquilles » aux yeux d'une clientèle jeune, fougueuse et désirant avant tout des performances incompatibles jusqu'ici avec ce principe.

Une fois encore, les Japonais viennent perturber la routine dans laquelle tout le monde se complaisait. Ils attaquent ce secteur en proposant des motos à cardan à la fois propres, fiables, mais aussi rapides. Même la notion de légèreté, tellement vantée par B.M.W., pourrait bientôt être remise en question avec la nouvelle 650 XJ de Yamaha ; 210 kilos seulement ; 650 centimètres cubes ; plus de 200 kilomètres/heure et des accélérations à couper le souffle.

Beaucoup diront que les Japonais ne font que « copier » : ce n'est pas tout à fait vrai ; ils savent surtout réinventer, c'est là leur force.

Il existe actuellement plus de dix modèles de motos japonaises à cardan dont seuls le poids et la complexité restent des handicaps. Ne doutons pas que les ingénieurs nippons trouveront un jour les solutions à ces problèmes.

Yamaha propose en ce moment deux modèles qui confirment que les recherches sont très avancées dans cette voie : d'abord la XS 850 cc. : Nous l'avons essayée sur plus de 3 000 kilomètres, et dans toutes les conditions. Le couple en bas de régime et la souplesse de cette machine permettent même de s'échapper sur des pistes en terre, si chères aux amateurs d'aventure et jusqu'ici réservées (pour les grosses cylindrées) aux B.M.W. et aux Moto Guzzi. La position de conduite n'est pas idéale pour ce genre de fantaisie, mais, sur la route, elle permet un pilotage énergique dans une très grande sécurité. Prix : 19 000 F, ttc.

Quant à la XJ 650, nous ne doutons pas de son avenir, c'est une des motos les meilleures proposées actuellement sur le marché. Avec un remarquable équilibre général, une très grande souplesse et des reprises exceptionnelles, cette moto, par ses dimensions et sa maniabilité, est vraiment conçue pour tous les motards même de taille moyenne.

Seules ses hautes performances et sa consommation ne seront pas à la portée du premier venu. Prix : 16 352 F ttc.

PHILIPPE JAMBERT.



Plaisirs de la table

Vieilles pierres et jeunes maisons

CETTE place Royale, aujourd'hui des Vosges mais qui reste royale, inaugurée en avril *1612* et dont les hôtels virent passer, sous leurs lambris, le *marquis de Favras* (Saute marquis !), Louis de Rohan, Marion Delorme, Théophile Gautier, Alphonse Daudet, l'abbé de La Rivière, Marie de Rabutin-Chantal (qui est née au 1 *bis* et allait devenir Mme de Sévigné), Pascal et Descartes, venus rendre visite au maréchal de *Castelnau*, *Rachel*, la marquise de Rambouillet, Bossuet, Victor *Hugo et*, *au numéro 21*, entre 1927 et 1929, Georges Simenon, qui prêta son appartement au commissaire Maigret l'espace de quelques romans, cette place, donc, s'honorait d'un restaurant charmant, le *Marc-Annibal de Coconnas* (au 2 *bis*, 75004 ; tél. : 278-58-16; *fermé lundi et mardi*), imaginé par Claude Terrail. Le chef Viot y mitonne les éléments nombreux et variés d'un menu à 100 francs (vin et service compris) où figure le quotidien pot-au-feu mais aussi un jambon de *sanglier aux figues*, des rillettes de saumon, un curry de lotte, des filets de grondin à la crème de moules, etc., suivis de bons desserts.

Et voilà que l'imaginatif maître de la *Tour d'Argent* complète la série, en vertu d'un « jamais deux sans trois » et ouvre, à l'autre bout, la *Guirlande de Julie* (25, place des Vosges ; *tél.* : 887-94-07 ; fermé mardi et mercredi). Julie c'est Julie d'Angennes, *pour qui* Montausier *fit* écrire cette guirlande de madrigaux à la mode de l'hôtel de Rambouillet. Terrail a créé ici un *cadre exceptionnel* et un peu précieux, trouvé en Taria, belle Finlandaise, le bouquet de sa guirlande, et un jeune cuisinier venu de Westphalie, Husser, un garçon qui ne s'en laissera pas conter, évoluant à l'aise en une carte courte (comptez entre 120 et 150 francs si vous attaquez, par exemple, la mousse de saumon fumé au caviar), « *Mon déjeuner au soleil des jardins* » : salade de canard, steak de lotte aux courgettes, fromage et petits pots vanille, chocolat, café avec un beaune clos des mouches 36 (à 50 francs), le tout pour 125 francs. La terrasse de Julie sera, cet été, « guirlandée » d'amateurs.

Au seizième siècle, il y avait là, avec le Jeu de paume au futur serment célèbre, une auberge. En 1672, la comtesse de Foix fit démolir et construire, par Jean Marot, une habitation de plaisance. D'acquéreur en acquéreur ce fut la duchesse de Noailles qui *fit*, en 1711, dessiner des jardins et réaménager les constructions auxquelles s'ajoutèrent, jusqu'à la Révolution, celles de l'hôtel voisin d'Adrien-Maurice de Noailles. Le tout devenu bien national à la Révolution puis, après un éphémère Café de Vénus, l'ensemble fut acquis par un Anglais, Sir Egerton.

Mesurant 138 pieds sur la rue Saint-Honoré, trente-quatre arcades sur la rue de Rivoli, l'ensemble fut mis en vente, par lots. En 1853, l'ancienne demeure des Noailles fut transformée en hôtel de voyageurs à l'enseigne de *Lille et d'Albion*, avant de devenir le Saint-James et Albany. *Complètement transformé*, chambres et appartements, la vieille *toujours jeune demeure où* Pauline Carton habita jusqu'à sa mort, s'enrichit de deux restaurants. Le *Lafayette*, à petits prix et que l'on pourrait qualifier de snack de luxe et le *Noailles* (8, rue du 29-Juillet, 75001 ; tél. 296-57-11, fermé le dimanche). C'est M. Ayral, du *Cochon d'Or* de La Villette, qui supervise ici.

Il a trouvé en Daniel Soret un cuisinier de sagesse. Je m'y suis régalé d'une compote de lapereau, j'ai goûté la salade de meschun aux gésiers confits, la lotte au vinaigre et au miel, un excellent foie de veau à la crème de poireaux. Les viandes sont de grande qualité, on s'en douterait. *Plateau de fromages signé* Cantin, honorable. Beaux desserts *dont* une présentation de petits fours frais (mais trop sucrés). Un premier bordeaux à 45 f, un la tour de by 76 à 72 F. Cela fait des repas à 150 F environ bien agréables. D'autant qu'avec les beaux jours (le *Noailles* sera ouvert en août) les jardins aménagés seront d'un calme reposant. Une *oasis* au milieu des vieilles pierres rajeunies.

LA REYNIÈRE.

LA BOUTEILLE DU MOIS

Un Chablis tête de cru

Les coteaux de Chablis, largement exposés au soleil sur les deux rives du Serein, complantés de chardonnay, ont toujours donné un vin blanc renommé, avec, il y a une vingtaine d'années, un fléchissement certain oublié aujourd'hui.

Aujourd'hui où le vignoble d'environ 800 hectares se divise, pour les appellations, en Petit Chablis, Chablis, Chablis premier cru et Chablis grand cru (à peine le vingtième).

On disait autrefois, pour cette dernière *appellation*, « *Tête de premier cru* », ce qui indique bien la supériorité des climats de Chablis grand cru : les Clos, Valmur, Grenouille, Vaudésirs, les *Preuses*, *Bougros* sur le territoire de la commune de Chablis et Blanchot sur celui de la commune de Fyé.

Les Chablis sont des vins blancs secs, vieillissant bien mais, à mon goût, savoureux en leur *fraîcheur*. *Ce sont des vins* — dit M. Pierre Bréjoux — dont le bouquet « éclate comme un feu d'artifice », Jaunes tendres à reflets verts, ils conviennent aux huîtres, aux poissons, aux viandes blanches, voire aux fromageons de chèvre.

Et si Eustache Deschamps a rimé :

Avec les huîtres
Que le chablis est excellent.
Je donnerais fortune et titres
Pour m'enivrer de ce vin blanc
Avec des huîtres

c'est tout bonnement sur des rougets à la nage et un fromage Feuille de Dreux que j'ai bien aimé ce Chablis Blanchot de François Raveneau, propriétaire à *Chablis*, conseillé par Philippe Bourguignon (premier sommelier de France et chez « Laurent », avenue Gabriel, à Paris-8e). Il a du goût, de l'élégance *aussi*, et tout à la fois rond et souple, m'a enchanté.

L. R.

MIETTES

● *Les « Amis luxembourgeois de Cumonsky »* ont mieux célébré celui-ci que les Français. A l'occasion du trentième anniversaire de *leur création ils publient une magnifique* plaquette de M. Pierre Hamar *la Dernière Lettre de Cur*. Il s'agit d'une lettre à Mme Nouyrigat *(Pierre-Traiteur)* écrite le 10 juillet 1956 mais datée par lui et par erreur du 10 août (Cumonsky est décédé le 22 juillet !). Bon texte de présentation de M. Hamar et émouvant hommage à la cuisinière que nous aimions, maman de Guy Nouyrigat qui anime aujourd'hui le *Pierre-Traiteur* de la rue de Richelieu (1er).

● *Sainte-Beuve*, je viens de le lire dans sa biographie par André Billy, *estimait : qu'il ne faut pas « annuager l'épicurisme ! »* Visait-il, déjà, la nouvelle cuisine ?

● *Dans un prospectus trilingue mais alambiqué*, Swissair explique que la durée du voyage Paris-Genève ne permet pas un repas chaud, que le repas froid n'est qu'un en-cas souvent dédaigné des voyageurs et que par conséquent il est supprimé. Même en le remplaçant par le cadeau de quelques chocolats c'est là, semble-t-il, une erreur certaine.

● *Les « Baguettines » ?* C'est nouveau... *Des paquets sous cellophane de deux baguettes dites « parisiennes »*. Il suffit de préchauffer le four à 250°, d'y mettre ensuite ces bizarres mollusques de pâte, d'attendre dix minutes... Et de retirer quelque chose qui n'a que de lointain rapport avec ce qu'un bon boulanger devrait vous vendre en moins de temps !

● *Aux déjeuners seulement, menu à 100 francs* (et des vins entre 35 et 50 F) au *Bistrot d'Hubert*, 38, place du Marché-Saint-Honoré (1er). Mon menu : mousseline de foie de volaille au coulis de tomates fraîches, sauté de lapereau au romarin, fromages fermiers.

Philatélie

N° 1642

FRANCE : Année du patrimoine.

Prévue dans les émissions des commémoratifs de 1980, (« le Monde » du 23 juin 1979) l'Année du patrimoine sera célébrée par un timbre-poste. Vente générale le 23 juin (26/80). — Retrait prévu pour le 9 janvier 1981.



1,50 F, gris et noir.

Format 36 × 22 mm. Maquette et gravure de Pierre Forget. Tirage : 12 000 000 d'exemplaires. Taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 21 et 22 juin, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert à l'Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Paris-4e. — Oblitération « P.J. ».

— Le 21 juin, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et au bureau de Paris 41, 3, av. de Saxe, Paris-7e ; de 10 h. à 17 h., au Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

FRANCE : Retraits de timbres.

Le 4 juillet, six figurines postales cesseront d'être en vente :

1,00 F, des « Abbayes normandes » ;
1,00 F, « Auray » ;
1,10 F, + 0,30 F, « Croix-Rouge » ;
1,30 F + 0,30 F, « Croix-Rouge » ;
1,30 F, « La lutherie » ;
1,50 F, « Grotte de Niaux ».

Ainsi que les timbres de la Croix-Rouge en carnets.

Et, le 8 août prochain, un autre timbre sera également retiré de la vente : 1,30 F, « Eurovision ».

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 45000 Orléans (base aérienne 123 de Brécy Air), le 22 juin. — Journée « portes ouvertes ».

⊙ 75017 Paris (Palais des congrès), du 22 au 26 juin. — VIIIe congrès européen de cardiologie.

⊙ 88240 Fontenoy-le-Château (Musée de la broderie), les 28 et 29 juin. — Journée de la revalorisation de la broderie.

⊙ 83300 Draguignan, les 28 et 29 juin. — XXVe Foire provençale de l'olive.

⊙ 59700 Marcq-en-Barœul (Musée des télécommunications), le 28 juin. — Inauguration du musée.

⊙ *87000 Limoges (hôtel de ville)*, le 28 juin. — Exposition « L'art de la porcelaine ».

⊙ ANDORRE. — Aux Escaldes (au cercle des arts et lettres, 24, avenue Carlemany), le 23 juin. — Feux de la Saint-Jean.

● Pour le service philatélique des P.T.T., un nouveau cachet à date grand format, illustré par la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre et le Moulin Rouge, sera mis en service à partir du 1er juillet. — 61-63, rue de Douai, 75436 Paris cedex 09.

Une initiative originale « Timbres au rabais ».

En Suède, l'administration des postes a adressé à chaque ménage suédois un dépliant contenant deux coupons donnant droit à l'achat de deux carnets de vingt timbres spéciaux « au rabais » en raison du blocage des prix. Ces timbres sont utilisables à l'intérieur du pays — jusqu'au 30 juin 1980, — sur des cartes et des lettres ne dépassant pas 100 grammes.

Sur les carnets, le prix indiqué est de 25 Skr, mais vendu avec une remise de 20 % contre « coupon », soit à 20 Skr.

La figurine postale est stylisée et entre autres sujets, on découvre un écureuil, l'inscription « Inrikes Post » et « Sverige », mais pas d'indication de valeur.

EN BREF...

● BENIN. — *110e anniversaire de la naissance de Lénine (Vladimir Ilitch Oulianov), 50 F et 150 F (22-4-1980).*

● COMORES. — *50e anniversaire de la première traversée aérienne de l'Atlantique sud (P.A.), 200 F. Offset, Edila (30-5-1980).*

● COTE-D'IVOIRE. — *Visite officielle de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II en Côte-d'Ivoire, 65 F (10-5-1980).*

● DJIBOUTI. — *Création de la Fédération des jeux d'échecs, 20 F et 75 F. Offset, Edila (9-6-1980).*

● GABON. — *12e Journée mondiale des télécommunications, (P.A.), 80 F (17-5-1980).*

● HAUTE-VOLTA. — *12e Journée mondiale des télécommunications. 50 F. Offset, Edila (17-5-1980).*

● HONGRIE. — *Pour « Londres 80 », un bloc-feuillet avec trois timbres (sur timbre) de 3 forint avec vignettes attenant a été émis.*

● MALI. — *XVe siècle de l'Hégire, 120 F, 130 F et 180 F. Offset, Edila (26-5-1980).*

● MALI. — *Deuxième centenaire de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, (P.A.), 420 F, J.-B. de Vimeur, comte de Rochambeau, commandant du corps expéditionnaire ; 430 F, rencontre de Hartfort Washington - Rochambeau, 20 septembre 1780. Dessins de Pierre Béquet, gravés par Eugène Lacaque et Jean Pheulpin. Taille-douce, Périgueux (16-6-1980).*

● U.R.S.S. — *Du 25 mars au 30 avril, en six émissions différentes, dix-sept timbres ou blocs ont été émis pour un montant de 13 R. 84 K., dont 4 R. de surtaxe en faveur du Comité d'organisation des J.O. 1980. La répartition est la suivante : six timbres à 4 K. ; huit timbres de 1 R. + 50 K et trois blocs, 50, 50 et 30 K.*

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 870

PASSAGES INTERDITS

(Tournoi des candidats, septième partie, 1980.)
Blancs : L. POLUGAIEVSKY
Noirs : M. THAL
Défense est-indienne.

1. Cf3	Cf6	23. Fé1 ! (q)	Fé7
2. ç4	g6	24. Tç3 !	Ff8
3. Cç3	Fg7	25. Tç2	Rh7
4. é4 (a)	d6	26. Tç3	Rh6 (r)
5. d4	0-0	27. Dd1 !	a6 (s)
6. Fé3	é5 (b)	28. Ca3	D×a5 (t)
7. 0-0 (ç)	Cç6 (d)	29. Tç8	D×é1
8. d5 (é)	Cé7	30. T×a8 !! (u)	
9. Cé1 (f)	Cd7 (g)		Db4
10. Cd3 (h)	f5	31. Cç4	Dç5
11. Fd2 (i)	Cf6 (j)	32. Dd2	b5
12. f3	f4	33. b4	Dç7
13. ç5	g5	34. Ca5	Db6
14. Tç1 (k)	Cg6 (l)	35. Cç6 !	Tg8 (v)
15. ç×d6	ç×d6	36. Ta1	F×ç6
16. Cb5	Tf7	37. d×ç6	
17. Dç2	Cé8 (m)		D×ç6 (w)
18. a4	h5 (n)	38. Ta1×a6	Dd7
19. Cf2	Ff8	39. Ta6-a7	Dç6
20. b3 (o)	Tg7	40. Dd5	Dç1+
21. a5 (p)	Fd7	41. Ff1	
22. Db3	Ch4		g4 (abandon) (x)

NOTES

a) Sur 4. d4, les Noirs pourraient entrer dans la « défense Grunfeld » par 4..., d5.

b) La continuation principale du « système classique ». La variante 6..., Fg4 ; 7. Fé3, Cf-d7 laisse aux Blancs un net avantage après 8. Tç1, é5 ; 9. d5, a5 ; 10. 0-0, Ca6 ; 11. a3, f5 ; 12. Tb1, F×f3 ; 13. F×f3, Cç5 ; 14. b4, a×b4 ; 15. a×b4, C×é4 ; 16. F×é4, f×é4 ; 17. C×é4.

ç) Trois plans sont possibles : la simplification du centre par l'échange 7. d×é5, d×é5 ; 8. D×d8, T×d8 ; 9. Fg5, Té8 ; 10. 0-0-0, h6 ; 11. Fé3, ç6 ou le blocade 7. d5, Cb-d7 ou 7..., a5 ou enfin le maintien de la tension au centre 7. 0-0.

d) Thal préfère la variante moderne 7..., Cç6 qui provoque la fermeture du centre au système ancien 7..., Cb-d7. De cette manière, il a les mains libres pour attaquer sur l'aile — R.

é) Si 8. Fé3, Té8 !

f) Ou 9. b4 ; 9. Fd2 ; 9. Cd2 et 9. Cé1.

g) Libérant le pion f au plus vite. 9..., ç5 est une perte de temps : 10. f4 !, é×f4 ; 11. F×f4, Cé8 ; 12. Cd3, f6 (après 12..., f5 ; 13. é5 ! les Noirs sont stratégiquement perdus) ; 13. Dd2, g5 ; 14. Fg3, Cg6 ; 15. é5 ! De même, 9..., Cé8 est faible : 10. Cd3, f5 ; 11. f4 !

h) Meilleur que le plan de neutralisation de l'attaque des Noirs 10. f3, f5 ; 11. g4, Cf6 ; 12. Cd3, ç6 ; 13. Cf2, Rh8 ; 14. Fd2, a5 ; 15. a3, fd7 ; 16. Tb1, Db8 ; 17. b3, Tf7 ; 18. Dç1, Dç7 ; 19. b4, a×b4 ; 20. T×b4, Ta-f8 avec égalité (Taimanov - Kavalek, Montilla, 1977) et que la manœuvre 10. Fé3, f5 ; 11. f3, f4 ; 12. Ff2, g5 ; 13. Cd3, Cf6 ; 14. ç5, Cg6 ; 15. a4, h5 ; 16. ç×d6, ç×d6 ; 17. a5, g4 ; 18. Cb5, g3 ! ; 19. F×a7 (ou 19. h×g3, f×g3 ; 20. F×g3, h4 ; 21. Ff2, Ch5), Ch7 ; 20. h3, Dh4 ; 21. Fb6, F×h3 ! ; 22. g×h3, D×h3 ; 23. Tf2, Ch4 ; 24. Df1, g×f2+ ; 25. C×f2, Dg3+ ! ; 26. abandon (Larsen-Torre, 1973).

i) Le plus précis. Si 11. f4, é×f4 ; 12. F×f4, F×ç3 ; 13. b×ç3, f×é4 ; 14. Cb4, Cf5 ; 15. Dd2, Dé7 ; 16. Cç2, Cç5 avec avantage aux Noirs et si 11. é×f5, C×f5 ou 11..., g×f5 ; 12. f4, Cg6 ; 13. Fé3, é×f4 ; 14. C×f4, C×f4 ; 15. F×f4, a6 ; 16. Dd2, Df6 ; 17. Ta-é1 avec égalité.

j) Si 11..., f4 ; 12. Fg4 ! ; si 11..., ç5 ; 12. f4, a6 ; 13. a4. A considérer est 11..., f×é4 ; 12. C×é4, Cf6 ; 13. Ff3, Cf5 ; 14. C×f6+, D×f6 ; 15. Fé4, Fd7 ; 16. Té1, Ta-é8 ; 17. Tç1, Dh4 comme dans la partie Sossonko-Gligoric, Ljubljana, 1977.

k) Si 14. Cb5, a6 ; 15. ç×d6, c×d6 ; 16. Ca3, g4 ; 17. Cç4, g3 ; 18. Fa5, Dé8 ; 19. Dé1, Ch5 ; 20. C×d6, Dg6 ; 21. C×ç8, g×h2+ ; 22. R×h2, Ta×ç8 ; 23. Fç3, Cg3 ! (Gurguenidze-Thal, 1965).

l) Ou 14..., h5 ; 15. Cb5, Cé8 (si 15..., g4 ? ; 16. Fb4, Cé8 ; 17. C×ç7 !) ; 16. Dç2, Fd7 ; 17. Db3, Rh8 ; 18. Cf2, Cg8 ! ; 19. Tç2, Ch6 ; 20. ç×d6, ç×d6 ; 21. h3, a6 avec un jeu aigu (Schmidt-Muchin, 1976).

m) Dans une partie terrible Larsen-Thal (match de 1969), les Noirs se lancèrent dans un sacrifice peu correct probablement (à l'analyse !) : 17..., g4 ; 18. Cç7, g×f3 ; 19. g×f3, Fh3 ; 20. C×a8, C×é4 ; 21. f×é4, Dg5+ ; 22. Rf2, Dg2+ ; 23. Ré1, Ch4 et finirent par gagner.

n) Et non 18..., Fd7 qui affaiblit le pion b7 comme Larsen le démontra contre Najdorf en 1966 : 19. Db3, Ff8 ; 20. Tç2, h5 ; 21. Cf2, a6 ; 22. Ca3, Cf6 ; 23. h3, Tg7 ; 24. Tf-ç1, g4 ; 25. f×g4, h×g4 ; 26. h×g4, Cé8 ; 27. a5, Tb8 ; 28. Fé1, Fé7 ; 29. Db6 !

o) A noter que 20. C×a7 ne donne rien aux Blancs après 20..., Tç7 ; 21. Fa5, T×ç2 ; 22. F×d8, T×é2.

p) Une position complexe. Si les Blancs ont une forte pression sur l'aile — D, les Noirs menacent d'ouvrir le jeu et le feu sur le R ennemi. A rien ne sert toujours 21. C×a7 à cause de 21..., Tç7 ; 22. Fa5, T×ç5 ; 23. F×d8, T×é2 ; 24. C×ç8, T×a4 ; 25. Cd1, g4 (Averkin-Kasparov, Moscou, 1979). Si 21. Db3, Ch4 ; 22. Tç2, Cf6 ; 23. Tf-ç1, g4 ; 24. Tç7 !

q) Surprotection de l'aile — R.

r) En zeitnot, les Noirs ne trouvent plus la voie vers le R ennemi et proposent implicitement la nulle. Les passages sont interdits.

s) Un affaiblissement inutile. 27..., Rg8 ne servait à rien, mais était juste, les Blancs n'ayant fait que renforcer la défense de leur aile — R.

t) Une combinaison erronée.

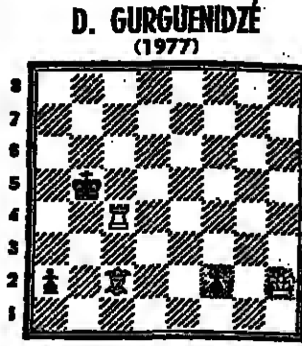
u) Un surprise. Thal attendait 30. T×é1, T×ç8 avec T+F+P contre la D.

v) Si 35..., F×ç6 ; 36. d×ç6, D×ç6 ; 37. Dd5.

w) Si 37..., Cç7 ; 38. T×f8, T×f8 ; 39. D×d6.

x) Thal a réussi à ne pas perdre à la pendule, mais après 42. Df7, il n'a plus de défense.

ÉTUDE
D. GURGUENIDZÉ
(1977)



BLANCS (3) : Rh2, Tç4, Fç2.
NOIRS (3) : Rb5, Pa2 et f2.
Les blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 869
J. RODRIGUEZ « Thèmes - 64 », 1959.
(Blancs : Rç7, Ff1, Cd7, Pé4 et g6.
Noirs : Ré6, Dç3, Pç5, é7 et f4.)
1. Rç6 !, ç4 ; 2. Fé2 !, f3 ; 3. Ff1 !, f2 ; 4. Fé2 ! et les Blancs gagnent.

Faisons maintenant subir au diagramme une légère modification en plaçant le pion noir ç5 en ç6. Seconde solution : 1. Fç4+ !, D×ç4 ; 2. g7, Rf7 ; 3. Cé5+, R×g7 ; 4. C×ç4, f3 ; 5. R×ç6, f2 ; 6. Cé3, Rf6 ; 7. Rd5 et les Blancs gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 867

LA REPRISE INVISIBLE

Ce coup de défense réussi par le champion du monde américain Billie Eisenberg a failli remporter le prix de la meilleure donne de l'année 1978. Mais le mécanisme était un peu trop subtil.

Nord : ♠ A 9 ; ♥ D 9 8 4 2 ; ♦ V 10 6 3 ; ♣ R 8
Ouest : ♠ R V 6 5 ; ♥ A V 5 ; ♦ 9 5 2 ; ♣ 10 9 6
Est : ♠ 10 7 4 ; ♥ 10 7 6 ; ♦ R 7 4 ; ♣ D V 5 4
Sud : ♠ D 8 8 2 ; ♥ R 3 ; ♦ A D 8 ; ♣ A 7 3 2

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Lean	Eisenberg	Andersen	Kantar
1 SA	passe	2 ♦	passe
2 ♠	passe	3 ♥	passe
3 SA	passe	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 10 de trèfle, le déclarant a pris avec le roi du mort et il a joué le 3 de carreau pour le 4 d'Est et la dame de sa main. Ensuite, il a joué le 3 de cœur. *Comment Ouest a-t-il fait chuter trois sans atout ?*

Réponse :

Eisenberg a fourni le... *valet de cœur* ! Le déclarant a mis la dame de cœur du mort, et, après avoir fait le valet de carreau et l'as de carreau, il joua le roi de cœur. Ouest prit avec l'as et il rejoua le 9 de trèfle. Le déclarant prit avec l'as au troisième tour, puis il monta au mort grâce à l'as de pique pour tirer le dernier carreau et continuer cœur. Mais le déblocage du valet de cœur avait porté ses fruits, et Est put prendre la levée avec le *10 de cœur*. Après avoir réalisé la dame de trèfle maîtresse, il joua pique pour le roi de pique d'Ouest et la chute.

Remarque :

Si le déclarant avait pris l'entame avec l'as de trèfle pour jouer le roi de cœur, il aurait gagné son contrat...

Une étonnante précaution

Savoir se protéger contre un danger invisible est un art que le fameux champion américain Edgar Kaplan a su utiliser dans cette donne.

Nord : ♠ D 10 7 2 ; ♥ A R V 6 ; ♦ D 5 ; ♣ R D 4
Ouest : ♠ R 5 ; ♥ 10 8 ; ♦ R 7 6 3 2 ; ♣ V 10 9 6
Est : ♠ 8 4 ; ♥ D 4 3 ; ♦ 10 9 8 ; ♣ A 8 5 3 2
Sud : ♠ A V 9 6 3 ; ♥ 9 7 5 2 ; ♦ A V 4 ; ♣ 7

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
—	1 SA	passe	2 ♣
passe	2 SA	passe	4 ♥...

Ouest ayant entamé le valet de trèfle, *comment Kaplan, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Note sur les enchères :

La réponse de « 2 SA » promettait les deux majeures (comme notre réponse de « 3 trèfles »), et Kaplan décida de jouer dans la couleur d'atout répartie 4-4, afin d'utiliser la couleur de cinq cartes pour défausser une perdante du mort.

COURRIER DES LECTEURS

Le Festival de Cannes (n° 860)

« *Sauf erreur de ma part*, écrit M. A. Houdin, *il n'est pas nécessaire, dans le cas présent, de tirer l'as de carreau, et, si l'on tire cet as, je ne pense pas qu'il s'agit d'un coup de Vienne. Suis-je trop puriste ?* »

Votre remarque est justifiée, telles que sont les cartes, mais l'as de carreau en coup de Vienne est une sage précaution pour squeezer aussi bien Ouest qu'*Est* (qui peut avoir quatre piques et le roi de carreau).

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 122

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS

(Salles-de-Béarn - Avril 1980.)
Blancs : Bruno FERRET (Rouen)
Noirs : Emmanuel TUAZ (Bourgoin)
Ouverture : RAPHAEL
Réplique : symétrique.

1. 32-28	19-23 (a)		
2. 28×19	14×23	15. 50-44 (h)	
3. 33-28 (b)	23×32		11-17 (i)
4. 37×28	10-14	16. 35-30 ! (j)	
5. 41-37 (c)			24×35
	14-19 (d)	17. 34-29	23×34
6. 37-32	5-10	18. 39×30	35×24
7. 46-41	10-14	19. 27-22	18×27
8. 41-37 (e)	18-23	20. 32×21	16×27
9. 39-33	17-21	21. 37-31	26×37
10. 34-30	20-24* (f)	22. 42×2 !! (k)	
11. 44-39	12-18		13-18
12. 31-27	21-26	23. 2×31	12-18
13. 30-25	7-12	24. 31×13	9×18
14. 40-34 (g)	2-7	25. 44-39	Aband.

NOTES

a) Réplique usuelle, surtout dans les parties récentes, après l'ouverture Raphaël (C. Smith-H.A. Johnson, *le Monde* du 14 janvier 1978 ; J. Wetoetin-K. Joengevitjlus, *le Monde* du 9 juin 1979 ; J. Sjaus-E. Slawinskas, *le Monde* du 1er septembre 1979 ; J. Konwerski-M. Lepsic, *le Monde* du 29 septembre 1979 ; T. Sijbrands-F. Traoré, *le Monde* du 29 mars 1980).

b) Répond au désir, assez normal dans un championnat de France juniors, d'éviter de tomber dans l'une des innombrables embûches des premiers temps des débuts.

Au troisième temps, l'une des continuations habituelles est 3. 37—32, déjà le dernier pas avant l'entrée dans le dédale de variantes, de sous-variantes, de ramifications de débuts succédant à l'ouverture Raphaël et à la réplique symétrique.

Après 3. 37—32, des milliers de combinaisons peuvent, à brève échéance, être envisagés. Voici un exemple de coup (au sens de combinaison) dit direct, mais susceptible de surprendre des damistes comptant plusieurs mois d'étude et de pratique méthodiques : 3. 37-32 (10-14) ; 4. 41-37 (5-10) ; 5. 31-27 (17-21) ; 6. 33-28 (10-14) ; 7. 38-33 (4-10) ; 8. 37-31 (20-24 !) interdisant 9. 31-26 ? (15-20 !) [coup d'attente sur le temps de repos résultant de l'attaque intempestive 31-26] ; 10. 26×17 (11×31) ; 11. 36×27 (16-21 !) ; 12. 27×16 (23-29) ; 13. 34×23 (18×27 !), N+1.

c) Pour ne pas retarder, ou compromettre, le développement de la grande diagonale (cases 46 à 28).

d) Meilleur que 5... (13-19) qui dégarnirait une des places fortes du bastion central.

Après 5... (13-19) ; 6. 46-41 serait logique et serait suivi, sur 6... (4-10), d'un coup de dame simple 7. 28-22 ! (18×27) [préférable serait (17×28) pour enfermer la dame à la case 4 sans difficulté] ; 8. 31×22 (17×28) ; 9. 39-33 (28×30) ; 10. 35×41, B+.

e) Des connaissances du classique et de la prudence dans chaque camp. Au huitième temps, 39-33 ou 34-30 témoigneraient de la même rigueur. Si 8. 34-30, les Noirs s'ouvriraient de nouvelles perspectives tactiques par 8... (19-21 !) interdisant :

e1) 9. 30-25 ?, livrant un coup de dame assez subtil 9... (19-23 !) ; 10. 28×10 (21-27 !) [la pointe de la combinaison] ; 11. 25×14 [si 31×22 ou 32×21 d'abord, résultat final identique] (9×20) ; 12. 31×22 (17×46 !) ; 13. 10-5*, et les Noirs prennent, sur-le-champ, la dame blanche.

e2) 9. 39-33 ? ou 39-34 ? (19-23) ; 10. 28×10 (21-27), etc. + comme ci-dessus.

f) Forcé pour s'opposer à 11. 30-24.

g) Ou encore 14. 39-34 sans craindre le coup de la bombe 14... (26-31) ; 15. 37×26 (24-30) ; 16. 35×24 (19×39) ; 17. 28×10 (39×37) ; 18. 42×31 (15-20) ; 19. 25×14 (4×15), etc., égalité numérique après le six pour six et jeu sensiblement égal.

h) Et non 15. 47-41 ? qui livrerait un coup de dame classique en six temps à la case 46 : 15... (16-21) ; 16. 27×16 (18-22) ; 17. 28×17 (12×21) ; 18. 10×37 (26-31) ; 19. 37×26 (23-29) ; 20. 34×23 (19×46 !), N+.

Au quinzième temps de la partie, est également interdit 15. 49-44 ?, car coup de dame classique au sept temps à la case 49 : 15... (16-21) ; 16. 27×16 (18-22) ; 17. 28×17 (12×21) ; 18. 16×27 (24-39) ; 19. 33×24 (19×30) ; 20. 35×24 (14-20) ; 21. 25×14 (9×49 !), N+, la dame ne pouvant disparaître qu'au prix du sacrifice de trois pions et N+2.

i) Livre un coup de dame classique en sept temps à la case 2. Au quinzième temps, les Noirs poursuivent en général, soit par 15... (12-17), soit par 15... (14-20).

j) Le coup de dame suppose la disparition du pion noir à 23.

k) Le conducteur des Noirs n'oubliera jamais le mécanisme de cette combinaison décisive.

M.-J. KUIPERS
PROBLÈME
1976

Les Blancs jouent et gagnent en quatre temps.

● SOLUTION COMPLETE : 39-33 !! (15 × 24) 33-29 !! (dans le style éblouissant de ce maître problémiste) (24 × 33 *) 42 × 14 !! (en prenant les pions à 33, puis à 23, puis à 8 et à 9) application du thème des deux pôles [cases 5 et 46] et si :

a) (19×5) 32-46 !, + par enfermé.
b) (10×46) 14-5 !, + par enfermé.

● Pour franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles internationales, de la signification des chiffres, des lettres et des signes conventionnels), les lecteurs peuvent obtenir deux opuscules en s'adressant directement à Jean Chaze, « la Pastourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 PRIVAS. Sur demande, tous renseignements sont également donnés sur les traités, les recueils, l'organe mensuel de la F.F.J.D., les clubs, les compétitions, etc.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

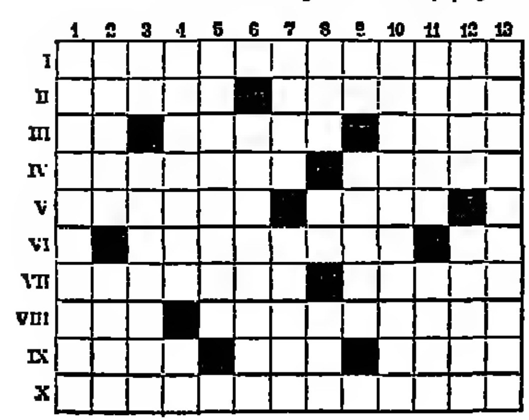
N° 98

Horizontalement

I. Hier sur l'eau, aujourd'hui bien au-dessus des eaux. — II. Une des sortes de guerre ; Donnait du mou. — III. Que voilà ; Aïe ! ; Câble. — IV. A le pouvoir de faire paraître ; Brouillée, mais dans l'ordre. — V. Revenu : a lui aussi fait paraître. — VI. Le sont-ils parce qu'ils se sont payé du bon sang ? ; Vient en renfort. — VII. Donner le mot ; Pour l'égout. — VIII. Personnels ; Diraient leur préférence. — IX. Pour les délicats ou par les indélicats ; En vigueur ; Abrégé d'une abréviation. — X. Au rayon des accessoires.

Verticalement

1. Office du soir. — 2. Glucide ; En vélocipède. — 3. Très net ; Candidat. — 4. Travailler ; Ne travaille pas. — 5. Curieusement, c'est une diligence. — Chère, en tout cas pour moi. — 7. Concilier ; Savait parler aux dauphins. — 8. Elle se soulève ; On voit bien que ce sont les hommes du président ; On y danse. — 9. A la baguette ; En Algérie. — 10. Voilà qui n'est pas fait pour les obèses. — 11. Suscite des partisans mais aussi des détracteurs ; Il vaut mieux parler de sa chute que de sa descente. — 12. Cher, probablement ; Dans la distribution. — 13. Epatantes.



SOLUTION DU N° 97

Horizontalement

I. Jupitérienne. — II. Usager ; Muais. — III. Sein ; Aumônes. — IV. Ténorino ; Ile. — V. Es ; Reliras. — VI. Sa ; Let ; Mgi. — VII. Inonde ; Acéré. — VIII. Latte ; Blason. — IX. Incertain ; Un. — X. Eoh ; Maltaise. — XI. Universelles.

Verticalement

1. Juste milieu. — 2. Usées ; Nunon. — 3. Pain ; Sotchi. — 4. Ignorante. — 5. Te ; Ré ; Derme. — 6. Eraillé ; Tar. — 7. Unie ; Bals. — 8. Immortalité. — 9. Euo ; Canul. — 10. Nunismes ; Il. — 11. Niel ; Grouse. — 12. Esséniennes.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 98

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

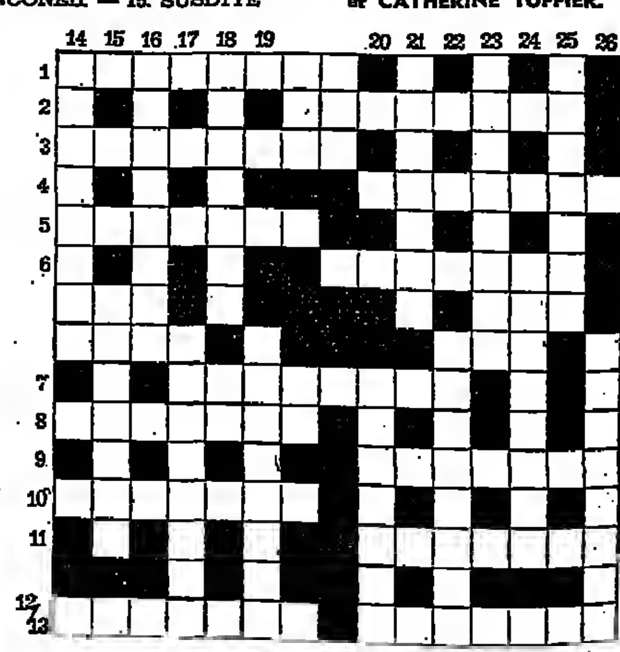
Horizontalement

1. ADEGIIMR. — 2. AEHORRST. — 3. ACEPSSTU. — 4. GINORSW. — 5. EIMOPSY. — 6. ABEIORT (+ 2). — 7. EEOPRSSU (+ 3). — 8. ACEEHNT (+ 3). — 9. AEHPTUX. — 10. AEILPST (+ 4). — 11. AINQRTU (+ 1). — 12. EEILNNO. — 13. DEEFINS.

Verticalement

14. DEEILMPS. — 15. ACEILOV (+ 2). — 16. ADEIMOST. — 17. CEEIMNPS. — 18. DEIINST. — 19. IIMNNOOT. — 20. ACDEIPS. — 21. BEEHORT. — 22. BCEEHIQU. — 23. CEIOOSTX. — 24. AAELQRTU. — 25. EEGLMSU (+ 1). — 26. ABEISTUX (+ 1).

(*) Jeu déposé.



Solution du n° 97

Horizontalement

1. ECHAFAUD. — 2. PRAGISTE (PIGEATES). — 3. ASIALIE. — 4. FUIRAIS. — 5. AREISMES (EMERISAS, ESSAIMER, MAIRESSE, MESSIERA, RESSEMAI, SEMERAIS, SERIAMES). — 6. INTIMES. — 7. COENURE (ENCOURE, ENCROUE). — 8. SESTERCE (SECRETES). — 9. UNIVERS. — 10. SURGEON (SONGEUR). — 11. VANADIUM. — 12. ETESIEN. — 13. VOIVODE. — 14. INCONEL. — 15. SUSDITE (SEDUITS, SUDISTE). — 16. SECTEUR (CREUSET, CURETES, ERUCTES, RECUTES, SCRUTEE).

Verticalement

17. EPARVIN. — 18. UVEITES. — 19. ALUMNAT. — 20. AINESSES. — 21. AGARICS (GRACIAS). — 22. EDIFIAI (DEIFIAI). — 23. ASIATES (ASTASIE). — 24. UTERINE. — 25. SUNNITE (NUISENT, USINENT). — 26. FIERTES (REFITES). — 27. HAUSSEE. — 28. UROPODE. — 29. AMASSEE. — 30. EBOULEE. — 31. FASCINE (FIANCES). — 32. NIELLER.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

Le Monde

JUSTICE

LA RÉUNION DES MINISTRES DE LA ...

L'Europe judiciai...

L'affaire de Broglie

LE PROCUREUR GÉNÉRAL JUSTIFIE SON REFUS DE COMMUNIQUER LE DOSSIER À LA COMMISSION SPÉCIALE

UN MÉDECIN ÉCROUÉ À VERSAILLES POUR TRAFIC DE STUPÉ...



Le Monde

société

JUSTICE

LA RÉUNION DES MINISTRES DE LA COMMUNAUTÉ A ROME

L'Europe judiciaire piétine

De notre envoyé spécial

Rome. — Au cours de la réunion des ministres de la justice des neuf pays de la Communauté, jeudi 19 juin à Rome, les Néerlandais, comme on le prévoyait, ne sont pas revenus sur leur refus de signer le projet français de coopération pénale, remettant ainsi en cause la ratification par la France de la convention antiterroriste de Dublin (*le Monde* du 18 juin). Selon M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat à la justice, qui représentait M. Alain Peyrefitte, l'isolement des Pays-Bas a, néanmoins, semblé faire réfléchir, sinon fléchir, leurs représentants. C'est, selon la délégation française, le seul point positif de cette réunion avec l'adoption, par sept des neuf Etats membres, d'une convention relative au contentieux des *contrats commerciaux*.

Les raisons du refus néerlandais ont paru peu claires à leurs interlocuteurs qui en sont réduits à des hypothèses. Il semblerait que les Pays-Bas hésitent à donner leur feu vert à un accord qui remet en cause le droit d'asile. Leur délégation a, en tout cas, insisté sur le fait que le Parlement de La Haye serait, de toute manière, défavorable à un tel accord.

En dépit des craintes néerlandaises, le projet français de coopération pénale ne tire pas, *stricto sensu*, un trait sur le droit d'asile, puisqu'il laisse le choix aux Etats d'extrader ou de poursuivre. Mais la signature de ce projet mettrait la France dans l'obligation de demander au Parlement de ratifier, comme elle s'y est engagée, la convention de Dublin qui, elle, *contraint les Etats* à extrader les terroristes, entendus au sens large, même si ceux-ci affirment avoir agi pour des raisons politiques.

Les scrupules néerlandais, s'il s'agit bien de cela, bloquent les trois étapes de l'espace judiciaire européen : l'accord de Dublin, le projet français d'entraide pénale et les négociations, qui devaient s'ouvrir après la signature de ce projet, sur la protection des mineurs, le recouvrement des pensions alimentaires et l'aide judiciaire notamment.

Au cours de son intervention, M. Mourot a insisté sur le fait que certains Etats étaient plus *sensibles, dans cette négociation* qui dure depuis trois ans, à la lutte contre le terrorisme, et *d'autres à la répression des actes* de violence graves, faisant ainsi référence au projet de loi français « sécurité et liberté ». Les Néerlandais, qui n'ont ni Brigades rouges ni bande à Baader, ne voient pas de raison particulière de s'alarmer de la montée de la violence, et sont évidemment moins pressés de voir aboutir l'espace judiciaire européen.

Le droit et les marchandises

Dans un entretien publié *jeudi 19* par le *Corriere della sera*, M. Tommaso Morlino, ministre italien de la justice, se félicitait que l'Europe du droit commence à se substituer à l'Europe des marchandises. Ces propos paraissent optimistes. La réunion de jeudi montre plutôt que l'Europe judiciaire piétine avec des conséquences parfois paradoxales. *Actuellement la France n'est liée* par des conventions d'extradition qu'avec cinq de ses huit partenaires. *L'accord avec les Pays-Bas*, qui remonte au 24 décembre 1895, prévoit l'extradition des étrangers coupables *d'avortement* ou de bigamie... mais pas des trafiquants de drogue.

Cette situation laisse à penser que les Néerlandais ne pourront très longtemps refuser de négocier. *C'est notamment l'opinion de* M. Peyrefitte qui attend que les Pays-Bas président la Communauté, *au début de 1981*, pour reposer le problème, escomptant que cette présidence les incitera *à une attitude plus constructive*.

BERTRAND LE GENDRE.

L'affaire de Broglie

LE PROCUREUR GÉNÉRAL JUSTIFIE SON REFUS DE COMMUNIQUER LE DOSSIER A LA COMMISSION SPÉCIALE

Le procureur général de la République, M. Paul-André Sadon, et non le procureur de la République, comme nous l'avons écrit dans « le Monde » du 19 juin, explique dans une lettre adressée à M. Hector Rivierez (R.P.R.), président de la commission spéciale, pourquoi il refuse de communiquer le dossier de l'instruction de l'affaire de Broglie à cette commission spéciale de l'Assemblée nationale en arguant du fait qu'une procédure judiciaire est actuellement en cours (*celle confiée* le 25 avril à M. André Chevalier) et qu'« elle ne concerne que des personnes étrangères aux préoccupations de votre commission ».

M. Sadon ajoute : « Elle est soumise aux dispositions impératives de l'article 11 du code de procédure pénale, lequel institue le secret de l'instruction, ainsi la communication du dossier contreviendrait-elle aux prescriptions de la loi. »

● *M. Albert Mosseri*, le propriétaire de la pension « végétarienne » de Rigny-la-Nonneuse (Aube), où deux pensionnaires *étaient morts* en 1977 au *cours* d'une « cure » d'amaigrissement (*le Monde* du 15 octobre 1977), a *été condamné*, mardi 17 juin, à 600 000 F d'amende « *pour exercice illégal de la médecine* » et « *escroquerie* » par le tribunal correctionnel de Troyes. M. Mosseri a été, en revanche, relaxé des *chefs d'inculpation « d'homicide involontaire et de non-assistance à personne en péril »*. Le ministère public avait requis une peine de deux ans de prison.

Au terme de l'audience, M. Mosseri, qui a fait appel, a déclaré : « *Je suis insolvable, j'ai vendu tous mes biens pour régler un arriéré fiscal et même si je vends mon hôtel, je n'en tirerais pas 600 000 F.* »

● *Un habitant de Plombières* (Vosges), M. Raymond Six, cinquante-six ans, bûcheron, a été tué par les gendarmes alors qu'il s'opposait à ce que ceux-ci pénètrent dans son domicile pour appréhender un malfaiteur soupçonné de plusieurs cambriolages, Luc Divoux, vingt-sept ans, d'Epinal, qu'il hébergeait. Selon les gendarmes, l'un d'eux avait réussi à pénétrer dans la maison à l'aide d'une échelle et, s'estimant menacé par M. Six qui se dirigeait sur lui armé d'un couteau, il tira une balle dans sa direction. Atteint en pleine poitrine, M. Six devait décéder quelques minutes plus tard. Luc Divoux a été arrêté sans résistance et écroué.

UN MÉDECIN ÉCROUÉ A VERSAILLES POUR TRAFIC DE STUPÉFIANTS

Un médecin *généraliste* de Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines), M. Yves Perrichon, trente et un ans, a été *inculpé pour* « *infraction* à la législation sur les stupéfiants » par Mme Elisabeth Watrelot, juge d'instruction à *Versailles, et écroué* depuis le vendredi 13 juin. Le service départemental de la police des *mineurs des* Yvelines *était intrigué* depuis plusieurs mois par les ordonnances du jeune médecin, qui prescrivait en abondance des médicaments inscrits au tableau B. Après les révélations faites par une jeune toxicomane arrêtée pour vol à Versailles, le docteur Perrichon a reconnu qu'il revendait aux drogués de la région de la morphine dans un but lucratif. Une perquisition au domicile du médecin a permis de découvrir dans la cave plusieurs sachets de 5 grammes de poudre de morphine.

L'inculpé, qui a reconnu avoir fourni de la drogue à des mineurs, a donné des explications confuses sur la façon dont il se procurait la morphine.

A la gare Saint-Lazare à Paris

UNE TENTATIVE DE SUICIDE PAR LE FEU AU MILIEU DE LA FOULE

Une dizaine de personnes blessées

Un jeune homme, M. Saïd Hamani Ali, né à Nanterre (Hauts-de-Seine) en 1955, s'est immolé par le feu, vendredi 20 juin, près de l'escalier mécanique qui conduit à la station de métro Saint-Lazare à Paris, et qui débouche au niveau bas de la salle des pas perdus de la gare S.N.C.F. Le drame a eu lieu peu après 8 heures, donc à un moment de grande affluence.

Transformé en torche vivante, l'homme s'est jeté dans la foule et une dizaine de personnes ont été brûlées à son contact. L'état du désespéré, qui a été admis à l'hôpital Cochin, est jugé très critique. Huit des personnes blessées, dont l'état est jugé sérieux, ont été admises dans différents hôpitaux de Paris.

Les enquêteurs ont retrouvé un bidon vide à côté du cyclomoteur du jeune homme. Sur lui, on a retrouvé une convocation pour un examen psychiatrique.

M. HENRI MAYNIER EST NOMMÉ PREMIER AVOCAT GÉNÉRAL A LA COUR DE CASSATION

Le Journal officiel du 20 juin publie un décret du président de la République qui nomme M. Henri Maynier premier avocat général à la Cour de cassation, en remplacement de M. Jean Robin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

[M. Henri Maynier, qui, dans la hiérarchie judiciaire, avait le grade d'avocat général près la Cour de cassation depuis 1964, est né le 1er septembre 1913 à Saumur. Inscrit en 1933 au barreau d'Angers, il entra dans la magistrature en *1936. Sa carrière le conduisit en* 1954, au parquet de la Seine, où il devint premier substitut en 1960. Nommé l'année suivante président de chambre à la cour d'appel d'Orléans, il revenait à Paris en 1962.

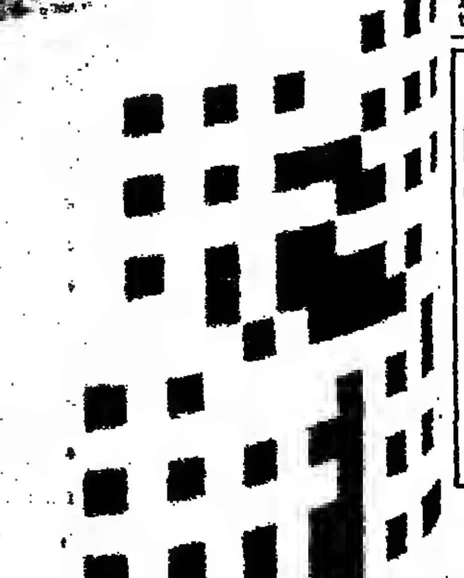
Chargé de mission au cabinet de M. Michel Debré, alors premier ministre, il fut nommé, au mois de juin de la même année, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice et, en décembre 1963, directeur du cabinet de M. Jean Foyer, alors garde des sceaux dans le gouvernement de Georges Pompidou. Il devait conserver ce poste jusqu'en 1967, date à laquelle il fut nommé inspecteur général des services judiciaires. Il occupa de nouveau les fonctions de directeur de cabinet du ministre de la justice auprès de M. René Capitant en 1968.

Depuis, M. Henri Maynier exerçait normalement son activité d'avocat général à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation.]

● *M. Olivier d'Ormesson*, maire (C.N.I.P.) d'Ormesson (Val-de-Marne), et M. Jean Bouret, directeur du journal local *le Républicain*, ont fait appel du jugement du tribunal de grande instance de Paris les condamnant pour diffamation envers M. Michel Germa (*P.C.*), président du conseil général du Val-de-Marne, et trois autres membres de cette *assemblée (le Monde du 29 mai)*.

● *Deux manifestants libérés.* — *Ecroués au lendemain* d'une manifestation, à Paris, contre le décret sur les étudiants étrangers le 20 mai, MM. Pierre Oller, quarante-trois ans, libraire, et Vincent Henchel, vingt-cinq ans, chercheur vacataire à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, ont été libérés jeudi 19 juin. La chambre d'accusation de Paris a, en effet, confirmé les ordonnances de M. Georges Bulit, juge d'instruction, qui avait donné satisfaction le 2 juin aux demandes de mise en liberté présentées par leurs défenseurs, Mes Jean-Jacques de Félice et Annie Bruslon, ordonnances frappées d'appel par le parquet.

● *Les ravisseurs de Giovanna Amati*, âgée de vingt-deux ans, enlevée en février 1978 et libérée soixante-cinq jours plus tard, (*le Monde* du 29 avril 1978) ont été condamnés par le tribunal de Rome à douze ans de prison chacun. La fille du richissime propriétaire de salles de cinéma avait soutenu être victime d'un viol pendant sa détention. C'est au moment de la remise de la rançon que les condamnés, Daniel Nisto, Guerrino Massaria, Luciano Primi et Amedeo Germani, ont été arrêtés par la police italienne. — (*A.F.P.*)





L'ENQUÊTE SUR LES FRAUDES AUX CASINOS D'ANNECY ET D'AIX-LES-BAINS EST TERMINÉE

Quarante-sept croupiers ont été inculpés

De notre correspondant

Annecy. — M. Lucien Garde, quarante-cinq ans, *gérant* de la boîte de *nuit* le Cygne, située dans l'immeuble du casino d'Annecy, est mort mercredi 18 juin après quatre mois de coma. Il avait été attaqué, *dans la nuit du 21 au 22 février, alors qu'il regagnait son* domicile. Atteint d'une fracture du crâne, il n'avait pas repris connaissance (« le Monde » du 26 février).

M. Garde était actionnaire de la Société fermière du casino d'Annecy. Les policiers de la brigade des jeux, qui enquêtaient depuis le début de février sur l'affaire de fraude du casino d'Annecy, n'ont pas pu établir que l'agression contre le gérant de la boîte de nuit était en relation directe avec les inculpations de croupiers annéciens.

Annecy privée de son casino — fermé depuis le 19 février, — celui d'Aix-les-Bains amputé du tiers de son personnel, l'enquête sur les escroqueries, les malversations et les tricheries de toute sorte conduite par la brigade des jeux s'achève. Après six mois passés sur les rives des lacs d'Annecy et du Bourget, les sept policiers de la sous-direction *des courses et des jeux ont* maintenant quitté Annecy après avoir dernièrement présenté trois nouveaux croupiers au juge d'instruction du tribunal d'Annecy, M. François Oget, qui les a inculpés de vol et de recel. Ceux-ci sont accusés d'avoir fraudé, au cours de leur séjour au casino d'Annecy qu'ils ont quitté il y a deux ans pour aller travailler dans les établissements *de Nice (Alpes-Maritimes) et* de Forges-les-Eaux (Seine-Maritime). Ces inculpations viennent ainsi grossir le nombre des personnes impliquées dans cette affaire : quarante-sept croupiers (trente-cinq à Annecy et douze à Aix-les-Bains) et quatre « barons » (clients complices) dans *les deux établissements savoyards.*

« *A l'exception d'un chef* de table *qui n'était pas dans la combine, tout le personnel des jeux d'un casino, du patron aux petits employés, a été balayé. Il s'agit de la plus grosse affaire touchant les casinos français* », précise l'un des membres de la *brigade des jeux. A Annecy, le vol* de plaques se pratiquait depuis cinq ou six ans et cela en dépit du changement de direction intervenu en 1976. Au casino d'Aix-les-Bains, l'enquête a révélé que c'était la pratique du « baronnage » qui était le plus souvent utilisée par une partie du personnel. Seul, un des « clients » de l'établissement, M. Alain Halifi, barman dans une boîte de nuit d'Aix-*les-Bains, a reconnu qu'il avait* escroqué, grâce à cette méthode, d'environ 1,8 million de francs l'établissement aixois et qu'il avait ensuite rejoué cette somme. Une explication qui laisse sceptiques les enquêteurs et le juge d'instruction, compte tenu des liens souvent étroits entretenus par certains croupiers, aujourd'hui inculpés, avec les milieux lyonnais et grenoblois.

« Une bonne affaire »

L'inculpation des croupiers annéciens et du P.-D.G. de la Société fermière du casino d'Annecy, M. Michel Joëgne, pour vol, recel et abus de *biens sociaux, aura permis à la ville* d'Annecy de faire, en quelque sorte, une « bonne affaire ». La municipalité se proposait, en effet, avant que soit connu le « scandale des jeux » d'accorder à la société du casino une indemnité d'éviction pour permettre de démolir le bâtiment où elle exerçait ses activités. D'autre part, le groupe Royal Monceau avait accepté de racheter le fonds de commerce de la Société fermière pour 4,5 millions de francs afin de pouvoir contrôler les jeux dans le futur complexe hôtelier et de congrès que la ville désire réaliser dans l'ancien palace l'Impérial. Or le tribunal civil d'Annecy vient de prononcer la résiliation du bail qui liait la *Société fermière* à la ville, pour défaut de paiement de loyers.

La réalisation du projet municipal, qu'on avait cru un moment compromis, semble désormais en bonne voie d'*aboutir (le Monde* du 1er *mars*). A la fin du mois, l'étude technique réalisée par la société Soderec que dirigeait Joseph Fontanet, sera remise à la municipalité d'Annecy. « *La vague agressive à l'encontre de la ville étant terminée, nous avons repris nos discussions avec le groupe Royal Monceau pour la création à l'Impérial d'un nouveau casino et d'un hôtel trois étoiles* », note avec *sérénité* le secrétaire général de la mairie d'Annecy, M. Pierre Metait.

Les Annéciens devront attendre 1982 pour retrouver dans leur ville un casino qui, affirme-t-on dans l'entourage du maire d'Annecy, sera un établissement de jeu de « *haut de gamme* ».

CLAUDE FRANCILLON.

SPORTS

JEUX OLYMPIQUES

Le département d'État américain publie une liste de compétitions de remplacement

Le département d'Etat américain a publié le 19 juin une liste de compétitions sportives internationales qui ont été organisées dans cinq pays à l'intention des athlètes qui ne participeront pas aux Jeux olympiques de Moscou.

Il s'agit de trois concours d'équitation qui auront lieu à Goodwood (Grande-Bretagne) les 17 et 18 juillet, à Rotterdam du 13 au 17 août et à Fontainebleau du 21 au 24 août, d'un tournoi de boxe qui aura lieu à Nairobi (Kenya), du 20 au 24 août, d'un concours de gymnastique qui aura lieu à Washington ou à New-York les 29 et 30 août, et d'épreuves de hockey sur gazon féminin à Philadelphie du 17 au 20 octobre.

En revanche, les universités de Stanford et de Berkeley ont refusé d'organiser, les 17 et 18 juillet, une réunion d'athlétisme.

En Grande-Bretagne, le mouvement sportif, qui a subi de nouvelles pressions pour boycotter les Jeux olympiques, a décidé à son tour de n'utiliser à Moscou ni l'hymne ni le drapeau national.

Un baroud d'honneur du gouvernement britannique

De notre correspondant

Londres. — Le gouvernement britannique a définitivement échoué dans ses ultimes efforts pour convaincre les fédérations sportives britanniques de boycotter les Jeux de Moscou. Après avoir rencontré lord Carrington, les dirigeants sportifs ont indiqué que les arguments du ministre des affaires étrangères ne les avaient pas convaincus. Sir Denis Follows, président du comité olympique britannique, a affirmé que « *les sportifs* (1) *n'avaient pas changé d'avis* », ajoutant qu'il avait invité le gouvernement à renoncer à ses pressions.

Lord Carrington lui-même a déclaré qu'il ne pensait pas avoir dissuadé ses *interlocuteurs*, dont le président de la Fédération britannique de natation, qui, un moment, avait paru hésiter. L'argument majeur développé par les dirigeants sportifs concerne l'insuffisance des représailles économiques prises contre l'Union soviétique. Pourquoi les sportifs devraient-ils faire les frais de cette carence ?

Lord Carrington aurait fait valoir que, la Grande-Bretagne étant une nation commerciale, toute action qui affecterait plus gravement ses intérêts que ceux de l'Union soviétique ne pouvait être envisagée. A cet égard, le *Daily Mirror* publie un article concernant les exportations vers l'Union soviétique de plusieurs usines préfabriquées, représentant 100 millions de livres, financées par un consortium bancaire, dont la banque d'affaires Morgan Grenfell, qui compte parmi ses directeurs les fils de lord Carrington et de lord Home, ancien premier ministre conservateur. Le *Daily Mirror* fait ressortir que l'Afghanistan n'a en rien affecté les affaires...

Réduction des programmes T.V.

A dire vrai, le gouvernement s'est livré à une sorte de baroud d'honneur sans lésiner sur les moyens, puisque, au moment même où lord Carrington recevait les dirigeants sportifs, le Foreign Office protestait officiellement auprès du gouvernement soviétique contre une série d'actions et d'intimidations dont des touristes britanniques auraient été les victimes au cours des derniers six mois. M. Blaker, ministre d'Etat, avait convoqué l'ambassadeur soviétique à Londres pour faire état de dix affaires dans lesquelles des Britanniques, et notamment des femmes ayant pris contact avec des citoyens soviétiques d'origine juive, auraient été bousculés, intimidés, ou soumis à des interrogatoires humiliants.

Bien que le Foreign Office affirme qu'il s'agit là d'un pur hasard, l'annonce de la démarche britannique, accompagnée de révélations sur des incidents datant de plusieurs mois, coïncidait avec l'ultime démarche de lord Carrington auprès des sportifs. Enfin, la publicité donnée à cette affaire vise de toute évidence à décourager les touristes britanniques qui se proposent de se rendre à Moscou pour les Jeux. Leur nombre est maintenant évalué à trois mille, au lieu des huit mille initialement prévus. D'autre part, la B.B.C. et la chaîne de télévision privée ont confirmé qu'elles réduiraient d'environ trois quarts (85 heures contre 339 prévues) le reportage des Jeux olympiques.

Malgré les pressions de tous ordres, il apparaît qu'à l'exception de l'équitation, du yachting, du hockey sur gazon et du tir, les Britanniques seront représentés à Moscou dans tous les sports olympiques.

HENRI PIERRE.

(1) Le champion britannique de demi-fond Steve Ovett, l'un des favoris du 1 500 mètres, a déclaré récemment que la situation en Afghanistan lui posait un cas de conscience et qu'il ne prendrait sa décision de participer aux Jeux de Moscou qu'au dernier moment.

VOILE

PHILIP WELD A MOINS DE 1 500 KILOMÈTRES DE NEWPORT

Après treize jours de navigation, il semblerait que l'Américain Philip Weld doive arriver le premier à Newport, terme de la course transatlantique en solitaire. Selon les calculs des organisateurs, le « vieux loup de mer » californien pourrait franchir la ligne d'arrivée le 24 ou le 25 juin. Il était, vendredi 20 juin, à quelque 800 milles (environ 1 500 kilomètres) du but et avait une confortable avance sur ses suivants immédiats, l'Américain Greene, le Britannique Keig, le Polonais Jaworski et le Canadien Birch.

Toutefois, cette dernière partie de la course, qui s'effectue avec des vents contraires, a souvent réservé des surprises. Ainsi les organisateurs s'interrogent-ils sur la position réelle du Français Marc Pajot, dont le système de repérage par satellite ne fonctionne plus. Après avoir connu quelques difficultés dans la tempête, son trimaran à plans porteurs faisait-il la chasse à Philip Weld ou bien était-il resté loin derrière, dans le gros du peloton ? Eric Tabarly, qui aurait dû mener le bateau, avait surpris tout le monde en émergeant le premier, en 1976, dans la brume qui enveloppait Newport. Comme cette année.

● RECTIFICATIF. — Une erreur typographique nous a fait écrire dans nos éditions du 19 juin que deux mille six cents spectateurs avaient assisté, au total, aux deux matches de championnat d'Europe de football disputés le 17 juin. En fait, il y a eu vingt-six mille spectateurs.

ÉDUCATION

Le syndicat des professeurs d'écoles normales critique la nouvelle formation des instituteurs

Le Syndicat national des professeurs d'écoles normales (S.N.P.E.N.-FEN) juge négatif le bilan de la première année de la nouvelle formation des futurs instituteurs et institutrices. Ce n'est qu'une formation *« sans les moyens élémentaires correspondants aux objectifs »*, déclarent les responsables du syndicat. L'allongement du temps de formation porté désormais de deux à trois ans, *« non seulement ne coûte rien au gouvernement »*, soulignent-ils, *« mais lui permet de réaliser des économies »*.

Le S.N.P.E.N. estime que le coût de l'intervention des universités dans la nouvelle formation sera inférieur au traitement de cinq cents professeurs d'écoles normales. Rr cinq cents postes, précisément, ont été supprimés l'an dernier, soixante-dix le sont cette année. En ontre, le nombre d'élèves-instituteurs recrutés passe de 6 810 en 1979 à 4 980 à la rentrée prochaine (*le Monde* indiquait 4 900, le 17 juin ; il fant y ajouter 80 postes pour la Polynésie).

Le Syndicat des professeurs d'écoles normales n'est pas moins critique sur l'aspect pédagogique de la réforme qui, par l'organisation des études en unités de formation *« sans cohérence entre elles »*, délivre un *« savoir en miettes »*, et constitue une *« véritable régression pédagogique »*. Les élèves instituteurs sont soumis à une *« grêle de contrôles, l'évaluation primant la formation »*. L'utilité des stages en centres de vacances n'est pas contestée, mais le S.N.P.E.N. s'insurge contre son caractère obligatoire.

Les conditions de travail des professeurs d'écoles normales se sont encore dégradées, ajoute le syndicat. A l'appui de cette affirmation, il cite le cas des indemnités kilométriques (74 centimes par kilomètre), qui *« ignorent les augmentations de l'essence »*, alors que les déplacements se multiplient à cause du développement des stages. Il estime que la préparation de deux unités de formation de six heures hebdomadaires chacune entraîne pour le professeur *« plus de cinquante heures de travail par semaine »*.

A Besançon

Six responsables syndicaux sont poursuivis pour trois heures d'occupation du rectorat

De notre correspondant

Besançon. — Six responsables de syndicats d'enseignants comparaîtront le 2 juillet prochain devant le tribunal de grande instance de Besançon. Mme Michèle Bargeon, MM. Maurice Thiriet, Roger Martelet, membres du secrétariat académique du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN - C.F.D.T.), de Franche-Comté, Yves Tardieu, Pierre Simono, responsables académiques du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), et Jean Party, secrétaire de la section du Doubs de la FEN, sont prévenus de *« s'être, à Besançon, le 25 septembre 1979, maintenus irrégulièrement et volontairement dans les locaux du rectorat de l'académie, lieux affectés à un service public de caractère administratif, après avoir été informés par le représentant* de *l'autorité rectorale, responsable, du caractère irrégulier de cette présence, avec cette circonstance que le délit a été commis en groupe »*.

Le 25 septembre 1979, une manifestation avait eu lieu à Besançon en faveur des maîtres auxiliaires. Profitant de ce que les portes du rectorat s'ouvraient pour laisser sortir le personnel, quelque 200 manifestants s'étaient engouffrés dans la cour, bientôt rejoints par les forces de police. Une négociation engagée par M. Robert Schwint, sénateur, maire socialiste de Besançon, devait aboutir, après trois heures, au départ des manifestants, qui recevaient l'assurance d'obtenir, dès le lendemain, le détail des affectations des maîtres auxiliaires.

La plainte déposée par le recteur, M. Henri Legoherel, ne fait pas état de dommages corporels ou matériels, mais retient l'occupation *« irrégulière »* des lieux. Seuls certains des occupants sont visés, en l'occurence les représentants des organisations syndicales. Celles-ci soulignent que *« ce procès n'est pas seulement une grave atteinte au droit syndical et au droit de revendiquer, il est surtout une tentative d'intimidation à l'encontre de tous les collègues qui entendent obtenir par la lutte satisfaction de leurs revendications, notamment en matière d'emploi »*.

Une campagne de pétitions est en cours et un préavis de grève a été déposé pour la période du 23 juin au 2 juillet. Un arrêt de travail général devrait affecter l'ensemble des établissements scolaires le 23 juin.

CLAUDE FABERT.

CORRESPONDANCE

Veut-on détruire le syndicat des agents de l'éducation nationale ?

*A l'approche du congrès du Syndicat national des agents de l'éducation nationale (SNAEN-FEN), qui s'ouvre le 24 juin à Dijon, son secrétaire général, M. André Bougreau, nous a adressé la lettre que nous publions ci-dessous. Depuis quelques mois, des responsables et des militants ont développé au sein de ce syndicat et au dehors de l'organisation une polémique à propos de la comptabilité et de l'utilisation des fonds par l'équipe dirigeante sortante (*le Monde *du 23 février).*

On a beaucoup, ces mois derniers, parlé de ce syndicat et de son secrétaire général. J'ai évité, pour ma part, d'entretenir la polémique estimant, si problèmes il y avait, qu'ils devaient se régler entre nous conformément à la règle d'or du syndicalisme. A ce congrès, j'ai l'intention, comme à l'habitude, de rendre à mes camarades les comptes auxquels ils ont droit et les éclaircissements nécessaires comme je n'ai cessé de le faire tout au long de ma carrière. Comme chacun le sait depuis longtemps, je passe le relais de secrétaire général et je souhaite que, dans la clarté et démocratiquement, notre syndicat poursuive sa route.

Cette route est déjà longue, puisqu'elle commence en 1947, au lendemain de la scission syndicale. Jusqu'à cette époque, ce que l'on appelait « les agents de service » étaient syndiqués à la C.G.T. tout naturellement et avec leur fédération et avec les personnels de l'éducation nationale.

A la scission, les mots d'ordre politiques étant tels que les agents devaient rester en dehors de la FEN qui avait refusé d'éclater entre les centrales syndicales et de continuer dans la voie de l'autonomie, nous n'avons pas accepté d'être séparés de l'ensemble des personnels de l'éducation et une dizaine des nôtres l'ont rejointe et ont constitué en son sein un syndicat que nos adversaires qualifiaient de « croupion ».

Nous ne possédions rien, ni locaux, ni matériel, nous n'avions pas d'argent, mais une foi solide en notre avenir et en nos militants, une volonté aussi de faire reconnaître notre place dans ce monde clos de l'éducation nationale.

Cela n'était pas si simple, car il y a souvent loin du discours à la réalité et nous rencontrions souvent dans les établissements des enseignants engagés, dont le comportement à notre égard paraissait souvent bien indifférent, ou, dans la meilleure hypothèse, bien paternaliste.

Quant aux parents d'élèves (malgré les efforts dans le bon sens de la F.C.P.E.) et aux élèves, ils avaient souvent tendance à nous ignorer, voire à nous mépriser. N'étions-nous pas des agents de service, donc, à leur service ?

Alors que pour nous, nous étions des participants à la communauté scolaire, des serviteurs, certes, mais du service public, de l'intérêt général. D'une poignée en 1948, nous sommes passés à trois mille huit cents en 1955. Nous sommes aujourd'hui trente-trois mille.

Face à une organisation cégétiste qui ne nous faisait aucun cadeau, nous avons grignoté de plus en plus, pour devenir, finalement, majoritaires, en évitant les propagandes infantiles, les motions tonitruantes et en recherchant les actions réfléchies, en utilisant toutes les armes, y compris la grève (grève de quatre jours en 1957) qui contraignit petit à petit le ministère à nous reconnaître comme des interlocuteurs difficiles, coriaces, mais réguliers et réalistes, capables de situer les responsabilités et d'agir en conséquence.

Que nous représentions aujourd'hui une force avec laquelle chacun doit compter est une évidence, et les attaques dont nous avons été, et dont nous continuons d'être les objets le prouvent. Mais que vise-t-on ? Nos locaux ? Notre structure ? Mon siège ? Que veut-on ? Détruire l'homme parce qu'il gêne, ou le S.N.A.E.N. parce qu'il a pris une trop grande place et que, lui aussi, il gêne ? Parce qu'on nous reproche notre loyale intransigeance ? Parce que ces postes, qui ont été pour nous synonymes de travail acharné, certains voudraient en faire des sinécures ? Que ceux-là sachent que nous sommes nombreux à être décidés à ne pas nous laisser faire et résolus à poursuivre à Dijon, et après Dijon, la défense de notre idéal.

POUR LA PREMIÈRE FOIS

L'O.L.P. est associée au choix d'étudiants palestiniens boursiers du gouvernement français

Un groupe de vingt étudiants palestiniens, choisis en accord avec le bureau de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) à Beyrouth, vont recevoir des bourses du gouvernement français pour faire des études supérieures en France, l'an prochain. Les vingt bénéficiaires ont remercié, lundi 9 juin, l'ambassadeur de France à Beyrouth, M. Louis Delamare.

Voilà des années que des étudiants palestiniens reçoivent des bourses d'études du gouvernement français, par l'intermédiaire des services culturels des ambassades (notamment à Beyrouth et Amman) et le consulat général de France à Jérusalem, pour les étudiants des territoires occupés (Gaza et Cisjordanie). En 1978-1979, on comptait plus d'une centaine de Palestiniens parmi les cent vingt-trois boursiers jordaniens et les trois cent trente boursiers libanais.

Au ministère des affaires étrangères, on observe que la France accueille moins d'étudiants palestiniens que la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et les Etats-Unis, où ils se comptent non plus par centaines, comme en France, mais par milliers.

Le ministère reconnaît toutefois que c'est la première fois que l'O.L.P. est ainsi associée aux travaux d'un comité français de sélection d'étudiants palestiniens, sélectionnés en groupe. *« Il s'agit-là d'un fait conforme aux déclarations de M. Giscard d'Estaing à Amman. Le gouvernement français entretient des rapports réguliers avec l'O.L.P., notamment depuis l'ouverture à Paris du bureau d'information et de liaison, en octobre 1975. »*

Le ministère des affaires étrangères rappelle que des bourses d'études sont couramment offertes à des étudiants étrangers par l'intermédiaire de mouvements de libération. Ainsi en 1979, seize bourses ont été accordées à des étudiants namibiens par l'intermédiaire de la SWAPO (Organisation populaire du Sud-Ouest africain) et six autres à des étudiants rhodésiens par l'intermédiaire de mouvements de libération du Zimbabwe.

ADMISSIONS AUX AGRÉGATIONS

POLONAIS. — Mlle Laurence Dyèvre.

SCIENCES

SELON LE PREMIER MINISTRE

Pas de difficultés budgétaires majeures pour l'ANVAR

Un an après sa réforme, l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR) a dressé jeudi 19 juin un premier bilan de ses activités, tant pour ce qui concerne la mise en place de ses nouvelles structures — création de délégations régionales pour décentraliser la décision — que les procédures de mises en œuvre — prime et aides à l'innovation — destinées à encourager les industriels dans ce domaine. A cette occasion, le premier ministre, M. Raymond Barre, a laissé entendre aux dirigeants de l'ANVAR qu'ils n'avaient pas à s'inquiéter de l'avenir. *« Je souhaite que vous ne viviez pas dans la crainte* d'être un *peu trop tôt dans l'année à court d'argent*, leur a-t-il dit. *Vous n'aurez pas de problèmes budgétaires majeurs. L'affaire est trop importante. »*

Depuis novembre dernier, les vingt-deux délégations régionales chargées de faciliter le contact avec le tissu industriel local traitent nombre de dossiers directement avec les intéressés, et dans des délais plus brefs que par le passé.

C'est ainsi que, pour la prime à l'innovation, visant à encourager les petites et moyennes industries à faire appel pour leurs travaux de recherche à des organismes de recherche ou à des experts agréés — il en existe actuellement trois cents — cent cinquante dossiers environ sont traités chaque mois. Les sommes accordées sont peu élevées et un budget d'une trentaine de millions de francs a été réservé pour cette année. Si l'intérêt pour cette prime s'est réellement manifesté au cours des trois mois écoulés, les responsables de l'ANVAR estiment cependant qu'il reste encore à faire un gros travail d'information pour à la fois se faire mieux connaître et vaincre certaine inerties.

Pour l'aide à l'innovation, 206 millions de francs ont été engagés sur les 400 millions qui avaient été réservés pour cette action en 1980. Ces sommes ont permis l'instruction de quatre cent quarante dossiers, dont trois cent quinze ont été retenus. Les deux tiers ont été directement réglés par les délégations régionales pour des sommes (56 millions de francs) qui, en moyenne, étaient de l'ordre de 250 000 francs, tandis que le siège parisien s'est chargé du reste, moins important en nombre mais plus lourd en dotations (150 millions de francs au total), puisque la valeur moyenne d'une opération s'élève à 1,5 million de francs. Pour l'an prochain, le directeur général de l'ANVAR, M. Christian Marbach, estime que le nombre des dossiers à instruire devrait être compris entre mille cinq cents et deux mille, mais que ce n'est pas avant deux ou trois ans que l'on pourra dire si les idées soutenues en valaient la peine.

● *L'Académie des sciences d'outre-mer* a attribué les prix Georges-Bruel à M. Marcel Soret, Eugène-Etienne, à MM. M. Payet et J.-P. Couland, Louis-Marin, décerné à MM. Louis-Vincent Thomas et René Luneau.

RELIGION

Dans une déclaration de la commission des migrations

Les évêques demandent que le droit d'association soit reconnu aux travailleurs étrangers

La commission épiscopale française des migrations (1) vient de rendre publique une déclaration sur les travailleurs immigrés, qui retient l'attention par la fermeté de son ton.

S'interrogeant sur les conséquences à tirer du message de Jean-Paul II aux travailleurs, à Saint-Denis, les évêques soulignent tout d'abord la détérioration *« ces derniers mois »* des conditions d'existence des travailleurs étrangers. *« Un climat d'insécurité et de peur se développe,* écrivent-ils. *Ceux qui sont les plus différents par le mode de vie, la culture, la religion — mais souvent proches par des liens anciens parce que originaires des pays du Maghreb, d'Afrique noire — éprouvent un sentiment de profonde injustice devant le sort qui leur est fait. Une telle situation est source de graves incompréhensions et nous expose à des situations de violence. »*

Et les évêques de lancer un appel en faveur d'une *« situation plus juste »* avec des exemples concrets à l'appui :

« Le renouvellement des cartes de séjour et de travail dépend, pour beaucoup d'entre eux, de mesures et de pratiques administratives arbitraires.

» Des discriminations pour l'accès à l'emploi sévissent de plus en plus à l'égard de certaines catégories d'immigrés. Elles entraînent la perte du droit au séjour et conduisent, à terme, à l'expulsion. (...)

» Des familles sont disloquées par les conditions excessives imposées pour le regroupement familial. Elles sont divisées par les problèmes insolubles que pose le retour au pays d'origine. La vie de ces familles immigrées est aussi atteinte par des discriminations anciennes ou nouvelles pour le logement, le crédit. (...)

» Les jeunes sont les premières victimes de cette situation. L'école est pour eux, trop souvent, malgré les efforts des enseignants, le lieu de la découverte d'une ségrégation, le début d'un échec social qui rend plus difficile encore leur entrée dans la vie professionnelle. Cet échec conduit certains à des comportements délinquants. De trop nombreux jeunes, algériens notamment, sont expulsés après des délits mineurs. »

Les évêques concluent par un souhait :

« Mais n'est-il pas nécessaire qu'en même temps les immigrés eux-mêmes deviennent les propres artisans de la manière dont ils prendront place, collectivement, dans notre société ? Ne faut-il pas qu'ils accèdent, avec les autres travailleurs, à l'expression et à la défense de leurs intérêts économiques et sociaux ? Ne faut-il pas aussi qu'ils puissent vivre leur situation originale d'hommes et de femmes venus d'une autre culture et en même temps partenaires de la nôtre ? Mais comment pourraient-ils y parvenir sans que leur soit reconnu le droit d'association ? « La » densité de la liberté dans une » société se mesure à la qualité » de la vie associative » (cardinal Etchegaray). Or les étrangers en France relèvent d'un décret d'exception qui les soumet à des contrôles limitant l'expression de leurs intérêts et de leurs besoins collectifs et culturels.

» Des droits sociaux et syndicaux ont été reconnus progressivement aux travailleurs étrangers ; mais l'insécurité qui les atteint ne rend-elle pas illusoire l'exercice effectif de ces droits ? Leur participation à la vie publique n'a pas progressé en France, contrairement aux efforts d'autres pays européens, et pourtant une représentation des immigrés dans la vie locale ne serait-elle pas un progrès important vers le dialogue entre les populations française et immigrée ? »

(1) 106, rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07.

LE PAPE ET L'IDÉE DE NATION

*Plusieurs lecteurs se sont étonnés d'une coupe dans le texte du discours prononcé par Jean-Paul II à l'UNESCO le lundi 2 juin de propos (*le Monde *du 3 juin) qui avaient été marqués par de vifs applaudissements. Le passage du développement sur la nation qui avait été omis est le suivant :*

« Il s'agit de la souveraineté par laquelle, en même temps, l'homme est suprêmement souverain. Et, quand je m'exprime ainsi, je pense également, avec une émotion intérieure profonde, aux *cultures de tant de peuples antiques* qui n'ont pas cédé lorsqu'ils se sont trouvés confrontés aux civilisations des envahisseurs : et elles restent encore pour l'homme la source de son « être » d'homme dans la vérité intérieure de son humanité. Je pense aussi avec admiration aux *cultures des nouvelles sociétés*, de celles qui s'éveillent à la vie dans la communauté de la propre nation, — tout comme ma nation s'est éveillée à la vie il y a dix siècles — et qui luttent pour maintenir leur propre identité et leurs propres valeurs contre les influences et les pressions de modèles proposés de l'extérieur.

En m'adressant à vous, mesdames et messieurs, vous qui vous réunissez en ce lieu depuis plus de trente ans maintenant au nom de la primauté des réalités culturelles de l'homme, des communautés humaines, des peuples et des nations, je vous dis : veillez, par tous les moyens à votre disposition, sur cette souveraineté fondamentale que possède chaque nation en vertu de sa propre culture. Protégez-la comme la prunelle de vos yeux pour l'avenir de la grande famille humaine. Protégez-la ! Ne permettez pas que cette souveraineté fondamentale devienne la proie de quelque intérêt politique ou économique. Ne permettez pas qu'elle devienne victime des totalitarismes, impérialismes ou hégémonies, pour lesquels l'homme ne compte que comme objet de domination et non comme sujet de sa propre existence humaine. Pour ceux-là aussi, la nation — leur propre nation ou les autres — ne compte que comme objet de domination et appât d'intérêts divers et non comme sujet : le sujet de la souveraineté provenant de la culture authentique qui lui appartient en propre.

LES DISCOURS DE JEAN-PAUL II EN FRANCE

● La conférence épiscopale française publie tous les textes du voyage de Jean-Paul II en France sous le titre *« France, que fais-tu de ton baptême ? »*, présentés par les cardinaux François Marty et Roger Etchegaray, Mgr Georges Gilson et les Pères Gérard Defois et Jacques David. Editions du Centurion, 256 pages, environ 45 F.

● *Les Cahiers de l'actualité religieuse et sociale* éditent quatre grands discours de Jean-Paul II en France, avec un commentaire : « Au peuple de Dieu » (Le Bourget), « Aux évêques de France » (Issy-les-Moulineaux), « Aux travailleurs » (Saint-Denis), « A l'UNESCO ». Numéro spécial 208, 1er juillet 1980, 64 pages, 9 F. 14, rue d'Assas, 75006 Paris.

● *Un fascicule spécial*, hors commerce, paraîtra le 25 juin. Il contient toutes les paroles dites au Parc des Princes, tant par le pape que par le cardinal Marty et par les jeunes eux-mêmes. Il contient aussi le discours que le pape n'a pas prononcé. 7 F. Centre religieux international, Palais des congrès, porte Maillot, premier sous-sol. Adresse postale : Centre religieux international, CIP 124, 75853, Paris, cedex 17.

● *La Documentation catholique* du 15 juin publie tous les discours prononcés par le pape à Paris. 3, rue Bayard, 75393 Paris, cedex 08. 7 F.

DÉFENSE

Trois canonnières lance-missiles iraniennes sont conservées en gage par le chantier de Cherbourg

De notre correspondant

Cherbourg .— Contrairement à son espoir d'il y a sept mois (*le Monde* du 19 novembre 1979), le capitaine de frégate Aziz Reza Kerachian, chef de la mission d'achat iranienne à Cherbourg, ne regagnera pas le port de Bouchir dans le golfe Persique à la passerelle de l'une des trois canonnières lance-missiles conservées en gage par les Constructions mécaniques de Normandie.

Le chantier n'a pu parvenir à un compromis acceptable. Invoquant les usages qui veulent qu'un règlement final intervienne à l'issue d'un délai de garantie, Téhéran se refuse toujours à verser les 30 millions de francs (environ 12 % du montant total du marché) dus au constructeur cherbourgeois. Et le différend n'étant pas rég'; au niveau des gouvernements, le chantier a été dans l'obligation de geler la commande iranienne sous peine de perdre les garanties souscrites auprès de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE).

La situation est devenue embarrassante, car certains marins iraniens ont l'impression d'être gardés en otages : leur départ prochain ne devrait donc pas étonner. Depuis qu'une vingtaine d'entre eux ont été rapatriés, les quatre-vingts restés à Cherbourg se disent impatients de l'être aussi.

L'affaire s'est aggravée il y a une semaine, lorsque trois émissaires sont venus de Téhéran pour discuter avec la mission iranienne, sans juger utile d'en informer au préalable les autorités françaises. Il y a peut-être parmi les marins qui campent à bord des vedettes, gardiennées dans l'arsenal de Cherbourg par le chantier, des hommes moins pressés de retourner chez eux. Mais ce qui est désormais certain, c'est qu'une dizaine seulement seront désignés pour rester en France.

Les soixante-dix autres, dont le commandant Kerachian lui-même, attendent leur billet d'avion. Opération entraînant semble-t-il d'autres difficultés en raison de la désorganisation du trafic aérien vers l'Iran. La direction des Constructions mécaniques de Normandie, pour sa part, s'apprête à remonter les vedettes dans ses propres ateliers. Malgré le retard d'échéance qui aurait dû être honorée un an après la livraison des trois dernières unités, c'est-à-dire à la mi-80, le programme iranien ne met pas vraiment en difficulté le chantier. Celui-ci, toutefois, a dû relancer les activités de son département « pêche » en prenant des commandes de chalutiers pour des armateurs bretons et normands.

Le plan de charge du chantier n'est assuré qu'à court terme. La recherche d'un éventuel acquéreur pour les trois canonnières lance-missiles iraniennes paraît pour l'instant exclue, car, il y a un an, l'imam Khomeiny avait autorisé, en raison de son état d'avancement, la conclusion de cette affaire engagée il y a six ans par le chah. — R. M.

M. BOURGES : le service d'un an répond aux nécessités actuelles.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense, a exprimé l'opposition du gouvernement à une réduction du service national comme le demandent certains députés R.P.R. et le parti socialiste, en s'adressant, le 19 juin, à la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale.

« *Pas de défense nationale sans participation de la nation,* a expliqué M. Bourges, *le gouvernement est attaché au service national basé sur la conscription universelle et obligatoire pour les jeunes Français. D'autre part, le service national doit être utile et doit permettre aux jeunes appelés de participer à la défense du pays. C'est pourquoi, le gouvernement récuse tout système qui confinerait le contingent à des tâches limitées, l'excluant des missions essentielles des forces armées, et qui ne lui permettrait pas de participer efficacement, faute d'une information et d'une disponibilité qui sont liées à une durée suffisante du service. Le service d'un an répond bien à ces nécessités.* »

M. Bourges se dit, toutefois, prêt à étudier toute proposition visant à l'amélioration des conditions d'exécution du service national.

Le ministre a « *souligné le danger, spécialement dans la période présente, de susciter le doute sur le devoir du service national et d'entraîner un bouleversement profond de l'organisation militaire conduisant à une réduction de son efficacité à l'encontre du redressement remarquable effectué dans les armées depuis cinq ans* ».

Par ses déclarations, M. Bourges a donc implicitement rejeté l'idée avancée dans le rapport du R.P.R. sur la défense, et reprise dans une proposition de loi du rapporteur de la commission, M. Yves Lancien (député R.P.R. de Paris), d'un service universel et régionalisé réduit à quatre mois (plus deux mois de périodes) dans les forces territoriales et assorti d'un volontariat de dix-huit mois dans les unités d'intervention et de manœuvre (*le Monde* du 7 juin).

PRESSE

A Lyon

ORDRE DE GRÈVE DES JOURNALISTES DU « PROGRÈS »

De notre correspondant régional

Lyon. — L'intersyndicale des journalistes de *la société* Delaroche, éditrice du *Progrès de Lyon*, a lancé jeudi soir 19 juin un mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures reconductible à partir du vendredi 20 juin, 6 heures. Ce mouvement devrait très sensiblement perturber la parution de toutes les éditions du *Progrès* samedi 21 juin. Ce nouveau conflit s'est déclenché dans les agences *périphériques* du quotidien lyonnais (essentiellement Drôme, Ardèche et Saône-et-Loire), au sujet de *certains contrats* de travail.

Dans un communiqué, l'intersyndicale (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T., C.F.T.C.) proteste contre « *la politique de la direction du* Progrès de Lyon *en matière de contrats à durée déterminée* ». Ces contrats, estiment les syndicats, se sont « *multipliés de façon anormale depuis l'éclatement du groupe de presse* Progrès-Dauphiné libéré, *le 1er janvier 1980* », et doivent, selon eux, être remplacés par des contrats à durée illimitée.

A la suite de plusieurs assemblées générales prenant en compte la « *détérioration du climat dans tous les services de l'entreprise* », l'intersyndicale a décidé, quel que soit le résultat des négociations en cours, de maintenir son mot d'ordre de grève pour vendredi. Un accord de dernière minute semble improbable. Les employés de la société Delaroche ont été également appelés à se joindre au mouvement. — C. R.

A « FORUM INTERNATIONAL » LE PERSONNEL VEUT CONTINUER

Le personnel de *Forum international,* qui occupe les locaux du journal depuis le dépôt de bilan de la société éditrice SEDEC, le 5 juin, a réuni une conférence de presse le jeudi 19 juin. Après avoir rappelé qu'une liquidation de biens a été prononcée le 12 juin par le tribunal de commerce de Paris (le découvert serait de 25 millions de francs), les délégués syndicaux ont fait part des différentes actions en justice qu'ils comptent entreprendre, ainsi que les démarches pour obtenir des indemnités de licenciement.

Les journalistes ont décidé d'autre part, de constituer en S.A.R.L. une société d'étude pour rechercher les moyens de relancer le quotidien sur des bases commerciales solides, permettant d'assurer la rentabilité de l'entreprise. Le personnel est convaincu, en effet, qu'un tel journal correspond à un besoin réel du marché.

CARNET

Réceptions

— M. et Mme Raymond Barre ont donné une réception jeudi 19 juin à l'Hôtel Matignon, en l'honneur du Parlement.

Naissances

— M. Jean-Paul ENAUDEL et Mme, née Catherine Renaudin, Thomas et Mathilde, sont heureux d'annoncer la naissance de

Blanche,

le 5 juin 1980.
78120 Gazeran.

— *M.* Jean-Luc HERRMANN et Mme, née Joëlle Kahn, laissent à Edouard la joie d'annoncer la naissance de son petit frère,

Charles-Henri,

le 8 juin 1980.
18, rue Duret, 75116 Paris.

— M. et Mme Robert Dumont,
M. et Mme Pierre Guillemard,
ont la joie de faire part de la naissance de leur petit-fils,

François,

deuxième enfant de Renaud et Nicole GUILLEMARD.
17 mai 1980.
38, avenue de Paris, Versailles (78).

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les *fiançailles* de

Mlle Nathalie CAZIN d'HONINCTHUN,
fille du baron
Serge Cazin d'Honincthun,
et de la baronne,
née Marie-Elisabeth Haina du Fretay,
et de
M. Georges FOURNIER,
fils de M. Georges Fournier
et de Mme, née Jacqueline Marchetti.

Mariages

— M. et *Mme* Robert GINDT,
M. et Mme Michel de JUST,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Isabelle et Fabrice,

le 28 juin à Issendolus (Lot).
17, rue H.-Bourreller,
91370 Verrières-le-Buisson.
4, rue d'Artois, 92160 Antony.

— **M. Patrick WAJEMAN**
et
Mlle Régine ROZIN
ont le plaisir de faire part de leur mariage, célébré le 16 juin 1980.

— *M. et Mme Jacques* Michel PUGNET,
M. et Mme Jean Serge POUYET,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Brigitte et Patrice,

qui sera célébré en l'église de Daglan (Dordogne), le 28 juin 1980.
6 bis, rue Gabriel-Péri,
91300 Massy.
50, allée de la Robertsau,
67000 Strasbourg.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Camille AKNIN,
née Weil,

survenu en son domicile, dans sa quatre-vingt-dixième année.
De la part de :
M. et Mme André Valleus, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Burgard et leurs filles.
L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille à Reims (Marne).

— Mme Henry Flon, son épouse,
Mlle Christine Flon,
M. et Mme Jean-Claude Texte,
M. et Mme Francis Desenfant,
Mme Danielle Bouloc,
M. et Mme Henri Elphege-Flon,
M. Camille Flon,
ses enfants,
Guillaume, Hélène, Hugues, Emmanuelle, Clotilde, Annabelle, Jean-Baptiste, Agnès, Ghislaine, ses petits-enfants,
Mme Grison, sa belle-mère,
Mlle Christine Baude, sa belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henry FLON,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
ingénieur agronome,
directeur honoraire du Centre de lutte contre la pollution de Seine-et-Marne,
membre de l'Académie d'agriculture de France,

survenu à l'âge de soixante et onze ans, le 16 juin 1980.
Les obsèques auront lieu le samedi 21 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Louis de Fontainebleau.
Cet avis tient lieu de faire-part.
9, rue Alexis-Durand,
77300 Fontainebleau.

— Mme Jean Humbert, son épouse,
M. et Mme Hubert Zehnacker et leurs filles,
M. et Mme Pierre Flobert et leurs enfants,
M. et Mme Michel Humbert et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Humbert et leur *fils,*
M. et Mme André Mrozkiewicz et leurs filles,
M. et Mme Etienne Labeyrie et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Joseph Vendryes, sa belle-mère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du *décès,* survenu le 18 juin, de

M. Jean HUMBERT,
professeur honoraire à la Sorbonne.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 23 juin 1980, à 10 h. 30, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, Paris (5e), suivie de l'inhumation au cimetière de Montmartre, dans le caveau de famille.

[Né le 25 novembre 1901 à Paris, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres, Jean Humbert fut professeur à la Sorbonne pendant vingt *ans, après avoir enseigné aux universités* de Lyon et de Lille. Helléniste complet, de l'époque homérique au grec moderne, partageant sa curiosité entre la linguistique et la littérature, il avait soutenu en 1930 ses thèses sur « le Datif grec » et le procès de Socrate. Outre plusieurs manuels, il avait écrit une « Syntaxe grecque » devenue classique. Editeur des « Hymnes homériques » et de *la « Midienne » de Démosthène,* il avait publié en 1967 un ouvrage sur « Socrate et les petits socratiques ».]

— Mme Jean-François Lemarignier,
M. et Mme Jacques Lemarignier,
M. et Mme Lucien Colonna,
M. et Mme Jean-Luc Boussard,
Anne, Bertrand, Olivier, Laure, Marie, Etienne, Emmanuel, Dominique, Sabine, Cécile,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-François LEMARIGNIER,
professeur émérite
à l'université de Paris-IV (Sorbonne),
chevalier de la Légion d'honneur,

rappelé à Dieu le 19 juin 1980, à l'âge de soixante-douze ans.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Sulpice à Paris, le lundi 23 juin 1980, à 10 h. 30.
L'absoute sera célébrée le même jour, à 17 h. 30, en l'église du Ménil-Gondouin et sera suivie de l'inhumation au cimetière du Ménil-Gondouin (Orne).
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

— Champigny-sur-Yonne, Neuilly-sur-Seine, Sens, Paris.

Mme Noël Massicard, son épouse,
M. et Mme Jean-Louis Besombes et leurs enfants,
M. et Mme Jean Fénéon et leurs enfants,
M. et Mme Jean Perrot et leurs *enfants,*
Mme Massicard-d'Armagnac et ses enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Toute sa famille, ses amis et ses collaborateurs,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle *qu'ils* viennent d'éprouver en la personne de

M. Noël MASSICARD,

décédé le 18 juin 1980, à son domicile, dans sa soixante-quinzième année, muni des sacrements de l'Eglise.
Le service religieux sera célébré en l'église de Champigny-sur-Yonne le samedi 21 juin 1980, à 16 heures.
Réunion et remerciements à l'église.
L'inhumation se fera dans le cimetière de la commune dans la plus stricte intimité.

Priez pour lui.
Ni fleurs ni couronnes.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

1, avenue du Château,
89370 Champigny-sur-Yonne.
3, rue Puvis-de-Chavannes,
92200 Neuilly-sur-Seine.
9, boulevard Maupéou, 89100 Sens.
Moulin de Saint-Louis,
11, rue de la Blanchisserie,
89100 Sens.
28, rue Lalo, 75016 Paris.

— Les collaborateurs et le personnel des sociétés Massicard et Ovimpex ont la douleur de faire part du décès de leur président

M. Noël MASSICARD,

survenu le 18 juin 1980, à son domicile, et prient d'assister au service religieux qui sera célébré en l'église de Champigny-sur-Yonne le samedi 21 juin 1980, à 16 heures.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Angers, Plestin-les-Grèves.
M. Alexandre Monti, entreposeur spécial honoraire des tabacs, chevalier de la Légion d'honneur,
Mme Germaine Prince,
Et toute la famille,
font part du décès de leur épouse, sœur et parente,

Mme Marie-Louise MONTI,
née Prince,

survenu en son domicile à Angers, 10, place Louis-Imbach, le 14 juin 1980.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord).

— M. et Mme René Ringot,
M. et Mme Claude Poinsot,
M. et *Mme Michel Poinsot,*
ses enfants,
M. et Mme Albert Ringot,
M. et Mme Marc Ringot,
Mme Jacqueline Ringot,
Docteur et Mme Bernard Ringot,
Docteur et Mme Philippe Vasseur,
M. et Mme Claude Leleux,
M. et Mme Patrick Weisenburger,
M. et Mme Jean-François Poinsot,
M. Patrick Poinsot,
M. et Mme Romain Raphael-Leygues,
ses petits-enfants,
Ses vingt-six arrière-petits-enfants,
Sa famille et ses nombreux amis,
font part du rappel à Dieu, le 14 juin 1980, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, de

Mme Albert POINSOT,
née Gabrielle Gallet.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 18 juin 1980 en l'église du Quesne de Marcq-en-Barœul, suivie de l'inhumation à *Noyelles-sous-Lens.*
Résidence Vauban,
59326 Valenciennes.
11 bis, rue Ampère, 75017 Paris.
149, rue Perronet, 92200 Neuilly.

— M. Henri Pradère, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris, président de la Société mutualiste du ministère de la justice, a la douleur de faire part, ainsi que toute la famille, du décès, à l'âge de soixante-huit ans, de

Mme Henri PRADÈRE,
née Simone Savère,

survenu accidentellement à Paris, le 8 juin 1980.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Sengouagnet (Haute-Garonne), le 17 juin.
Ils remercient toutes les personnes qui, dans cette douloureuse épreuve, ont déjà bien voulu exprimer leur sympathie.
Un service religieux sera célébré le vendredi 4 juillet, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, place d'Auteuil, à Paris (16e).
78, avenue Victor-Hugo,
92100 Boulogne.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Simon REGNIER,

le 16 juin 1980, à l'âge de quarante-sept ans.
Sa famille et ses amis se réuniront en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux pour écouter la musique qu'il aimait, lundi 23 juin, à 10 h. 30.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Verrières-le-Buisson, dans l'intimité familiale.
De *la part de son épouse Catherine* Regnier,
De ses fils Laurent et Paul Regnier,
De ses beaux-enfants Jean-François et Sylvie Pessis,
De ses sœurs Elisabeth Regnier, Marie-Adelaïde Oudin et ses filles,
De son frère et de sa belle-sœur Jérôme et Nita Regnier et de leurs enfants.
3, avenue du Lycée-Lakanal,
Bourg-la-Reine.
17, rue de Paron,
91370 Verrières-le-Buisson.
139 College Avenue,
Poughkeepsie (N.-Y.).

— M. Fernand Braudel, administrateur de la Maison des sciences de l'homme, et l'ensemble du personnel, nous tous ses amis, avons la tristesse de faire part du décès de

M. Simon REGNIER,
mathématicien,

et nous nous associons au deuil de sa famille.
54, boulevard *Raspail, 75006* Paris.

— Les membres de l'Association *française de classification* ont la tristesse de faire part du décès de son président,

M. Simon REGNIER,

survenu le lundi 16 juin 1980.
Association de classification,
Inria Domaine de Voluceau,
78150 Rocquencourt.

Messes anniversaires

— **Denis COUTROT**
nous a quittés il y a dix ans. Une messe réunira sa famille et ses amis le lundi 23 juin, à 18 h. 30, à la chapelle des Capucins, 26, rue Boissonade, 75014 Paris.

Centenaire

— La famille et les amis de

Mme veuve Joseph ITIÉ,
née le 21 juin 1880,

lui adressent leurs félicitations et leurs vœux affectueux à l'occasion de son centième anniversaire.

Soutenances de thèses

Doctorat d'État

— Université de Paris - I, samedi 21 juin, amphithéâtre Richelieu-Sorbonne, à 14 heures, M. Javier Echeverria Ezponda : « I. — La caractéristique géométrique de Leibniz en 1679 ; II. — Edition critique des manuscrits concernant la caractéristique géométrique de Leibniz en 1679 ».

— Université de Paris-IV, samedi 21 juin, à 14 heures, amphithéâtre Descartes, M. Michel Garcia : « Recherches sur l'œuvre et la personnalité du *chancelier Pero Lopez* de Ayala ».

— Université de Paris-V, samedi 21 juin, à 14 heures, amphithéâtre E.-Durkheim, Mme Chantal Rittaud-Hutinet : « Le français, langue plurielle ; valeur et réalité des *français* régionaux ».

— Université de Paris - VII, lundi 23 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Charles Martin : « Recherches sur la nature, les origines et le traitement de la science dans l'œuvre de Jules Verne ».

— Université de Paris - II, lundi 23 juin, à 10 heures, salle des commissions, M. Abdelkader Baina : « *La physionomie* du système de l'enseignement du Maroc ».

— Université de Paris - II, lundi 23 juin, à 17 h. 30, salle des commissions, M. Emmanuel Derieux : « Déontologie et organisation des professions de l'information en France, étude de quelques questions ».

— Université de Paris - X, mardi 24 juin, à 14 h. 30, salle C 28, M. *Pierre Jean Laberrière :* « L'expérience ou le discours de l'autre ».

Ordre du mérite

Est élevé à la dignité de *grand-croix :*
M. Jacques Maillet.
Sont élevés à la dignité de *grand officier :*
MM. André Bouillot, Jean Delannoy, Guy Lazorthes, M. Robert Schmelck, Jacques Vignault, Mme Marie-Jeanne Mantrand.
Ces promotions sont publiées au *Journal officiel* du 20 juin, qui publie également une liste de promotions au grade de commandeur *et d'officier* et de nomination au grade de chevalier.

Tout passe, tout lasse...
sauf les SCHWEPPES :
« Indian Tonic » et Bitter Lemon.

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Festivals et rencontres.

— A Colmar a lieu actuellement une semaine « Cinéma et fétichisme », à l'initiative de l'association Défense du cinéma et animée par le critique et cinéaste Noël Simsolo. Jusqu'au 21 juin sont projetés des films de Jean Renoir, Philippe Collin, Alain Robbe-Grillet, Noël Simsolo.

— Le Festival international du jeune cinéma d'Hyères (du 23 au 30 juin) propose, comme chaque année une section « cinéma d'aujourd'hui » (dirigée cette fois par Pierre-Henri Deleau, délégué général de la Quinzaine des réalisateurs au Festival de Cannes) et une section « cinéma différent » (dirigée par Marcel Mazet). La section « cinéma d'aujourd'hui » comporte une sélection officielle de douze premiers ou seconds films inédits et un « challenge art et essai » où sont présentés des films inédits, mais déjà vus dans d'autres festivals.

Sont prévus également : une sélection de courts métrages français, une rétrospective Douglas Fairbanks, un hommage à Marguerite Duras, une « histoire du cinéma différent », et puis trois récitals (de Catherine Sauvage, Monique Morelli et Anna Prucnal), ainsi qu'une mise en scène théâtrale de Loin d'Hagondange, *par Jean-Luc Miesch.*

— Depuis le 12 juin et jusqu'au 12 juillet, c'est « Le mois de l'image » dans le Quercy et le Périgord, organisé par l'Animation du Haut-Quercy. Des stages, des expositions, des montages audiovisuels, des projections de films en super 8, de documentaires et de dramatiques produits par FR 3 sont prévus à Figeac, Martel, Souillac, Gourdon et Terrasson.

— Le Festival de La Rochelle (1er-12 juillet), *dont le responsable est Jean-Loup Passek, organise cinq hommages, à Richard Brooks, René Allio, Wojciech J. Has, Judit Elek et Jan Lenica, propose de découvrir le cinéaste de Sri-Lanka Lester James Peries, la réalisatrice allemande Helma Sanders et quelques aspects du nouveau cinéma québécois. Une vingtaine de films inédits sont également présentés dans la section « Le monde tel qu'il est ».*

— Les Quatrièmes Rencontres cinématographiques de Boulogne-sur-Mer sont consacrées au cinéma allemand, du 5 au 10 juillet, avec des films de Syberberg, Herzog, Fassbinder, Schloendorff, Schroeter. En liaison avec Boulogne, des projections et des débats seront organisés à Calais et à Berck.

— L'œuvre de Joseph Losey fait l'objet d'une rétrospective aux Rencontres de Prades, patronnées par Télérama. Du 16 au 23 juillet est également proposée une sélection de longs métrages français et étrangers, pour la plupart inédits. Un stage d'initiation au langage cinématographique est organisé en même temps par la Fédération française des ciné-clubs de Paris et le groupement régional de Béziers.

■ Au sixième concours de composition pour harmonies et fanfares, organisé à Lausanne par l'Union européenne de radiodiffusion, « De l'étoile au carrousel », d'André Lutereau, et « Marche », de Michel Legrand, deux œuvres présentées par Radio-France et interprétées par la musique de la Garde républicaine sous la direction de Roger Boutry, ont enlevé les premier et deuxième prix.

VITTEL ET LES CINÉMAS MÉDITERRANÉENS

Une volonté de dialogue à tout prix

Rarement manifestation culturelle aura éveillé des sentiments aussi contradictoires que cette rencontre actuellement en cours à Vittel entre cinématographies du bassin méditerranéen. D'un côté une idéologie de la fraternisation aux limites de la caricature, dont les organisateurs, le Club Méditerranée, se font les hérauts assez encombrants. De l'autre, pourtant, une réussite incontestable : Arabes et Israéliens se retrouvaient à l'ombre des écrans, fraternisaient sans consigne pour ou contre venue des instances supérieures.

Le ton de « ras-le-bol » fut exprimé d'abord par le plus qu'étonnant, on dirait volontiers le génial cinéaste égyptien Youssef Chahine, qui donna le coup d'envoi de Cinéma méditerranéen (titre officiel de ces rencontres) avec son admirable *Alexandrie pourquoi ?* Certes les frères Lumière avaient ouvert le feu avec les images nullement tremblotantes du monde méditerranéen entre 1895 et 1900, neuves comme si elles avaient été tournées avant-hier. Mais Youssef Chahine allait au-delà de la fascination propre à toute image en mouvement, même muette : c'est lui-même, sa vie, sa jeunesse au tournant décisif des années 30-40, le plaisir d'avoir vingt ans, qu'il nous jetait à la figure.

Fraternité

Après cet Egyptien pilleur de plates-bandes, de jeunes cinéastes israéliens découvraient à leur tour le sens du mot fraternité devant tant de films arabes qui leur révélaient un univers jusqu'alors interdit. Amos Arbel, journaliste à la télévision israélienne, avec des accents de sincérité qui ne trompent pas, nous disait le bonheur de cette découverte : « *En principe, en Israël, nous nous sentons assez proches de la façon de vivre du monde occidental, en particulier des Etats-Unis. Et pourtant, devant ces films, nous avons l'impression de remonter aux origines d'une culture* commune, *de retrouver notre vraie culture.* »

Le feu vert avait été donné par l'Algérie, activement présente à Vittel, sans qui, probablement, rien n'aurait pu avoir lieu. La Cinémathèque algérienne avait envoyé une douzaine de films anciens, parmi les plus représentatifs de ces quinze dernières années. Parmi les œuvres plus récentes, certaines inédites, toutes n'étaient pas à la hauteur de ces « classiques », témoins de la sensibilité arabe à divers moments de l'histoire (nous pensons en premier lieu aux *Dupes*, de Tewfik Salah, Egypte ; et à Omer *Gatlato*, de Merzak Allouache, Algérie). Mais *la Noce*, travail collectif du Nouveau Théâtre de Tunis, un peu dans la veine des tentatives de John Cassavetes ou chez nous de Jean-François Stevenin, fit l'unanimité. Un couple se déchire sous nos yeux, sujet tabou par excellence dans le monde arabe. Israël voudrait montrer ce film étonnant, les producteurs refusent, craignant un effet de contre-propagande.

En revanche, la déception fut grande face à une bande commerciale égyptienne intitulée *Votre attention, messieurs*, d'Ahmed Abdl Wahab. Sujet : la corruption envahissante par le monde des affairistes et des promoteurs. Un gentil philosophe à lunettes, impuissant devant cette gabegie, y perd la pure jeune fille de ses rêves. La technique n'a rien à envier à celle de nos deux Claude (Sautet et Lelouch) : tout glisse, tout se ressemble, rien n'accroche. *Nahla*, production luxueuse de la télévision algérienne réalisée par Farouk Beloufa, nous paraît encore plus discutable : l'actualité, la guerre du Liban, sert de toile de fond, et de décor réel, à l'histoire d'une ravissante jeune chanteuse qui prend soudain conscience de l'univers frelaté où elle vit. Un beau sujet se met à ressembler dangereusement à une de ces bandes publicitaires bien connues à la gloire de telle marque de cigarettes ou de lessive.

En dehors de *Alexandrie pourquoi ?* et de *la Noce*, les deux temps forts de la manifestation, à mi-course, restent, en mineur, un film turc fauché, mais très précis, d'un jeune cinéaste formé en France, Omer Kavur, *Yusuf et Kenan*, et, en majeur, un remarquable travail documentaire de notre compatriote Jean-Pierre Gorin, *Poto and Cabengo*, réalisé aux Etats-Unis. Omer Kavur nous révèle un monde invraisemblable de pauvreté et de violence quotidienne, non sans hésitation, on dirait presque non sans souffrances dans la narration : deux jeunes enfants paysans essaient de survivre dans la grande ville où ils ont échoué après l'assassinat de leur père.

Poto and Cabengo dépasse de cent coudées tout ce qui fut montré à ce jour à Vittel parce que c'est la réalité même de notre perception du réel qui est remise en cause. Deux sœurs jumelles de huit ans se parlent dans une langue comprise d'elles seules. Linguistes, thérapeutes de tout poil, affluent, avides d'étaler leur science. Jean-Pierre Gorin s'adresse directement aux deux sujets du délit, s'amuse avec elles, casse son récit par tous les moyens cinématographiques imaginables. Soudain, il nous conduit ailleurs, il s'attaque aux valeurs de la famille petite-bourgeoise américaine, mais avec tendresse, affection, sans dogmatisme. La réalité éclate : les fillettes ne souffrent d'aucune déficience particulière ; les parents, eux, doivent affronter l'angoisse du lendemain, le chômage. Ce genre de travail, cet antidote de toute forme de mensonge, sont encore inconnus tant dans le monde arabe que dans le monde israélien.

LOUIS MARCORELLES.

Objectifs pour la Cinémathèque

M. Michel Guy, qui vient d'être élu président du conseil d'administration de la Cinémathèque française en remplacement de M. Jacques Fiaud (*le Monde* du 20 juin 1980), a fait part, jeudi, de ses objectifs. « *J'ai toujours suivi de très près la Cinémathèque* », a-t-il dit. « *J'avais, avec Henri Langlois, d'excellents rapports et, lorsque j'étais secrétaire d'Etat à la culture, j'avais déjà cherché les solutions à un certain nombre de problèmes. Il ne s'agit pas de succéder à Henri Langlois. C'était un « créatif » et on ne succède pas à un créatif. Langlois reste partout présent à la Cinémathèque et particulièrement dans le musée qui fut son œuvre. Nous devons, maintenant, organiser, en priorité, la conservation des films en dépôt. Cet aspect technique est primordial.* »

Depuis trois ans, la gestion financière rigoureuse de Mme Yvonne Dornes a permis d'épurer les comptes, de liquider une bonne partie du passif, de sauver, en fait, la Cinémathèque, dont l'existence semblait bien compromise après la disparition de Langlois. L'inventaire des archives fait actuellement apparaître trente mille titres de films en dépôt, ce qui correspond à environ soixante-dix mille négatifs et copies. Dix-huit mille titres ont été mis en fiches. On sait, pour ceux-là, combien de copies existent et où elles se trouvent. L'inventaire devrait être achevé dans les mois à venir. Il est la base des travaux de conservation pour lesquels M. Michel Guy a demandé à Mme Françoise Jaubert, secrétaire générale adjointe, un rapport destiné au ministère de la culture. « *Henri Langlois*, a précisé Mme Jaubert, *n'avait jamais eu les crédits nécessaires à la préservation des films. Il avait reçu un nombre considérable de films sur pellicule inflammable après la loi interdisant la projection de ceux-ci* pour raisons *de sécurité et les problèmes de conservation sont différents selon la nature du support des images, le noir et* blanc, *la couleur. Il faut donc dégager l'importance quantitative et qualitative de ce que nous avons en stock, décider des urgences. Nous travaillerons d'abord à restaurer ce qui n'existe qu'à la Cinémathèque française, ce qui ne fait pas double emploi avec des films disponibles dans d'autres cinémathèques et archives en France.* »

Pour M. Michel Guy, ce rapport doit permettre, à l'occasion de l'Année du patrimoine, d'obtenir de l'Etat les importants crédits indispensables à la conservation. D'autre part, il entend donner un « *second souffle à l'action d'Henri Langlois* » en reprenant la présentation et la promotion des films de jeunes cinéastes français et étrangers qui ne sont pas ou sont mal distribués dans les salles « *commerciales* » et faire connaître à nouveau les activités de la Cinémathèque. Il espère que le ministère de la culture accordera, dans les sous-sols de Chaillot, l'espace désormais indispensable à l'agrandissement et à l'enrichissement du musée, qui, rouvert complètement depuis la mi-février, accueille trois mille visiteurs par mois, suscitant un « *intérêt exceptionnel de la jeunesse* ».

En rapport à l'Année du patrimoine, une rétrospective — préparée par Georges Franju — de trois cents films français, des origines à 1939 (dont beaucoup sont très rares), va être présentée sur les écrans de la Cinémathèque à partir du 23 juin.

JACQUES SICLIER.

DANSE

Louis Falco Dance Company

Plus encore que Jennifer Muller, à laquelle il fut un temps associé, Louis Falco nous a apporté une danse triomphante, tonique et un peu folle, une danse qui fait penser à des jeux d'adolescents, avec des courses éperdues, des fous rires et des chahuts. Elle brille de mille feux dans « Escargot », où le spectateur est soumis à des décharges d'énergie qui le secouent tout entier. Louis Falco est sans doute le seul chorégraphe capable de maintenir le mouvement à une telle tension sous une apparence décontractée. Les danseurs se déplacent au gré d'enchaînements rigoureux et de figures qui ont l'air aussi naturelles et fortuites que le passage des nuages. Souples, légers, ils tournent, virevoltent, s'élancent à travers l'espace, stoppant net leur trajectoire en plein élan ; ils piquent en de superbes arabesques qu'ils cassent soudain d'un petit air penché attendrissant. Et tout cela mené avec une rapidité qui fait paraître toute autre troupe lente et paresseuse.

L'insouciance se teinte de mélancolie avec « Saltimbocca », lorsque le chorégraphe se souvient de son enfance de fils d'émigré dans le quartier italien de New-York. On retrouve les mêmes pas, les mêmes figures que dans le ballet précédent, mais soumis cette fois à une recherche d'atmosphère : les petits métiers, la vente des journaux à la criée, les bandes rivales se défiant sur un fond criard de tarentelles et de romances napolitaines. C'est gai, jamais violent, un peu chromo mais alourdi par un ensemble de danseurs-figurants statiques et trop nombreux.

Avec « Kate's Rag », présenté en création mondiale, Falco tente de se renouveler et aborde carrément le ballet-théâtre dans une variation sur « la Mégère apprivoisée », transposée dans le monde petit-bourgeois de la Louisiane. C'est une suite d'entrées loufoques, de tableaux burlesques et rétros, qui atteint parfois au surréalisme avec les interventions du serviteur — William Gornel, — sorte de Valentin le Désossé, qui nourrit ses maîtres à la manière d'un pélican. Ne cherchons pas là une tentative de comédie de mœurs ou de portrait psychologique. C'est une farce cousue de malice sur une musique tressautante de Scott Joplin égrenée au piano comme dans les films muets. L'affrontement entre Kate et Petrucchio y tient de la lutte gréco-romaine et du combat de jeunes chiots. Avec, toujours sous-jacent, cet élan maladroit des êtres les uns vers les autres et une infinie tendresse.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Ville, 20 h. 30.

MUSIQUE

« NAÏS » A L'OPÉRA ROYAL DE VERSAILLES

Un coup de baguette magique

Disons-le franchement : la résurrection de *Naïs*, opéra de circonstance jamais joué depuis la mort de Rameau (1), ne nous disait rien qui vaille, en vertu des souvenirs d'ennui cuisant laissés par *la Princesse de Navarre* et *Pygmalion* dans ce même Opéra royal de Versailles. Or cette soirée est un enchantement. Qui a donné le coup de baguette magique ?

Est-ce Rameau ? Sans doute la partition est-elle ravissante, vive, subtile, avec de grands airs pompeux, amoureux et aussi pleins d'humour, et des guirlandes de danses pittoresques et délicieuses ; sans doute aussi a-t-elle été élaguée avec adresse, mais enfin elle ne figure pas parmi les grands chefs-d'œuvre du compositeur.

Il faut plutôt croire à une heureuse conjonction de talents qui, selon le vœu de François Lesure, a fini « par sortir Rameau du musée ». Et d'abord Nicolas Mc Gegan qui, avec ses compères du Continuo (David Roblou et Richard Webb) et l'orchestre baroque de l'English Bach Festival, a pleinement assimilé le style nouveau de l'accentuation baroque, et joue Rameau comme une musique neuve et pétulante, déchaîne des tempêtes, fait bruire ses flûtes comme des troupes d'oiseaux pépiants, flamber ses hautbois et ses bassons comme une brassée de bois sec. Ce lutin malicieux, qui semble sorti d'un conte de Grimm, joue de l'orchestre comme d'un clavecin crépitant, et la musique pétille avec une intelligence et une sensibilité rares.

Mais le miracle est sur la scène, dû peut-être à la régie d'Antoine Bourseiller (encore que celui-ci ne soit pas venu saluer) et de son conseiller Christopher Selble. Sans même parler de l'adroite adaptation du décor habituel de Versailles ni des très beaux éclairages chaleureux, voici que les ordonnances classiques, les défilés, entrées et sorties, le groupement des chœurs sur de petits bancs, les attitudes des chanteurs dans leurs airs et leurs dialogues cérémonieux se sont mis à vivre d'une vie naturelle et délicieuse. Bien plus, les danses minutieusement reconstituées de Belinda Quirey (dans les ravissants costumes de Derek West), qui semblaient naguère moudre du vide, ont décollé de l'étiquette froide pour s'adapter comme amoureusement à la musique et devenir une véritable action.

Les chanteurs ont quitté leur froideur de statues mythiques pour devenir de vrais personnages et assument le style de l'époque comme celui de Mozart. On a plaisir à saluer parmi eux deux Français sortis de l'Opéra-studio, Colette Alliot-Lugaz dans le rôle principal, aux gestes délicats et ravissants qui accompagnent cette voix radieuse, si pleine de promesse, et Jean-Philippe Lafont (Pluton et Tiresis), dont la voix fleurant bon le terroir incarne si fortement la musique de Rameau. Et, avec eux, Ian Caley (Neptune), puissant ténor admirablement rompu au style et à l'expression baroques, même si son phrasé n'est pas toujours parfaitement maîtrisé. Tous les autres chanteurs (anglais, comme les excellents danseurs), sont de qualité, en particulier Ian Caddy et Brian Parsons, sans avoir le même naturel ni, bien sûr, la même facilité d'expression française.

Mais la question demeure : qui a ressuscité Rameau au cours de ce spectacle présenté par la recherche artistique et le Festival de Versailles ? Serait-ce un miracle de l'Année du patrimoine ?

La soirée débutait par un excellent concert de musique religieuse dirigé par Philippe Herreweghe dans la chapelle du château, dont l'acoustique paraît cependant assez mal convenir aux intonations si particulières du style baroque, en particulier pour les solistes dont les voix semblaient renvoyées par des miroirs déformants. Mais peut-être vaudrait-il mieux grouper les chanteurs à la tribune autour de l'orgue, plutôt qu'autour de l'autel.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Programme répété ce vendredi 20 juin (20 h. 30).

(1) Cf. la présentation de l'œuvre dans l'entretien de François Lesure avec Gérard Condé (*le Monde* du 19 juin).

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

PERCUSSION. — Premier prix : François Boulanger, Patrice Lefevre, Hervé Catil, François Petit, Michel Rémy ; Deuxième prix : Patrick Mendez. Tous sont élèves de Jacques Delecluse.

CONTREBASSE. — Pas de premier prix. Deuxièmes prix : Françoise Giordanengo et Francis Laforge, tous deux élèves de Jean-Marc Rollez.

● RECTIFICATIF. — Dans notre premier article sur le Festival de Hollande, il fallait lire au cinquième paragraphe : « ... d'un démon femelle qui... tente de s'emparer d'eux, parvient à les capturer, mais est finalement vaincu avec ses troupes par l'arrivée d'une légion de singes ». Au dernier paragraphe, les « motets à grands chœurs » (et non « cœur »).

ROCK

Les voyages de Willy Deville

La batterie était rose. Lorsque Willy Deville, cintré dans un costume trois pièces noir, une chemise magenta (sa couleur fétiche), des chaussures en peau de serpent, est entré sur scène, ses musiciens avaient déjà joué un instrumental. Le visage aux traits anguleux, la bouche entourée d'une moustache et d'un mince filet de barbe, une boucle en or à l'oreille, le front surmonté d'une « banane » et la nuque cachée par de longs cheveux noirs qui s'élargissent dans le bas, la silhouette élancée, Willy Deville est un personnage singulier à la limite du mauvais genre qu'il évite grâce à un style et une classe rayonnants.

L'illusion était parfaite quand il est revenu pour un premier rappel en chemise à jabot rose, un manteau de cuir noir sur les épaules, la tête coiffée d'un foulard, noué à la façon des corsaires, et d'un large chapeau noir, tel un manouche qui se prendrait pour d'Artagnan. Tout autre que lui se serait couvert de ridicule et l'aurait éprouvé sur l'heure, mais ses extravagances lui collent à la peau.

Entouré de nouveaux musiciens — Richard Borgia (guitare), Kenneth Margolis (claviers), Tommy Price (batterie), Joey Vasta (basse), Louis Cortelezzi (saxophone) — le chanteur a donné le 17 juin au Palace l'un des plus beaux concerts de l'année. Le plus original et le plus typé en tout cas avec ces compositions qui pénètrent chaque fois un univers différent, comme un voyage d'influences à travers le temps et les lieux : New-York, ses rocks pressurisés, ses romances électriques et ses shuffles effrénés ; New-Orleans, ses blues urbains et ses doo-woops ; la Louisiane évoquée par une mazurka, le pianiste tenant l'accordéon, Willy Deville joueur de washboard et chanteur en cajun ; Paris, enfin, qui cristallise tous les rêves de ce New-Yorkais déraciné, avec ses mélopées Rive-Gauche, Edith Piaf, Charles Dumont, qu'il cite comme des modèles (Willy Deville a enregistré son troisième 33 tours, « le Chat bleu », à Paris, et en a confié les arrangements à Jean-Claude Petit). La voix merveilleusement vibrante, ample et rauque, habité par sa musique, il chante comme ces vieux bluesmen noirs avec le même feeling, la même authenticité et ce pouvoir évocateur, cette sensibilité qui font les plus profondes légendes. Willy Deville est un héros sans âge, en dehors du temps, un héros de tous les temps. Un artiste.

ALAIN WAIS.

Le 20 juin, à Bordeaux ; le 21 juin, à Montpellier ; le 22 juin, à Nice ; le 24 juin, à Lyon ; le 30 juin, à Vierzon (Festival). Discographie chez Pathé-Marconi.

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES



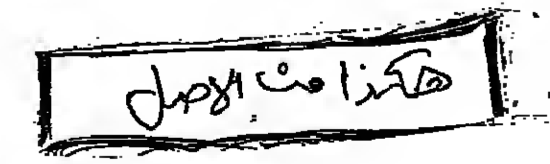
Les cafés-théâtres

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMÉES









SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Comédie - Italienne (322-28-92), 21 h. : la Locandiera.
Château de Vincennes (325-15-48), 20 h. 30 : Rote Rübe.
Maison populaire, Montreuil (287-08-68), 20 h. 30 : Tonton Couteau.

Vendredi 20 juin

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20), 20 h. 20 : Concert Mozart-Rossini par l'Ecole d'art lyrique de l'Opéra.
Comédie - Française (296 - 10 - 20), 20 h. 30 : la Mouette.
Chaillot (727-81-15), Gémier, 20 h. 45 : Hamser Orkater.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : les Voisines.
Centre Georges-Pompidou (277-12-33), 19 h. 30 : 4 L 12 in concerto (théâtre).
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. : Danse Butoh (Sankai Juku).
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Isaac Stern ; 20 h. 30 : Louis Falco Dance Company.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Amélia.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Ta bouche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 30 : le Pic du bossu.
Carreau du Temple (634-53-25), 21 h. : le Cirque de Molière.
Cartoucherie, Théâtre en pièces (808-30-37), 20 h. 30 : Dibbouk. — Théâtre de l'Epée-de-Bois (374-20-81), 21 h. : le Neveu de Rameau. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 45 : Pinok et Matho (mimes).
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 21 h. : Oratorio pour une vie.
Centre culturel Censier (337-83-40), 20 h. 30 : Dernière prosopopée (dernière).
Chez Georges (326-79-15), 20 h. 30 : Dissident, il va sans dire.
Cirque d'Hiver (700-12-25), 20 h. : le Bossu.
Cité internationale, Grand Théâtre, 20 h. 30 : Amphitryon. — Galerie, 20 h. 30 : Princesse Brambilla.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : J' suis bien.
Essaïon (278-46-42), 22 h. : les Bonnes.
Fondation Deutsch-de-la-Meurthe (589-63-10), 20 h. 30 : les Caprices de Marianne.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : la Stuar.
Gaîté - Montparnasse (322 - 16 - 18), 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : les Dialogues putanesques.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : le Biberon de la révolte ; 20 h. 30 : Haute surveillance ; 22 h. 15 : Archéologie. — Théâtre rouge, 20 h. 15 : le Journal de Nijinski ; 22 h. 15 : After Liverpool. — II, 18 h. 30 : Parlons français.
Marais (278-50-27), 20 h. 30 : Montehus... Montehus.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Pour l'amour de l'humanité.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles. — II, 20 h. 30 : Rosencrantz et Guildenstein sont morts.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Le Farré sifflera trois fois.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Petit Théâtre - en - l'Ile (329-60-22), 18 h. 30 : le Primitif ; 20 h. 30 : Ma chère Sophie.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : le Temps de solitude.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : les Livrets de l'enfer.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 30 : l'Aide-Mémoire.
Studio des Champs - Elysées (723-25-10), 21 h. : Blanchisserie Blanche.
Studio Fortune, 13e, 21 h. : T'en fais pas un peu trop, mec ?
Studio - Théâtre 14 (257 - 23 - 62), 20 h. 30 : Arlequin poli par l'amour ; l'Epreuve.
T. A. I. - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : Trio pour deux canaris.
Théâtre Duncan (326-99-35), 20 h. 30 : Zéro ou la Pornographie du savoir.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h. 30 : Tambours dans la nuit.
Théâtre de Poche (548-92-97), 20 h. 30 : Ouverture sur mer.
Théâtre Saint - Médard (331-44-84), 21 h. : l'Oracle et la Sylphe.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Un tramway nommé Désir.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. : Patricia Lai ; 21 h. 15 : Pinter and Co. ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana ; 23 h. 45 : A. Rivages.
Bistrot Beaubourg (271-33-17), 20 h. 15 : Deux pour le prix d'un ; 21 h. 30 : Naphtaline.
Blancs-Manteaux (887-16-70), 19 h. : M. Piolot ; 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 23 h. 30 : les Belges.
Café d'Edgar (320-85-11), I, 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchant frères siamois ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Rion-Pouchain (dernière).
Cafessaion (278-46-42), 22 h. : Maupassant.
Le Connétable (277-41-40), 21 h. : Promesses de la chanson ; 23 h. : J. Moonens at Presqu'île.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 21 h. 30 : J.-P. Rambal.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : Bill Deraime ; 21 h. 30 : la Marionette ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 : Pascadel ; 23 h. : Hiroshima mon humour.
L'Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : Monsieur Bouhin, A. Cuniot et G. Verchère.
Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 : Jonathan Livingstone le goéland ; 22 h. 30 : Angle mort.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : L'une mange, l'autre boit ; 21 h. 15 : le Président.
Marais (278-03-53), 22 h. 15 : Phèdre, P. Dac.
La Mirandière (329-11-13), 21 h. : A la rencontre de M. Proust.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd. — II, 20 h. 45 : Si la concierge savait ; 22 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. 45 : Suzanne, ouvre-moi.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. 45 : Raymond.
Sélénite (354-53-14), I, 21 h. : Les lions oui... mais les panthères pas. — II, 21 h. : le Navire Night.
Splendid (887-33-82), 21 h. 30 : Elle voit des nains partout.
Soupap (278-27-54), 20 h. : Si la « femme » n'existait pas ; 21 h. 20 : Compartiment non-fumeur.
La Tanière (337-74-39), 21 h. : B. Meulien et V.-A. Sens.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : les Jumelles ; 21 h. 30 : le Retour de Frankenstein ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
Théâtre des Quatre - Cents - Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Pat papa ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : Didier Kaminka.
Vieille-Grille (707-60-93), 22 h. 30 : Une cocaïne allemande. — II, 21 h. : Louise Dhour.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible.

Les comédies musicales

Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Phi-Phi.
Renaissance (208-21-75), 20 h. 45 : Un de la Canebière.

La danse

Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Mad Sonia.
Ranelagh (288-64-44), 18 h. : D'une rive à l'autre.
Théâtre Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : Compagnie S. Kauten.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 30 : M. K. Baroja.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Ramon Pipin's Odeurs.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : Giovanni Marini.
Centre culturel du XVIIe (227-68-81), 21 h. : l'Etang mauve.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : Los Machucambos.
Galerie Peinture-Fraîche (551-00-89), 20 h. 30 : Chants traditionnels de Roumanie.
Lucernaire (544-57-34), 21 h. : Yes tanzmos bananas ; 22 h. 30 : J.-L. Caillat.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Sacha Distel.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre d'Edgar (320-85-11), 20 h. 45 : Tallia.
Théâtre Montparnasse (320-89-90), 22 h. 30 : Daniel Lavoie.

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Staatskapelle Dresden, dir. K. Sanderling, sol. M. Pollini (Brahms).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h. : Ensemble de chambre de Paris, dir. M. Cukier (Bach, Bartok, Wolf).
C.I.S.P., 20 h. 50 : F. Martin, J.-L. Portelli (Ravel).
Radio-France, studio 105, 20 h. 30 : les Jeunes Compositeurs et Interprètes du C.N.S.M. de Paris.
Eglise Saint-Merri, 21 h. : Chœurs de l'université de Moorhead.
Lucernaire, 19 h. 30 : Ensemble Aria (Britten, Schoenberg, Cage, Mozart).
Palais-Royal, 21 h. : Orchestre de l'Association symphonique de Paris ; Chorale des J.M.F., dir. L. Martini (Mozart, M.-A. Charpentier).
Eglise Saint-Antoine des Quinze-Vingts, 20 h. 45 : B. Harvouet (Bach, Beethoven, Liszt, Ravel, Granados).
Petit Forum, 18 h. 30 : Atelier théâtre et musique G. Aperghis : 20 h. 30 : J. Léandre, Saint-Grémiaud (voix, percussions, contrebasse, bandes magnétiques).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 22 h. : Gene Mighty Flea Connors, avec Dany Doriz Sextet.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Bill Dixon Trio.
La Défense, Aux Quatre-Temps, parvis (979-00-15), 20 h. 30 : E. Boni, S. Kessler Duo, Cecil Taylor Sextet.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Chet Baker Quartet.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Macadam Cowboys.
Opéra-Night (296-62-56), 24 h. : Look de Paris.
Petit-Journal (326-28-59), 22 h. : Swing et 6tz.
Riverbop, 22 h. 30 : Philip Catherine Quartet.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Sonia Mad.

Dans la région parisienne

Bagneux, Théâtre Victor-Hugo (663-10-54), 21 h. : Ben Zimet (chants et contes du Yiddishland).
Bobigny, Salle P.-Neruda (830-11-72), 20 h. 30 : Sébastien Desloupe.
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52), 20 h. 30 : Ultra-violet, rock.
Créteil, Maison André-Malraux (899-90-50), 20 h. 30 : Blanche-Neige ; 22 h. 30 : Danses de Zambie.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : Chorale de Gennevilliers, dir. G. Leber ; Maîtrise de la résurrection, dir. F. Bardot (J. Charpentier).
Ivry, Théâtre (672-37-43), 20 h. 30 : Bérénice.
Meaux, cathédrale (433-01-75), 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet (Mozart, Poulenc).
Montreuil, Studio Berthelot (857-38-01), 20 h. 30 : Nous irons tous a capella.
Nanterre, Théâtre Par-le-Bas (775-91-84), 20 h. 30 : l'Ivre de Rabelais.
Saint-Denis, Festival (243-00-59), 20 h. 30 : Ensemble Musique vivante, dir. V. Globokar (Varèse, Lombardi, Lebic).
Saint-Germain-en-Laye, M. J. C., 18 h. : Quatuor.
Sannois, Centre Cyrano-de-Bergerac (981-81-56), 21 h. : N. Peyrac.
Stains, Théâtre Paul-Eluard (821-61-05), 21 h. : les Frères Jacques.
Les Ulis, fac d'Orsay, 21 h. : Humair, Texier, Jeanneau.
Versailles, XVIIe Festival (950-24-51), chapelle royale, 20 h. 30 : Ensemble de la chapelle royale (Rameau, Charpentier). — Opéra royal, 21 h. 30 : Naïs.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 20 h. 30 : Haute surveillance ; Huis clos.

XVIIe Festival du Marais

(887-74-31)

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30 : Mille francs de récompense.
Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : Edith et Dathis, mimes.
Caf'Essaïon, 20 h. 30 : la Princesse de Babylone.
Hôtel de Beauvais, 22 h. : Y en a point comme moi ; 20 h. 30 : Triples croches et demi-sourires de Sabine Belloc.
Hôtel Carnavalet, 21 h. 15 : J. Kalichstein, piano (Schumann, Liszt, Bartok).

IVe Soirées de Saint-Aignan

(354-95-60)

Hôtel Saint-Aignan, 21 h. : Concert aux chandelles ; P. Elphège, violon ; J. Martin, piano (Mozart, Schubert).

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 15 h. : Cléopâtre, de J. L. Mankiewicz ; 19 h. : Jonas, d'O. Dommick ; 21 h. : Aller jamais retour, d'U. Ottinger (en sa présence).

Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Trans-Europ-Express, d'A. Robbe-Grillet ; 17 h., Cinéma hongrois : les Murs, d'A. Kovacs ; 19 h., Cinéma japonais : Passions juvéniles, de K. Nakahira.

Les exclusivités

L'ALBUM DE MARTIN SCORSESE (A., v.o.) : l'Épée de bois, 5e (337-57-47).

ALLIGATOR (It., v.f.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44).

AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

APPRENDS-MOI L'AMOUR (A., v.f.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

AU BOULOT JERRY (A., v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

AU-DELA DE LA GLOIRE (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).

BIENVENUE MISTER CHANCE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18). V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

CAPTAIN AMERICA (A., v.o./v.f.) : Paris, 8e (359-53-99). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

LE CHAINON MANQUANT (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

CHERE INCONNUE (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15), sauf mardi ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LES CROCS DU DIABLE (Esp., v.f.) (**) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Mistral, 14e (539-52-43).

DON GIOVANNI (Fr.-It., v.it.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

ELLE (A., v.o.) (**) : Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Luxembourg, 6e (633-97-77). H. sp.

LES FAISEURS DE SUISSES (Anis.) : Marais, 4e (278-47-86).

FANTOMES DE LA VIDEO : LA TELEVISION DE E. RUIZ : Action République, 11e (805-51-33).

LE GANG DES FRERES JAMES (Long Riders) (A., v.o.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Nation, 12e (343-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).

GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GIRLS (Fr.) (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71).

LE GUIGNOLO (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

GUYANA, LA SECTE DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

LES HERITIERES (Hong., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

JE VAIS CRAQUER (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE JOUR DE LA FIN DU MONDE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

JOURNAL D'UNE MAISON DE CORRECTION (Fr.) (*) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LULU (Fr.-It.-All.) (**), vers. allem. : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

MERCI D'AVOIR ETE MA FEMME (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).

MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).

LE PRE (It., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LE PRISONNIER DE LA RUE (Fr.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Pagode, 7e (705-12-15) (sf Mar.) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Athéna, 12e (343-07-48). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

LES FILMS NOUVEAUX

ENQUETE SUR UNE PASSION, film américain de N. Roeg (**) (v.o.) : St-Germain Studio, 5e (354-42-72), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Parnassiens, 14e (329-83-11), v.f. : ABC, 2e (236-55-54), St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Fauvette, 13e (331-56-86), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LES MONSTRESSES, film italien de L. Zampa (v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

ORDRES DE DIAMS (ex-Laisse-moi rêver), film français de R. Ménégoz : Quartier Latin, 5e (326-84-65), Marignan, 8e (359-92-82), Lumière, 9e (246-49-07), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Cambronne, 15e (734-42-96), Wepler, 18e (387-50-70).

L'ARME AU POING, film anglais de M. Winner (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Normandie, 8e (359-41-18) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43).

INTERNATIONAL PROSTITUTION, film français de E. Biorovitch (**) : Caméo, 9e (246-66-44), Maxéville, 9e (770-72-86), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33).

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

SATURNE III (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE SAUT DANS LE VIDE (Fr.-It.), vers. ital. : Racine, 6e (633-43-71) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

SCUM (Ang., v.o.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

LES SOUS-DOUES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LE TAMBOUR (*) (All., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).

TELEPHONE PUBLIC (Fr.) : Berlitz, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Wepler, 18e (387-50-70).

THE ROSE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

UN COUPLE PARTICULIER (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

UNE FEMME ITALIENNE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

UNE SEMAINE DE VACANCES (Fr.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

Les grandes reprises

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).

CATCH 22 (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Boul'Mich, 5e (354-48-29).

LA DERNIERE FEMME (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LE DERNIER ROUND (A.) : Marais, 4e (278-47-86).

DINGO ET DONALD CHAMPIONS OLYMPIQUES (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; la Royale, 8e (265-82-66) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

DUMBO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Murielle-au-Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LE FANTOME DE LA LIBERTE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Forum les Halles, 1er (297-53-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

FAHRENHEIT 451 (Ang., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) ; Frankenstein Jr. (A., v.o.) : Elysées Point-show, 8e (225-67-29).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Mercury, 8e (562-45-90) ; v.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

L'INCROYABLE RANDONNEE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

L'INNOCENT (It., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

JULES ET JIM (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

LA MALADIE DE HAMBOURG (All., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA MARCHE TRIOMPHALE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LE MESSAGER (Ang., v.f.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

MOLIERE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LA NUIT DES MORTS-VIVANTS (A., **, v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

PATTON (A., 70 mm, v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).

NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (634-13-26) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

LE PONT DE LA RIVIERE KWAI (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).

LES PORTES DE LA NUIT (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Forum-Cinéma, 1er (297-53-74).

LE PRETE-NOM (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) (Mer., S., D.).

LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

TAKING OFF (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., **) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

WOODSTOCK (Ang., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).



LETTRES

Une réponse du directeur des Éditions sociales aux déclarations de Jean Elleinstein

M. Lucien Sève, directeur des Editions sociales, invoquant l'article 12 de la loi du 29 juillet 1881, nous requiert de publier le texte suivant :

Dans la page entière que vous avez consacrée dans *le Monde* du 17 juin au procès que veut intenter aux Editions sociales Jean Elleinstein, celui-ci essaie de dissimuler à vos lecteurs que la rupture du contrat qui nous liait pour la coordination et la rédaction de notre *Histoire de la France contemporaine* en huit volumes est entièrement imputable à ses manquements graves et répétés par rapport à ses engagements formels.

A le lire, il y aurait *« un peu de retard dû en partie à lui-même »*, mais ce léger retard n'aurait été qu'un *« prétexte »* dissimulant une *« censure préalable »*. Il admet, d'autre part, que les droits qu'il a perçus sont *« importants »*, mais se garde à ce sujet de toute indication chiffrée.

Comme vous n'avez donné à vos lecteurs que de très brèves indications sur la position des Editions sociales, en prenant soin d'en retirer toute précision, tant sur les retards de Jean Elleinstein que sur le montant de ses droits, je suis conduit à vous requérir de publier les passages de ma lettre à lui adressée le 3 mars 1980, qui permettent de savoir concrètement ce qu'il appelle avec une superbe désinvolture *« un peu de retard »*, en regard des efforts financiers auxquels les Editions sociales ont été contraintes.

J'y écrivais :

« Dès le tome 1, nous enregistrions un important retard : les annexes dont tu avais la charge ne furent pas livrées en temps convenu, et ce tome ne put être livré aux souscripteurs (qui étaient déjà au nombre de 13 000) qu'en septembre 1978 avec neuf mois de retard.

» Tu as voulu trouver une justification à ces retards dans le fait qu'un contrat définitif n'avait pas été signé. Mais les précontrats l'avaient été en juillet 1976. *Et l'absence de contrat définitif n'avait pas empêché que tu perçoives des sommes importantes : avant même que le tome 1 ne soit entièrement remis, tu avais reçu 257 000 francs d'acompte, soit 38 % du total estimé de tes droits.*

» Pour le tome 2, le retard s'est encore aggravé : remise prévue des derniers éléments : février 1978, remise réelle : août 1978 ; livraison prévue aux clients : mai 1978, livraison réelle : mai 1979 (douze mois).

» Les conséquences en étaient dès l'époque considérablement lourdes : alors que cette collection constituait l'axe de diffusion de notre réseau Livre Club Diderot et de son équilibre économique pour les années 1978, 1979, 1980, les retards que tu nous as imposés ont paralysé la diffusion, nos courtiers ayant cessé de vendre un ouvrage dont la parution était toujours différée. C'est ainsi que nos objectifs de vendre 25 000 collections à la fin de 1978 n'ont réellement atteint que 17 000. Et cela était d'autant plus préjudiciable que cette collection avait été très bien accueillie (6 000 exemplaires dans les quatre premiers mois).

» Notre crédibilité a été, d'autre part, sérieusement atteinte auprès des souscripteurs, qui ont, en assez grand nombre, suspendu leurs paiements dans l'attente des parutions promises, ou même annulé leur contrat et exigé le remboursement de leurs versements.

» Pour le tome 3, nouveau retard : tu exiges, pour continuer, l'indexation de tes droits sur l'évolution du prix de vente non *prévue dans les contrats initiaux.*

» En dépit des conséquences financières extrêmement lourdes pour nous (augmentation de tes droits de 685 000 F à 1 105 000 F, soit + 420 000 F et + 62 %), alors que la diffusion était pratiquement stoppée, nous avons accepté tes exigences afin de pouvoir tenir nos engagements envers les souscripteurs et en fonction de ton engagement formel sur un nouveau calendrier.

» Qu'avons-nous constaté dès septembre 1979 ?

» Alors que nous avions tenu plus que nos engagements initiaux en te versant des droits indexés (716 000 F versés sur 1 100 000 F, à l'origine tes droits ne devaient pas dépasser 685 000 F), et en dégageant de nouveaux moyens rédactionnels pour tenter de pallier tes carences, tu n'as, une fois de plus, pas tenu les tiens.

» Malgré de nouvelles interventions orales et écrites, le manuscrit du tome 4 que tu nous avais promis pour septembre 1979 n'est toujours pas achevé à ce jour, et nous n'avons pas non plus reçu les tomes 5 (prévu pour décembre 1979) et 6 (prévu pour janvier 1980). »

Il y aurait d'autres contre-vérités à relever dans les affirmations ou insinuations de Jean Elleinstein. Mais pour m'en tenir ici à ces faits incontestables et incontestés, il en ressort que le coordinateur et coauteur d'une importante collection, nécessitant des investissements considérables, estime parfaitement naturel de percevoir 70 millions d'anciens francs, tout en se permettant, sur la livraison de chaque tome, des retards allant jusqu'à une année. Ces retards pénalisent de façon intolérable des dizaines de milliers de souscripteurs tout en portant des torts matériels et moraux non moins intolérables à l'éditeur et au diffuseur.

Les Editions sociales ont considéré qu'il y avait des limites à l'irresponsabilité et qu'elles devaient prendre les mesures nécessaires pour mener à bien cette collection d'ici à l'été 1981, ce qui sera fait. L'important courrier qu'elles reçoivent à ce sujet montre que de très nombreux auteurs et lecteurs font entièrement leur ce point de vue. Ils en tireront les conclusions quant à la valeur de l'opération politique par laquelle J. Elleinstein espère se couvrir d'un écran de fumée.

***

Mis en cause par la lettre de M. Lucien Sève, M. Jean Elleinstein fait les observations suivantes :

1) L'affaire est évidemment politique. Il s'agit de m'empêcher d'écrire aux Editions sociales l'*Histoire de la Ve République*. Comme le dit l'écrivain Jean Bruhat, un des auteurs de l'*Histoire de la France contemporaine*, dans *les Nouvelles littéraires* : *« Cela ne saurait s'expliquer que par les prises de position de Jean Elleinstein, qui n'ont évidemment rien à voir avec cette entreprise éditoriale... Voilà qui est en contradiction avec le respect du pluralisme si souvent et si justement mis en avant par les Editions sociales et le parti communiste français. »*

2) Pour masquer cette censure politique préalable, Lucien Sève utilise des arguments techniques. Faux pour l'essentiel, puisque le retard provient des Editions sociales, en particulier pour les années 78 et 79. La preuve en est que, en juillet 1979, lors de l'établissement du contrat (quatre ans après le début de la collection), aucune allusion n'avait été faite à ce retard et aucun reproche n'avait été fait. De plus, le Livre Club Diderot reconnaît que le tome 4 a été livré dans des délais convenables.

3) Pour masquer cette censure politique, Lucien Sève entend la réduire à une affaire de gros sous. Mes droits d'auteur représentent 1,05 % du prix des exemplaires d'une collection vendue 2 600 francs. Les autres auteurs touchent des droits identiques proportionnellement à leur participation. De même que les autres directeurs de collection, au Livre Club Diderot comme dans toutes les maisons d'édition. Cela représente 700 000 francs en quatre ans. Cela n'est ni anormal ni honteux. Quant à l'indexation, elle avait été prévue dans le pré-contrat initial, mais non respectée. Et j'ai travaillé plusieurs années sans même avoir de contrat ;

4) L'argument invoquant le retard est d'autant plus faux que les tomes 7 et 8 auront plus de retard encore du fait de mon licenciement ;

5) Le lecteur de *l'Humanité* ignorera mes arguments, car seule la direction du P.C.F. a la parole. Je suis continuellement pris à partie sans avoir la possibilité de répondre à propos de quoi que ce soit.

... Lucien Sève cherche à masquer la censure politique et à me discréditer, mais la censure est honteuse d'elle-même et le censeur n'ose s'avouer comme tel, et pourtant...

***

D'autre part, M. Jean Lerède, « ancien dirigeant commercial du groupe d'édition du P.C.F. », *inspiré par les informations de M. Sève publiées dans* l'Humanité *du 14 juin et commentées par un article de* Libération *du 16 juin, nous a adressé une lettre dont nous extrayons le passage concernant les difficultés du groupe éditorial du P.C.F. :*

Le P.C., dans ses entreprises, notamment d'édition, a provoqué près de deux cents licenciements suite à un trou financier pour une part artificiellement créé et pour une autre part dû à l'incapacité de ses dirigeants qui plastronnent toujours aux postes de commandes.

« Aucun licenciement n'est » fatal », calme le pur et dur *« parti de la classe ouvrière »*... sauf, bien sûr, lorsque les intérêts supérieurs du parti sont en cause !

***

Enfin, M. David Douvette, président du directoire de la SEDPLIS, estimant que sa maison d'édition a été « injustement et gravement » *mise en cause dans l'article de* l'Humanité *du 14 juin, nous écrit notamment :*

La SEDPLIS, créée le 21 décembre 1979, ne peut en quoi que ce soit être impliquée dans des faits remontant à décembre 1977. Quarante-deux personnes ont souscrit notre capital social, qui s'élève à 770 000 francs. Les plus grands porteurs détiennent 45 000 francs de parts. (...)

M. Jean Elleinstein est un actionnaire parmi les autres, on ne peut qu'abusivement affirmer que la SEDPLIS est sa société. Sa part s'élève à 35 000 francs.

Directeur d'une de nos collections, il est lié à notre maison d'édition conformément aux usages de la profession.

Nous avons effectivement dans notre réseau commercial d'anciens représentants et cadres du Livre Club Diderot. Doit-on rappeler à M. Sève qu'ils ont tous et sans exception été licenciés par leur ancien employeur bien avant que ne soit créée notre société ?

RADIO-TÉLÉVISION

A LILLE ET A LYON

La police intervient dans les locaux des radios libres

Les inspecteurs du service régional de la police judiciaire de Lille sont intervenus à la Maison de la nature et de l'environnement, à Lille, le jeudi 19 juin, au cours de la deuxième émission de la station Radio-Lille 80, qui avait été inaugurée la veille (« le Monde » du 19 juin).

D'autre part, à Lyon, les forces de l'ordre ont également saisi les émetteurs et le matériel du collectif des trois radios libres (Radio-Canut, Radio-Pipelette et Radio-Guignol) installé rue Saint-Georges. Trois personnes ont été arrêtées : Mmes C. Féron, et M.-Y. Marcoux et M. J.-L. Keulebranc.

C'est Radio-Paris 80 qui a transmis la *nouvelle* : « Notre premier scoop », a commenté l'un des animateurs de la radio qui, rue du Chevaleret (13e), continue d'émettre jour après jour, matin et soir. Une nouvelle instantanée : en effet, ce sont les policiers qui tout juste avant 20 heures ont répondu au coup de téléphone de celui qui, à Paris, voulait établir « un duplex » avec la petite sœur du Nord, âgée d'un jour. Donc, dans certains quartiers de la capitale où l'on reçoit très bien Radio-Paris 80, vers 20 heures, on a pu capter, durant quelques secondes sur les ondes, les bruits de la bousculade qui avait lieu 200 kilomètres plus loin.

A Lille *même*, des auditeurs avaient eu le temps d'entendre l'appel, lancé juste avant que les policiers ne se rendent au deuxième étage de la maison de la nature et l'environnement, où se trouvait le matériel. Emetteurs et antennes (d'une valeur de 10 000 F environ) on ensuite été démontés et emportés.

Trois des responsables ont été *interpellés*. Relâchés peu après, ils ont déclaré qu'ils comptaient réémettre dès le vendredi 2 juin sur *94* Mgz et qu'ils organiseraient une écoute collective sur la grande place de Lille à 18 heures.

● *Les animateurs de Radio-Cortizone*, radio libre qui émettait à Vitry, dans le Val-de-Marne jusqu'au 2 mars dernier, ont comparu le mercredi 18 juin *devant la douzième chambre correctionnelle* du tribunal de Créteil. La peine de prison avec sursis et (ou) *l'amende* à laquelle ils ont été condamnés n'ont pas été déterminées. Jugement en délibéré le 9 juillet.

SONDAGES C.E.S.P. : R.T.L. EN TÊTE FRANCE-INTER EN HAUSSE

La deuxième vague 1980 des sondages du C.E.S.P. (Centre d'étude des supports de publicité), qui portent sur un échantillon de trois mille deux cent quatre-vingts personnes interrogées entre le 21 avril et le 28 mai, confirme la première place de R.T.L. aussi bien pour l'audience au quart d'heure moyen (nombre de personnes à l'écoute en *moyenne chaque quart d'heure*) : que pour l'audience cumulée (nombre d'auditeurs ayant écouté au moins une fois dans la journée). Les résultats sont les suivants :

Quart d'heure moyen. — R.T.L. : 1 398 000 (36 pour 1 000) ; Europe 1 : 1 034 000 (27 pour 1 000) ; France-Inter : 676 000 (17 pour 1 000) ; R.M.C. : 486 000 (13 pour 1 000). Total pour la radio en général : 3 959 000 (102 pour 1 000).

Audience cumulée. — R.T.L. : 9 905 000 (25,6 %) ; Europe 1 : 9 355 000 (24,2 %) ; France-Inter : 7 549 000 (19,5 %) ; R.M.C. : 4 166 000 (10,8 %). Total pour la radio en général : 27 059 000 (70 %).

Par rapport à la première vague 1980, la baisse de l'écoute touche toutes les stations.

Pour la télévision, l'audience cumulée est de 29 138 000 (75,4 %), soit 19 986 000 (51,7 %) pour TF 1, 15 839 000 (41 %) pour Antenne 2, 12 716 000 (32,9 %) pour FR 3.

Ces chiffres traduisent une baisse générale par rapport au précédent sondage. La durée moyenne d'écoute par téléspectateur est de 165,2 minutes : 104,7 pour TF 1 ; 93,8 pour Antenne 2 ; 34,9 pour FR 3.

UNE LETTRE DE Mme SUZANNE BARDÈCHE SUR ROBERT BRASILLACH

Nous avons reçu de Mme Suzanne Bardèche la lettre suivante en réponse à l'article de Mathilde La Bardonnie (publié dans le Monde Dimanche *daté 15-16 juin) sur l'adaptation télévisée du roman de Robert Brasillach* Comme le temps passe, *diffusée sur Antenne 2 les 19 et 21 juin.*

Je remercie Mme La Bardonnie de la *présentation* qu'elle a faite du roman de Robert Brasillach et de l'adaptation qui en a été tirée par Alexandre Astruc et Alain Levent. Mais pourquoi, en *tête* de cet article, ces citations tirées d'un livre écrit au moment où la passion dictait des jugements inexacts ? Depuis ce temps, le compte rendu sténographique du procès a été publié par Jacques Isorni aux éditions Flammarion en 1946, et les articles de *Je suis partout* et de *Révolution nationale*, qui ont motivé la condamnation, ont été publiés intégralement dans les *Œuvres complètes* de Robert Brasillach du Club de l'honnête homme en 1970.

Comment peut-on parler après cela de dénonciations, d'appels à *l'assassinat*, d'approbation du génocide, de « collaboration avec la Gestapo », alors qu'aucun de ces griefs n'a été articulé au procès et que les articles de Robert Brasillach, bien qu'ils soient passionnés et violents, ne justifient néanmoins aucune de ces expressions, que la Gestapo avait décidé de son arrestation, devant laquelle on hésita pour des raisons politiques ?

● *Une protestation de M. Jean-Pierre Pierre-Bloch*. — M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, député U.D.F. de Paris, a protesté, jeudi, à l'Assemblée nationale, à l'occasion d'un rappel au règlement, contre la diffusion à la télévision de *Comme le temps passe*, dramatique adaptée d'un roman de Robert *Brasillach*. Il a déploré que, au lendemain de la célébration du quarantième anniversaire de l'appel du 18 juin, la télévision fasse l'apologie de Robert Brasillach, qui « *fut fusillé pour avoir collaboré avec l'ennemi et envoyé des milliers de gens en déportation* ».

● *Une émission spéciale* consacrée à Marguerite Duras est diffusée sur France-Culture ce vendredi 20 juin, à 22 h. 30.

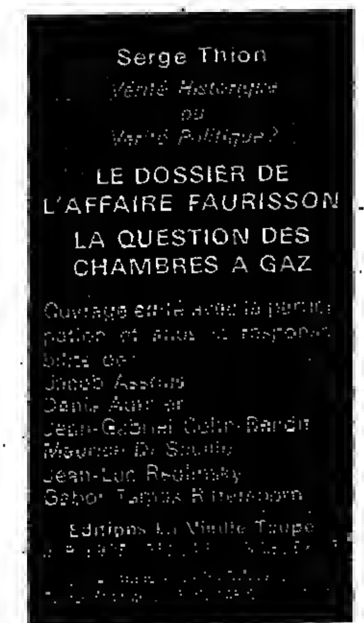
ÉDITION

L'ATELIER MARCEL JULLIAN VA CESSER SON ACTIVITÉ « SOUS SA FORME ACTUELLE »

Créé en 1978, l'Atelier Marcel Jullian, qui porte *le nom de son* fondateur, va cesser son activité « sous sa forme actuelle » en septembre prochain. Filiale du groupe Hachette, l'Atelier publie des ouvrages de littérature générale, des documents et une revue de poésie, « Vagabondages ».

M. Marcel Jullian, qui fut P.-D.G. d'Antenne 2, occupa d'importants postes de direction dans l'édition, en particulier au sein du groupe des Presses de la Cité. Il est appelé, aujourd'hui, à exercer les fonctions de conseiller auprès de la direction générale du groupe Hachette, comme le précise un *communiqué publié* jeudi 19 juin.

M. Jullian compte préserver l'existence et « la *spécificité* » de son atelier en le faisant repartir sur de nouvelles bases, peu définies encore, qui respecteront la vocation artisanale de l'entreprise. La décision actuelle, outre qu'elle se traduit par cinq licenciements, illustre les difficultés de plus en plus grandes éprouvées par *les maisons d'édition* de faible chiffre d'affaires à s'insérer, en période de crise, dans les importants ensembles de diffusion.



TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 20 JUIN

— *M. Michel Debré*, ancien premier ministre, député R.P.R. de la Réunion, répond aux questions de *Mme Françoise Gaspard*, maire (P.S.) de Dreux et député à l'Assemblée européenne, sur Radio-Monte-Carlo, à 19 heures.

— *M. Michel Rocard*, membre du bureau exécutif du parti socialiste, député des Yvelines, est l'invité du journal d'Antenne 2 à 20 heures.

DIMANCHE 22 JUIN

— Le magazine « Interview événement » de R.T.L. reçoit *M. Michel Rocard*, à 13 h. 15.

— *M. Lionel Jospin*, membre du secrétariat du P.S., chargé des relations internationales, participe au « Club de la presse », à 19 h., sur Europe 1.

Vendredi 20 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 Les inconnus de 18 h 55.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Le goûter de vos enfants.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Mai-juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
La flotte française : Enjeu capital.
20 h Journal.



20 h 35 En direct des armées : Opération alerte.
Avec le général Mery, chef d'état-major des armées : C O A (Paris) : puis au camp de Suippes, à la base de Saint-Dizier et à Pau M. Yvon Bourges, ministre de la défense, intervient en fin de cette émission, où l'on présente des activités opérationnelles des différentes armées.
22 h Variétés : *Finale découvertes francophones.*
23 h 15 *Journal et cinq jours en Bourse.*

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Série : *Sam et Sally.*
Le diamant.
21 h 35 Apostrophes.
Autour de Maurice Genevoix.
Avec MM. Genevoix (*Trente mille jours*) ; K. White (*Lettres de Gourgounel ; l'Ecosse*) et Mme N. Ressnikoff (*Les jeunes tigres pleurent doucement*).
22 h 55 Journal.
23 h Ciné-club (cycle cinéma soviétique) : « la Chute des feuilles ».
Film géorgien de I. Iosseliani (1967), avec R. Gueorobiani, M. Kartsivadze, G. Kharabadze, D. Abachidze, K. Kvantaliani (v.o. sous-titrée. N.).
Un jeune homme frais émoulu de l'Institut du vin de Tbilissi devient cadre dans une coopérative vinicole et fait, en quelques semaines, son éducation professionnelle, sentimentale et politique.
Chronique de mœurs provinciales d'un ton et d'une inspiration très libres, très originales. L'expression nationale du cinéma d'une des républiques de l'Union soviétique.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les aventures de Lolek et Bolek ; Des livres pour nous : le cirque à l'ancienne ; Bricolopédie : le bulldozer.
18 h 55 Tribune libre.
Guides de France.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : l'entre-deux-guerres.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : La réalité sur Timor.
Reportage de Michel Honorin.
21 h 30 *Dramatique* : « Marie-Cavale ».
Scénario : S. Fehr, réal. : F. Fehr. Avec : M. Creton, F. Angiade, A. Chevallie, C Cavalaire et la troupe de théâtre du C.E.S. Albert-Lebrun de Longuyon.
Un drame se noue autour d'une femme et d'un cheval.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, « Christina », d'après M. Eliade.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les atmosphères planétaires.
20 h., Mélodies byzantines, avec C. Halaris, P. Athanassopoulos et N. Saragoudas.
21 h. 30, *Black and blue : Sugar Blue.*
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE - MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : jazz-time ; 19 h. 30, France et musique ; 20 h., Concours international de guitare.
20 h. 20, Cycles d'échanges franco-allemands : « Ma mère l'Oye » (Ravel) ; « Concerto pour piano et orchestre n° 3 » (Bartok) ; « Symphonie n° 7 en la majeur » (Beethoven), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, direction Hubertb Soudant. Avec J.-C. Pennetier, piano.
22 h. 15, Ouvert la nuit, portrait par petites touches : Beethoven ; 23 h. 15, Vieilles cires : les grandes heures du Festival de Prades 1953 ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle.

Samedi 21 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.
12 h 30 Cultivons notre jardin.
12 h 45 Jeune pratique.
L'informatique au quotidien.
13 h Journal.
13 h 20 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Au plaisir du samedi.
Un nom en or (et à 14 h. 15, 15 h. 20, 16 h. 25 et 17 h. 35) ; 13 h. 55, « Chapeau melon et bottes de cuir » ; 14 h. 50, « Plume d'Elan » ; 14 h. 35, « Maya l'abeille » ; 15 h. 15, Avec des idées que savez-vous faire ? ; 15 h. 30, L'Homme d'Amsterdam ; 16 h. 30, Temps X ; 17 h. 10, Holmes et Yoyo.
17 h 45 Trente millions d'amis.
18 h 20 Magazine auto-moto.
18 h 55 Les inconnus de 18 h 55.
19 h Six minutes pour vous défendre.
19 h 5 Mai-juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
Dans la clairière de Rethondes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Journal.
20 h 15 Football : Championnat d'Europe.
En direct de Naples (match 3e et 4e place).
22 h 5 Série : Ike.
Réal. de B. Sagal, avec L. Remick ; J.-D. Cannon ; P. Gleason, L. Lockinbill...
22 h 55 Les comiques associés.
Anthologie pas sérieuse du sourire et du rire.
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
Le gâteau aux fraises.
12 h 30 *Samedi et demi.*
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 25 *Les jeux du stade.*
17 h 20 Les moins d'vingt et les autres.
18 h 10 *Chorus.*
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Comme le temps passe.
(Deuxième partie.)
Honnête adaptation du beau roman de Robert Brasillach. Du travail bien fait. Sans la poésie du livre.
22 h 10 Variétés : *Les Muppets à Hollywood.*
23 h Document : Les carnets de l'aventure.
Mont Mac-Kinley en aile delta.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Un regard s'arrête : Des bateaux pour rêver ; Raconte quand tu étais petite : *le feu de la Saint-Jean.*
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : le Front populaire.
20 h Les jeux.
20 h 30 Télé-film : « Exo-Man ».
Scénario : H. Simoum et L.E. Siegel ; Réal. : R. Irving. Avec : D. Ackroyd, etc.
Un jeune professeur de physique, paralysé à la suite d'une agression, retrouve la liberté de ses mouvements grâce à une combinaison qu'il s'invente dans son laboratoire.
22 h *Journal.*
22 h 20 Ciné-regards.
R. Corbeau ou le regard d'un photographe sur ses cinquante ans de cinéma.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Le tiers-monde.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches.
11 h. 2, La musique prend la parole : 1979-1980 (« les Maîtres chanteurs », de R. Wagner).
12 h. 5, Le pont des arts.
14 h., Sons : Boiseries (la tronçonneuse attaque).
14h. 5, Perspectives du vingtième siècle : Journée G. Grisey.
17 h. 30, L'appel du 18 juin et la naissance de la Résistance. (Rediffusion.)
19 . 30, La R.T.B.F. présente : « la Lettre brouillée » (Adorable vampire).
20 h., Carte blanche : « le Sommeil des impies », d'A.-S. Roux, avec C. Laborde, E. Hirt, P. Arditti, etc.
21 h. 55, Ad lib. avec M. de Breteuil.
22h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Terre natale, musique pour les travailleurs et étudiants étrangers.
7 h. 40, Concert promenade : œuvres d'Offenbach, Weber, Brahms, Svensen, Stolz, Strauss, Paganini-Kreisler ; 8 h. 30, Musiques chorales ; extrait du « Magnificat » de Penderecki.
9 h., Samedi, émission de J.-M. Damian : L'air du temps de la musique à travers l'actualité du disque.
16 h., Musique de chambre, entrée de jeu : « Quatuor pour piano et cordes » (Schumann) ; « Quatuor pour piano et cordes » (Brahms), avec E. Balmas, violon, L. Stanese, alto, C. Iles, violoncelle, et C. Paraskivesco, piano.
17 h. 15, Ouverture : présentation du matin des musiciens ; 19 h. 15, le Groupe des cinq.
20 h. 5, Soirée lyrique : « le Dialogue des Carmélites », opéra de F. Poulenc, livret de Bernanos, par l'Orchestre national de France, les chœurs et maîtrise de Radio-France, dir. J.-P. Marty. Avec R. Crespin, F. Lott, G. Barrial, J. Chamonin, A.-M. Rodde, C. Vierne.
23 h. 5, Ouvert la nuit, comment l'entendez-vous : Franz Schubert ; 1 h., « la Passion selon saint Jean », de Scarlatti, par la Musica Polyphonica de Bruxelles.

Dimanche 22 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 La source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en la paroisse Saint-Rémy de Gif-sur-Yvette.
Prédicateur : Père Michel Guinchat.
12 h Le séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 30 Les rendez-vous du dimanche.
de Michel Drucker.
15 h 30 Tiercé.
15 h 40 Série : La monde merveilleux de Disney.
(n° 4).
Les retrouvailles.
16 h 30 Sports première.
17 h 45 Série : Une même source.
Les îles Loyauté.
18 h 25 Série : Les faucheurs de marguerites.
Réal. M. Camus, avec B. Pradal, C. Wodetsky, C. Michu...
19 h 25 Les animaux du monde.
Les jeunes animaux devant la vie.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : « l'Odyssée du « Hindenburg ».
Film américain de R. Wise (1975), avec G. C. Scott, A. Bancroft, W. Atherton, R. Thinnes, G. Young, B. Burgess Meredith, C. Durning.
Le dernier voyage transatlantique du ballon dirigeable géant, orgueil des nazis (vaisseau aérien de luxe), qui fut détruit par les flammes, le 6 mai 1937, en arrivant à Lakehurst (New-Jersey).
La thèse possible d'un complot antinazi dans un film à suspense bien conduit, où la catastrophe du Hindenburg est reconstituée de façon très spectaculaire.
22 h 30 Le leçon de musique.
John Lewis.
Quelques secrets du jazz par le fondateur du Modern Jazz Quartet, ou comment transmettre ce qui ne s'enseigne pas : l'art de l'improvisation.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 15 Il était un musicien.
Monsieur Rachmaninoff.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Embarquement immédiat.
Le commandant connaît la chanson.
14 h 10 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h Des animaux et des hommes.
Les requins sont-ils des animaux dangereux ?
15 h 45 Tiercé à Auteuil.
16 h 20 Série : Erika Werner.
17 h 10 Majax : Passe-passe.
17 h 40 Dessin animé : Shazzan.
18 h 15 Dessine-moi un mouton.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 25 Sports : Football.
Finale de la Coupe d'Europe des Nations (en direct de Rome).
22 h 25 Document : Par amour et par hasard : Le Nord.
Chronique des Flandres.
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux *travailleurs immigrés.*
10 h 30 Mosaïque : Images d'Algérie.
Emission spéciale réalisée par la radio-télévision portugaise : Reportage : Amalia Rodrigues ; Film : « IIIe centenaire de la mort de L. de Camoes ». Variétés.
16 h 40 Prélude à l'après-midi : Bela Bartok.
Quatuor à cordes n° 1, par le Quatuor Parrenin ; *Concerto pour piano* n° 3, par l'Orchestre radiosymphonique de Berlin, dir. : W. Boettcher, soliste : G. Oppitz.
17 h 40 Jeu : Tous contre trois.
A Orange.
18 h 40 Documentaire : Entre l'histoire et la légende.
Alexandre le Grand.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
Situation aux Nouvelles-Hébrides ; Intronisation d'un grand chef malésien.
20 h Dessin animé : Mister Magoo.
20 h 30 *Histoire de la France libre : le général.*
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : l'arbre de vie.
22 h 35 Cinéma de minuit (cycle l'Amérique et son président) : « Point limite ».
Film américain de S. Lumet (1964), avec H. Fonda, D. O'Herlihy, W. Mathau, F. Overton, E. Binns, F. Weaver, L. Hagman.
A la suite d'un dérèglement du dispositif d'alerte, des bombardiers atomiques américains foncent vers Moscou. Malgré la coopération du président des Etats-Unis et des Soviétiques, l'un d'eux dépasse le « point limite ». La guerre totale va-t-elle éclater ?
Sur un thème semblable à celui de Docteur Folamour, *un suspense de politique-fiction qui prend parfois des allures de documentaire est posé clairement le problème de la course aux armements et du danger atomique.*

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, *Chasseurs de son* : *Les fêtes de Paris.*
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : L'Union rationaliste.
10 h., Messe au collège Sainte-Marie d'Antony
11 h., Regards sur la musique : « Trio n° 1 en si bémol majeur », de Schubert.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Disques rares, d'A. Glazounov.
14 h., Sons : Boiseries (le chant dans la forêt).
14 h. 5, La Comédie-Française présente : « Traces », de J. Le Marquet.
16 h. 5, Portrait d'un chef : Toscanini.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20h., Albatros : New-York up and down.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : Théâtre des oreilles, par V. Novarina.
23 h., Musique de chambre : Mendelssohn, Schumann, Brahms, Perkowski, Palester (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques et légères.
7 h. 40, Les classiques favoris : Schubert.
9 h. 2, Les chants de l'âme.
9 h. 30, Cantate.
10 h. 15, Les classiques favoris : Brahms, Haydn, Duparc.
12 h., Midi-dimanche : « Symphonie n° 9 en ut majeur » (Schubert), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. U. Segal.
13 h. 5, Tous en scène : Judy Garland ; 13 h. 30, Jeunes solistes : O. Charlier, violon : Œuvres de Bach, Paganini, Bartok, Ravel.
14 h. 15, Les après-midi de l'orchestre : Wagner, « Parsifal », prélude et dernière scène, par A. Toscanini et P. Boulez ; « Symphonie de jeunesse en ut » : extraits des répétitions de « la Walkyrie », dir. A. Toscanini ; « Tristan et Isolde », Festival de Bayreuth 1966, dir. K. Boehm.
20 h. 10, Concert : « Concerto pour violon et
16 h. 15, La tribune des critiques de disques ; 19 h., Jazz vivant.
20 h. 5, Le concert du dimanche, présentation. orchestre » (Brahms), « Symphonie n° 4 en ré mineur » (Dvorak), par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. J. Coulon. Avec H. Szeryng, violon.
22 h. 30, Une semaine de musique vivante.
23 h. 30, Ouvert la nuit : équivalences (émission ouverte aux interprètes aveugles) : « Sonate en si mineur » (Liszt), par B. d'Ascoli ; 0 h. 5, Rites et traditions populaires : l'été de la Saint-Jean.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

SISAL ET COCO

Une certaine vogue du « naturel » a fait redécouvrir les tapis en fibres végétales. Ces revêtements de sol en coco ou sisal qui n'étaient guère utilisés — pour leur solidité — que dans les allées et sur les stands d'expositions ont maintenant les honneurs de la maison.

L'aspect rêche et les tons neutres de ces fibres dures s'harmonisent bien avec un mobilier en bois clair (pin, sapin, frêne) ou en rotin et avec les cheminées en pierre. Certains décorateurs ont eu l'audace de marier le sisal et le coco aux meubles en acier et glace ou en marbre et cette alliance s'est avérée réussie. Les tapis végétaux sont donc à la mode et leurs prix s'en ressentent : une moquette en sisal coûte aussi cher qu'en fibres synthétiques et même en laine. Le confort en moins mais l'originalité en plus.

Coco et sisal sont des fibres naturelles qui absorbent l'humidité ambiante. Ce qui entraîne un manque de stabilité dimensionnelle : le tapis rétrécit quand il est humide et s'allonge à la chaleur. Pour éviter ces inconvénients, les moquettes doivent être collées au sol après un temps d'acclimatation d'environ deux jours dans la pièce avant de procéder à la pose. La texture épaisse des tapis végétaux entraîne un risque d'effilochage lors de la coupe ; un soigneux encollage au ras des murs y remédie.

Les moquettes en coco ont une surface un peu plus rugueuse qu'en sisal. Françoise Dorget a revêtu le sol de sa boutique, Etamine, d'une moquette en coco chiné violet-rouge dont elle vend l'identique, en neuf coloris au choix, 113 F le mètre carré. Dans la liasse d'échantillons qu'elle propose, une nouvelle moquette en coco à épais relief se fait en tons naturels ou raffinés, dont un vert amande et un rose terre cuite (« Sarie », de 78 F à 146 F le mètre carré selon les coloris). Un autre tissage à gros point, en coco naturel, existe en moquette ou en carpette.

La boutique Art-Thèmes, installée rue du Jour, aux Halles, a également un choix de moquettes en coco. L'une d'elles recouvre le sol du magasin, au niveau des anciennes caves voûtées. La gamme des échantillons comprend différents reliefs, assez fins ou très gros, dans douze tons naturels. Certaines de ces moquettes ont un envers latexé qui assure une meilleure stabilité dimensionnelle et plus de confort. L'éventail des prix va de 102 F à 242 F le mètre carré. Quelques carpettes en coco ont un décor de motifs « grille » ou « grecque », en brun ou noir sur beige.

C'est en sisal que la boutique Quatre Saisons, dans cette même rue du Jour, propose des moquettes de différents aspects : à gros tissage, à effets de diagonales ou de carrés (de 100 F à 200 F le m2, avec dossier latexé). Des carpettes à relief accentué sont de ton écru, beige, brun ou rouille : en 170 × 230 cm, 603 F.

Le Bazar de l'Hôtel de Ville consacre, aussi, une partie de son rayon tapis aux fibres végétales. Le choix s'étend de moquettes en coco de ton naturel (60 F le m2) à des moquettes en sisal à gros relief ou tissage assez fin de ton chiné (de 80 F à 115 F environ). A un autre étage du magasin sont présentées des carpettes, produits artisanaux venus d'Extrême-Orient. Rondes ou rectangulaires, elles sont en maïs naturel ou à motifs bicolores (150 × 210 cm, 235 F).

Toulemonde-Bochart est une société d'importation qui diffuse des tapis et tissus. Elle vient d'installer, à son siège social près de la Bastille, une boutique ouverte aux particuliers. On peut y voir une importante collection de tapis en coco et en sisal sur lesquels sont donnés des renseignements d'utilisation, de pose et d'entretien. Parmi les moquettes en sisal à envers latexé, un tissage « point de riz » à très gros relief existe en beige chiné, écru, brun ou brique (« Natura-Plus », 168 F le m2). Pour le sol mais aussi les murs, un revêtement en sisal se fait en cinq coloris mouchetés (100 F le m2). Les carpettes, de différents formats rectangulaires, sont en coco ou en sisal, à envers latexé ou non.

JANY AUJAME.

★ Etamine, 13, boulevard Raspail, 75007 Paris.

★ Art-Thèmes, 15, rue du Jour, 75001 Paris.

★ Quatre-Saisons, 4, rue du Jour, 75001 Paris.

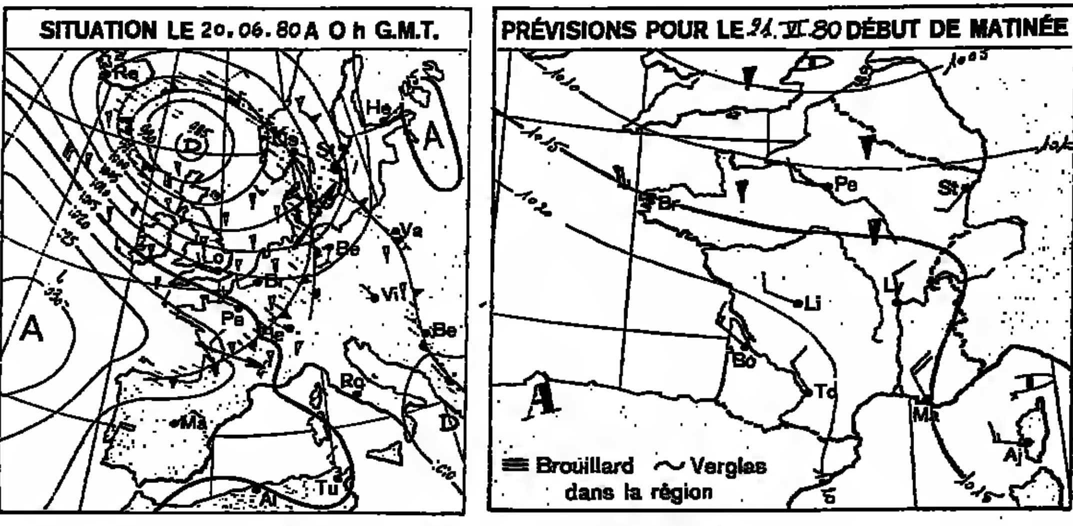
★ Toulemonde-Bochart, 5, rue Lacuée, 75012 Paris.

TOILETTE A L'ANCIENNE. — C'est un salon de bains très raffiné que Régine de Robien a installé dans sa nouvelle boutique, Beauté divine. Elle y a disposé, avec son goût très sûr de décoratrice, les meubles et objets qui faisaient le charme des salles de bains anciennes.

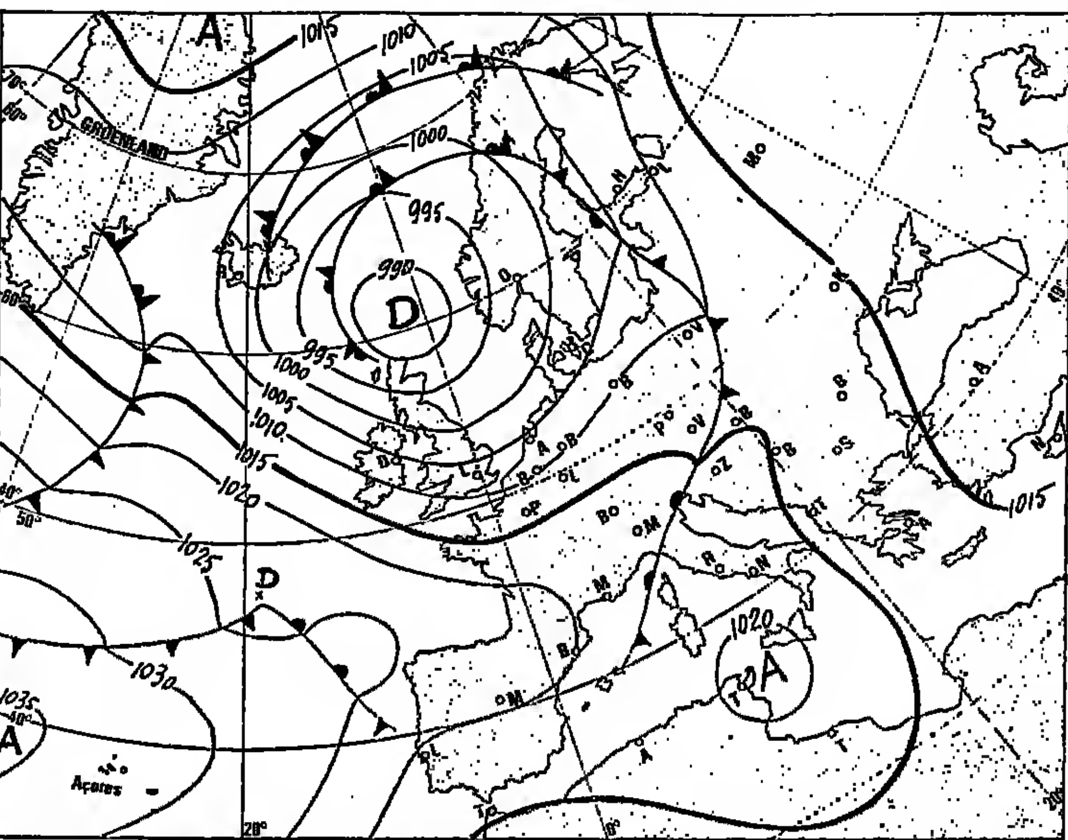
Quelques belles tables de toilette du siècle dernier (de 2 800 F à 8 000 F) et des ensembles de cuvettes et brocs ornés de fleurs ou de paysages voisinent avec des accessoires des années 1925-1930 : blaireaux en corne, brosses à ongles en mosaïque rose ou verte (42 F), brosses à dents à manche en bakélite décorée.

★ Beauté divine, 40, rue Saint-Sulpice, 75006 Paris.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 21 JUIN A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 20 juin à 0 heure et le samedi 21 juin à 24 heures.

Une dépression quasi stationnaire centrée au nord de l'Ecosse continuera à diriger des masses d'air frais sur la France. Dans ce flux frais viendront s'inclure des perturbations venant de l'Atlantique.

Samedi 21 juin, des éclaircies matinales assez générales seront suivies d'un temps plus nuageux. Ces nuages donneront des averses dès le matin dans la moitié nord du pays. Ils deviendront plus abondants l'après-midi sur le Sud-Ouest, puis sur les régions méditerranéennes, amenant de faibles pluies. Il en sera de même le soir en Bretagne et près de la Manche, où les précipitations deviendront plus continues.

La température restera basse pour la saison, le maximum baissant encore dans la moitié ouest du pays.

Le mistral tombera dans la journée, mais le vent de secteur ouest restera assez fort au nord de la Loire, voire fort sur les côtes.

Le vendredi 20 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 015,2 millibars, soit 761,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 juin ; le second, le minimum de la nuit du 19 au 20) : Ajaccio, 23 et 13 degrés ; Biarritz, 18 et 14 ; Bordeaux, 17 et 13 ; Bourges, 18 et 11 ; Brest, 18 et 10 ; Caen, 16 et 11 ; Cherbourg, 15 et 10 ; Clermont-Ferrand, 23 et 11 ; Dijon, 18 et 12 ; Grenoble, 25 et 18 ; Lille, 18 et 10 ; Lyon, 22 et 14 ; Marseille, 27 et 19 ; Nancy, 18 et 11 ; Nantes 20 et 8 ; Nice, 23 et 17 ; Paris-Le Bourget, 20 et 10 ; Pau, 19 et 13 ; Perpignan, 20 et 17 ; Rennes, 18 et 10 ; Strasbourg, 20 et 13 ; Tours, 19 et 10 ; Toulouse, 20 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 15 degrés ; Amsterdam, 18 et 11 ; Athènes, 27 et 19 ; Berlin, 20 et 14 ; Bonn, 16 et 9 ; Bruxelles, 18 et 10 ; Le Caire, 37 et 23 ; Iles Canaries, 24 et 20 ; Copenhague, 18 et 12 ; Genève, 21 et 14 ; Lisbonne, 26 et 14 ; Londres, 16 et 9 ; Madrid, 33 et 16 ; Moscou, 26 et 15 ; Nairobi, 25 et 13 ; New-York, 25 et 14 ; Palma-de-Majorque, 26 et 15 ; Rome, 25 et 14 ; Stockholm, 20 et 13 ; Téhéran, 34 et 23.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PROBABILITES POUR LE DIMANCHE 22 JUIN

Une bande pluvieuse abordera dans la nuit de samedi à dimanche l'extrême ouest et traversera pratiquement tout le pays, n'épargnant que les Alpes et la Provence, où le ciel restera peu nuageux. A l'avant, temps assez nuageux dans la matinée sur le Nord-Est, l'Est et le Massif-Central. A l'arrière, en fin d'après-midi, quelques éclaircies sont possibles sur la Bretagne, le Nord-Ouest et le Nord. Sur le quart Sud-Ouest, maintien d'un temps couvert, brumeux et faiblement pluvieux toute la journée. Les vents seront toujours assez forts et les températures sans grand changement par rapport à la veille.

TRANSPORTS

L'INDICATEUR DE LA S.N.C.F. : DE VILLE A VILLE. — Les Editions Oberthur viennent de publier le nouvel indicateur de la S.N.C.F. ville à ville valable du 1er juin au 27 septembre 1980. Cet ouvrage est vendu dans les kiosques des gares et certaines librairies au prix de 35 F.

LOTO

TIRAGE N° 25 DU 18 JUIN 1980

7 — 11 — 22 — 36 — 40 — 45

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 1

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	19	515 466,80 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	49	99 937,40 F
5 BONS NUMEROS	3 125	4 696,50 F
4 BONS NUMEROS	148 449	98,90 F
3 BONS NUMEROS	2 473 185	8,50 F

PROCHAIN TIRAGE LE 25 JUIN 1980

VALIDATION JUSQU'AU 24 JUIN APRES-MIDI

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

PARIS EN VISITE

SAMEDI 21 JUIN

« Château de la Malmaison », 15 h., grilles d'entrée, Mme Allaz.

« Hôtel de Pourtalès », 15 h., 7, rue Tronchet, Mme Chapuis.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg.

« Le château de Maisons-Laffitte », 15 h., entrée, hall gauche, Mme Hulot.

« Le Marais illuminé », 21 h. 30, métro Saint-Paul, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« De l'hôtel de Jacques Samuel Bernard à la demeure de Chateaubriand », 15 h. 15, 46, rue du Bac (Mme Barbier).

« L'Opéra », 13 h. 45, entrée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« De l'île de la Cité au quartier Latin », 15 h., métro Cité (Mme Hauller).

« Hôtel Thoynard », 15 h., 19, rue du Louvre (Histoire et Archéologie).

« Notre-Dame de Paris », 15 h., grille, à droite (M. de La Roche).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« L'île Saint-Louis », 15 h., métro Sully-Morland (Paris inconnu).

« Vieux Montmartre », 14 h. 45, métro Abbesses (Tempila).

CONFÉRENCES

14 h., 21, rue d'Assas, Yorongar : « La situation au Tchad depuis les accords de Lagos ».

15 h. : amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, professeur R. Latulé : « Affections du système nerveux » (Université populaire de Paris).

15 h. : Palais de la Découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. R. Daudet : « Vaincre le cancer ».

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 20 juin 1980 :

UN DECRET

● Fixant le taux et les conditions d'exonération des cotisations d'assurance maladie, maternité, invalidité, décès assises sur les allocations de garantie de ressources perçues par les assurés ayant démissionné de leur emploi pour en bénéficier.

UN ARRETE

● Modifiant un précédent arrêté relatif à la création de commissions consultatives spéciales compétentes à l'égard des chefs d'établissement d'enseignement.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	202 F	381 F	461 F	590 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	367 F	661 F	956 F	1 250 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	234 F	396 F	558 F	720 F
II. — SUISSE - TUNISIE	289 F	506 F	723 F	940 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

BREF

CIRCULATION

LES CARTES DE BISON FUTÉ. — Quatre millions de cartes routières de la France indiquant les itinéraires bis et les déviations en place pour la période des vacances 1980 vont être distribuées gratuitement aux automobilistes.

La nouvelle carte Bison Futé 80 comprend 11 500 kilomètres de routes fléchées en vert (itinéraires bis) ou en jaune (délestages) permettant de circuler en évitant les embouteillages. Tirée à quatre millions d'exemplaires pour le coût de 2,7 millions de francs, la nouvelle carte est à la disposition des automobilistes au ministère des transports (32, avenue Kennedy, 75775 Paris Cedex 16, tél. : 503-91-92), à la direction des routes (288, boulevard Saint-Germain, 75775 Paris Cedex 07, tél. : 544-39-93), dans les mairies de Paris et, en province, dans les directions de l'équipement, les centres d'information routière et les automobile-clubs.

COLLOQUE

L'OUEST ET L'ÉNERGIE SOLAIRE. — La jeune chambre économique de Sablé-sur-Sarthe organise le 21 juin, à Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), un colloque sur l'énergie solaire dans l'Ouest, qui sera présidé par M. Joël Le Theule, ministre des transports.

★ M. Boivin, 1, rue Léon-Legendic, 72300 Sablé-sur-Sarthe, tél. : (43) 95-07-71.

EXPOSITION

LES DIX JOURS DU MODÉLISME AU BOURGET. — La revue « Adepte » organise, du dimanche 28 juin au dimanche 6 juillet, au Parc des expositions de Paris-Le Bourget, les Dix Jours du modélisme. Des pistes d'avions en dur, des pistes pour voitures, des bassins, des réseaux de trains permettront les évolutions des modèles réduits. Un atelier d'initiation à la construction d'un planeur sera organisé pour les enfants des écoles, de même que sera offerte aux jeunes la possibilité de s'initier aux techniques de lancement de fusée... en toute sécurité.

★ Cosmodel, 24, rue Marc-Seguin, 75018 Paris, tél. : 209-57-35.

FORMATION

MAITRISER LES PROBLEMES DE SOCIETE. — L'Institut d'études sociales de l'Institut catholique de Paris reçoit des laïcs, religieux, religieuses et prêtres (français et étrangers), ayant le baccalauréat ou un niveau équivalent. Il offre la possibilité de parvenir à une certaine maîtrise des problèmes de société par une formation à l'économie, à la sociologie et à la vie politique, en même temps que par une réflexion plus fondamentale — anthropologique, philosophique et théologique. Les étudiants peuvent obtenir un diplôme (au bout de deux ans) et une maîtrise (au bout de quatre ans) en sciences sociales.

Les candidatures pour 1980-1981 sont reçues, dès maintenant, par le directeur des études de l'Institut, 21, rue d'Assas, 75006 Paris (documentation sur demande).

JEUNESSE

UNE MUTUELLE LOGEMENT. — Les ministères de la jeunesse, de l'équipement et de la santé se sont associés avec l'Union des foyers de jeunes travailleurs pour créer une mutuelle du logement des jeunes. Cette mutuelle, réservée pour l'instant aux jeunes résidant dans les foyers de jeunes travailleurs, leur permettra de trouver un logement autonome, alors qu'ils ne disposent pas encore des moyens financiers pour y arriver, et de rembourser progressivement les sommes qui leur auront été allouées (caution, loyer d'avance, premier équipement). Cette opération est mise en place actuellement à Nantes, à Clermont-Ferrand et à Paris.

Foyer C.A.P., 16, rue du Capitaine-Corbuчel, 44000 Nantes. Tél. : (73) 37-14-31. Foyer Saint-Jean, 17, rue Gaultier-de-Biauzat, 63000 Clermont-Ferrand. Relais Accueil, 21, rue des Malmaisons, 75013 Paris. Tél. : 583-10-61.

VACANCES

BOITE POSTALE TÉLÉPHONIQUE POUR LES VACANCIERS. — Pendant la période des vacances, Allô-Loisirs propose un nouveau service aux vacanciers n'ayant pas de point de chute fixe et qui souhaitent communiquer rapidement avec leur famille ou leurs amis également itinérants. Jusqu'au 30 septembre, il sera possible tous les jours, de 8 h. 30 à 20 heures, week-end compris, de laisser un message aux opératrices d'Allô-Loisirs, qui le retransmettront à son destinataire quand ce dernier les appellera.

Outre ce service gratuit, Allô-Loisirs (au numéro BIP-12-13) continue à répondre gratuitement et immédiatement à toutes questions dans le domaine des loisirs (hébergement, itinéraires, stages sportifs, etc.).



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi

attaché(e) commercial(e)

PUBLICITE DE RECRUTEMENT et PETITES ANNONCES TELEPHONEES

(AGE INDIFFERENT)

recherché(e) par JEUNE SOCIETE DE PUBLICITE spécialisée en Recrutement de Personnel et Petites Annonces Téléphonées.

Ce poste conviendrait à candidat(e) déjà introduit auprès des Annonceurs P.A. ou à rédacteur désireux s'orienter vers carrière commerciale.

SALAIRE NON LIMITATIF ET TRES MOTIVANT
Lieu de travail : PARIS 9ème

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et prétentions sous no 1234 à PIERRE MULDT PUBLICITE - 69, rue Provence 75009 PARIS - Discrétion totale assurée.

IMPORTANT JOURNAL AGRICOLE A DIFFUSION NATIONALE recherche

CHEF DE PUBLICITÉ

Ce poste conviendrait à jeune ingénieur agricole ou personne dynamique bien introduite dans les milieux touchant les obtenteurs de semences et la protection des cultures attirés par les contacts humains et la vente. Ecrire lettre manuscrite av. C.V. + photo et prétentions à SER Pté, 46, rue de Lille, 75007 PARIS nº 3.453, qui tr.

Recherche ingénieurs débutants pour recherches en mécanique des fluides, génie chimique et équilibre entre phases.

Tél. ou env. C.V. à M. H. Renou Ecole des Mines de Paris, 60, bd Saint-Michel, 75006 Paris. Tél. : 329-21-05, poste 310.

Editions LAMY

Département Formation spécialisé dans le perfectionnement des cadres d'entreprise

recherche

JURISTES D'ENTREPRISES AVOCATS SPÉCIALISÉS

en Droit du Travail, Fiscalité française et internationale, Droit Commercial, Droit des Sociétés, Commerce Extérieur

pouvant

- soit consacrer quelques journées par an à transmettre leur *expérience*,
- soit réaliser des vacations régulières (expérience pédagogique nécessaire).

Ecrire à LAMY S.A., Département Formation 155, rue Legendre, 75850 Paris Cedex 17.

BURBERRYS

recherche

CHEF DE PERSONNEL

Ce poste conviendrait à un candidat d'environ 35 ans, capable de s'intégrer dans notre équipe.

Il sera chargé :
— du personnel (200 personnes),
— des services généraux (locaux, véhicules, assurances, etc.)

Anglais indispensable.

Envoyer C.V., photo et prétentions M. HOWARD - BURBERRYS 8, boulevard Malesherbes, 75008 PARIS.

FABRICANT POMPES INDUSTRIELLES recherche pour région parisienne

AGENT TECHNICO-COMMERCIAL

Expérience vente équipements industriels, formation B.T.S. ou équivalente mécanique, hydraulique, génie chimique, déjà introduit auprès clientèle industrielle.

Age minimum : 30 ans, dynamique, organisé.

Libre rapidement.

Vacances été assurées.

Adresser C.V. manuscrit, photo, prétentions à Pompes Compresseurs Mécanique 17, rue Ernest-Laval - 92170 VANVES.

Organisme important recherche FUTURS CADRES COMMERCIAUX
— Dynamiques et ambitieux ;
— Goût contacts haut niveau ;
— Très bonne présentation ;
— Sens des responsabilités.
Tél. pr R.-V. : 553-20-00 p. 201.

IMPORTANT C.E. recherche **DIRECTEUR** pour SEJOUR ADOLESCENTS EN TCHECOSLOVAQUIE du 4 au 26 juillet 80. Appeler : 474-16-81 p. 222-224.

Filiale française important groupe américain matériel équipement pétrolier recherche

INGÉNIEUR D'ÉTUDES DIPL.

conviendrait à débutant intéressé par analyse informatisée des structures. Lieu de travail 60 km sud Paris. Libre rapidement, connaissance anglais scolaire indispensable. Env. C.V. et prét. à S.M.P. no 9.549, B.P. 34 77302 FONTAINEBLEAU Cedex.

représent. offre

WATCO

TRAITEMENT DES EAUX

Agence ILE-DE-FRANCE secteur PARIS-SUD ESSONNE 92 et 94 partiel

Statut V.R.P., commission + participation introduit installateurs BET industrie connaissances de la branche appréciée. Libre assez rapidement.

C.V., photo, lettre manuscrite, prétentions, 70-76, rue Brillat-Savarin, 75013.

RÉGIONALES

Poste tps partiel offert soit en lettres soit en maths ou sc. à un prof. exp. accept. p/reste resp. direct. cycle (200 élèves) ds école CHRETIENNE (références exigées) du Sud-Ouest. TEL. : (58) 75-29-46.

Industriels Français du médicament, Centre d'études biologiques, B.P. 563 MISEREY 27005 EVREUX Cedex, recherche un TOXICOLOGUE, docteur vétérinaire exclusiv. Envoyer C.V. et prétentions.

demandes d'emploi

DIRECTEUR - ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ ÉCOLE DE STRASBOURG

Maîtresse de maison - Gestionnaire Agréée DASS

Expérience et sérieuses références cherchent responsabilités en structures à caractère social (CAT - Foyer ; Maison de Retraite ; association ; services)

Libres de suite

Ecrire à : M. P. *MORINET*, 38, rue Erlanger, 75016 PARIS

CADRE DE DIRECTION

48 ans, 18 ans expérience dans les fonctions, en titre, de directeur technique, offre de très bonnes connaissances des diverses contraintes d'une PME sur les plans administratif, commercial et technique. — Très sérieuses références. Etudierait toutes propositions intéressantes de carrière (Paris et banlieue). Ecr. nº 6.184, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

J. F. 30 ans, maîtrise. Sc. nat., dipl. documentation, exp. anal. et gestion centre de doc. ch. emploi, libre fin août. Ecr. nº 2.378 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09.

J.P. 38 a. Assistante de gestion dans importante maison d'édit., recherche poste de COLLABORATRICE COMMERCIALE de Edition ou secteur tertiaire. Ecr. nº 2.370 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

REALISATEUR AUDIO-VISUEL POLYVALENT posséd. matériel complet, ch. Sté-Agence pour créer ou animer serv. audio-visuel Production tout style. Ecr. nº 6.245 « le Monde » Pub., ou Téléph. : 620-26-25 le matin.

Cadre 34 ans, angl., allemand, italien, tr. bonnes expér., cciale + export. Et. ttes propos. gde entrep. 333-25-15, 10 h. 30 à 12 h.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Médecin vds Fiat 124 mod. 1971 mot. cassé, carrosserie conven. Acc. en b. ét. (démarr., freins, batterie). Téléphone : 913-06-28 de 9 h. à 22 h. Prix : 1.000 F.

12 à 16 C.V.

CITROEN - LA COURNEUVE M. VAN - 836-80-93
CX Prestige 78, intérieur cuir, climatiseur, *glaces teintées, 82.000 km.* Garantie un an pièces et main-d'œuvre dans tout le réseau CITROEN. A titre indicatif le même modèle 80 vaut 94.990 F.

divers

104 - 305 - 505

export 80 peu roulé garanties. Auto-Paris-XV. Tél. : 533-69-95. 69, rue Desnouettes, Paris-15e.

L'immobilier

appartements vente

5e arrdt.

CONTRESCARPE, B. imm. 1900. Beau 4 P., plein sud, 5e sans asc. 900.000 F. - Tél. 535-86-37.

JARDIN DES PLANTES

Part. à part. Ag. s'abstenir. DUPLEX insolite, 2 ch., 2 bns, sal., atel., parkg. Tél. ap. 20 h. 723-64-82 ou w.-e. : 535-04-52.

PANTHEON-LYCEE HENRI-IV

9, RUE DE L'ESTRAPADE

2 P. - DUPLEX 3 P.

55m2/68 m2 + cave. Possibilité parking. Petit hôtel particulier restauré. Sur place 14 h. 30-18 h. 30 (sauf dimanche). BEGI : 267-48-01.

LUXEMBOURG Gd 3 P. cft, caractère. Urgent. Prix intéress. 205-28-99.

A SAISIR Mo MONGE 11, rue Pestalozzi

2 P. 36 m2 cft, cave, cabanon, 3e étage clair, calme, dans bel imm. ancien P. de T.

PRIX TRÈS INTÉRESSANT

GID 281-33-35/34, 10 h à 20 h. 257-61-62/89, sam. et dim.

6e arrdt.

RUE D'ASSAS
90 m2 duplex + terrasse. Exclusivité GARBI. Tél. : 567-22-88.

7e arrdt.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND. Du STUDIO au 4 P. GARAGES. Sur place 11 à 19 h. 550-21-26.

9e arrdt.

A SAISIR Mo ST-GEORGES Ds imm. anc. P.deT.

110 M2 Liv. 36 m2 + 2 chbres, gde cuis., bains, w.-c., 1er étage, clair, refait neuf + chambre de service + cave.

PRIX TRÈS INTÉRESSANT

GID 281-33-34/35, de 10 à 20 h. 257-61-62/89, sam. et dim.

12e arrdt.

Mo St-Mandé. Bel imm. pierre, studio, entrée, cuisine, bains, w.-c., 27 m2, ref. neuf, 130.000 F. Voir 15 h.-16 h., samedi, dim., 33, avenue Cuihou, Tél. 224-18-42.

A vendre, St-Mandé Prés, imm. récent, standg. Gd séj. + 2-3 ch. Nombreux rangemts. Balcon, tt cft. Px 750.000 F. T. 344-03-43.

14e arrdt.

Pte d'Orléans sur Montrouge 3 pces entrée cuis. bains wc 60 m2, refait neuf, 275.000 F. Mitoyen 62 m2 occupé, 190.000 F. Voir 17-19 h. Samedi, dimanche, 14, rue Radiguey, 520-13-57.

15e arrdt.

VOLONTAIRES, pierre de t. et brique, VASTE 3 p. tout conft. 550.000 CFI 306-82-08.

PARIS-15e, RUE DE LOURMEL

4 PIÈCES CONFORT

2 balc., poss. PROF. LIBER 880.000 F, 5e ét., T. 588-75-61.

Mo FÉLIX-FAURE

bon immeuble récent, tout cft LIVING DOUBLE + 1 CHBRE entrée, cuisine équipée, bains, w.-c., parking, loggia sur jardin. PRIX INTERESSANT, soleil. 41, RUE DE L'ÉGLISE. Sam., dim., lundi 15 h. à 18 h.

LOURMEL RECENT - 5e étage AVEC TERRASSE 43 m2, liv. + 5 chbres, cab. toil., 2 sanitaires, BALCON, 2 park. 1.390.000 F. Téléphone : 577-96-85

16e arrdt.

METRO POMPE

Dans voie privée, promoteur vd 2 APPTS NEUFS de 125 M2 dans petit immeuble de stand. 18 VILLA GUIBERT. Visite du lundi au samedi de 14 à 18 heures ou sur rendez-vous au 224-62-50.

EXELMANS

luxueux imm. pierre de taille, 6e ét. asc., soleil, grande entrée, dble liv., 1 chambre, 1 salle de bains, dressing, grande cuisine, balcon, vide-ordures, asc., serv. PRIX INTERESSANT, sur place jeudi, vendredi, 15 à 18 heures, 72 bis, RUE MICHEL-ANGE.

IDEAL PLACEMENT

PASSY

VOIE PIETONNE
toiture ravalement neufs
STUDIO à aménager, 22 m2
STUDIO tt confort 18 m2
sur place samedi 21, 17 à 19 h., 35, rue de l'Annonciation.

PLACEMENT EXCEPTIONNEL APPARTEMENTS OCCUPES

PASSY

VOIE PIETONNE
toiture ravalement neufs, asc., desc., 5e étage
1) 2 p. cuis. s. bains, 34 m2 + pièce libre 13 m2 ;
2) 2 p., cuis. 44 m2 possib. réunions car contigüs ;
3) 1 STUDIO 22 m2 ;
4) 3 p. cuis. 49 m2 occupé dame seule 80 ans.
Sur place 17-19 h. samedi 21, *35, rue de l'Annonciation.*

BEL ANCIEN Standing Soleil
1, rue André-Colledebœuf
7 pièces, impeccable. 2.490.000 F. Le 21, de 14 à 18 h. Prof. lib.

16e A SAISIR 2 pièces refait neuf 349.000 F. - 325-77-33.

Mo JASMIN Pierre de taille
LIVING DBLE + 1 CHAMBRE, entrée, cuisine, bains, w.-c., tél. chauff. central, sur rue calme. PRIX INTERESSANT 21, RUE DE LA SOURCE Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

A SAISIR 24, rue La Fontaine
Studio 35 m2 tt cft, tr. ensoleil., entrée, cuis., bains, chbre, cave, 5e étage + asc., imm. P. de T.

PRIX TRÈS INTÉRESSANT

GID 281-33-35/34, de 10 à 20 h. 257-61-62/89, sam. à dim.

AUTEUIL PLEIN SUD 5e étage, ascens. Beau 3 p., 80 m2, living 30 m2, 2 chbres, cuis., bains + chbre service. 890.000 F. Vis. s/place : 5, rue Erlanger, lundi 23-6, de 14 à 17 h 30, ou 954-68-00.

17e arrdt.

17e bon immeuble. Soleil. Calme, 3 pces entrée cuis. bains, wc, 55 m2. Refait neuf, 265.000 F. Voir 12-14 h. Samedi, dimanche, 52, rue Guy-Môquet, 224-02-86.

132, BOULEVARD PEREIRE

BEL IMMEUB. GD STANDING Spacieux living + chbre GD CFT entrée cuis. bains, dressing, sur jardin intérieur 795.000 F. Voir SAMEDI de 14 à 18 heures.

MONCEAU (Parc) 11, O.-Berger
7 pièces, gd standing + box. *Le 21, de 14 à 18 h.*

18e arrdt.

A VENDRE 18e
1 studio + cuisine aménagée, w.-c. indépendant. R.de-ch. Après 18 heures. 869-20-29.

19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT Immeuble P. de T.
3 pièces, 50 m2, balc., vue Parc, 5e ét. 300.000 F. 82, av. SECRETAN, samedi-lundi, 14 à 18 h.

EXCEPTIONNEL

SUR LES BUTTES-CHAUMONT 1 living dble, 1 chbre sur jardin + 1 pce à aménager, esc. intér. PRIX TRES INTERESSANT Samedi, dim., 15 à 18 h, s/place 4 et 6, r. REMY-de-GOURMONT

20e arrdt.

RARE GAMBETTA - Pierre de taille, 1er étage, ASC. 3 pièces refait neuf, 415.000 F. - 325-75-42.

PELLEPORT PART. VEND ETAT EXCEPT.
5 pces, 107 m2 + terrasse-jardin 120 m2, 980.000 F. Tél. 793-65-66.

78 - Yvelines

ST-GERMAIN 4' R.E.R. Appt 3 pièces séj., 2 chbres, park. 390.000 F. 451-57-12.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY studette, 1 pièce, entrée, coin cuisine, bains. Px : 95.000 F. T. : 379-86-35.

BOURG-LA-REINE
dans petit imm. de luxe verdure calme, près du métro, séjour, 3 chambres, cuisine, s. de bns, 95 m2 + balcon 10 m2, ascens. Prix : 900.000 F. A saisir. Téléphone : 663-42-45.

CHAVILLE 42, Pavé des Gardes
Petit imm. résidentiel. Appts tt cft sur jardin. Parkg. 4 p. 525.000 F - 3 pièces 425.000 F. Tél. 750-55-17. - Le soir : 288-26-77. Sur place de 10 h à 19 h, vendredi-samedi.

NEUILLY Mo Pont-de-Neuilly
IMMEUBLE RECENT TT CFT LIVING DBLE + 2 CHAMBRES 90 M2, entrée, cuisine, bains + 200 M2 JARDIN PRIVATIF. PRIX INTERESSANT 51, rue du BOIS-de-BOULOGNE Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

A SAISIR ASNIERES MAIRIE Résidentiel + Mo
Excell. immeuble anc. P. de T.
3 P. tout confort, ensoleillé, 63 m2 + cave + cabanon
2 P. 37 m2 avec confort. Spécial INVESTISSEUR

PRIX TRÈS INTÉRESSANT

GID Administrateur de Biens 281-33-34/35 - 257-61-62, dim.

94 Val-de-Marne

VINCENNES (Mairie)
75 m2, séjour, 2 chbres, cuisine, bains, bel immeuble, parking. GARBI - 567-22-88.

BOIS DE VINCENNES

à 200 m. métro Bérault à 100 m, beau 3 P. avec balc. 14 m2 sur jard. intérieur, ds calme résid. de standing 1976, cave et box fermés en sous-sol. Prix total : 680.000 F. Droits de mutation réduits. Téléph. : 365-14-73.

Province

HAUTE-SAVOIE
Le Praz-de-Lys (1.500 m.). Station été-hiver près des GETS studios à partir de 150.000 F. avec 30.000 F comptant + crédit 2 et 3 pièces. Location par société spécialisée. ERIGE-VENTE B.P. 18, 84, route de Genève, 74240 GAILLARD. TEL. : (50) 38-52-89.

ETE-HIVER en HAUTE-SAVOIE
LA CHAPELLE-D'ABONDANCE studio 4 pers. 150.000/2-3 pièces
LES GETS - Sur les pistes Studio au 3 pièces, grand cft.
LA CLUSAZ - Sur les pistes. Chalet 87 m2. Prix : 420.000 F.
G.R.G. rue du Lac CORZENT, 74200 THONON. T. (50) 71-76-49.

TROUVILLE. Beau 5 pièces 3 bains, récent, vue exception. sur Deauville. SUD 750.000 F. Tél. 325-10-56 ou 16 (31) 88-66-89.

UNIQUE A LYON

Particulier vend dans immeuble grand standing, 16e étage. Duplex 7 P. 230 m2 + terr.-jardin 150 m2, piscine, vue panoramique, 2 garages + chbres indépend.

2 MILLIONS DE FRANCS

Agence et curieux s'abstenir. Ecr. HAVAS SUPPORTS 5877, 8 bis, rue République, LYON (2e).

Propriétaire architecte vend en bordure de

GRANDE PLAGE DU MORBIHAN

petit immeuble neuf de qualité, 1 STUDIO, 2-3 et 4 PIECES habitable immédiatement. Tél. : 16 (97) 41-11-47.

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

A VENDRE
CAUSE DEPART ETRANGER
1 table chêne plateau 2 × 0,70 × 0,5, 1 ch. rustique (lit 1 pers. + armoire), 1 petite bibl. en noyer, 1 lit pers. (av. 2 tiroirs incorporés) + chevet, 1 secrét. style angl. (import.), 1 orgue Philicorda 2 claviers, 7 pédales. Nombr. livres (intéressant au particulier étudiant en lettres), 1 machine surjeteuse fourrure profess., 1 serv. de table blanc porcelaine de Limoges liséré or. TEL. : 011-65-00.

Animaux

J. F. 26 a., bon. présent., hab. contacts animaux, ch. STAGE titre gracieux toilettage chiens. T. 770-97-11, 9 à 18 h., sauf sam.

A vendre (prix très intéressant). Chiots Pinschers « fauve charbonné », tatoués-vaccinés, y compris rage, carnet santé. Tél. : 020-57-30 (insister).

Cause départ, vds beau perroquet du Gabon, affectueux. 1.200 F. — Tél. : 206-14-78.

A vendre chiots Coker Golden. **Tél. 527-75-33 (h. repas)**

Artisans

TRANSF. APPARTEMENTS plomberie-chauffage carrelage-petite maçonnerie étanchéité terrasse. DEVIS GRATUIT exécution rapide. 770-54-59/86-82.

ENTREPRISE, sérieuses références, effectue rapidement travaux peinture, décorat., coordination tous corps d'état. Devis gratuit. T. 368-47-84 et 893-30-02.

Bateaux

A vendre hors-bord Cormorant FURY 4,25, Mercury 50 CV él., remorque Nautilus 750 kg. Compte-tours, compteur d'heures, deux réservoirs, taud. Ensemble en excell. état, 19.000 F. 384-42-41.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.

Camping

A VENDRE AVANT FIN JUIN tente de camping, 5 places, très bon état, servi 2 fois. PRIX : 1.500 F. Tél. : 045-49-29 après 18 heures. 246-72-23 poste 24-92.

Editions



Carrelage

DIRECT USINES BOCAREL OFFRE UN GRAND CHOIX

113, avenue Parmentier, 11e.

TÉL. : 357-09-46 ++

Cinéma

Vend très beau projecteur (peu servi), 16 mm sonore PATHE MS 24, son, optiq. et magnétiq., prise micro et magnéto. Garant. 1 an. Px 6.000 F. Tél. 871-69-68 (matin). M. FROMONT.

Cours

APPRENDRE L'AMÉRICAIN à

L'AMERICAN CENTER

261, bd RASPAIL, PARIS-14e.

Tél. : 633-67-28.

SESSION INTENSIVE de 30 juin au 11 juillet.
Pour :
- Gens Pressés ;
- Lycéens ou mal d'anglais ;
- Touristes ;

Méthode orale
Cours dans la journée et le soir
Inscriptions du 2 au 26 juin.
Egalement cours privés.

Le Cours TITE-LIVE à CHATOU (5 min. du R.E.R.). Inscriptions pour la RENTREE 1980 en seconde, première, terminales A, C et D. Rattrapage MATHS PHYSIQUE tous niveaux, le mercredi. Tél. : 952-51-82, 361-47-55, 14-20 h.

Recherchons de suite PROFESSEUR DE DESSIN INDUSTRIEL haut niveau, pour cours à domicile, Paris-16e. Appeler au 524-65-37 après 20 heures.

Recherchons de suite PROFESSEUR de PHYSIQUE, agrégé, Normale SUP., élève ou ancien élève, pour donner à domicile, Paris-16e, cours de Physique, niveau Pe. Appeler au 524-65-37 après 20 heures.

Débarras

DÉBARRAS INTÉGRAL

Cave, grenier, appartement. Tous locaux. - Tél. : 606-60-06.

Instruments de musique

ACHETE PIANOS A QUEUE STEINWAY, BECHSTEIN ou grandes marques. T. : 260-06-39.

PIANOS LABROSSE 10, rue Vivienne. - 260-06-39. PIANOS Neufs et Occasions. CLAVECINS - CREDIT COURT et LONG TERME.

Livres

ACHAT LIVRES

disques 33 tours parfait état. SACELP : 329-21-41. poste 08.

Maisons de retraite

RESIDENCE DU PARC Ermenonville (Oise) *40 km. Paris (autoroute Nord).* Retraite, soins assurés. Cadre agréable, ambiance familiale, 115 F par jour tt compris. Chambres particulières tout cft. TEL. : (4) 454-00-53.

Matériel de bureaux

A VENDRE : *Photocopieur Rank Xerox 3103* 18.000 H.T. Téléph. : 346-62-14.

Meubles

ACHETE BUFFET 2 CORPS XIXe style Renaissance richement sculpté. Tél. : 260-06-39.

FABRICANT SOLDE

à prix d'usine avec autorisation préfectorale STOCK LUSTRERIE PETITS MEUBLES style - rustique - moderne bois - bronze - fer - cristaux. Marchandise à emporter jusqu'à fin juin 1980 ELAN, 172 rue de Charonne 75011 PARIS. Tél. 371-68-34. 9 h.-18 h. Lundi au samedi.

Moquette

GROS RABAIS

sur 40.000 m2 moquette synthétique et laine. TEL. : 757-19-19.

Occasions

Occasions entre particuliers mobilier ancien ou moderne. Objets, bijoux, matériels. Dépôt-vente VVM, T. 637-31-86 17, bd Vital-Bouhot, NEUILLY.

Rencontres

Pour personnes esseulées à partir de 45 ans, nous proposons des rencontres sympathiques. 270-00-18 AP.-M.

Tapis

Part. vd tr. beaux tapis persans entièrement fait main. Px intér. Ecr. nº 8.513 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

Soldes

DOMINIQUE CASSEGRAIN 20, avenue de Suffren Paris-7. TEL. : 566-77-43.

SOLDE MAROQUINERIE BAGAGES

A PARTIR DU 24 JUIN Ouv. ss interruption 10-18 h. 30.

Séjours au pair

COUPLE, 2 ENFANTS, aimerait recevoir jeune fille anglaise, minim., 16 ans pour juill. à la campagne près Paris. Ecr. nº 6.252 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Stages

UNIV. LYON-II et ST-ETIENNE Stage intensif arabe maghrebin, 30/6-18/7. Rens. S.U.F.C., 5, rue Tréfilerie, St-Etienne. — Tél. : (77) 25-22-02.

NOUVEAU DEVENEZ **RELAXOLOGUE** formal. 2 ans Paris et province Inscript. après étude du dossier CLOTURE FIN JUIN **ISTOR** 17, avenue de Paris, 94300 Vincennes

Troisième âge

Vds studio ds maison retraite, près Aix-en-Provence. Ecrire : Berge, B.P. 6, 83180 Ollioules.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

PARIS-NEW-YORK-PARIS

3 JUILLET - 31 JUILLET

1990 F

DELTA : les voyages, passionnément

Tél. : 329-21-17

HOTEL CLUB (CORSE) **Les Calanques**

pension complète, garderie enfants, activités nautiques et animation, tt compris à partir de 1.580 F la semaine Paris-Paris. Renseign., 13, rue de Vienne, PARIS-8e. Téléphone : 387-06-59.

Côte d'Azur, locations juillet, août, villas et appartements. COLLE : 562-37-19.

Loue Mobile-Home 6-7 pers., tout conf., près ferme Vendée, 20 km mer, juillet, fin août, sept. Tél. après 18 heures : (99) 63-20-78.

A louer, Espagne (Taragone). Ametlla, app. T4 meublé, neuf, bd mer. Dabezies, 32170. Tél. : (62) 67-51-93.

Luberon-Ménerbes, pet. mais., cft, à louer juillet, 4.500 F et septem. 3.500 F. Tél : 260-79-53.

LOCATION VACANCES juillet-août
CARRO petit port « côte bleue » maison av. terrasse, tt cft, lave-linge/vaisselle, 5 pers., 5.000 F p/mois. T. (75) 59-51-70 ap. 21 h.

Encore disp. quelques locations appt ou villas juillet ou août.

Renseignements et réservations Agence G. de Langlais-Damgan. TEL. : (97) 41-10-94.

ESPAGNE, bord mer, loue villas, appts. Bourdin, 22, pl. J.-Jaurès, 77140 Nemours. T. (6) 428-41-52.

LA BAULE
villa 3 pièces, confort, jardin, 300 m. mer, 4.900 F en juillet. Tél. : (16-43) 86-06-46 le matin.

GUADELOUPE stud. bord plage le mois 3.000 F, 15 jrs 2.500 F. Tél. : (16-49) 46-02-92 ap. 18 h.

Découvrez les **ILES ÉOLIENNES** (SICILE)
2 semaines 2.740 F Paris-Paris, hébergement, petit déj. et visite des îles. Renseign. : 13, rue de Vienne, Paris-8e. Tél. 387-06-59.

MOUGINS (près de Cannes) JUILLET-SEPTEMBRE
1) 2 p., cuisine, douche, vue.
2) Studio, c. cuis., douche, terr.
TEL. : 297-49-68.

Tangente été 80 init. à l'oisiv., à la mont. Chal. col. Htes-A. Per. frais de séj. 53 F/jour/adulte. Fontgillarde, 05390 MOLINES.

LES CARROZ - D'ARACHES (Haute-Savoie) - 1.150 m. d'alt. Station ETE-HIVER - A louer STUDIO tout confort (4 pers.). TEL. : 304-42-41.

Part. loue Megève 15-30 juillet août duplex grand standing, 3 chbres, 2 s. de bns, cabinet toil., salon, s. à mang., terrasse solarium, vue exceptionnelle. TEL. : 707-27-56.

CHALET en SUISSE pr enfants dès 2 ans, montagne, jeux, vac. été. BOVEN : 19-41-25 - 65-11-57.

BEARN prox. mer et montagne. Loue fermette tt cft, 6-8 pers. Juill. et sept. T. (59) 69-51-53.

AIX-EN-PROVENCE

quelques belles loc. encore disp. pour les mois de juillet et août. Cabinet LOGEPRIM, 36, bd Carnot, 13100 Aix-en-Provence. — Tél. : (42) 62-43-71.

Camping-cars

Louez un **TOURING-CAR MILLEVILLE**

Modèle : 3-4-6 places week-end - semaine - mois. Départ de plus de 100 villes ou France. Renseignements et réservations : TEL. : (1) 687-72-73.

Caravane

Loue caravane ancienne 2 pers., auvent, frigo, sur camping. MOTHE-ACHARD (Vendée) juillet, août, sept. 150 F/sem. Tél. : (99) 63-20-78 après 18 h.

Liaisons aériennes

Vols spéciaux MAROC TUNISIE 1.050 F A.R. su juin Prestations terrestres minI. J.S.F., lic A 804 5, r de la Banque 2e - 261-53-21.

Tennis

BRETAGNE stages de tennis MICHEL LANCIEN stage 6 jours intensifs, tous niveaux et spécial jeunes. Px du stage tenn. seul 900 F. Kérangoaguet, 29226 Carantec Tél. : (16-98) 67-02-22.

L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

Rue de Belzunce très beau 3 pièces, tout confort, 1.900 F + charg. Tél. 755-85-30.

Rue Vauvenargue 18e cble livg + chambre tt confort, 2.300 F + ch. Tél. 228-58-69.

MONTMARTRE St-Vincent, libre déb. août, 3 pces dt gd living, gds placards, 3e ét., asc., tél., sol., vue s. jard. et butte, stat. fac. Ss interm. Bail. 2 500 + ch. Ecr. no 8507 le Monde Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

locations non meublées Demande

Paris

Couple fonction publique rech. pour octobre 3/4 pièces PARIS. Tél. : 206-35-93.

Ch. à louer à partir septembre, appart. 3-4 pièces. Prix raisonnables, Paris ou banlieue métro. Agence s'abstenir. Er. no 6.248 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

PROPRIETAIRES LOUEZ SOUS 48 H SANS FRAIS VOS APPTS 261-53-88

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill. vte banl. loyers garantis 5.000 max. 283-57-02.

fonds de commerce

Vends cause santé CAFE-BAR D'ANGLE. Refait neuf. Paris-9e. Tél. : 280-17-92.

A vdre urgt cab. médic. ophtal. app. et client. 213 av. de Choisy Paris-13e, 1er ét. esc. B 400.000 F Visite le 25 et 28 juin 11 à 16 h.

A vendre **PAS-DE-PORTE** à Lagny 77400 (Marne-la-Vallée) TRES BIEN PLACE CENTRE VILLE 1 BOUTIQUE 40 m2, 2 grandes vitrines + 1 appt au 1er étage 3 pièces, cave, grenier, w.-c. **TÉL. : 430-19-00.** Bail nf. Loyer min. 1.000 F mois

Immobilier (information) Immobilier (information)

LES COURTILLES

149, RUE OBERKAMPF - PARIS 11e

VENTE DE LA DERNIERE TRANCHE

F.C

PROFITEZ DU LANCEMENT. ACHETEZ LES MEILLEURS PLANS AUX MEILLEURS PRIX.

Le choix : tous les types d'appartements.
La livraison : 4e trimestre 1981
Les prix : fermes à la réservation
L'appartement témoin : ouvert tous les jours de 14 h à 19 h, en semaine et le week-end de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h (Tél. 700.11.09) - Métro Ménilmontant.
Géfic - 4, place d'Iéna - 75116 Paris.



GEFIC 723.78.78

appartements achat

PAIEMENT COMPTANT CHEZ NOTAIRE, 3 à 4 p. PARIS préfère, 5e, 6e, 7e, 8e, 12e, 9e, 15e, 16e, Téléphone : 261-39-78 ou Tél. : 257-47-99 le soir.

RECHERCHE URGENT PARIS 1 à 3 pièces, avec ou sans cft. PAIEMENT IMMEDIAT CHEZ NOTAIRE. Téléph. : 873-20-67.

L'AGENCE DU XVIe cherche BEAUX APPARTEMENTS préférence dans le 16e, T. 704-48-27.

Boutiques

Gd local commercial, face mairie 10e, 105 m2 + gd sous-sol. Téléph. : 257-43-51.

immeubles

Vous désirez vendre VOTRE IMMEUBLE JE SUIS ACQUEREUR. Téléphoner le matin au 747-42-97 ou écrire : NOEL AUFMAN, 21, rue Le Peletier, PARIS-9e.

11e, Murs d'hôtel-café. TRES BON ETAT Tél. : 563-83-33.

locaux commerciaux

17e BROCHANT, maison 12 P. + 8 gdes salles, conviendrait médecin, centre de soins, etc. GERANT : 233-04-30.

TAILLEUR Cède bail commerc. mixte 1er ét. rue d'Antibes (Cannes), 4 p. pour profession ident. ou profession libérale. Tél. : 16 (93) 68-19-67.

propriétés propriétés propriétés

Part. à Part., proche Nemours, 95 km Paris par autor., anc. ferme, caractère, 3 bâtiments 2.500 m2 bien clos, verger, 120 m2 habit. Caves, grenier carrelé, s. d'eau, chauf. mazout, garage. Possibilités aménagemts complémentaires. Px : 600.000 F à débattre. Tél. : 242-41-56.

PONTHEVRARD Près RAMBOUILLET Ravissante maison, réception, 5 chbres, poutres, cheminée, jardin 1.100 m2 clos. Téléph. : 567-22-88.

15 KM DE ROANNE vds PROP., 102 ha, seul tenant terre près bosquet MAIS. DE MAITRE, FERMES écr. no T 20571 M, Régie Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SOLOGNE région Salbris. A vendre très bon territoire de chasse 70 hectares dont un bel étang 5 ha. Bat. confortable, possibilité location 75 hectares attenant. Ag. SAINT-HUBERT, 221, rue du Général-Leclerc, 45240 La Ferté-Saint-Aubin. Tél. : (38) 91-57-77 de 9 à 12 h.

Part. vend 02 LAON (plateau) maison comprenant cuis., salon, s. à manger, 3 ch. + mansarde, 2 s. d'eau, 2 vérandas, cave, grenier, jdin 400 m2, chf. centr. gar, belle vue. Px 270.000 F. TEL. : (73) 96-83-32.

A vdre rég. VILLENAUXE-LA-GRANDE (Aube) 100 km Paris fermette rénovée, gd stdg, s/ 4.000 m2, cuis., séj. 60 m2, 4 ch., 2 bns, dépend., prix 580.000 F. AG. LAMANTHE, 77320 LA FERTÉ-GAUCHER. T. 404-02-20.

ANDRESY (78) 5' Gare Luxueuse villa, séjour 60 m2 sur gde terrasse, 5 chbres, bureau, cuisine équipée, jardin 1.600 m2 + allée privative, garage. 1.500.000 F. - Tél. 451-57-12.

UN SILENCE RARE A 60 MINUTES DE PARIS Maison forestière 12e siècle, restaurée, séj. 60 m2, poutres, 4 ch., 3 s. de b., tt cft, tr. bon état, larges possib. d'agrandiss., jard. clos de 1 ha + 79 ares entourés par la forêt de COMPIEGNE. UN MILLION QUATRE CENT MILLE FRANCS. Agences s'abstenir. T. Bureau : 265-47-99 - 241-03-49.

OUEST - 40' PARIS par autoroute. Part. vend près golf, luxueuse propriété Ile-de-France 1971, sur 5.000 m2, 250 m2 habitables, grenier aménageable, caves, garage. Prix : 1.050.000 F. Téléphoner au 766-38-00.

RUEIL-MALMAISON Près Paris - SITUATION UNIQUE, LUXUEUSE VILLA DE CARACTERE, réception 63 M2, 5 chambres, 4 bains, 500 m2 bâtis. PAVILLON GARDIEN. Parc boisé 2.500 m2 clos. Prix élevé. I.M.F. - 071-33-14

BEAUJEU Vente directe par Propriétaire Magnifique propriété s/2.600 m2 dominant la vallée, pierres apparentes, toiture refaite en 75. Entrée, salle à manger, cuisine aménagée, cave, atelier, réserve, salon avec mezzanine, poutres apparentes, cheminée rustique, décoration raffinée, bur. tissus murs, poutres, 5 chbres, dches, s. de bains, sanitaires, maxim. cft, absolument IMPECCABLE. Maison délicieuse à vivre dans un décor de rêve sur 276 m2. Jard. potager, 2 bassins, source. 687.000 F. Lyon : (78) 36-48-27 - Beaujeu : (74) 04-82-94

LE VÉSINET Situation exceptionnelle, sur pelouses, 5' RER, Propriété Mansart, réception 80 m2, 6 ch. + chbre service, 4 bains, tt cft, beau jardin boisé 2.250 m2. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

SAINTE-MAXIME Votre résidence dans un parc A 300 m de la plage A partir de 700.000 F
MAXANDRE 14, rue Bixio - 75007 Paris Tél. 297-40-86

NORMANDIE HARAS DU PIN, sur 4 ha herbagés, ferme caractère en L complètement restaurée, grand confort, belle réception, 5 ch., cuisine aménagée, dépendances, 4 boxes + 8 possibles. Tél. : 16 (38) 91-57-77.

VERSAILLES-CHESNAY Splend. mais. s/3 nivx 350 m2, part. état, s/terrain clos 900 m2 + gar. Idéal profession libérale. 2.800.000 F. - LIOU : 951-87-48.

Belle maison style (12 pièces), magnif. panoram. s/Périgueux. Vaste entour. poss. 650.000 F. Mme Reymondie, La Garenne, route de Lyon, 24000 Périgueux.

villas villas

CHANTILLY GOUVIEUX en forêt à 28 minutes PARIS-NORD

maisons à la française de 143 à 236 m² sur terrains boisés

le parc des aigles sur place : (4) 457.32.62 au siège : 387.52.11

BOURG-LA-REINE Belle villa moderne 1978, gd séj. av. chem., 5 chbres, ss-sol, gar. Sur 360 m2 Prix 1.050.000 F. TEL. : 665-79-99.

A vendre 9 km Ouest Montpellier, ds village agréable, villa récente 134 m2, F6, jardin aménagé 827 m2. Urgent, cause mutation. Prix : 530.000 F. Tél. : (67) 55-40-28.

PARC DE SCEAUX Beau pavillon crépi, living dble, cheminée, cuis., 3 ch. + grenier, grand confort, sous-sol, jardin. Px 1.050.000 F. - Tél. 660-44-66.

CHEVREUSE BELLE VILLA traditionnelle avec sous-sol sur 2.030 m2. **050-03-36**

CONFLANS-STE-HONORINE Villa vue Seine impren., 7 P., chff. centr. Tél. 490 m2 terrain + 170 m2 habitables. 870.000 F. 44, quai des Martyrs-de-la-Résistance. — Téléphone : 387-62-04.

SCEAUX CENTRE Maison particulière, grande réception, 8 ch., terrain 900 m2. Prix : 1.900.000 F. Tél. : 661-65-25.

Bordeaux, 15' centre, propriété grand standing, piscine, tennis, à débattre. Tél. : (56) 20-41-44.

RUEIL proximité Gare VILLA bien construite, séjour, 3 chbr., cuis., bains, tt confort, garage, jardin 400 m2. 640.000 F. Exclusivité AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

SPÉCIAL IMMOBILIER VACANCES
mer • montagne • campagne

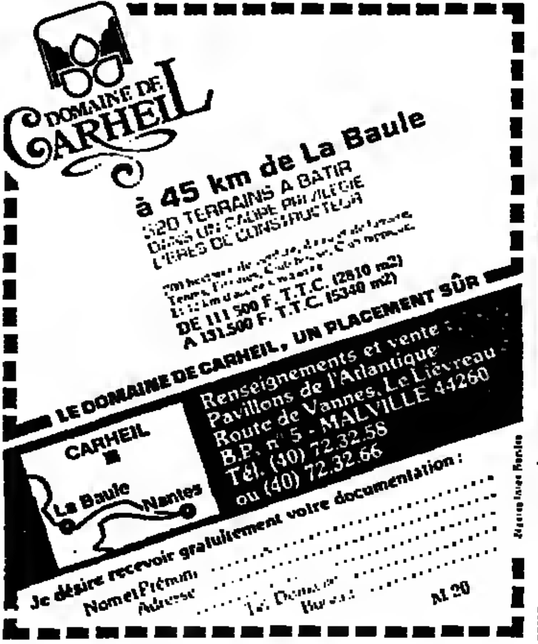
VENEZ A BELLE-ILE EN MER

Il nous a été possible de construire sur cette île protégée en Bretagne.

Au lieu-dit Le Potager, dans un site dominant le nouveau port du Palais, la Résidence « GULF STREAM » vous propose à la vente, des duplex de grand standing, dans une architecture parfaitement intégrée au paysage, du studio au T4, à des prix exceptionnels pour la Côte Bretonne.

Venez nous voir à Belle-Ile ou demandez notre documentation :

Une réalisation ACCESSION SA, 8 rue Racine 44000 Nantes Tél : (40) 73.31.08/71.76.68



LA LONDE LES MAURES

RÉSIDENCE DU **PIN VIEUX**

Dans IMMEUBLE 1900 restauré, 16 appartem. luxe 1-2-3 p. entièrement rénovés. Superbe parc avec piscine et vue directe sur la mer.

CABINET MARCHAND

29, rue du Bât-d'Argent, 69001 LYON Tél : (7) 828-76-87



Pointe Vermeille

Des marinas de standing au bord du lac marin, avec plages, bassin de natation, quais à bateaux...
Du studio + cabine au 3 pièces.

Studio + cabine à partir de : 140 000 F* avec 7 000 F comptant
* Jusqu'à épuisement du stock. Prix au 1/5/80
gestion locative assurée

Jean-Pierre MULLER JPM spi
66, rue de la République, 69002 Lyon Tél. (7) 892.84.20

Je désire recevoir la documentation gratuite concernant : ☐ studio + cab ☐ 2 pièces ☐ 3 pièces
Nom
Adresse
Tel

DEAUVILLE
Résidence l'ARMORIAL
Boulevard Cornuché
GRAND STANDING
Du studio au 4 p., duplex et terrasses
Cuisines et salles de bains équipées
(6000 à 7500F/m2) LIVRAISON EN COURS
Renseignements : Week-end, sur place
32, rue des Villas-Tourgeville - 14800 DEAUVILLE
Tél : (16-31) 88.67.15. En semaine : 553.90.32
Sogecim

83460 LES ARCS-SUR-ARGENS

DOMAINE DES RIBIÈRES

70 villas de style provençal de 3 à 5 p., à 27 km de la mer. Vue panoramique dans un très beau site d'une zone particulièrement verdoyante et paisible. Ensoleillement maximum. Autoroute : 5 km, gare S.N.C.F. : 3 km Prix fermes et définitifs à la réservation. Rens. et vente : 18, boul. Gambetta ou 62, av. de la Gde-Armée, 75017 PARIS. tél. 574-69-04 ou 65-58.

SOGRIMO



copra le triangle / allée jules milhau 34000 montpellier

C'est beau



La Grande-Motte, c'est beau. Quand on connaît. Nous y construisons votre appartement sur la plage. Soleiflan, les Dunes, le Vasco de Gama, vous avez le choix. Du studio au 4 pièces La Grande-Motte, Aigues-Mortes, St Gilles, Arles, la Camargue. Faites un beau voyage.

En attendant, pour recevoir gratuitement une documentation complète retournez ce bon à Boucau Promotion.
M., Mme, Mlle
Adresse complète
Réalisation BOUCAU PROMOTION. Les Olivettes. Rte de Nîmes. 30400 Les Angles. Tél. (90) 25.13.30

ÉTRANGER

Soleil d'Espagne **COSTA BRAVA** Qualité de vie

Investissement de premier ordre

A partir de Paris, à 7 h. de voiture ou 1 h. d'avion. Dans la quiétude des pinèdes, à proximité des principaux centres touristiques.

VOTRE VILLA AU BORD DE LA MER
UN RÊVE RÉALISABLE

Bungalows dès **140.000 FF**

Excellentes possibilités de location.
VOTRE GARANTIE : nos 15 années d'expérience. Nos 850 clients en Europe. Notre position dominante sur le marché immobilier.
Profitez de nos visites hebdomadaires sur place, en avion ou en train, à des conditions très avantageuses.
Pour information, retournez le coupon ci-dessous à

DECESA FRANCE
87, rue de La Tour. 75016 PARIS.
DELEGACION GRUPO INMOBILIARIO AGA
M-27

Nom et prénom :
Adresse :
Tél. :
NP : Localité :

Pour tous renseignements concernant cette rubrique : Mme P. BALAGUER, 233-44-21

Le Monde

régions

Bretagne

350 millions de francs pour les routes

Un effort sera fait pour les collèges et les lycées

Au terme de la réunion de travail avec les responsables bretons, le 19 juin à l'Elysée (*le Monde* du 20 juin), plusieurs mesures intéressant l'économie, l'industrie, l'agriculture, la recherche et l'éducation dans cette région ont été annoncées par les services de la présidence de la République, qui considèrent la Bretagne comme « *un fer de lance dans la compétition internationale* ». Les principales mesures sont les suivantes :

● ROUTES : le plan routier sera poursuivi « *avec des moyens sensiblement accrus* » : 300 millions de francs en 1980 (contre 250 en 1979) et 350 en 1981.

● S.N.C.F. : un programme d'électrification des deux grands axes du réseau ferroviaire, s'étalant sur dix ans, va être proposé par le gouvernement. Sur les axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper, la modernisation va permettre d'élever la vitesse maximum à 160 kilomètres à l'heure en 1985.

● AGRICULTURE : un programme pluriannuel d'adaptation des conserveries du sud de la Bretagne va être élaboré. Les crédits pour le remembrement et pour l'hydraulique agricole vont être accrus. Enfin, un institut supérieur des productions animales - de troisième cycle - sera créé à Rennes : il assurera la formation à la gestion des entreprises, à la commercialisation et à l'exportation des produits d'élevage.

● *INDUSTRIE* : des expériences d'utilisation de la télématique seront développées. Le secrétaire d'Etat aux P.T.T. présentera pour fin 1980 un programme de valorisation industrielle des recherches du C.N.E.T. et du C.C.E.T.T. (1) au profit des P.M.E. bretonnes.

● ACTIVITES MARINES : pour l'aquaculture, les projets aidés par l'Etat représenteront, en 1980, 10 millions de francs d'investissements. Les projets d'installation, de stockage ou de transformation des aliments du bétail importés dans les ports bretons bénéficieront de la prime d'orientation agricole.

● ENSEIGNEMENT : un effort « significatif » sera fait dans le budget de 1981 en faveur des équipements scolaires du second degré.

Les réactions des responsables bretons sont partagées. M. Raymond Marcellin, président (P.R.) du conseil régional, a indiqué : « *Nous avons obtenu certains progrès, mais nous n'avons pas atteint tous nos objectifs.* »

Le P.C. : offensive psychologique

Pour M. Louis Leroux, conseiller régional communiste, la rencontre à l'Elysée se traduit par « *quelques mesures concrètes mais limitées et de vagues promesses* ». « *Rien de ce qui a été décidé à l'Elysée ne jette les bases d'une action régionale permettant de donner du travail à tous, de dynamiser l'agriculture et de sauvegarder la pêche. Il s'agit en fait d'une offensive psychologique pour stopper l'érosion de l'autorité des forces de la majorité sur la population bretonne.* »

Porte-parole des socialistes bretons, M. Louis le Pensec, député du Finistère, constate : « *Le problème n'est pas de dire si la sébile est à moitié pleine ou à moitié vide. Chacun la jauge à l'aune de ses ambitions pour notre région et en se demandant ce qui, dans l'inventaire des mesures ponctuelles, sera le rempart contre les grands vents dévastateurs de la crise. Il s'agit dans l'ensemble de confirmations. La Bretagne reste malade du libéralisme sauvage et de l'Etat central.* »

De son côté, M. Henri Gourmelen, porte-parole de l'Union démocratique bretonne, parle d'une « *tentative de récupération politique* ».

(1) CNET : Centre national d'études des télécommunications ; C.C.E.T.T. : Centre commun d'études de télévision et de télécommunications.

Ile-de-France

EN CONFLIT AVEC LES COMMUNISTES

Les socialistes refusent de voter le budget de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines

La *crise grave qui vient* d'éclater *dans* la ville nouvelle de *Saint-Quentin-en-Yvelines* est peut-être irrémédiable. L'attitude des élus socialistes, qui ont rejeté le budget 1980 présenté par les élus communistes, laissera de toute façon des séquelles graves au sein du Syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle (SCAAN), où les querelles et les divisions sont allées en s'accentuant, surtout depuis la rupture de l'union de la gauche en 1978.

Mais ce qui n'était qu'une série de coups bas et d'affrontements larvés et discrets a été porté au grand jour lors de la réunion du syndicat communautaire du 10 juin dernier, réunion au cours de laquelle les élus socialistes, relayés par ceux de la majorité, ont refusé de voter le budget 1980. Ce budget primitif était pourtant techniquement prêt. D'un montant de 300 millions de francs, il fait apparaître un accroissement de la pression fiscale de 18,66 %.

Onze communes, cent trente mille habitants, la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, située au sud-ouest de Versailles, ne connaît pourtant pas plus de difficultés que les autres, avec des finances problématiques et un développement d'un coût parfois incertain. En rafiant aux municipales de 1977 six des onze communes, les élus communistes ont installé l'union de la gauche à la tête du SCAAN, sorte de super conseil municipal. Depuis, les socialistes se plaignent d'être traités comme une force d'appoint.

Aujourd'hui, pour expliquer son refus de voter le budget, le parti socialiste dénonce en bloc « *le laxisme condamnable du P.C.F. au niveau de l'urbanisme, l'exercice solitaire du pouvoir et le totalitarisme des communistes, les pratiques condamnables dont a été entaché le fonctionnement de la ville nouvelle au niveau du journal, des marchés de cantines, de l'embauche du personnel et même des fausses délibérations* ».

Les socialistes accusent encore leurs partenaires de n'avoir pas respecté la solidarité de gestion inscrite dans les accords préélectoraux de 1977 ; aucune délégation de gestion n'a en effet été accordée aux vice-présidents socialistes et radicaux de gauche. « *Il faut ajouter à cela un manque grave de concertation et de gestion* », affirment les socialistes, conduits par M. Georges Mougeot, lequel précise qu'il ne s'agit pas d'une rupture de l'union mais d'un coup d'arrêt au « *totalitarisme du P.C.* ».

En l'absence de M. Mario-Urbanet, P.C., que son parti a écarté depuis deux mois de la direction de la ville nouvelle après un accident de santé sur la voie publique, c'est M. Alain Le Vot, P.C., qui assure la présidence par intérim. « *Nous ne comprenons pas*, dit-il, *la volte-face des socialistes, qui s'étaient engagés à voter ce budget et qui disposent pourtant d'une totale liberté pour exercer leur mandat.* »

M. Nicolas About, député U.D.F. et maire de Montigny-le-Bretonneux, et qui est un des rares élus de la majorité à siéger au SCAAN, salue « *le courage politique des socialistes et les invite à ne pas céder* ».

DAMIEN RÉGIS.

Corse

EN DÉPIT DE L'OPPOSITION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

M. Edmond Simeoni parle de la question de l'Ile à l'Assemblée européenne

Strasbourg. — En dépit des démarches faites par le gouvernement français pour l'interdire, une conférence de presse de M. Edmond Simeoni, le porte-parole de l'Union du peuple corse (U.P.C.), a eu lieu le jeudi 19 juin, à Strasbourg, dans l'enceinte de l'Assemblée européenne. Elle était organisée par M. Maurits Coppieters, parlementaire, élu par la Volksunie, un parti régionaliste flamand.

Le Quai d'Orsay, dans une lettre adressée à la présidence de l'Assemblée, avait donné deux raisons à la demande d'interdiction : il s'agit d'une question qui met en cause l'intégrité du territoire national et qui ne relève pas de la compétence de l'Assemblée. Dans un premier temps, le bureau de celle-ci se prononça pour l'interdiction. Puis, devant l'insistance de M. Coppieters, qui s'est dit « *profondément étonné par l'intervention du gouvernement français visant à s'ingérer dans les affaires du Parlement européen et à restreindre les droits des parlementaires élus au suffrage universel* », Mme Veil, plutôt que de risquer un affrontement, décida de laisser faire.

Dans la salle, Mme Scrivener et M. Galland vinrent « *marquer la réprobation de leurs vingt-cinq collègues de la liste U.F.E.* (c'est-à-dire l'U.D.F.) *pour le précédent grave que constitue pour le Parlement européen cette conférence de presse* ». M. Galland a rappelé alors que M. Coppieters avait subi sur cette affaire à Strasbourg « *deux défaites politiques graves* » : en séance plénière, l'Assemblée, saisie d'un projet de résolution sur la situation en Corse, avec demande de débat d'urgence, a rejeté l'urgence ; au sein de la commission politique, où ce projet avait été renvoyé, une large majorité s'est dégagée pour refuser d'en discuter. Afin d'éviter que de tels incidents ne se reproduisent, Mme Scrivener et M. Galland demandèrent que soit introduite dans le règlement de l'Assemblée une procédure d' « *exception d'incompétence* ».

Le docteur Siméoni et son avocat, Mᵉ Lucien Felli, qui l'accompagnait, après avoir rappelé le caractère légal et démocratique du combat mené par l'Union du peuple corse, mirent l'accent sur les excès de la Cour de sûreté de l'Etat : « *La Corse vit sous tutelle judiciaire... C'est une situation en contradiction avec la convention européenne des droits de l'homme... C'est pourquoi nous sommes obligés d'en appeler aux démocrates européens.* » M. Simeoni dénonça également l'introduction en Corse, avec l'assentiment de l'Elysée, de polices parallèles. Après avoir indiqué que lui-même et sa famille avaient fait l'objet de nombreux attentats, il révéla que M. Bertolini, l'un des chefs des groupes anti-autonomistes, arrêté après les graves incidents de Bastelica, allait bientôt être élargi.

Aujourd'hui, a encore indiqué M. Simeoni, les objectifs immédiats de l'U.P.C. sont la dissolution de la Cour de sûreté de l'Etat et la libération des jeunes Corses emprisonnés. « *Même si nous ne partageons ni leur objectif (l'indépendance) ni leurs moyens (la lutte armée)* », l'Union du peuple corse, refusant le piège de la violence et de l'extrémisme, continue son combat « *pour une large autonomie dans le sein de la République française et dans le cadre européen* ». — Ph. L.

Les suites judiciaires des événements de Bastelica et Ajaccio

Les détenus corses et la « mascarade » de la Cour de sûreté de l'Etat

La suspicion des militants corses à l'égard de la Cour de sûreté de l'Etat s'est transformée, ces dernières semaines, en un refus global de la part des douze Corses toujours emprisonnés après les événements de Bastelica et de l'hôtel Fesch, à Ajaccio, au mois de janvier. Dans une lettre collective, ces derniers font savoir qu'ils n'entendent plus se prêter à ce qu'ils désignent comme « *un véritable scandale politico-judiciaire* ». Selon eux, la Cour de sûreté de l'Etat « *fabrique des condamnés innocents* ». En clair, les douze détenus ont décidé de ne pas comparaître devant la Cour, sinon sous la contrainte physique, et, en tout cas, d'y rester muets.

Poussant plus loin leur volonté de silence face à cette juridiction, ils demandent à leurs avocats « *de ne plus se compromettre dans une mascarade qui déshonorerait l'idée même de justice si elle devait se poursuivre jusqu'à la salle d'audience* ».

Les condamnations qui ont frappé sévèrement, le 13 mai, de jeunes nationalistes corses — auteurs ou complices d'attentats à l'explosif en 1978 — semblent avoir été déterminantes dans cette décision, alors que l'instruction des affaires de Bastelica et d'Ajaccio est sur le point d'être achevée. Les avocats des détenus — Mᵉˢ François Alfonsi, Jean-Pierre Cesari, Lucien Felli et Jean Maggiani — ont pris acte de ce choix dans un communiqué à la fois prudent et menaçant. Ainsi écrivent-ils : « *Un jour (...) devait venir où la conception même de la Cour de sûreté de l'Etat, quelle que fût la qualité de la plupart des magistrats qui la composent, allait confronter les avocats à un grave problème d'éthique et de déontologie. Ce jour est désormais venu, dans une affaire qui trouve sa source dans de graves carences administratives sans lesquelles elle ne se serait jamais produite, et il est difficile d'admettre que l'administration, maîtresse par le truchement du garde des sceaux de l'opportunité et des limites de la poursuite, puisse se trouver à la fois juge et partie.* »

En fait, ces défenseurs laissent entendre qu'ils ne participeront pas au procès, refusant de la sorte d'être ces « *auxiliaires de justice que sont les avocats* ». Ils déclarent assumer les risques d'éventuelles sanctions prises par les magistrats en raison de leur attitude.

En regard de cette évolution de la défense des nationalistes corses, on indique à la Cour de sûreté de l'Etat que cette affaire demande beaucoup de nuances. On fait notamment remarquer que les événements de Bastelica et d'Ajaccio ne sont pas de même nature que les attentats à l'explosif commis par le Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.). Enfin, le ministère public, indique-t-on, n'a pas encore pris ses réquisitions, ni le premier ministre signé le décret de mise en accusation.

L. G.

TRANSPORTS

Selon le « New York Times »

DES EXPERTS S'APPRÊTENT A METTRE EN CAUSE LA CERTIFICATION DES AVIONS AMÉRICAINS

New-York (A.F.P.). — Le groupe d'experts chargés d'enquêter sur l'accident du DC-10 des American Airlines qui s'est écrasé, en mai 1979, à Chicago (il y avait eu deux cent soixante-treize morts), s'apprête à remettre au gouvernement un rapport mettant sévèrement en cause les règles d'attribution, depuis une dizaine d'années, de certificats de sécurité aux avions américains, affirme le « New York Times ».

Des critiques, affirme le quotidien, sont aussi faites sur les contrôles de la production et de la maintenance des appareils par les compagnies.

Selon le quotidien, le groupe d'experts estime que la F.A.A., qui a rassemblé dans le passé les meilleurs ingénieurs et techniciens américains de l'aviation, ne présente plus les mêmes critères de qualité aujourd'hui. Le groupe accuserait le personnel de la F.A.A. de ne pas contrôler de manière satisfaisante les défauts qui lui sont signalés par les spécialistes des constructeurs. Mais les experts reconnaissent que les ingénieurs chargés des contrôles font la plupart du temps du bon travail.

Le groupe d'experts, ajoute le « New York Times », proposera une série de mesures afin d'améliorer les règlements imposés pour la certification des appareils américains et recommandera que les critères de sélection du personnel de la F.A.A. soient relevés.

La F.A.A. a la charge de délivrer les certificats de vol des appareils aux Etats-Unis. Elle doit aussi surveiller l'entretien des appareils et la qualification des personnels des compagnies.

● *La grève des pilotes de ligne probablement annulée.* — Prenant connaissance du référé *du tribunal de Créteil déclarant* nul, à la demande d'Air France, Air Inter et U.T.A., leur préavis de grève, prévue pour les 22 et 23 juin, les dirigeants du Syndicat national des pilotes de ligne (S.N.P.L.) ont indiqué le 20 juin qu'ils allaient délibérer de leur attitude dans l'après-midi. Avant même d'apprendre la décision du tribunal, les dirigeants du S.N.P.L. avaient affirmé qu'ils « *s'inclineraient* » si le référé leur était défavorable. Le S.N.P.L. et le SNOMAC (Syndicat des mécaniciens navigants) voulaient protester contre l'autorisation accordée à Euralair de faire piloter ses Boeing-737 avec deux membres d'équipage au lieu de trois.

● *M. Paul Reverdy, secrétaire général de la S.N.C.F.* — M. Paul Reverdy, cinquante-cinq ans, inspecteur général des finances, ancien directeur des finances et des affaires économiques de la Ville de Paris, vient d'être nommé secrétaire général de la S.N.C.F.

● *Nouveau P.-D.G. pour la SFENA.* — Le conseil d'administration de la Société française pour la navigation aérienne (SFENA) vient de nommer M. Jacques Pagnard, président-directeur général. La SFENA (700 millions de francs de chiffre d'affaires) a pour principaux actionnaires l'Etat (59 %) et la société Crouzet (25 %), avec laquelle une étroite collaboration technique et industrielle existe depuis des années.

P.T.T.

● *Nomination aux télécommunications.* — M. Alain Bravo, ingénieur en chef des télécommunications, est nommé directeur de la production à la direction générale des télécommunications du secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion, en remplacement de M. Yves Fargette (*Journal officiel* du 20 juin).

CIRCULATION

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SANS LA MANIÈRE FORTE ?

« *On a pensé à la sécurité des automobilistes uniquement en terme de répression, cela doit changer* », telle est la principale conclusion des premiers états généraux des automobilistes réunis à Paris les 16 et 17 juin par l'Association française des automobilistes et présidés par M. Claude Charbonnaud. Tous les participants, responsables, ou simples représentants des automobiles-clubs, étaient d'accord sur ce point : « *La répression a fait son plein* », il faut désormais multiplier les actions d'informations à l'égard des usagers de la route, et ils doivent eux-mêmes se donner des structures d'action.

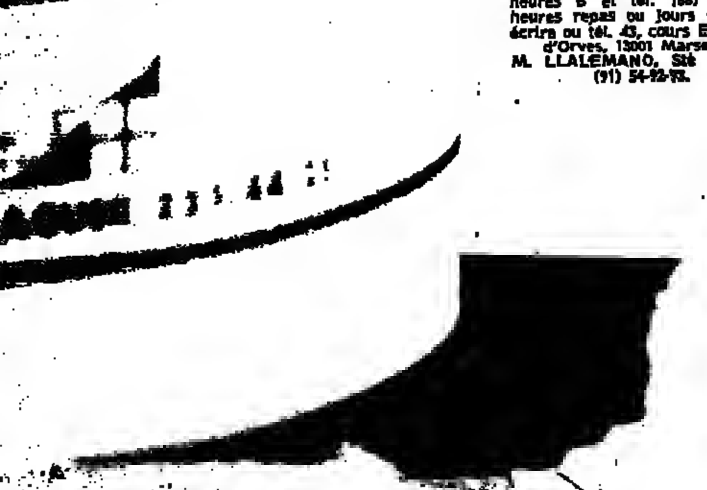
M. Christian Gérondeau, secrétaire général du comité interministériel de la Sécurité routière, a reconnu que les mesures réglementaires visant à améliorer la sécurité (port de la ceinture, limitation de vitesse, etc.) ont déjà toutes été prises. Désormais, a-t-il souligné, un programme d'amélioration des « points noirs » routiers sera mis en œuvre.

Le représentant du ministre des transports a affirmé pour sa part que l'expérience des codes continuerait jusqu'à la fin de l'année. Selon le ministère, toute expérience qui vise à améliorer la sécurité routière sera tentée systématiquement.

« *La voiture a pris de plus en plus d'importance dans le monde où nous vivons*, a souligné M. Charbonnaud. *La preuve : la suspension du permis de conduire est devenue une peine comme l'amende ou l'emprisonnement ?* » Or, un sondage récemment fait à la demande de l'AFA a démontré que si les automobilistes acceptent une réglementation ils sont hostiles à une répression systématique : la limitation de vitesse devrait, selon eux, être établie aux environs de 100 kilomètres à l'heure sur route et 140 kilomètres à l'heure sur autoroute, et 70 % d'entre eux sont hostiles à l'utilisation des codes en ville.

Pour ce qui concerne le coût des véhicules et celui de leur entretien, les automobilistes jugent que le prix du carburant est « *exagéré et inacceptable* » (82 %), viennent ensuite la T.V.A. sur l'achat (65 %), la vignette (44 %), les parcmètres et les contraventions (39 %), l'entretien et la réparation (33 %), l'assurance (29 %).

Enfin, 78 % des usagers de l'automobile sont favorables à un contrôle technique. A signaler que les automobilistes choisissent pour 60 % d'entre eux la route plutôt que l'autoroute à péage.



Le Monde

économie

AFFAIRES

Le groupe Willot dément vouloir vendre Dior

La société Christian Dior se porte bien, a repris ses investissements et n'est pas à vendre, ont affirmé jeudi 19 juin les dirigeants de cette entreprise, appartenant depuis le début de l'année au groupe Agache-Willot. Les difficultés rencontrées avec le rachat par ce groupe — puis le déficit — de la chaîne des magasins Korvettes aux Etats-Unis avaient fait conclure à certains que les frères Willot chercheraient à vendre Dior. *« Nous avons d'autres moyens pour boucher les trous de Korvettes aux Etats-Unis »*, a déclaré M. Maupin, secrétaire général du groupe Agache-Willot.

Avec un chiffre d'affaires de 1,437 milliard, en augmentation de 22 % sur 1978, la société Dior, qui emploie mille salariés, a dégagé un résultat brut de 52 millions qui est, par rapport au chiffre d'affaires, légèrement inférieur à celui de l'an passé. La société contrôle directement 16,7 % de ses activités, les licences d'exploitation représentent 83,3 % du chiffre d'affaires. L'Amérique du Nord assure 35 % de l'activité du groupe, l'Europe, 33,15 %, l'Extrême-Orient, 20 %, l'Amérique latine, 8,63 %.

En 1980, Dior lance, en accord avec la société Jones, une ligne de vêtements de sport aux Etats-Unis et, depuis mai, une gamme de prêt-à-porter féminin au Canada. Dans les deux cas, la fabrication sur place a paru le meilleur moyen de pénétrer le marché, lequel connaît d'ailleurs, dans les ventes au détail, un début de récession, a précisé M. Rouet, directeur général de Christian Dior. D'autres extensions seront faites cette année en Argentine, au Mexique et au Brésil. Les dirigeants de Dior seraient satisfaits si le chiffre d'affaires progressait de 12 % à 14 % en 1980.

Alors que la société cherche à décentraliser sa gestion, une opération de restructuration est en cours, qui devra ramener sous la houlette de Dior Paris l'ensemble des titres, des marques et des immeubles détenus par diverses sociétés et filiales.

« Le groupe Willot est une entreprise qui achète et qui ne vend pas », a déclaré M. Rouet. Il semble pourtant que, avec trois des immeubles ex-Boussac que la société Dior occupe à Paris, on ait fait une exception : ils ont été revendus à des sociétés immobilières auxquelles Dior verse un loyer en crédit-bail. Ainsi, le groupe, propriétaire de Dior, acquiert avec les bénéfices de sa filiale des immeubles dont il a déjà encaissé le produit de la vente. M. Maupin s'est refusé à révéler le montant de cette transaction et s'est déclaré incapable d'évaluer le montant de la valeur de la société Dior. — J. G.

Michelin cède le contrôle de Kléber-Colombes à la firme ouest-allemande Continental

Un véritable coup de théâtre vient de se produire dans le monde européen du pneumatique et du caoutchouc : sous réserve de l'« *agrément des autorités compétentes* », Michelin va céder, pour 50 millions de francs environ, à la firme Continental Gummi, premier fabricant ouest-allemand de produits caoutchoutés, le contrôle de sa filiale Kléber-Colombes, afin de « *constituer un ensemble européen, dirigé par des Européens et de taille suffisante pour affronter une concurrence de plus en plus rude sur le marché mondial du pneumatique et du caoutchouc* » (voir nos dernières éditions du 20 juin).

Ce nouvel ensemble regrouperait vingt-six usines, avec quarante-quatre mille personnes et un chiffre d'affaires global de 8,6 milliards de francs.

A première vue, la cession par Michelin à un concurrent ouest-allemand d'une filiale qui fournit en pneumatiques 15 % du marché français et est devenue la deuxième manufacture européenne de pneus d'avion, tout en restant le « numéro 1 » européen du pneu agraire, peut surprendre : la firme de Clermont-Ferrand fait rarement de cadeaux, surtout en cette période de compétition forcenée. Mais cela s'explique si on se replace dans un contexte plus général et si l'on tient compte de la situation de Kléber-Colombes.

Certes Michelin avait bien, en 1965, racheté une partie des actions de cette société, fondée en 1910 par la firme américaine Goodrich, lorsque la fondatrice s'en dessaisit, puis, progressivement, pris son contrôle (48,34 % directement et indirectement par sa filiale Bergougnan) avec le concours du Crédit suisse, qui en détient 15,68 %. Mais ce contrôle était toujours resté assez discret, d'autant que les « synergies » entre mère et fille apparaissaient assez discutables. Le 22 juin 1979, M. François Michelin ne déclarait-il pas : « *Nous ne sommes que l'actionnaire le plus important de Kléber-Colombes et sommes en concurrence complète avec ce groupe. Tant sur le plan de la gestion que de la technologie ou de la commercialisation, la séparation Michelin-Kléber est totale.* »

D'autre part, depuis 1974, la situation financière de Kléber-Colombes s'est profondément dégradée, du fait d'une conjoncture très difficile sur le marché mondial du caoutchouc : hausse des matières premières, surcapacités, guerre de prix féroce.

En 1979, la firme a enregistré un sixième déficit consécutif, 103,5 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de francs, les pertes cumulées depuis 1974 s'élevant à plus de 366 millions de francs, soit près de trois fois le montant du capital. Les principaux actionnaires de la société, Michelin au premier rang, ont dû lui avancer 200 millions de francs, qui, au terme d'un plan de redressement engagé en 1979 au prix de cinq cents licenciements, devrait lui permettre de retrouver son équilibre en 1981 ou en 1982. Mais on ne peut pas dire que cette acquisition ait été très payante pour Michelin.

Au début de 1980, par-dessus le marché, un très dur conflit opposait Kléber à l'Union fédérale des consommateurs, qui demandait, en vain, le retrait du marché des pneus V-10 et V-12 pour « vice de fabrication ».

En 1973, la maison mère avait bien essayé de marier sa fille avec le producteur autrichien de pneumatiques Semperit, dont les activités étaient complémentaires, mais le divorce dut être prononcé au début de 1979, les partenaires se trouvant aussi mal en point l'un que l'autre, et, surtout, de graves divergences d'opinions étant apparues sur le choix d'un actionnaire majoritaire en vue de réaliser l'unité du nouvel ensemble : Michelin souhaitait en prendre la direction et le gouvernement autrichien s'y opposait. La firme de Clermont-Ferrand s'employa donc à rechercher une solution.

Devenu le n° 2 mondial du pneumatique avec 24 milliards de francs de chiffre d'affaires et 10 % du marché, talonnant le n° 1, l'américain Goodyear, elle s'est lancée dans une expansion mondiale agressive, notamment sur le continent nord-américain, où son ambition est de fournir 10 % de la consommation contre 5 % à 6 % actuellement, et au Brésil.

Dans ces conditions, elle a besoin, à la fois, de trouver des capitaux et, surtout, de maintenir ses marges, qui baissent depuis deux ans. Ses concurrents, il est vrai, perdent carrément de l'argent dans leur grande majorité, mais, de toute façon, Michelin ne peut plus se permettre de porter Kléber à bout de bras.

Bouter les Américains hors d'Europe

Pourquoi, en ce cas, avoir choisi comme partenaire Continental Gummi, son principal concurrent en Allemagne fédérale (Michelin gardera sans doute entre 8 % et 15 % de Kléber) ? D'abord, le géant de Clermont-Ferrand, qui domine le marché français avec plus de 60 %, et le marché européen avec près de 40 %, a conquis de haute lutte le marché ouest-allemand, passant de 11 % en 1970 à près de 30 % actuellement, tandis que Continental régressait de 31 % à 23 %. Sans doute ce dernier vient-il de remonter à 28 % après avoir racheté les actifs ouest-allemands de l'américain Uniroyal. Mais il est probable que Michelin a préféré traiter avec une firme qui ne consacre au pneumatique que 60 % de ses activités, et va trouver dans celles de Kléber, avec ses douze mille personnes, une complémentarité certaine : 40 % du chiffre d'affaires de la société française sont consacrés au caoutchouc industriel, bandes transporteuses, courroies, etc. Ajoutons que, sur le marché ouest-allemand, la situation de l'industrie du pneumatique n'est pas très brillante : Metzeler s'est retiré du marché). L'opération, commencée le et Continental vient tout juste d'en sortir, tandis que les marges de la filiale de Michelin outre-Rhin sont toujours restées positives.

Enfin, si le texte du communiqué en fait foi, Michelin, non content de partir à l'assaut des Etats-Unis, entend s'allier avec un européen pour bouter les Américains hors d'Europe, où leur part de 23 % est en train de diminuer : Firestone a quitté la Suisse et Uniroyal a vendu à Continental, comme on l'a vu, tous ses actifs européens (5 % du marché). L'opération, commencée le 19 juin, devrait recueillir l'agrément des pouvoirs publics français : le marché national n'est pas vraiment menacé, sauf, peut-être, pour le caoutchouc industriel, et Michelin a prouvé son aptitude à l'expansion hors des frontières. Elle révèle, en outre, l'ampleur des manœuvres qui se préparent à l'échelle mondiale en prévision des luttes féroces des années 80.

FRANÇOIS RENARD.

SOCIAL

LE QUATORZIÈME CONGRÈS DE FORCE OUVRIÈRE

L'organisation ne saurait être transformée en « parti syndical »

Bordeaux. — Le 14e congrès de Force ouvrière devait s'achever, ce vendredi 20 juin, par l'audition d'une déclaration à tous les travailleurs reprenant les principes de la centrale : totale indépendance, fidélité à la charte d'Amiens — le syndicat ne saurait être transformé en « parti syndical », — combat pour la disparition du salariat et du patronat, liberté de la discussion des salaires et primauté de l'organisation syndicale par rapport à toute autre forme d'organisation. Ce texte condamne toute tentative qui, sous prétexte de réforme de l'entreprise, de participation des travailleurs ou d'autogestion, ferait endosser au syndicat les responsabilités patronales, alors que son rôle doit s'exercer « à travers le contrôle ouvrier ».

Le congrès, a-t-il dit, dénonce l'objectif de ceux qui, à travers d'autres formules également séduisantes mais aussi dangereuses, telles que « l'expression des travailleurs dans l'entreprise, les conseils d'atelier », veulent tourner l'organisation syndicale au profit d'entités anonymes et irresponsables manipulées par les patrons. Ce serait de plus un pas vers le corporatisme contre lequel le syndicalisme s'est toujours élevé.

Ce texte de synthèse devait être adopté à une très forte majorité, ce qui confirmera pour M. Bergeron le succès obtenu avec le vote du rapport d'activité. Le secrétaire général sera confirmé dans ses fonctions par le comité confédéral national, convoqué samedi 21 juin, qui procédera à un certain rajeunissement du bureau en y faisant entrer MM. Claude Jenet (Haute-Vienne) et Marc Blondel (Fédération des employés) en remplacement de MM. Laval et Heurtebise.

De notre envoyée spéciale

Neuf militants sur dix, au congrès, ont ratifié l'action menée par M. Bergeron durant ces trois dernières années ; c'est le « meilleur score » du secrétaire général de F.O. Cette quasi-unanimité n'est pourtant pas sans faille et l'équipe dirigeante ne l'a pas atteint sans mal.

Le secrétaire a su utiliser les débats du congrès pour ramener à lui certains hésitants. Soignant sa réponse aux interventions, il a veillé à justifier le comportement des dirigeants confédéraux sur les questions les plus sujettes à caution : la nouvelle convention médicale, la stagnation du pouvoir d'achat des salariés, l'aggravation du chômage, la vacuité de la politique contractuelle, l'insuffisance de la propagande confédérale...

Personne n'a été oublié, ni les lieutenants fidèles ni les ténors minoritaires — cette « *opposition à Sa Majesté* », comme disent certains esprits critiques, — dont M. Lambert, chef de file des trotskystes. Les obscurs se sont sentis valorisés par l'attention que leur a accordée leur « grand patron ».

M. Bergeron s'est montré au meilleur de son style, passant du ton bonhomme à l'autocritique, de la leçon d'économie politique au cours d'histoire syndicale internationale, maniant l'anecdote bon enfant pour mettre les rieurs de son côté.

Le « caractère aventuriste » de la C.F.D.T.

Pour renforcer la cohésion de la centrale, le moyen fort classique a été mis en œuvre : la dénonciation d'un ennemi commun, en l'occurrence la C.F.D.T., son *« caractère aventuriste »* et ses *« théories fumeuses »* sur l'autogestion.

L'unanimisme des congressistes à cet égard n'empêche pas que, depuis leur « recentrage », les cédétistes se trouvent souvent placés sur le même terrain que F.O. et qu'ils peuvent y exercer une concurrence dangereuse. Le non-engagement de F.O. lui ayant permis de traverser sans encombre la débâcle de la gauche et de marquer des points, il était logique que le syndicat mette l'accent sur les dangers — externes et internes — de la politisation.

Cependant, les « magouilles » n'ont pas manqué à Bordeaux, assurent les militants qui déclarent se référer au courant socialiste. Tout a été fait, disent-ils, pour couper leurs initiatives. En 1977, au congrès de Vichy, une motion présentée par les *« camarades attachés à la charte d'Amiens »* et défendue par M. Peyrat (P.T.T.) avait recueilli 9,1 % des suffrages (tandis que 6,90 % allaient au texte de M. Hébert, anarcho-syndaliste). Il est vrai qu'à ce moment l'espoir gonflait encore les voiles de la galère du programme commun. Cette année, la dynamique est retombée. Ni chez les postiers ni au syndicat de la direction des impôts on n'a envisagé de présenter un contre-projet à la résolution.

Le texte d'appel, synthèse à laquelle ont participé les diverses « sensibilités », a été adopté rapidement en commission. Il était appuyé par MM. Lambert et Hébert qui, peut-être, ne souhaitaient pas qu'un scrutin fasse constater l'amenuisement de leur audience. S'il a le mérite de rassembler les militants, ce texte n'apporte aucune ouverture vers l'extérieur.

Deux représentants des nouvelles générations vont entrer au bureau confédéral : un employé parisien, M. Blondel, quarante-deux ans, et un fonctionnaire limousin, M. Jenet, trente-huit ans. Interrogé sur l'heure à laquelle il envisagera la relève, M. Bergeron a répondu : *« J'ai cinquante sept ans et demi, je ne resterai pas jusqu'à quatre-vingt-dix ans. Je n'ai pas choisi de successeur, mais je ne serai pas neutre. »*

JOANINE ROY.

● *Nouvelle manifestation des ouvriers de Manufrance.* — Des membres du personnel ont fait irruption jeudi 19 juin dans le centre de paiement des impôts de Saint-Etienne. Ils se sont emparés du matériel et de dossiers, qu'ils ont déposés sur la chaussée avant de regagner le siège de la manufacture. Les « escarmouches » menées par les ouvriers se succèdent à une cadence accélérée depuis quelques semaines, l'intersyndicale entendant manifester son mécontentement envers les pouvoirs publics.

● *Reprise du travail au Joint français*, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), où la quasi-totalité des quelque deux cent cinquante salariés encore en grève se sont prononcés à la suite d'un vote à huis clos pour cette reprise. Le médiateur, M. Krier, va poursuivre sa mission et rédiger un rapport d'ici quinze jours.

● *Grèves et débrayages chez Roussel-Uclaf.* — Le mouvement de grève lancé le 9 juin par le personnel de l'usine Roussel-Uclaf (groupe pharmaceutique) de Neuville-sur-Saône (Rhône), semble faire tache d'huile. Après l'unité de Vertolaye (Puy-de-Dôme), la majorité des entreprises du groupe sont maintenant frappées par des grèves ou des arrêts de travail, après la publication des comptes de la société, qui font ressortir une progression des bénéfices nets de 20,7 % au premier trimestre 1980 par rapport au premier trimestre 1979.

Les ouvriers réclament notamment un salaire minimum de base de 4 000 francs, et un relèvement des salaires de 300 francs pour tous.

● *Les résidents d'un foyer Sonacotra décident de ne pas se rendre à leur travail.* — Plus d'un millier de travailleurs immigrés d'un foyer Sonacotra de Nice (Alpes-Maritimes) ont décidé, jeudi 19 juin, de ne pas se rendre à leur usine ou à leur chantier pour protester « *contre l'atmosphère de terreur* » et contre la hausse du prix des redevances dans ce foyer de mille lits. La direction affirme que les contrôles sont multipliés « *pour éviter la surhabitation* ».

● *Le congrès de la métallurgie C.G.C. critique M. Barre.* — *« Si M. Barre ne veut pas changer de politique, il faut changer de premier ministre »*, a affirmé le président des cadres C.G.C. de la métallurgie, à l'occasion du congrès, qui s'est ouvert le jeudi 19 juin à Limoges. — *(Corresp.)*

● *Opérations vacances pour les personnes âgées.* — M. Hoeffel, secrétaire d'État auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale, chargé de l'action sociale, a adressé une circulaire aux préfets, leur demandant de prévoir un certain nombre d'actions en faveur des personnes âgées pour la période de juillet et d'août. Il s'agit notamment de mettre en place un service d'information dans chaque département pour répondre aux demandes des personnes âgées et de leurs familles ; de faciliter l'accès des services organisés (aide ménagère, repas portés à domicile, foyers-restaurants, etc.) aux personnes momentanément privées de leur environnement habituel ; de rechercher les possibilités d'accueil temporaire des personnes isolées, dans des établissements d'hébergement. Le bilan de cette première expérience sera dressé à l'automne.

LE PACTE POUR L'EMPLOI 1980-1981

Les objectifs du gouvernement (534 000 postes) sont plus élevés que ceux du patronat (450 000)

M. Jean Matteoli, ministre du travail et de la participation, a « officiellement » lancé, jeudi 19 juin, la campagne 1980-1981 du troisième pacte pour l'emploi. Selon les objectifs définis par les pouvoirs publics, 534 000 places devraient être offertes contre 465 600 (prévisions 1980), 313 000 en 1979 et 579 000 en 1978.

M. Matteoli a indiqué que le dispositif pour la nouvelle campagne n'était pas modifié. Seuls les stages pratiques voient leur durée portée de quatre à six mois. Le gouvernement table ainsi sur la réalisation de cent vingt mille stages pratiques, soit environ le double du chiffre obtenu cette année.

Les responsables du pacte ont été réunis jeudi par le ministre : délégués patronaux des entreprises pour l'emploi (DEPE), directeurs départementaux du travail, directeurs régionaux de l'Agence nationale pour l'emploi et préfets. Les DEPE ont exposé les conditions qui leur paraissent nécessaires à la réussite de l'opération : ils souhaitent une bonne coordination autour des préfets, l'assouplissement des obligations de formation pour les stages pratiques, plus de cohérence entre le pacte et les autres stages de l'éducation nationale et des simplifications administratives. M. Ceyrac, président du C.N.P.F., leur a assuré que « *seule l'action décentralisée sur le terrain permet de trouver des réponses spécifiques aux problèmes d'emploi de chaque catégorie de demandeur* ».

Au cours d'un déjeuner de presse, M. Chotard, vice-président du C.N.P.F., a fait remarquer que les objectifs du ministre (534 000 emplois) « *débordaient* » ceux du patronat qui, jusqu'à présent, avait envisagé 450 000 emplois pour les jeunes au cours de la campagne 1980-1981.

Pour le reste, M. Matteoli a repris des thèmes anciens : il ne faut pas confondre, selon lui, chômeurs et demandeurs d'emploi (voir notre encadré) ; la situation du marché du travail reste certes « *insatisfaisante* », mais son évolution est « *plus favorable* » qu'on ne le dit, si l'on prend en compte les seules données brutes, etc. Enfin, le ministre du travail et de la participation a confirmé que des mesures spécifiques étaient à l'étude pour l'emploi des cadres (*le Monde* du 20 juin), et qu'elles sont examinées avec tous les partenaires sociaux avant d'être soumises au Parlement, vraisemblablement à la session d'automne.

LES SUITES DE LA GRÈVE A L'E.D.F.

• M. Séguy propose une « confrontation télévisée » au ministre de l'industrie

• M. Vivien (R.P.R.) souhaite un « débat public » avec la C.G.T.

De notre correspondant

Marseille. — Interrogé, jeudi 19 juin à Martigues (Bouches-du-Rhône), sur les sanctions prises à l'encontre d'agents d'E.D.F. après la grève du 12 juin (1), M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a estimé que « *la direction d'Electricité de France, sous la pression manifeste du gouvernement et du patronat, a voulu faire un certain nombre d'exemples (...) et essayé de prouver à l'opinion publique que les déclarations de M. Barre sont suivies d'effet. Mais cela n'ira pas très loin. Si l'on s'attaque au droit de grève en France, il est clair que toutes les organisations syndicales, indépendamment de leurs différences et de leurs divergences, réagiront au niveau qui s'impose* ».

A propos des « bavures » survenues dans l'alimentation des hôpitaux en courant électrique, M. Séguy a proposé « *une confrontation télévisée entre le ministre de l'industrie, M. André Giraud, les représentants du personnel E.D.F. et ceux des services hospitaliers, pour définir d'une manière exacte les responsabilités dans les coupures sur le réseau Croix-Rouge* ».

M. Séguy a enfin vu dans la proposition de loi de M. Vivien, député R.P.R. du Val-de-Marne, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui préconise un « *service minimum* » à E.D.F., « *la confirmation du complot ourdi par le gouvernement et les partis de la majorité contre le libre exercice du droit de grève pour les gaziers et les électriciens* ».

M. Vivien a réagi aux propos du secrétaire général de la C.G.T. en le mettant au défi d'accepter un « *débat public* » sur « *la perversion du droit de grève à l'E.D.F. du fait de la C.G.T., la rémunération des privilèges, les avantages sociaux exorbitants des personnels, la mainmise de la C.G.T. sur l'embauche, les affectations aux postes de responsabilité et l'utilisation à des fins politiques du monopole au détriment de l'économie française et au mépris de la notion de service public garanti aux usagers* ». La C.G.T. a fait savoir qu'elle était prête à participer à tout débat.

JEAN CONTRUCCI.

(1) Pour protester contre ces sanctions, les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. de l'E.D.F. ont appelé, ce vendredi 20 juin, à un arrêt de travail d'une heure, entre 16 h. et 17 h., sans coupures de courant.

DÉMISSION DU P.-D. G. D'IVECO

Nommé P.-D.G. d'Iveco (branche poids lourds de Fiat), il y a à peine dix-huit mois, M. Vandamme vient de démissionner.

Iveco est confronté à des difficultés financières (8,2 milliards de lires de perte en 1979) et Klöckner - Humboldt - Deutz (K. H. D.) Allemagne avait annoncé son intention de céder sa participation de 20 % au capital de la société.

Iveco est désormais obligé de trouver un nouveau partenaire financier et d'affiner sa stratégie commerciale.

M. Manina a été nommé P.-D.G. en remplacement de M. Vandamme. Ayant dirigé plusieurs filiales de Fiat, il est considéré dans la société comme un *« financier »*, spécialiste des questions de développement commercial.

● *La société nationale Elf Aquitaine* est autorisée, par arrêté ministériel, à créer une filiale à 100 % dénommée Elf-Bio-Industries. Cette société devrait être chargée de regrouper les efforts de la S.N.E.A. dans le domaine des bio-industries.

Pour faire face à de graves difficultés financières

Dakar va recevoir une aide importante de la communauté internationale

De notre correspondant

Dakar. — La France, la Communauté économique européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont décidé de répondre favorablement aux appels que leur ont lancés ces derniers mois les dirigeants sénégalais pour les aider à redresser la situation financière, très obérée par les conséquences de la sécheresse, la détérioration des termes de l'échange et l'alourdissement considérable de la facture pétrolière ainsi que par des erreurs de gestion commises au cours des années antérieures, en particulier vis-à-vis du monde rural (*le Monde* du 16 avril).

Les négociations sont à présent assez avancées pour permettre de dire qu'à compter des prochaines semaines et d'ici sept à huit mois environ, la dette interne à court terme de l'État et des établissements publics, qui est estimée à une soixantaine de milliards de francs C.F.A. au total, pourra être *progressivement* et pour l'essentiel réglée grâce à des aides étrangères exceptionnelles, d'un montant à peu près équivalent. Officieusement, car rien n'est encore *définitivement arrêté*, les chiffres suivants sont avancés : la France et le F.M.I. pourraient donner l'une et l'autre une douzaine de milliards de francs C.F.A., soit près de 25 milliards au total, et la Banque mondiale une dizaine ; d'autre part, en compensation de la très mauvaise récolte arachidière de cette année et en vertu des accords de Lomé II, le Stabex européen va *devoir verser au Sénégal au début* de l'an prochain près de 25 milliards de francs C.F.A. également.

L'importance stratégique du Sénégal, les orientations généralement pro-occidentales de sa politique extérieure, la démocratisation réelle de sa vie politique depuis quelques années, le statut *international de son président* expliquent pour une large part cette mansuétude, qui ne va guère avoir pour contrepartie que des exigences de remise en ordre financière, en *particulier* en ce qui concerne les sociétés d'État et les organismes d'encadrement du paysannat. Déjà plusieurs mesures d'austérité (telles que la décision de fermer une vingtaine d'ambassades) incluses dans le budget *1980-1981 adopté ces jours-ci ont* été favorablement accueillies, même si on se pose quelques questions sur la façon dont ce budget sera exécuté en recettes, compte tenu du fort ralentissement de l'activité économique et de ses inévitables *répercussions* sur l'assiette fiscale.

Cet apport massif d'argent frais, en assurant la reconstitution de la trésorerie des banques et des entreprises, devrait permettre à la plupart d'entre elles, actuellement paralysées, de passer finalement le cap des tout prochains mois. Pour la suite, on ne peut qu'espérer que la prochaine récolte arachidière sera meilleure que la précédente. Cela va dépendre des pluies de l'été ainsi que de la capacité des dirigeants sénégalais à redonner confiance aux cultivateurs pour les amener à renoncer à la tentation de se retirer des circuits miniaturisés de production et d'échanges à laquelle, découragés, ils ont tout particulièrement cédé l'an dernier. Dans l'attente de la mise en œuvre effective de réformes plus importantes qui sont annoncées, il est indispensable que de sérieuses améliorations par rapport à 1978-1979 soient apportées tout de suite au système de mise en place des semences et dans quelques mois à l'organisation du financement de la commercialisation de la récolte.

PIERRE BIARNÈS.

La Commission européenne estime possible en 1983 l'adhésion du Portugal à la C.E.E.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — M. Sa Carneiro, premier ministre portugais, a eu, le 19 juin, une séance de travail avec la Commission européenne. A l'issue de ces entretiens, il a estimé qu'« *il n'y avait aucune raison de retarder les pourparlers d'adhésion* ». De son côté, la Commission exprime, dans le communiqué commun publié jeudi soir, « *sa conviction qu'il devrait être possible d'achever la négociation au cours de 1981 afin que le Portugal puisse adhérer à la Communauté en 1983* ».

M. Sa Carneiro a ainsi atteint l'objectif recherché dans ses conversations, c'est-à-dire obtenir des assurances des parties concernées par le nouvel élargissement de la C.E.E. C'est en tout cas l'objet de la tournée des capitales européennes qu'il a entreprise depuis les déclarations de M. Giscard d'Estaing sur la nécessité d'une « *pause* » dans les pourparlers en vue de l'adhésion.

A propos de ses entretiens avec les autorités belges et néerlandaises, le premier ministre a déclaré que « *les Pays-Bas et la Belgique appuyaient totalement le Portugal afin que le calendrier prévu soit respecté* ».

Allant à la rencontre de la thèse défendue par Lisbonne, à savoir qu'il n'y a pas de lien entre « *les réflexions approfondies* » des Neuf sur l'avenir de la C.E.E. et la candidature portugaise, la Commission s'est engagée à transmettre aux États membres, avant l'été, ses propositions pour négocier le volet agricole. Elle souligna en outre que les aides demandées, le 12 juin, en faveur du Portugal « *sont essentielles afin d'assurer une intégration harmonieuse de ce pays dans la Communauté* ».

MARCEL SCOTTO.

Les salaires britanniques ont augmenté de 21,2 % en un an

De notre correspondant

Londres. — Les salaires britanniques ont, selon le ministère de l'emploi, augmenté en moyenne de 21,2 % entre avril 1979 et avril 1980, soit l'accroissement annuel le plus fort enregistré depuis quatre ans.

Les prochaines statistiques de mai devraient confirmer cette tendance, compte tenu des règlements de salaires à intervenir, sur la base des taux du secteur privé, en faveur notamment des infirmières, du personnel du service national de la santé et de plus d'un million d'ouvriers municipaux. En avril, le taux annuel de *hausse des prix a été* de 21,8 %, alors que la production a été d'environ 4 % inférieure à la moyenne de 1979.

Cependant, dans son bulletin *trimestriel*, la *Banque* d'Angleterre estime que, pour réduire l'inflation, il faut renverser la tendance tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Elle *recommande* que les *futurs* règlements de salaires soient déterminés en fonction des objectifs monétaires et que les travailleurs acceptent une réduction de 5 % de leur niveau de vie.

L'institut d'émission *évite* prudemment de recommander une politique des revenus. En fait, il approuve la ligne « monétariste » du gouvernement, en espérant que l'augmentation de la masse monétaire se ralentira suffisamment pour permettre de réduire le taux d'intérêt.

De son côté, la Confédération patronale (C.B.I.) déplore le niveau des règlements de salaires *intervenus dans le secteur public*, qui rend plus difficile des accords modérés dans le secteur privé. M. Murray, secrétaire général de la Confédération intersyndicale (TUC), a *déclaré qu'il* n'était pas possible d'envisager de réduire des demandes salariales tant *que* les prix continueraient d'augmenter au rythme annel de 22 %.

H. P.

TIERS-MONDE

● *Les droits de tirages spéciaux (D.T.S.)* remplaceront le *dollar comme* monnaie de référence au sein du Centre africain d'études monétaires (CAEM), a décidé le conseil d'administration du centre au cours de sa *huitième session*, qui s'est déroulée, les 19 et 17 juin, à Dakar. Cette décision, qui fait suite à une demande formulée en 1979 par les gouverneurs des banques centrales africaines, est liée aux fluctuations du dollar. Cependant, les dépenses du CAEM continueront à être comptabilisées en francs C.F.A. Créé en 1968 par l'Association des banques centrales africaines, le CAEM a pour objectif de favoriser la coopération dans les domaines monétaire, bancaire et financier entre les pays africains. — *(A.F.P.)*

ETATS-UNIS

● *La balance américaine des paiements courants* a enregistré un déficit de 2,6 milliards de dollars au cours du premier trimestre contre un déficit (révisé) de 1,8 *milliard* au dernier trimestre de 1979. Cette aggravation est due à une augmentation du déséquilibre de la balance commerciale, qui a atteint 10,9 milliards *de dollars* de janvier à mars. — *(A.F.P.)*

SUISSE

● *La balance commerciale de la Suisse* s'est soldée en mai par un déficit de 689,3 millions de francs suisses (1,7 milliard de francs) soit le double du chiffre enregistré en mai *1979*. Pour les cinq premiers mois de l'année, le déficit de la balance commerciale s'est établi à 5,2 milliards de francs suisses (soit 18,2 milliards de francs) contre 1,5 milliard de francs suisses (3,9 milliards de francs) durant *la même période* de 1979.

AGRICULTURE

LE DIFFÉREND AGRICOLE FRANCO-ESPAGNOL

M. Barre se rendra à Madrid pour une visite de travail

La situation demeure tendue au poste frontière de la Junquera, la police espagnole n'étant pas parvenue à débloquer le barrage des poids lourds, parfois abandonnés sur place par leurs chauffeurs rentrés chez eux pour le week-end. Après quatre jours de blocus, les hôteliers de la Costa-Brava commencent à s'inquiéter de la baisse des réservations et de la gêne provoquée par l'embouteillage monstre de la frontière.

Selon Madrid, la France aurait promis d'accélérer l'indemnisation des dégâts causés aux camions espagnols incendiés. Le ministre français de l'agriculture a indiqué jeudi 19 juin, à Paris, que les pouvoirs publics avaient pris et prendraient toutes les mesures possibles dans le cadre de la législation en vigueur pour que le marché des fruits et légumes se tienne. Il semble, en fait, qu'au-delà de la crise les pouvoirs publics tant français qu'espagnols ont quelques difficultés à dénouer le débat de fond, c'est-à-dire la poursuite des négociations entre la France et l'Espagne. Ce débat sera abordé le 3 juillet à Madrid, au cours d'une visite de travail qu'effectuera M. Barre, à l'invitation du gouvernement espagnol.

Le premier ministre sera accompagné de MM. Deniau, ministre du commerce extérieur ; Giraud, ministre de l'industrie ; Méhaignerie, ministre de l'agriculture, et Bernard-Reymond, secrétaire d'État aux affaires étrangères.

Avant de se rendre à Madrid, M. Barre s'entretiendra, à Paris, le 1er juillet avec le premier ministre portugais, M. Francisco Sa Carneiro. Après l'annonce faite par le chef de l'État de sa volonté de conforter l'Europe des Neuf avant d'entreprendre un second élargissement, ces entretiens devraient permettre de préciser aux pays candidats les intentions de la France, qui demeurent pour le présent bien floues.

Embouteillage à la frontière mais détente à Perpignan

Perpignan. — La situation reste confuse, ce vendredi matin encore, à la frontière des Pyrénées-Orientales, bloquée depuis lundi après-midi par les camionneurs espagnols. L'intervention des forces de police espagnoles qui, sous la menace de leurs armes, ont obligé les manifestants à ranger leurs camions sur les bas-côtés de l'autoroute, en Espagne, a créé un certain mécontentement, sans apporter d'améliorations véritables. Les routiers espagnols menacent en effet d'abandonner leurs véhicules à la Junquera pendant tout le week-end. Certains ont déjà fermé leurs camions, pris leur baluchon et regagné Valence ou l'Andalousie. Ils comptent revenir lundi.

Des négociations seraient entamées dès aujourd'hui, à l'échelon du gouvernement espagnol ; celui-ci se réunirait en effet pour étudier la possibilité d'une avance accordée aux transporteurs victimes des agriculteurs roussillonnais, en attendant une indemnisation qui viendrait de France.

De notre correspondant

Cette mesure pourrait apporter quelques apaisements.

On évalue déjà à 240 millions de francs la valeur des marchandises bloquées à la frontière. Une importante quantité de celles-ci étant composées de denrées périssables, les pertes seront énormes. A la frontière, donc, l'attente se poursuit. Mais la levée des barrages établis par les transporteurs routiers aux portes du marché international des fruits et légumes de Saint-Charles, à Perpignan, peut être considéré comme un premier signe de détente.

Jeudi après-midi, cinq trains de fruits et légumes ont quitté la gare de marchandises de Perpignan, à destination soit de Rungis, soit de l'est ou de l'ouest de la France. Ils devront toutefois passer par Toulouse, le préfet du Gard ayant interdit la circulation de ces trains dans le département.

Ce matin encore, les voies d'accès à l'Espagne demeurent bloquées à l'autoport du Boulou. Les transporteurs allemands bloqués avaient, à leur tour, interdit la circulation sur la route qui conduit du Boulou au col d'Ares, autre point de franchissement de la frontière. Ce matin, cette route est dégagée, les voitures particulières peuvent emprunter cet itinéraire, ainsi que celui qui passe à Cerbère et Port-Bou. — P. G.

M. MÉHAIGNERIE : accepter les bonnes comme les mauvaises années.

Avec un certain détachement par rapport à l'actualité — la tension qui demeure dans le Languedoc-Roussillon, — M. Méhaignerie a dressé, devant la presse, jeudi 19 juin, le tableau de la situation dans le secteur des fruits et légumes : « *L'offre est abondante, la concurrence se durcit, les cours sont très irréguliers.* »

Mais, a précisé le ministre, si les prix sont en dessous de ceux de l'année dernière, nous avons exporté plus qu'en 1979, et les résultats sont très hétérogènes. Autrement dit, il y a des difficultés mais pas pour tout le monde. Le ministre a, en effet, insisté sur la nécessité d'accepter « *les bonnes comme les mauvaises années* » dans un secteur « *où règne l'individualisme* ». Selon lui, ce sont les investissements, et parfois les sur-investissements qui ont suivi de bonnes années, qui provoquent les difficultés extrêmes rencontrées par certains producteurs.

« *Nous faisons tout pour que le marché se tienne* », a affirmé M. Méhaignerie. Les frontières françaises ont été fermées aux tomates espagnoles le 20 mai et aux pommes de terre grecques « *dès que nous avons eu connaissance des aides scandaleuses* » accordées par Athènes à ses producteurs. Pour maintenir les cours, ceux des pommes de terre primeurs notamment, M. Méhaignerie a indiqué que des retraits importants seraient opérés. Mais le ministre de l'agriculture a surtout insisté sur le dérèglement communautaire : « *Il n'est pas certain que sur certains produits il n'y ait pas des manipulations de cours* », ces manipulations ayant pour effet de faire apparaître des prix officiels plus élevés que les cours réellement pratiqués.

Efforts de recherche, reconversions de variétés, « *un nouveau souffle* pour *l'organisation économique des producteurs* », telles sont « *les armes pour gagner* » dont disposent, selon M. Méhaignerie, les agriculteurs français. Plus prosaïquement il a indiqué que des aides étaient accordées pour ceux qui connaissent le plus de difficultés, et qu'il fallait préparer la campagne des retraits nécessaires sur le marché de la pêche, du fait d'un accroissement de la production grecque d'environ 100 000 tonnes. — J. G.

L'ARRESTATION DE DEUX AGRICULTEURS PROVOQUE DES INCIDENTS DANS LE VAR

(De notre correspondant.)

Toulon. — Deux agriculteurs domiciliés à Hyères (Var), MM. Louis Imbert et Marcel Tinco, ont été arrêtés par la police, après les deux attentats à l'explosif, commis dans la nuit du 18 au 19 juin, contre le centre des impôts de Toulon et contre un magasin à grande surface à La Valette.

Ces arrestations ont provoqué des remous dans les milieux ruraux. Plusieurs centaines d'agriculteurs ont ainsi manifesté, jeudi 19 juin après-midi, devant l'hôtel de ville d'Hyères, avant de l'occuper, exigeant la libération de leurs deux camarades, militants syndiqués. Dans la soirée, deux cents agriculteurs venus d'Hyères et de La Crau, ont tenté d'enfoncer les portes du service régional de la police judiciaire à Toulon, où se poursuivait l'interrogatoire de MM. Imbert et Tinco. — C. G.

ÉNERGIE

POUR M. CHALANDON

L'État doit avoir une attitude « cohérente » à l'égard d'Elf-Aquitaine

C'est à l'État de définir une position « *cohérente* » pour Elf-Aquitaine (S.N.E.A.) « *Il n'est pas question d'insubordination, mais nous déplorons seulement une attitude de notre principal actionnaire* [l'État détient 67 % de la S.N.E.A.] *qui nous laisse faire, voire même nous encourage à aller de l'avant, et nous le reproche ensuite.* »

Pour M. Chalandon, qui parlait, le 19 juin, devant les analystes financiers, les problèmes entre le groupe qu'il préside et l'État sont de trois ordres.

Les procédures de tutelle de l'État sur la S.N.E.A. sont devenues inadaptées, mais « *le différend est plus théorique que réel* ».

L'État a parfois tendance à ne pas respecter l'autonomie de l'entreprise, à « *vouloir faire de la cogestion* ». Mais c'est sur la « *philosophie du développement* », notamment la politique de diversification et l'internationalisation de la S.N.E.A. que les divergences entre le ministère de l'industrie et M. Chalandon sont le plus sensibles.

La diversification est « *marginale* », a-t-il précisé. Elle ne « *représente que 2 % à 3 % de notre marge brute d'autofinancement* ». Elle s'opère surtout dans les autres sources d'énergie, les bio-techniques et la chimie-pharmacie, avec la SANOFI, la filiale santé du groupe.

« *Nous savons très bien ce que nous voulons faire.* » Il s'agit d'assurer à terme, grâce à la diversification, « *le paiement de 50 % du dividende* », le métier de pétrolier étant bien « *fragile* ». Enfin, a demandé M. Chalandon, la « *nation peut-elle se priver, dans la conjoncture actuelle, des chances de développement industriel qu'offre la S.N.E.A. ?* »

Quant à l'internationalisation, M. Chalandon la juge nécessaire. Il faut « *rééquilibrer les actifs du groupe* » en investissant notamment aux États-Unis, où l'on peut gagner de l'argent. « *Nous y recherchons une seconde plate-forme financière après Lacq.* » On peut cependant se demander si, plus que la diversification, ce n'est pas ce débarquement aux États-Unis de la S.N.E.A. qui pose problème aux pouvoirs publics. Certains craignent, en effet, que cette politique ne débouche sur une « *américanisation* » progressive de la compagnie à travers des opérations financières complexes.

M. Chalandon souhaite, en tout cas, que l'on « *fixe un cadre au développement* » du groupe qu'il préside, qu'une « *orientation précise soit définie afin que l'on puisse aller de l'avant sans rencontrer de blocage* ». Il proposera à M. Barre, dans le rapport qu'il lui remettra le 5 juillet, des formules permettant de faire disparaître « *ce lancinant problème* ». Se refusant à en dire plus sur les propositions qu'il formulera, M. Chalandon a précisé qu'elles ne comporteraient pas de « *démantèlement de l'entreprise* » et que « *la privatisation du capital se ferait selon des normes qui ne pèseront pas sur le marché boursier* ».

● *Le gisement pétrolier de Vic-Bihl*, au nord de Pau, produira dès cet automne au rythme annuel de 200 000 tonnes, ont précisé les dirigeants d'Elf-Aquitaine. La production devrait être ensuite portée à environ 600 000 tonnes. Ainsi, la mise en exploitation de ces puits, découverts en 1979, devrait considérablement accroître la production française de pétrole, qui atteignait seulement 1,19 million de tonnes en 1979.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,1150	4,1175	+ 100	+ 115	+ 220	+ 240	+ 540	+ 590
$ can.	3,5790	3,5820	— 55	— 20	— 25	— 20	+ 175	+ 245
Yen (100)	1,8940	1,8965	— 25	0	+ 10	+ 15	+ 160	+ 205
DM	2,3200	2,3215	+ 50	+ 70	+ 120	+ 140	+ 400	+ 450
Florin	2,1210	2,1235	+ 20	+ 35	+ 55	+ 75	+ 180	+ 225
F.B. (100)	14,5380	14,5545	— 365	— 245	— 570	— 365	—1150	— 710
F.S.	2,5190	2,5230	+ 125	+ 150	+ 280	+ 310	+ 835	+ 900
L. (1 000)	4,9170	4,9225	— 290	— 210	— 555	— 465	—1680	—1495
£	9,5755	9,5875	— 435	— 365	— 770	— 675	—1370	—1188

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9 5/16	9 7/16	9 5/16	9 7/16	9 3/16	9 5/16	8 5/8	8 3/4
$ E.-U.	9	8 3/8	9	9 3/8	9	9 3/8	9 1/4	8 5/8
Florin	11	11 1/4	10 7/8	10 13/16	10 9/16	10 3/4	10 1/4	10 7/16
F.B. (100)	15	17	14	15	13 1/2	14 1/2	14	15
F.S.	3 1/2	3 3/4	5 3/4	5 7/8	5 5/8	5 3/4	5 7/16	5 9/16
L. (1 000)	15	17	18 1/4	18 3/4	18 1/2	19	19	19 1/2
£	17	17 1/2	17 1/4	17 1/2	17 1/8	17 3/8	15 3/8	15 5/8
Fr. franç.	12 1/2	12 3/4	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/2	12 1/8	12 3/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CONTINENTAL - UNIROYAL - ENGLEBERT KLÉBER - COLOMBES

Dans leur souci commun de former un ensemble européen de dimension suffisante pour affronter une concurrence de plus en plus rude sur le marché mondial du pneumatique et du caoutchouc manufacturé, les directions de Continental-Uniroyal-Englebert et de Kléber-Colombes ont entamé des pourparlers pour associer leurs activités, en tenant compte notamment de la taille respective et de la complémentarité de leurs sociétés.

Les deux maisons, dont la personnalité sera respectée, pourront ainsi améliorer leur potentiel de recherche et développer en commun leurs fabrications pour mieux satisfaire les besoins des utilisateurs. L'objectif est, en effet, de constituer un ensemble européen, dirigé par des Européens, de sociétés auxquelles seront données des chances égales dans tous les domaines, notamment dans ceux concernant l'emploi et les investissements.

La bonne marche d'un tel ensemble nécessitant une unité de direction, Continental acquerra une participation majoritaire dans le capital de Kléber-Colombes, les dispositions étant prises pour préserver le maintien d'une minorité importante entre les mains d'un actionnariat français. En outre, il serait proposé au conseil de surveillance de Continental de nommer le président du conseil d'administration de Kléber-Colombes membre du directoire de Continental.

A l'issue de ces pourparlers, un accord est intervenu sur ces bases entre ces deux directions ; cet accord sera soumis à l'approbation des conseils d'administration et de surveillance respectifs des sociétés concernées par l'opération et à l'agrément des autorités compétentes.

Selon les termes de cet accord, Continental :

— achètera auprès des principaux actionnaires de Kléber-Colombes la majorité du capital de cette société au prix de 60 F par action ;

— maintiendra le cours au profit des actionnaires de Kléber-Colombes, autres que la Société générale des établissements Bergougnan, sans limitation de quantité ;

— se portera acquéreur en Bourse des actions de la Société générale des établissements Bergougnan appartenant aux actionnaires minoritaires de cette dernière, également au prix de 60 F par action et sans limitation de quantité.

L'ensemble qui serait ainsi créé regrouperait vingt-six usines, un effectif de quarante-quatre mille personnes, et représenterait un chiffre d'affaires global d'environ 8,3 milliards de francs.

SYNTHELABO/METABIO-JOULLIÉ

Le projet de fusion de Synthelabo et de Metabio-Joullié sera soumis à l'approbation des actionnaires respectifs des deux sociétés, le 26 juin 1980.

Au préalable, les actionnaires des deux sociétés auront à se prononcer sur les comptes de l'exercice 1979.

En ce qui concerne Synthelabo, ces comptes font apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 835,3 millions de francs, en progression de 24,8 % sur l'exercice précédent. A structures comparables c'est-à-dire sans les sociétés nouvellement consolidées, la progression du chiffre d'affaires ressort à 1,3 %. Le bénéfice net consolidé du groupe s'établit à 33,2 millions de F, en progression de 3,4 % sur l'exercice précédent, après 102 millions de F de frais de recherche, contre 82 millions de F l'année précédente. La marge brute d'autofinancement consolidée s'est élevée à 62,8 millions de F, en progression de 19,7 % sur celle de 1978.

Les comptes de Metabio-Joullié font apparaître un chiffre d'affaires de 525,4 millions de F, en progression de 5 % sur celui de l'année précédente. Le bénéfice net consolidé, corrigé, s'est élevé à 15 millions de F.

La fusion des deux groupes, soumise à l'approbation des assemblées générales extraordinaires des deux sociétés, le 26 juin prochain, prendra effet au 1er janvier 1980.

Pour les cinq premiers mois de l'année en cours, le chiffre d'affaires du nouveau groupe Synthelabo s'élève à 639,4 millions de F, en progression de 13 % sur la même période de 1979. Avec une progression de l'ordre de 18 %, la division biophysique médicale, qui représente un cinquième des activités du groupe, poursuit son développement conformément aux efforts engagés au cours de ces dernières années. La part de l'activité du groupe à l'étranger est également en progression sensible puisqu'elle représente, pour les cinq premiers mois, plus de 21 % du chiffre d'affaires contre 18,8 % pour l'année précédente.

Une fois la fusion réalisée, Synthelabo sera le troisième groupe français tant par son chiffre d'affaires que par son effort de recherche. Synthelabo consacrera, en 1980, environ 170 millions de F à la recherche, confirmant ainsi la priorité que le groupe accorde à celle-ci pour assurer son développement futur en France comme sur les marchés internationaux.

Il sera proposé aux actionnaires de Synthelabo de fixer le dividende à 5,50 F (8,25 F avoir fiscal compris), pour chacune des actions constituant le nouveau capital de la société, à la suite de l'augmentation de capital de 1979.

VEUVE CLICQUOT-PONSARDIN

Maison fondée en 1772

L'assemblée générale réunie à Reims le 13 juin 1980, sous la présidence de M. Alain de Vogüé, a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1979, dont les éléments constitutifs ont déjà été communiqués et qui se traduisent par un résultat net comptable de 12,32 millions de francs (groupe : 17,13 millions de francs) et, après élimination de l'incidence des provisions pour hausse des prix, par un résultat net ajusté de 28,28 millions de francs (groupe : 34,65 millions de francs).

Il a été décidé la distribution d'un dividende unitaire de 15 F (22,50 F avec avoir fiscal), qui sera mis en paiement le 15 juillet 1980.

Le président a indiqué que la société était contrainte, comme l'an passé, de contenir le volume de ses ventes du fait de problèmes d'approvisionnements, dont l'on peut cependant penser qu'ils se résoudront, à condition que se confirment les perspectives actuellement très favorables de la prochaine vendange.

De toute manière, il est escompté pour 1980, si les prévisions sont tenues en volumes et en prix, une progression de l'ordre de 20 à 25 % du résultat net consolidé et ajusté.

Par ailleurs, le président a confirmé que la société avait décidé de reconduire en 1980 l'offre faite à ses actionnaires de leur réserver, dans certaines limites, l'exclusivité d'une cuvée hors commerce à des conditions préférentielles.

DOCKS DE FRANCE

L'assemblée générale de la société Docks de France s'est tenue le 18 juin 1980.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1979, ainsi que les projets de résolution présentés par le conseil d'administration.

Elle a notamment ratifié les nominations d'administrateurs de MM. Jacques et Michel Dian, et nommé à la nouvelle fonction de censeur MM. Henry et Robert Toulouse, anciens présidents et administrateurs de la société.

Les assemblées générales de la Compagnie française du Grand Delta « Cofradel » et des sociétés des super-marchés Doc et Doc François, filiales des Docks de France, tenues les 13 et 18 juin 1980, ont également approuvé les comptes de l'exercice 1979 et ratifié l'ensemble des projets de résolution présentés par leurs conseils d'administration.

Le montant et les modalités de paiement des dividendes se résument comme suit :

	Docks de France	Cofradel	Super-marchés Doc	Doc François
Dividende unitaire	22 F	16 F	25 F	35 F
Avoir fiscal	11 F	8 F	12,50 F	17,50 F
Revenu global par action	33 F	24 F	37,50 F	52,50 F
Mise en paiement	30-06-1980	30-06-1980	20-06-1980	30-06-1980

On rappelle que, pour l'exercice 1979, les comptes consolidés des Docks de France font état d'un chiffre d'affaires toutes taxes comprises de 8 531 millions de francs, et d'un bénéfice net global de 53 383 000 francs. La part du groupe dans ce bénéfice net, hors plus-value nette à long terme, représentait 38 F par action.

Pour 1980, et compte tenu de la prise de contrôle de la société La Ruche Picarde, le chiffre d'affaires devrait dépasser 12 milliards de francs.

A fin mai 1980, le chiffre d'affaires consolidé s'élevait à 4 790 millions de francs, marquant une progression de 14,2 % sur celui réalisé en 1979 par les sociétés composant le nouveau groupe.

Les modalités de l'attribution gratuite d'actions décidée en avril seront précisées lors du conseil d'administration des Docks de France qui se tiendra au mois d'octobre.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Au cours de la séance du 10 juin tenue à l'issue des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du même jour, le conseil a tout d'abord constaté que le capital social se trouvait augmenté de 3 658 800 F et porté à 610 005 600 F par suite des conversions d'obligations 8,5 % 1975 intervenues entre le 1er janvier et le 19 mai 1980, date à laquelle ces conversions ont été suspendues en vue de déterminer avec précision les modalités de l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites dont le principe avait été retenu par le conseil dans sa séance du 10 avril dernier.

Dans un deuxième temps, en application de sa précédente décision, le conseil a augmenté le capital social de 76 250 700 F et l'a ainsi porté à 686 250 300 F par création de 762 507 actions de 100 F, jouissance 1er janvier 1980 à répartir gratuitement entre les actionnaires à raison d'une action nouvelle pour huit anciennes.

Les opérations d'attribution débuteront le 15 septembre 1980, le droit correspondant étant représenté par le coupon numéro 39.

Compte tenu de cette attribution, les bases de conversion des obligations 8,50 % 1975 se trouvent modifiées. Désormais, les conversions s'effectueront dans la proportion de 1,10 action contre une obligation. Elles reprendront le 1er juillet prochain.

INTERTECHNIQUE

EXERCICE 1979

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie le 4 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1979.

Le bénéfice net de l'exercice, soit 19 890 135 F contre 12 062 136 F en 1978 a été affecté comme suit : participation du personnel 4 695 561 F contre 3 460 630 F, dividende 4 895 501 F contre 3 811 978 F, le solde en réserves et report à nouveau.

Le dividende ressort à 13 F par action, soit un revenu global de 19,50 F, en augmentation de 8,30 % sur celui de l'année précédente, mais s'applique à un nombre d'actions augmenté de 20 % du fait de l'augmentation de capital par souscription réalisée en octobre 1979.

Groupe Polaei-Marmont

IMMINVEST

Société immobilière d'investissement

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue au siège social le 17 juin 1980 sous la présidence de M. Bernard Clerc. Elle a approuvé les comptes tels qu'ils lui étaient présentés faisant apparaître un bénéfice de 3 768 884,83 F.

Après affectation à la réserve légale d'une somme de 488 344,24 F et au report à nouveau de 175 225,64 F, elle a voté la distribution d'un dividende de 8,30 F par action qui sera mis en paiement à compter du 15 juillet 1980, contre remise des coupons 18 A et 10 B.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateur de M. P. Savier et de la Société bancaire de Paris.

GROUPE COCHERY

Le groupe Cochery prend une participation chez Tennis Jean Becker

Le groupe Cochery, dont le domaine d'activité s'étend des travaux routiers aux sols sportifs et industriels et aux produits spéciaux, vient de prendre une participation de 70 % dans la société des Tennis Jean Becker.

Cette décision de diversification répond aux soucis de la société de créer ou développer, en France et à l'étranger, des activités liées à la fabrication et à la commercialisation de ses produits spéciaux (revêtements et joints) et de ses sols sportifs.

La société des Tennis Jean Becker, un des plus importants constructeurs de courts, tirera de cette coopération une assise financière élargie, une gestion renforcée, une capacité accrue à l'exportation.

Un conseil de surveillance et un directoire sont mis en place, que présideront respectivement Jean et Jacques Becker aux côtés des dirigeants de Cochery.

LES MARCHÉ

PARIS

Stable et sans affaires

LONDR

NOUVELLES DES S

BOURSE DE PARIS - 20

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

20 JUIN

Stable et sans affaires

Peu d'affaires, peu d'écarts de cours. La dernière séance de la semaine, qui était aussi la dernière du mois boursier de juin, a été d'un intérêt très limité. L'indicateur instantané a à peu près reproduit son niveau de la veille, si bien que, en quatre semaines, si l'on en croit cet indice, les actions françaises ont progressé de 0,3 % en moyenne.

Pour revenir à la tendance du jour, soulignons cependant que le quasi-immobilisme des indices cachait quelques mouvements non négligeables.

Hausses et baisses se sont à peu près équilibrées, mais les meilleures performances de la séance ont été réalisées par Saulnes (+ 5,7 %), Routière Colas (+ 4,6 %), U.F.B. (+ 4,5 %) et Penarroya (+ 3, %). Le certificat Elf-Aquitaine a monté de 5,4 %, et l'action de 0,5 %, après la confirmation du caractère commercialisable d'une récente découverte en mer du Nord (voir d'autre part). Autour de la corbeille, les conversations portaient également sur « l'affaire Kléber ». Le titre lui-même n'a pas varié, mais beaucoup pensaient que Michelin faisait une bonne affaire en cédant cette entreprise au groupe Bayer (— 6 %).

Au chapitre des baisses, aussi fourni que celui des hausses, les valeurs les plus touchées ont été Radiotechnique, U.C.B., Moulinex, Manurhin et Prénatal (— 2 à 3 %).

Sur le marché de l'or, un peu plus actif que la veille (13 millions de francs d'échanges visibles contre 9 millions), le lingot a gagné 5 francs à 80 000 francs. C'est le Napoléon qui a attiré l'attention avec un gain de 7,90 francs à 699,90 francs. On dirait que la situation politique du pays n'était pas étrangère à cette hausse...

Taux du marché monétaire

Effets privés, du 20/6 ... 12 3/4 %

LONDRES

REPLI

Le Stock Exchange accentue légèrement vendredi son repli de la veille. Néanmoins Selection Trust continue sa vive progression de la veille dans l'espoir d'une O.P.A. par British Petroleum, qui s'effrite de 2 pence. Les industrielles reculent et les fonds d'État sont à peu près inchangés. Les mines d'or et les pétroles sont incertaines.

Or (ouverture) (dollars) 583 75 contre 590

VALEURS	CLOTURE 19/6	COURS 20/6
Beecham	137 ..	140 ...
British Petroleum	364 ...	366 ...
Courtaulds	70 ...	72 ...
*De Beers	8 50	8 23
Imperial Chemical	382 ..	386 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	408 ..	410 ...
Shell	482 ...	484 ...
Vickers	132 ...	136 ...
War Loan 3 1/2 %	33 1/8	33 ...
*West Driefontein	35 ...	38 1/4
*Western Holdings	82 ...	82 1/4

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

British Petroleum lancerait une O.P.A. sur Selection Trust.

BRITISH PETROLEUM LANCERAIT UNE O.P.A. SUR SELECTION TRUST. — Le groupe British Petroleum serait sur le point de lancer une *offre publique d'achat* sur le capital de Selection Trust. Cette nouvelle, qui pourrait être confirmée rapidement, a fait sensation au Stock Exchange et provoqué une forte hausse de Selection Trust (+ 50 %) et une progression un peu plus modérée de Charter Consolidated, qui détient 27,23 % du capital convoité.

Le groupe Selection Trust constitue l'un des premiers établissements financiers spécialisés dans les mines au Royaume-Uni. En 1979, il a réalisé un bénéfice net de 26,4 millions de livres (contre 19,8) sur un chiffre d'affaires de 319,8 millions de livres (contre 207,7 millions). Si l'opération est confirmée, il s'agira de la plus grosse O.P.A. jamais lancée dans la City (environ 700 millions de dollars, soit près de 3 milliards de francs).

BRASSERIES ET GLACIERES INTERNATIONALES. — Le bénéfice net de l'exercice 1979 s'est élevé à 43,77 millions de francs contre 12,80 millions en 1978. Le dividende global a été fixé à 38 francs (contre 27 francs) et s'applique à un capital augmenté de 20 %. Il a en effet été décidé d'attribuer gratuitement une action nouvelle pour cinq anciennes.

NEW-YORK

Net repli

Sous la conduite des valeurs pétrolières, la cote américaine s'est brutalement repliée jeudi à Wall Street, et l'indice Dow Jones des industrielles a perdu 11,01 points — son plus net recul depuis le 29 mai — avant de s'établir à 870,90.

Le nombre de baisses a été plus de deux fois supérieur à celui des hausses, malgré un ralentissement du rythme des échanges (38 millions d'actions ont changé de mains contre 42 millions).

M. William Cox, du département du commerce, a annoncé que le produit national brut pourrait baisser de 8 % en rythme annuel au cours du dernier trimestre de l'année.

VALEURS	COURS 18/6	COURS 19/6
Alcoa	58 3/8	58 7/8
A.T.T.	53 3 8	53 1/2
Boeing	36 8 8	58 ...
Chase Manhattan Bank	45 3/4	45 1/8
Du Pont de Nemours	42 8/8	41 7/8
Eastman Kodak	58 ...	57 8/8
Exxon	68 3/4	67 8/4
Ford	23 7/8	23 3/4
General Electric	48 1 2	48 8/4
General Foods	29 7/8	29 8/4
General Motors	48 ...	47 ...
Goodyear	18 1/8	18 ...
I.B.M.	58 8/8	57 7/8
I.T.T.	28 1/8	27 8/8
Kennecott	27 1/8	27 ...
Mobil Oil	77 1/4	74 ...
Pfizer	42 ...	41 1/4
Schlumberger	118 1/2	118 3/4
Texaco	37 1/8	36 3/8
U.A.L. Inc.	15 3/4	18 1/4
Union Carbide	44 1/2	44 1/2
U.S. Steel	18 7/8	18 0/8
Westinghouse	22 7/8	22 5/8
Xerox	58 7/8	55 1/2

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	18 juin	19 juin
Valeurs françaises	105,6	105,4
Valeurs étrangères	106,7	107

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	107,5	108,9

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19/6	20/6
1 dollar (en yens)	218 40	217 35

BOURSE DE PARIS - 20 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	.. ..	2 184	S.P.E.G.	200	200 ..	Locabail Immob.	329 60	331 ..	Immobanque	156 ..	158
5 %	42 50	1 926	U.A.P.	560	568 ..	Loca-Expansion	133	134	Cie Lyon. Imm.	133	133
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

[illegible]

HORS COTE

[illegible]

MARCHÉ A TERME

[illegible]

Valeurs donnant lieu à des opérations fermes seulement. o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/6	Achat	Vente
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/6
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



A B C D E F G

A LA SÉCURITÉ SOCIALE

Un déficit prévisible de 3,5 milliards de F en 1981 pourrait être compensé sans difficultés majeures

estime M. Farge, secrétaire d'État

Comment se porte la Sécurité sociale ? Cela va mieux mais ira demain beaucoup moins bien. Excédentaires en 1980, grâce à la moindre croissance des dépenses de santé et à l'important effort contributif des assurés, les régimes sociaux plongeront à nouveau, en 1981, dans le déficit : 3,5 milliards de francs pour cet exercice prévoit-on, soit 5,9 milliards de francs de déficit cumulé pour les années 1978 à 1981. Voilà un message maintes fois entendu qui irritera ou provoquera l'ironie des sceptiques et des contestataires. Comment lancer de tels chiffres — des prévisions, — alors que d'autres documents statistiques prouveraient que les dépenses sociales sont supportables ?

Le nouveau bilan prévisionnel de la Sécurité sociale, que M. Jean Farge, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale a présenté, vendredi 20 juin, à la commission des comptes de la Sécurité sociale — créée le 22 mars 1979 — a justement pour objectif de mettre fin à ces querelles de chiffres et d'éclairer gouvernement, caisses et partenaires sociaux sur l'action à définir.

« *Il s'agit des seuls comptes qui définissent la situation financière* » de cette institution, aux multiples régimes, a déclaré M. Farge, en présentant, pour la deuxième fois, le rapport de la commission. D'autres bilans, comme les comptes de la nation et l'effort social de la nation, présenté en annexe au document budgétaire soumis aux parlementaires, adoptent des règles comptables spécifiques et regroupent des dépenses (chômage, quotient familial, formation) qui ne figurent pas dans les caisses d'assurance-maladie, familiale ou vieillesse ; le rapport de la commission se limite aux seules dépenses et recettes des régimes obligatoires (régimes de base et complémentaires).

Pour 1979, les comptes présentés sont définitifs. Les deux plans gouvernementaux de janvier puis juillet 1979 ont eu un effet indéniable : l'augmentation des cotisations, la création d'une cotisation exceptionnelle et provisoire (8 milliards de francs environ), les contributions de l'Etat et des économies, ainsi qu'une meilleure maîtrise des dépenses de santé ont permis d'aboutir à un quasi-équilibre global en 1979. La poursuite de ces efforts devrait, en 1980 — il s'agit ici de prévisions, — permettre de dégager des excédents, de l'ordre de 8,4 milliards de francs, ce qui épongera en partie le « trou » des années précédentes : en fonds de roulement (trésorerie), les caisses disposeraient de 3,5 milliards de francs ; mais, en solde cumulé, le déficit serait encore de 2,3 milliards de francs.

Quant à l'année 1981, elle se présente sous des auspices moins favorables : la suppression, en février 1981 — comme promis, — de la contribution exceptionnelle de 1 % (perte de recettes estimée à 8 milliards de francs) et le décalage persistant pour l'assurance-maladie entre l'évolution des recettes (+ 7,1 % par an) et des dépenses (+ 14,4 %) se traduirait par un déficit du régime général qui, selon les prévisions économiques, serait de 3,5 milliards de francs pour le seul exercice de l'année prochaine, et en solde cumulé depuis 1978 d'environ 5,9 milliards de francs.

« *Grâce à la rigueur et à la continuité des actions entreprises depuis juillet 1979, la situation de la branche maladie se caractérise par des résultats encourageants et significatifs mais non encore décisifs* » (décélération des dépenses de + 19,5 % il y a un an à + 14,4 % en avril 1980), mais cela « *ne suffit pas* », lit-on dans le rapport. « *La prolongation des efforts de rééquilibrage* » en est « *d'autant plus nécessaire* ». « *Le déficit* (pour la maladie, 4 milliards de francs) *ne représente que 2 % du chiffre d'affaires (...), sa résorption ne constitue pas un objectif qui soit hors de portée.* » Et devant la presse, M. Farge a déclaré : « *Il s'agit d'un déficit modéré. Il n'y a pas là un drame. Il appartient au gouvernement de réfléchir, d'envisager les moyens pour y faire face, et de parvenir au meilleur usage possible des ressources.* »

La situation n'est certes pas dramatique. A lire les comptes, on constate qu'avec un boni — en trésorerie — de 3,5 milliards de francs fin 1980 et la possibilité d'emprunter à la Caisse des dépôts et consignations (1), l'année 1981 pourrait se dérouler sans incident majeur. En outre, comme l'a dit M. Farge, on peut compter, sauf mobilisation des syndicats, sur la poursuite des efforts du gouvernement pour freiner les dépenses.

D'autres solutions peuvent aussi être envisagées. Un certain courage permettrait peut-être d'accélérer le paiement des cotisations patronales en retard (5 milliards de francs sur 11 milliards peuvent être récupérés), d'envisager une meilleure solidarité entre Français puisque le régime général a versé en 1979 plus de 9 milliards aux institutions en difficulté dite « *démographique* » sans rien recevoir pour les chômeurs qui ne cotisent pas et d'obtenir un « coup de main » des régimes de retraite complémentaires, dont les excédents cumulés atteignent plus de 50 milliards de francs (+ 4,9 en 1978 ; + 5,4 en 1979). Autant d'idées farfelues, il est vrai, dans une société où chaque corporation défend ses privilèges.

Et pourtant, une véritable réforme s'impose : s'il n'y a pas drame, les comptes publiés démontrent qu'à partir de 1981 le mal profond de la Sécurité sociale n'aura pas été extirpé, celui qui est constitué par l'écart entre l'évolution des dépenses et celle des recettes. Cela n'ira pas trop mal en 1981, dit-on, mais que se passera-t-il en 1982 et ensuite ? N'est-il pas déjà tard pour poser la question ?

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Depuis le début de l'année, un accord avec les caisses accroît les possibilités de tirage sur la C.D.C., mais accorde aussi aux caisses, quand elles ont des excédents passagers, le droit de les placer à un taux de 10 % environ... au lieu de 1 % antérieurement.

LE RETOUR AU DÉFICIT

RESULTATS FINANCIERS ET SOLDES PREVISIONNELS DU REGIME GENERAL DES SALARIES
(en millions de francs)

Branches	1978 Résultats	1979 Résultats	1980 Prévisions	Soldes cumulés des trois années (1978-1980)	1981 Prévisions
Maladie	— 4 652	— 505	+ 7 388	+ 2 231	— 4 000
accidents de travail	— 869	+ 216	+ 332	— 321	+ 348
Total branche maladie	— 5 521	— 289	+ 7 720	+ 1 910	— 3 652
Allocations familiales	+ 2 722	+ 1 205	+ 1 541	+ 5 468	+ 453
Vieillesse	— 8 003	— 875	— 787	— 9 665	— 276
Total du régime général des salariés	— 10 802	+ 41	+ 8 474	— 2 287	— 3 475

L'amélioration de la situation de l'assurance-maladie est sensible en 1980. L'excédent prévisible serait en effet de 7 milliards 388 millions de francs pour la seule assurance-maladie et de 7 milliards 720 millions pour l'ensemble de la branche. A tendances inchangées sur les dépenses, le déficit réapparaîtrait cependant en 1981 et serait de 3 milliards 652 millions pour l'ensemble de la branche.

● *Bousculade sur un quai en banlieue : trois blessées.* — Trois femmes ont été blessées, dont une sérieusement, par un train, sur le quai de la gare de Garges-Sarcelles (Val-d'Oise), à la suite d'une bousculade parmi près d'un millier de voyageurs qui attendaient un des rares convois circulant le vendredi 20 juin sur cette ligne affectée par une grève des cheminots. Le convoi, selon les témoignages, n'a signalé son passage que par un coup de sifflet tardif. Une bousculade s'est alors produite. Une consigne d'arrêt de travail avait été donnée par la C.G.T. et la C.F.D.T. au départ de Creil (Oise), à l'occasion des obsèques de deux de leurs collègues tués en service la semaine dernière au cours d'une collision entre deux trains.

● *Un nouveau forage sur le gisement d'« Alwin-Nord », dans le secteur britannique en mer du Nord*, et réalisé par Total Oil Marine (filiale à 100 % de la Compagnie française des pétroles), confirme la présence de gaz et de pétrole susceptibles d'être exploités. Ce gisement est d'une importance moyenne et d'un accès difficile. Plusieurs tests ont été effectués. Le plus encourageant donne un débit d'environ 850 000 mètres cubes de gaz par jour, indique Total, qui voit donc la possibilité d'exploiter en ce secteur les réserves d'hydrocarbures.

● *Plusieurs personnes se sont réfugiées*, le vendredi 20 juin, dans les locaux de l'ambassade de Chine à Hanoï. « *A 11 heures du matin, un certain nombre de mauvais éléments se sont réfugiés dans l'ambassade de Chine, où ils ont pénétré en voiture*, a-t-on déclaré de source autorisée à Hanoï. *L'ambassade a alerté les autorités vietnamiennes pour leur remettre ces personnes, mais elle fait traîner les choses.* »

« *Il est notoire*, a poursuivi cette source, *que l'ambassade de Chine s'est livrée à des manœuvres afin d'attirer d'une manière illégale des mauvais éléments dans ses locaux pour y perpétrer des menées anti-vietnamiennes.* » — (*A.F.P.*)

Le numéro du « Monde » daté 20 juin 1980 a été tiré à 549 594 exemplaires.

A BONDY (Seine-Saint-Denis)

Mille cinq cents personnes ont manifesté contre le racisme

Près de mille cinq cents personnes, dont une moitié d'immigrés, ont participé, jeudi 19 juin, à Bondy (Seine-Saint-Denis), à une manifestation de protestation après le raid violent d'une quinzaine d'inconnus, le 30 mai (« le Monde » daté 8-9 juin et 15-16 juin), contre un groupe de jeunes Maghrébins.

De Jussieu à Bondy, il se trouve toujours, à la fin des manifestations des jeunes portant foulard et bottes pour chercher à « casser du flic ». Cela n'a pas manqué à la fin de la manifestation de protestation contre l'agression du vendredi 30 mai, où un jeune Maghrébin était lacéré à coups de lames de rasoir. Une dizaine de jeunes ont essayé, en débordant les manifestants, d'en découdre avec une police... pourtant très discrète, à l'exception de deux policiers en civil dans une voiture.

Grâce à la fermeté du service d'ordre des manifestants, qui protégeait les vitrines et empêchait jusqu'au pillage des cerises dans les jardins des pavillons, la manifestation se termina comme elle avait commencé : calme et digne, émouvante. Au milieu de la cité de Lattre, où il y a à peine trois semaines, quinze nervis pénétraient en criant « *A mort les bougnoules !* », des centaines de personnes scandaient « *Français-immigrés, solidarité* », leur hostilité aux expulsions et leur volonté d'une égalité des droits.

Les plus âgés des immigrés n'étaient pas descendus dans la rue, mais les plus jeunes étaient venus de Bobigny, de Gagny, de Noisy-le-Sec, soutenir ceux de Bondy, à l'appel de nombreuses organisations d'extrême gauche, du MRAP et d'associations d'immigrés — le P.C. et le P.S. s'étant abstenus de s'associer à cette action.

Les Français, des vendeurs de journaux trotskistes aux « rockers » en blouson, des étudiants de Jussieu aux militants du MRAP, constituaient une moitié du cortège, où l'on ne voyait aucune bannière d'organisation ni aucun élu de la municipalité. Les immigrés avaient imposé leur marque au cortège. — N. B.





